



Situation des centres de la petite enfance, des garderies et de la garde en milieu familial au Québec en 2021

ANALYSE DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2020-2021 SOUMIS PAR LES DIVISIONS
DES ENTREPRISES DE SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE

Juin 2023

Coordination des travaux

Iulia Andreea Tone, Direction du soutien à la conformité et à la qualité

Rédaction

BIP Recherche Inc.

Révision linguistique et page de couverture

Direction des communications

Collaboration

Alejandra Camacho, Direction du soutien à la conformité et à la qualité

Maude Dextrase, Direction du soutien à la conformité et à la qualité

Hubert De La Croizetière, Direction du soutien à la conformité et à la qualité

Les données présentées dans ce document sont des données agrégées produites à partir des données fournies par les services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) et les bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial (BC) ayant soumis leur rapport d'activités. Puisque le taux de réponse est de 94,4 % pour l'ensemble des SGEE et BC, les données présentées ne sont pas exhaustives. De plus, les répondants sont responsables de l'exactitude des données qu'ils soumettent, et ces dernières ne font pas l'objet d'une vérification systématique. Il est donc possible que certaines données présentent des écarts avec d'autres données publiées par le Ministère. Pour plus d'information concernant la méthodologie, consultez les pages 1 et 2 du présent document.

Note : Dans ce document, le féminin utilisé pour certaines fonctions inclut aussi bien les hommes que les femmes.

La version intégrale de ce document est accessible sur le site Web : mfa.gouv.qc.ca.

© Gouvernement du Québec

Ministère de la Famille

ISBN : 978-2-550-95091-2 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023

Table des matières

Situation des centres de la petite enfance, des garderies et de la garde en milieu familial au Québec en 2021	i
Résultats en bref pour l'année financière 2020-2021	XIV
Profil des utilisateurs.....	XIV
Introduction et méthodologie	1
Introduction	1
Démarche méthodologique	1
Chapitre 1. Portrait des entreprises de services de garde et de leur administration	3
1.1 Portrait général des entreprises de services de garde	3
1.1.1 Structure des services de garde et portrait de la réponse	3
1.1.2 Répartition des services de garde et des BC selon la région administrative	6
1.1.3 Répartition des services de garde en installation selon la capacité d'accueil et des BC selon le nombre de places à l'agrément	8
1.2 Administration des entreprises offrant ou coordonnant des services de garde	11
1.2.1 Conseil d'administration et assemblées des membres.....	11
1.2.2 Perfectionnement des membres des conseils d'administration	13
1.2.3 Comité de parents dans les garderies	13
1.3 Installations de CPE et garderies en milieu de travail ou d'études.....	15
1.3.1 Type de soutien offert par le milieu de travail ou d'études	18
1.3.2 Secteurs d'activité des milieux de travail	18
1.4 Empêchements	23
1.5 Signalements au Directeur de la protection de la jeunesse.....	30
1.6 Affichage du logo Service de garde reconnu	34
1.7 Fermetures de services de garde en milieu familial.....	35
Chapitre 2. Familles utilisatrices et usagers	37
2.1 Familles utilisatrices	37
2.2 Provenance des usagers des installations de CPE et des garderies	40
2.2.1 Provenance des usagers des services de garde situés dans les régions administratives de Montréal et de Laval	40

2.2.2 Provenance des usagers des services de garde situés dans les autres régions administratives ..	41
2.3 Sexe des enfants, âge des enfants et fréquentation des services	45
2.3.1 Répartition des enfants selon leur sexe et leur âge au 30 septembre 2020	45
2.4 Fréquentation des enfants inscrits dans les services de garde	50
2.5 Mode de fonctionnement des installations de CPE et des garderies	51
Chapitre 3. Modes de garde particuliers.....	52
3.1 Modes de garde particuliers offerts dans les installations de CPE et dans les garderies	52
3.2 Modes de garde particuliers offerts dans les services de garde en milieu familial	54
3.3 Évolution des modes de garde particuliers dans les services de garde	55
Chapitre 4. Développement des enfants	57
4.1 Programme éducatif et types d’approches ou de modèles pédagogiques qui ont inspiré l’élaboration et la mise en œuvre du programme éducatif des services de garde	57
4.2 Actions visant à favoriser une saine alimentation	59
4.3 Actions visant à favoriser le jeu actif et le développement moteur	62
4.4 Activités visant à faciliter la transition vers l’école	65
4.5 Utilisation des équipements, salles ou installations appartenant à d’autres organisations	67
Chapitre 5. Personnel des centres de la petite enfance, des garderies et des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial	69
5.1 Portrait du personnel.....	69
5.2 Conditions de travail.....	71
5.2.1 Congés payés.....	71
5.2.2 Vacances	77
5.3 Années de service continu	79
5.4 Qualification du personnel éducateur.....	81
5.4.1 Personnel de garde	88
5.5 Qualification du personnel de la direction.....	89
5.6 Principale difficulté à pourvoir les postes vacants de personnel éducateur	96
5.7 Mouvements du personnel	100
5.7.1 Départs définitifs du personnel éducateur	100
5.7.2 Départs définitifs du personnel de la direction générale	100

5.7.3 Départs définitifs du personnel de la direction adjointe.....	100
5.7.4 Absences de longue durée.....	105
5.7.5 Retraites progressives et départs à la retraite	106
5.8 Association des cadres des CPE	107
Chapitre 6. Responsable d'un service de garde éducatif en milieu familial et mandats des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial	108
6.1 Responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial, assistantes et assistants.....	108
6.2 Heures d'ouverture quotidiennes des services de garde en milieu familial	110
6.3 Suspension, révocation ou non-renouvellement de la reconnaissance des RSGE	111
6.4 Mandat du bureau coordonnateur	113
6.5 Visites de la résidence où sont offerts les services de garde	114
6.6 Plaintes reçues envers des responsables de services de garde en milieu familial	115
6.7 Manquements observés chez les responsables de services de garde en milieu familial	116
6.8 Mécanismes de consultation des responsables de services de garde en milieu familial	118
6.9 Demandes de soutien pédagogique et technique reçues de la part des responsables de services de garde en milieu familial	119
6.10 Activités de soutien pédagogique et technique proposées par le bureau coordonnateur	120
6.10.1 Formations offertes par le Comité de la formation continue et du perfectionnement des RSGE	122
Chapitre 7. Refus d'admission, résiliations de contrats et expulsions d'enfant.....	123
7.1 Refus d'admission	123
7.2 Résiliations de contrats et expulsions d'enfant.....	125

Liste des tableaux

Tableau 1.1	Répartition des installations de CPE et de BC au 31 mars 2021.....	4
Tableau 1.2	Nombre de divisions de CPE, de garderies et de BC existantes au 31 mars 2021 ainsi que le nombre et la proportion de divisions de CPE, de garderies et de BC qui ont remis un rapport d'activités retenu à des fins statistiques.....	5
Tableau 1.3	Répartition des installations de CPE, des garderies ainsi que des BC selon la région administrative, au 31 mars 2021.....	7
Tableau 1.4	Répartition en nombre et en pourcentage des installations de CPE et des garderies selon la capacité d'accueil, au 31 mars 2021.....	8
Tableau 1.5	Répartition en nombre et en pourcentage des BC selon le nombre de places à l'agrément et le nombre moyen de places, au 31 mars 2021	9
Tableau 1.6	Répartition du nombre d'installations et de places au permis pour les CPE et les garderies ainsi que du nombre de BC et de places à l'agrément, et répartition en nombre et en pourcentage de l'ensemble des places, selon la région administrative, au 31 mars 2021 (divisions ayant remis leur rapport d'activités).....	10
Tableau 1.7	Répartition en nombre des installations de CPE en milieu de travail ou d'études, au 31 mars 2021	15
Tableau 1.8	Répartition en nombre et en pourcentage des installations de CPE et des garderies en milieu de travail ou d'études selon la proportion d'enfants dont au moins un des parents travaille ou étudie dans le milieu, du 22 au 28 mars 2021	16
Tableau 1.9	Répartition en nombre des installations de CPE et des garderies en milieu de travail ou d'études et proportion (%) relative de celles-ci, selon la région administrative, au 31 mars 2021	17
Tableau 1.10	Répartition en nombre et en pourcentage des installations de CPE et des garderies en milieu de travail ou d'études selon le secteur d'activité, au 31 mars 2021.....	18
Tableau 1.11	Répartition des installations de CPE et des garderies en milieu de travail selon le secteur d'activité de l'entreprise privée, au 31 mars 2021	19
Tableau 1.12	Répartition en nombre et en pourcentage des installations de CPE du réseau de l'éducation, selon la proportion d'enfants concernés par la situation, du 22 au 28 mars 2021.....	20
Tableau 1.13	Répartition en nombre et en pourcentage des garderies du réseau de l'éducation, selon la proportion d'enfants concernés par la situation, du 22 au 28 mars 2021.....	21

Tableau 1.14	Répartition en nombre et en pourcentage des installations de CPE de divers grands secteurs selon la proportion d'enfants concernés, du 22 au 28 mars 2021	22
Tableau 1.15	Répartition en nombre et en pourcentage des garderies de divers grands secteurs, selon la proportion d'enfants concernés, du 22 au 28 mars 2021	22
Tableau 1.16	Répartition des CPE qui ont reçu des renseignements pouvant révéler un empêchement pour des membres du conseil d'administration ou pour des membres du personnel ou des candidats pour ces fonctions, au cours de l'exercice financier du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021	24
Tableau 1.17	Répartition des garderies subventionnées ayant reçu des renseignements pouvant révéler un empêchement pour des propriétaires ou actionnaires ou pour des membres du personnel ou des candidats pour ces fonctions, au cours de l'exercice financier du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021	25
Tableau 1.18	Répartition des garderies non subventionnées ayant reçu des renseignements pouvant révéler un empêchement pour des propriétaires ou actionnaires ou pour des membres du personnel ou des candidats pour ces fonctions, au cours de l'exercice financier du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021	26
Tableau 1.19	Répartition des BC ayant reçu des renseignements pouvant révéler un empêchement pour des RSGE ou leur entourage, des personnes candidates à la reconnaissance, les assistantes ou les remplaçantes, au cours de l'exercice financier du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.	27
Tableau 1.20	Proportion des CPE, des garderies et des BC qui peuvent recourir à un comité d'éthique existant et, parmi ceux qui ont cette possibilité, proportion utilisant les divers types de comités, au cours de l'exercice financier du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021	28
Tableau 1.21	Nombre de cas pour lesquels les BC ont reçu des renseignements pouvant révéler un empêchement selon les catégories d'emploi et la délivrance de la reconnaissance, au cours de l'exercice financier du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021	29
Tableau 1.22	Nombre de cas pour lesquels les BC ont reçu des renseignements pouvant révéler un empêchement selon les catégories d'emploi et le type d'empêchement qui ont reçu leur reconnaissance, au cours de l'exercice financier du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021	29
Tableau 1.23	Répartition des CPE et des garderies, selon le nombre de signalements mettant en cause un membre du personnel ou de l'administration, au cours de l'exercice financier du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021	31
Tableau 1.24	Répartition des BC, selon le nombre de signalements mettant en cause une RSGE, un membre du personnel de la RSGE ou de son entourage*, au cours de l'exercice financier du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021	33

Tableau 1.25	Nombre et proportion de CPE, de garderies et de RSGE dont le logo <i>Service de garde reconnu</i> était affiché dans un endroit visible de l'extérieur de leur édifice au 31 mars 2021	34
Tableau 1.26	Répartition en nombre et en pourcentage des RSGE qui ont fermé définitivement leur service de garde en milieu familial au cours de l'exercice financier du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 (selon la principale raison de leur fermeture).....	36
Tableau 1.27	Répartition en nombre des raisons pour lesquelles le BC n'a pas procédé à une ou des entrevues de fermeture avec les RSGE qui ont fermé définitivement leur service de garde au cours de l'exercice financier du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021	36
Tableau 2.1	Répartition du nombre de familles qui utilisent les services de garde en CPE, en garderies ou en milieu familial selon la région administrative et extrapolation du nombre de familles, du 22 au 28 mars 2021	38
Tableau 2.2	Nombre moyen de familles selon la capacité d'accueil des CPE et des garderies ou selon le nombre de places à l'agrément des BC et moyenne d'ensemble, du 22 au 28 mars 2021.....	39
Tableau 2.3	Répartition en nombre et en pourcentage des enfants habitant le territoire de CLSC, un autre territoire de CLSC ou une autre région administrative où se trouve le service de garde fréquenté, pour les installations situées à Montréal et à Laval, du 22 au 28 mars 2021.....	41
Tableau 2.4	Répartition en nombre et en pourcentage des enfants selon qu'ils habitent ou non la municipalité ou la région administrative où se trouve l'installation de CPE fréquentée, selon la région administrative (sauf Montréal et Laval), du 22 au 28 mars 2021.....	42
Tableau 2.5	Répartition en nombre et en pourcentage des enfants selon qu'ils habitent ou non la municipalité ou la région administrative où se trouve la garderie subventionnée fréquentée, selon la région administrative (sauf Montréal et Laval), du 22 au 28 mars 2021.....	43
Tableau 2.6	Répartition en nombre et en pourcentage des enfants selon qu'ils habitent ou non la municipalité ou la région administrative où se trouve la garderie non subventionnée fréquentée, selon la région administrative (sauf Montréal et Laval), du 22 au 28 mars 2021.....	44
Tableau 2.7	Répartition en nombre et en pourcentage des enfants inscrits en service de garde, du 22 au 28 mars 2021, selon leur sexe et répartition selon le type de service de garde.....	45
Tableau 2.8	Répartition en nombre et en pourcentage des enfants inscrits en service de garde, du 22 au 28 mars 2021, selon leur âge au 30 septembre 2020 et répartition selon le type de service de garde	47

Tableau 2.9	Extrapolation du nombre d'enfants accueillis en CPE, en garderies et en milieu familial en mars 2021 selon leur âge au 30 septembre 2020 et répartition selon le type de service de garde	48
Tableau 2.10	Répartition en pourcentage des enfants inscrits en service de garde du 22 au 28 mars 2021, selon leur âge au 30 septembre 2020 et répartition selon le type de service de garde.....	49
Tableau 2.11	Répartition en nombre et en pourcentage des enfants inscrits en service de garde, du 22 au 28 mars 2021, selon le type de service de garde fréquenté et le nombre de jours de garde prévus par semaine	50
Tableau 2.12	Répartition en nombre et en pourcentage des installations de CPE et des garderies, selon le mode de fonctionnement des groupes au cours de l'exercice financier du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021	51
Tableau 3.1	Répartition en nombre et en pourcentage des installations de CPE et de garderies selon les modes de garde particuliers offerts de façon habituelle, au cours de l'exercice financier du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021	52
Tableau 3.2	Nombre d'installations de CPE et de garderies ayant offert des modes de garde particuliers de façon habituelle au cours de l'exercice financier du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 et nombre d'enfants accueillis au cours de la semaine de référence du 22 au 28 mars 2021 selon le mode de garde et le type de services de garde ou la région administrative	53
Tableau 3.3	Nombre de RSGE ayant offert le service de garde particulier de façon habituelle au cours de l'exercice financier du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 et nombre d'enfants accueillis au cours de la semaine de référence du 22 au 28 mars 2021, selon le mode de garde et la région administrative	54
Tableau 3.4	Évolution de la proportion des services de garde ayant offert des modes de garde particuliers de façon habituelle de 2000 à 2021	56
Tableau 4.1	Répartition en nombre et en pourcentage des CPE et des garderies qui appliquent le programme éducatif des services de garde du Québec (<i>Accueillir la petite enfance</i>) en fonction des différents types d'approche ou des modèles pédagogiques qui les ont inspirés en matière d'éducation à l'enfance, au 31 mars 2021	58
Tableau 4.2	Répartition en nombre et en pourcentage des CPE et des garderies qui appliquent le programme éducatif des services de garde du Québec (<i>Accueillir la petite enfance</i>) en fonction du nombre des différents types d'approches ou de modèles pédagogiques qui les ont inspirés en matière d'éducation à l'enfance	59
Tableau 4.3	Nombre et proportion de CPE et garderies en fonction des diverses actions favorisant une saine alimentation réalisées entre le 1 ^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021	60

Tableau 4.4	Répartition en nombre et en pourcentage des CPE et des garderies en fonction du nombre d'actions favorisant une saine alimentation réalisées entre le 1 ^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021	61
Tableau 4.5	Nombre et proportion de CPE et garderies en fonction des diverses actions favorisant le jeu actif et le développement moteur réalisées entre le 1 ^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021.....	63
Tableau 4.6	Répartition en nombre et en pourcentage des CPE et des garderies en fonction du nombre d'actions favorisant le jeu actif et le développement moteur réalisées entre le 1 ^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021	64
Tableau 4.7	Nombre et proportion de CPE et garderies qui ont réalisé des activités visant à faciliter la transition vers l'école (4-5 ans), selon le type d'activité, au cours de l'exercice financier du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021	65
Tableau 4.8	Répartition en nombre et en pourcentage des CPE et des garderies en fonction du nombre d'activités visant à faciliter la transition vers l'école réalisées entre le 1 ^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021	66
Tableau 4.9	Nombre et proportion de CPE et garderies qui ont utilisé des équipements, des salles ou des installations appartenant à d'autres organisations entre le 1 ^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021	67
Tableau 4.10	Répartition en nombre et en pourcentage des CPE et des garderies en fonction des types d'équipements, salles ou installations appartenant à d'autres organisations utilisées entre le 1 ^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021	68
Tableau 5.1	Répartition en nombre et en pourcentage du personnel selon le type d'entreprise de services de garde, la catégorie de personnel et le sexe, au 31 mars 2021	70
Tableau 5.2	Répartition en nombre et en pourcentage du personnel selon le type d'entreprise de services de garde, la catégorie de personnel et le statut (permanent ou non), au 31 mars 2021.....	70
Tableau 5.3	Nombre moyen de jours de congé payés sur une base annuelle prévus dans les conditions de travail établies pour les gestionnaires permanents et pourcentage des services de garde offrant des congés sociaux pour décès, selon le type d'entreprise de services de garde ou la région administrative, et moyenne d'ensemble au 31 mars 2021	72
Tableau 5.4	Nombre moyen de jours de congé payés sur une base annuelle prévus dans les conditions de travail établies pour le personnel éducateur permanent et pourcentage des services de garde offrant des congés sociaux pour décès, selon le type d'entreprise de services de garde ou la région administrative, et moyenne d'ensemble au 31 mars 2021.....	74

Tableau 5.5	Nombre moyen de jours de congé payés sur une base annuelle prévus dans les conditions de travail établies pour les autres membres du personnel permanent et pourcentage de service offrant des congés sociaux pour décès, selon le type d'entreprise de services de garde ou la région administrative et moyenne d'ensemble, au 31 mars 2021.....	76
Tableau 5.6	Pourcentage d'entreprises de services de garde où les conditions de travail du personnel permanent prévoient le nombre de semaines de vacances et lorsqu'offert, nombre moyen d'années de service requis pour y avoir droit, selon la catégorie de personnel et le type d'entreprise de services de garde, au 31 mars 2021	78
Tableau 5.7	Répartition en pourcentage des membres du personnel permanent selon la tranche d'années de service continu dans l'entreprise de services de garde, selon le type d'entreprise et la catégorie de personnel permanent, au 31 mars 2021	80
Tableau 5.8	Répartition en nombre et en pourcentage des installations de CPE et des garderies avec trois membres ou plus de personnel éducateur ayant atteint l'exigence réglementaire en matière de qualification du personnel éducateur, et proportion dont le deux tiers du personnel éducateur est qualifié, par région administrative, du 22 au 28 mars 2021.....	83
Tableau 5.9	Répartition en pourcentage du personnel éducateur qualifié des installations de CPE selon le type de qualification, par région administrative, du 22 au 28 mars 2021.....	85
Tableau 5.10	Répartition en pourcentage du personnel éducateur qualifié des garderies subventionnées selon le type de qualification, par région administrative, du 22 au 28 mars 2021.....	86
Tableau 5.11	Répartition en pourcentage du personnel éducateur qualifié des garderies non subventionnées selon le type de qualification, par région administrative, du 22 au 28 mars 2021.....	87
Tableau 5.12	Répartition en nombre et en pourcentage des membres du personnel de garde qualifiés permanents ou en période d'essai (à temps plein et à temps partiel), en fonction de leur âge au 31 mars 2021	88
Tableau 5.13	Nombre de membres du personnel dans les postes de direction générale et de direction adjointe et nombre moyen d'années d'expérience selon le type d'entreprise de services de garde, au 31 mars 2021.....	90
Tableau 5.14	Répartition des entreprises de services de garde selon le nombre de membres dans les postes de direction adjointe, par type d'entreprise de services de garde, au 31 mars 2021.....	90
Tableau 5.15	Répartition en nombre et en pourcentage des personnes qui occupaient un poste à la direction générale et qui avaient un lien d'emploi avec la garderie ou le CPE (en fonction de leur âge au 31 mars 2021).....	91

Tableau 5.16	Répartition en nombre et en pourcentage des personnes qui occupaient un poste à la direction adjointe et qui avaient un lien d'emploi avec la garderie ou le CPE (en fonction de leur âge au 31 mars 2021)	92
Tableau 5.17	Répartition en nombre et en pourcentage des membres de la direction générale selon le domaine d'études et le plus haut diplôme obtenu, par type d'entreprise de services de garde, au 31 mars 2021	94
Tableau 5.18	Répartition en nombre et en pourcentage des membres de la direction adjointe selon le domaine d'études et le plus haut diplôme obtenu, par type d'entreprise de services de garde, au 31 mars 2021	95
Tableau 5.19	Répartition en pourcentage des CPE selon leur principale difficulté à pourvoir les postes vacants de personnel éducateur qualifié	97
Tableau 5.20	Répartition en pourcentage des garderies subventionnées selon leur principale difficulté à pourvoir les postes vacants de personnel éducateur qualifié.....	98
Tableau 5.21	Répartition en pourcentage des garderies non subventionnées selon leur principale difficulté à pourvoir les postes vacants de personnel éducateur qualifié	99
Tableau 5.22	Répartition en nombre et pourcentage des membres du personnel éducateur qualifiés permanents ou en période d'essai qui ont définitivement quitté le service de garde du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 selon les raisons de leur départ (excluant les départs à la retraite)	101
Tableau 5.23	Répartition en nombre et en pourcentage des départs définitifs de membres du personnel de garde qualifiés permanents ou en période d'essai entre le 1 ^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021 selon le nombre d'années de service continu dans l'établissement de services de garde.....	102
Tableau 5.24	Répartition en nombre et en pourcentage des personnes occupant un poste à la direction générale qui ont définitivement quitté le service de garde du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 selon les raisons de leur départ (en excluant les départs à la retraite) ...	103
Tableau 5.25	Répartition en nombre et en pourcentage des personnes occupant un poste à la direction adjointe qui ont définitivement quitté le service de garde du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 selon les raisons de leur départ (en excluant les départs à la retraite) ...	104
Tableau 5.26	Répartition en nombre et en pourcentage de membres du personnel de garde qualifié en absence de longue durée, au 31 mars 2021	105
Tableau 5.27	Répartition en nombre et selon la catégorie de personne des retraites progressives et des départs à la retraite ainsi que l'âge moyen de la retraite, du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.....	106

Tableau 5.28	Répartition en nombre et en pourcentage du personnel de gestion des CPE étant aussi membres de l'Association des cadres des CPE, au 31 mars 2021.....	107
Tableau 6.1	Nombre de RSGE reconnues par un BC selon l'attribution de places subventionnées ou non et la région administrative, au 31 mars 2021	109
Tableau 6.2	Répartition en nombre des RSGE selon le nombre d'heures d'ouverture quotidiennes de leur service de garde et la région administrative, au 31 mars 2021.....	110
Tableau 6.3	Nombre de suspensions, de révocations et de non-renouvellements de la reconnaissance des RSGE en vertu des articles du RSGEE selon la région administrative, au cours de l'exercice financier du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021	112
Tableau 6.4	Répartition du temps consacré en moyenne par les bureaux coordonnateurs à diverses activités au cours de l'exercice financier du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.....	113
Tableau 6.5	Répartition en nombre des visites de surveillance, de RSGE reconnues par un BC, des visites de surveillance, des visites à la suite d'une plainte et des visites à la suite d'une contravention constatée, selon la région administrative, au cours de l'exercice financier du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.....	114
Tableau 6.6	Fréquence des manquements observés chez les RSGE dans le cadre d'une visite de surveillance, au cours de l'exercice financier du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021	116
Tableau 6.7	Fréquence en pourcentage des manquements observés chez les RSGE dans le cadre d'une visite effectuée à la suite d'une plainte, au cours de l'exercice financier du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021	117
Tableau 6.8	Répartition en nombre et en pourcentage des principales raisons pour lesquelles les BC ne souhaitent pas offrir des formations du Comité dans leurs locaux	122
Tableau 7.1	Répartition en nombre des installations ayant refusé l'admission à au moins un enfant et du nombre d'enfants à qui l'admission a été refusée, selon le type d'installation, du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021	124
Tableau 7.2	Répartition en nombre et en pourcentage des enfants dont l'admission a été refusée selon le principal motif de refus et le type d'installation, du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.....	124
Tableau 7.3	Répartition en nombre des installations ayant procédé à au moins une résiliation de contrat ou expulsion d'enfant et du nombre de contrats résiliés ou d'enfants expulsés, selon le type d'installation, du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.....	125
Tableau 7.4	Répartition en nombre et en pourcentage des motifs de résiliation de contrat ou d'expulsion d'enfant, selon le type d'installation, du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021....	126

Liste des graphiques

Graphique 1.1	Schéma de la structure des services de garde éducatifs à l'enfance	4
Graphique 1.2	Répartition en pourcentage des places selon les divisions de garde en installation ou de BC, au 31 mars 2021.....	6
Graphique 1.3	Répartition en pourcentage des CPE selon le nombre de réunions du conseil d'administration au cours de l'exercice financier du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021	12
Graphique 1.4	Répartition en pourcentage des BC (dont l'agrément n'est pas détenu par un CPE) selon le nombre de réunions du conseil d'administration au cours de l'exercice financier du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021	12
Graphique 1.5	Répartition en pourcentage des garderies subventionnées selon le nombre de réunions du comité de parents au cours de l'exercice financier du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 (garderies ayant déclaré avoir au moins un membre au comité de parents).....	14
Graphique 1.6	Répartition en pourcentage des garderies non subventionnées selon le nombre de réunions du comité de parents au cours de l'exercice financier du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 (garderies ayant déclaré avoir au moins un membre au comité de parents)	14
Graphique 2.1	Répartition en pourcentage des enfants inscrits en service de garde, du 22 au 28 mars 2021, selon leur âge au 30 septembre 2020.....	46
Graphique 5.1	Proportion du personnel éducateur qualifié dans les installations de CPE et dans les garderies selon la région administrative, du 22 au 28 mars 2021	82
Graphique 6.1	Répartition en pourcentage des plaintes envers les RSGE reçues au cours de l'exercice financier du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 selon la raison.....	115
Graphique 6.2	Répartition en pourcentage des BC disposant d'un ou de plusieurs mécanismes de consultation des RSGE au cours de l'exercice financier du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021	118
Graphique 6.3	Nombre d'utilisations de différents mécanismes de consultation des RSGE par les BC, au cours de l'exercice financier du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021	118
Graphique 6.4	Répartition en pourcentage des demandes de soutien pédagogique et technique reçues de la part des RSGE au cours de l'exercice financier du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 selon leur nature	119

Graphique 6.5	Répartition en pourcentage des BC qui ont offert, en totalité ou en partie, une formation obligatoire (formation de 45 heures), nombre d'heures de formation et exigence de frais, au cours de l'exercice financier du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021	120
Graphique 6.6	Répartition en pourcentage des BC qui ont offert, en totalité ou en partie, des activités de perfectionnement (formation de 6 heures), nombre d'heures de formation et exigence de frais, au cours de l'exercice financier du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 ...	120
Graphique 6.7	Proportion des BC proposant diverses autres activités de soutien pédagogique et technique, au cours de l'exercice financier du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.....	121

Résultats en bref pour l'année financière 2020-2021

Profil des utilisateurs

Environ 228 000¹ familles québécoises utilisent les services de garde éducatifs à l'enfance en mars 2021. Ceux-ci sont offerts à plus de 270 000² enfants, ce qui représente une légère diminution comparativement à mars 2020. En effet, dans le rapport de l'année 2019-2020³, environ 235 000 familles utilisaient les services de garde offerts à plus de 280 000 enfants. Voici les principales caractéristiques qui ressortent de l'analyse des rapports d'activités des services de garde éducatifs à l'enfance au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

En moyenne, une installation de centre de la petite enfance (CPE) fournit des services de garde à 51 familles, une garderie subventionnée en fournit à 56 familles et une garderie non subventionnée en fournit à 40 familles. Un bureau coordonnateur de la garde en milieu familial (BC) coordonne des services de garde en milieu familial qui bénéficient, en moyenne, à 327 familles.

Type de services de garde

Plus des trois quarts des enfants utilisateurs fréquentent un service de garde en installation (CPE, garderie subventionnée ou garderie non subventionnée). Les CPE accueillent 37,6 % des enfants et les garderies en reçoivent 38,4 %. Les services de garde en milieu familial accueillent près de 24,1 % des enfants.

Comparativement à mars 2020, tous les types de service de garde ont connu une légère diminution du nombre d'enfants accueillis, à l'exception des installations en CPE, qui ont connu une hausse de 1,5 %. Au total, 9 950 enfants de moins ont bénéficié de services de garde, soit une baisse de 3,7 %. Les baisses les plus marquées sont observées en milieu familial (-10,2 %) et en garderie non subventionnée (-7,5 %). En garderie subventionnée, le portrait de 2021 est essentiellement le même que celui enregistré en mars 2020 (-0,1 %).

Comparaison du nombre et de la proportion d'enfants accueillis en service de garde, selon le type de service de garde, en mars 2020 et en mars 2021

Année	Installations de CPE		Garderies subventionnées		Garderies non subventionnées		Milieu familial		TOTAL	
	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%
Mars 2020	98 643	35,2	48 074	17,1	62 647	22,3	71 211	25,4	280 575	100,0
Mars 2021	99 475	36,8	47 789	17,7	57 529	21,3	65 742	24,3	270 535	100,0
VARIATION	+832	+0,8	-285	-0,6	-5 118	-8,2	-5 469	-7,7	-10 040	-3,6

¹ Données extrapolées. Voir chapitre 2.1.

² Données extrapolées. Voir chapitre 2.3.

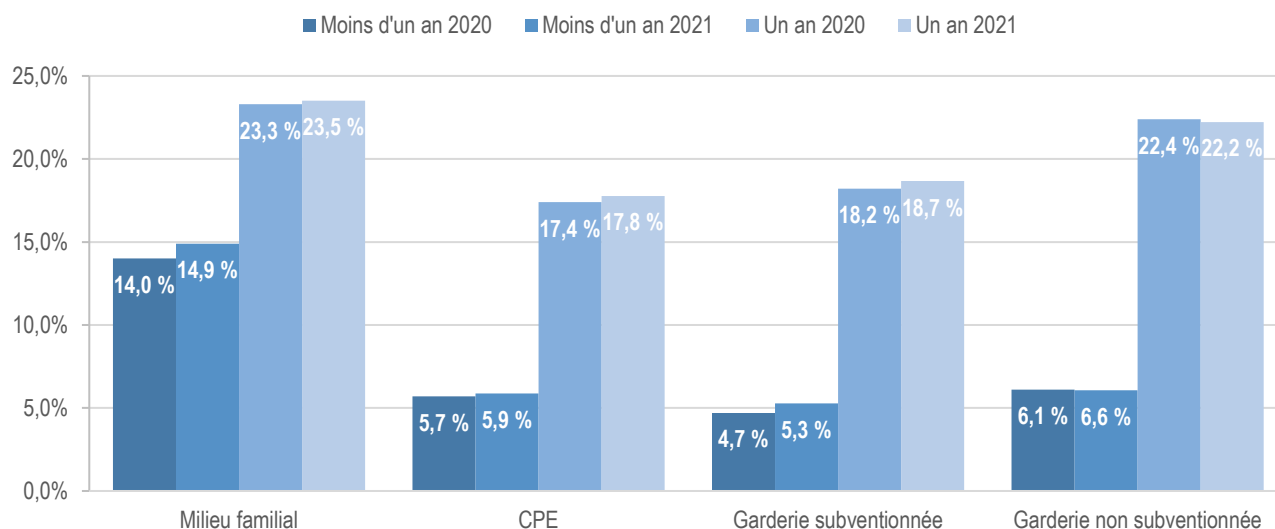
³ QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA FAMILLE, Situation des centres de la petite enfance, des garderies et de la garde en milieu familial au Québec en 2020, [En ligne], [Québec], Ministère de la Famille, 2022, 142 p. [<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/situation-sg-2020.pdf>].

Âge des enfants

Parmi les enfants qui fréquentent les services de garde en mars 2021, plus de 9 sur 10 ont entre 0 et 4 ans. Les enfants de 3 ans sont les plus nombreux et représentent 24,2 % de la clientèle des services de garde. Ils sont suivis de près par les enfants de 4 ans (23,3 %). Les enfants de moins de 1 an représentent 8,1 % de la clientèle, alors que ceux âgés de 5 ans et plus comptent pour un peu plus de 2 % des enfants en service de garde.

Les services de garde en milieu familial accueillent une clientèle plus jeune que celle en installation. En effet, en 2021, les enfants de moins de 1 an (de 0 à 11 mois) et ceux de 1 an (de 12 à 23 mois) constituent respectivement 14,9 % et 23,5 % de la clientèle en milieu familial, alors que ces proportions sont de 5,9 % et 17,8 % dans les installations de CPE, de 5,3 % et 18,7 % dans les garderies subventionnées et de 6,6 % et 22,2 % dans les garderies non subventionnées. Il est à noter que la proportion d'enfants de moins de 1 an et de 1 an par type de service de garde est restée stable comparativement à l'année précédente (voir graphique ci-dessous).

Comparaison des proportions des enfants de moins de 1 an et de 1 an, selon le type de service de garde, en mars 2020 et en mars 2021



Proximité du milieu de garde – garde en installation

Parmi les enfants qui fréquentent une installation de CPE ou une garderie établie dans les régions administratives de Montréal et de Laval, respectivement 73,2 % et 86,2 % habitent le territoire de CLSC où est établi le service de garde. En 2020⁴, ces proportions étaient respectivement de 80,7 % et 80,4 %.

Parmi les enfants inscrits dans un service de garde établi dans une autre région administrative, 79,6 % des enfants inscrits en CPE, 79,7 % de ceux inscrits en garderie subventionnée et 79,1 % de ceux inscrits en garderie non subventionnée viennent de la municipalité où se trouve le service de garde fréquenté.

⁴ Ibid.

Responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial (RSGE) et bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial (BC)

En mars 2021, 61 929 enfants sont accueillis par 10 324 RSGE reconnues et non suspendues. Comparativement à la même période en 2020, on observe une légère baisse du nombre de RSGE reconnues et non suspendues (780 RSGE de moins). Le nombre d'enfants accueillis en milieu familial a lui aussi diminué entre 2020 et 2021.

Nombre de RSGE et d'enfants inscrits en milieu familial, en mars 2020 et en mars 2021

Année	Nombre de RSGE reconnues par un BC (y compris les RSGE dont la reconnaissance a été suspendue)	Nombre de RSGE reconnues par un BC (à l'exclusion des RSGE dont la reconnaissance a été suspendue)	Nombre d'enfants en milieu familial
2020	11 782	11 178	68 999
2021	11 002	10 324	61 929

Pendant l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, les BC ont reçu plus de 212 517 demandes de soutien pédagogique et technique de la part des RSGE. Ces demandes concernaient principalement les aspects administratifs (25,4 %), la pédagogie ou l'intervention éducative auprès des enfants (19,4 %) et la prévention des infections et la santé des enfants (17,1 %).

Personnel éducateur

Au 31 mars 2021, le personnel éducateur des services de garde en installation se compose de plus de 39 600 personnes dont plus de 98 % sont des femmes; cette proportion reste stable depuis plusieurs années. De ce nombre, 22 787 travaillent en CPE (57,4 %), 7 948 travaillent en garderie subventionnée (20,0 %) et 8 954 travaillent en garderie non subventionnée (22,6 %). Parmi l'ensemble des membres du personnel éducateur, 81,1 % sont qualifiés dans les CPE, 71,7 % le sont dans les garderies subventionnées et 51,6 % le sont dans les garderies non subventionnées. Le milieu familial compte quant à lui 10 324 RSGE reconnues (à l'exclusion de celles qui ont été suspendues), dont 99,4 % sont des femmes.

Modes de garde particuliers

Les modes de garde particuliers regroupent les offres de service de soir, de nuit, de fin de semaine, sur appel, dans le cadre de l'application d'un programme particulier à la demi-journée ou encore à temps partiel. Le service de garde à temps partiel est le mode de garde particulier le plus fréquemment offert, en mars 2021, tous types de services de garde confondus (67,5 % des installations de CPE, 41,9 % des garderies et 10,3 % des RSGE). Toujours au cours de ce mois, un peu plus de 9 373 enfants en installation et 4 346 en milieu familial bénéficient de la garde à temps partiel.

Introduction et méthodologie

Introduction

En vertu de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (LSGEE) (chapitre S-4.1.1, art. 63), tout titulaire d'un permis de centre de la petite enfance (CPE) ou de garderie subventionnée ou non subventionnée doit, au plus tard le 30 juin de chaque année, remettre au ministère de la Famille un rapport de ses activités. Il en est de même pour tout détenteur d'un agrément de bureau coordonnateur de la garde en milieu familial (BC). Le présent document fait état des réponses fournies dans les questionnaires des rapports d'activités, que l'on trouve en annexe.

Ce rapport est divisé en six chapitres :

- Chapitre 1 : *Portrait des entreprises de services de garde et de leur administration;*
- Chapitre 2 : *Familles utilisatrices et usagers;*
- Chapitre 3 : *Modes de garde particuliers;*
- Chapitre 4 : *Développement des enfants;*
- Chapitre 5 : *Personnel des CPE, des garderies et des BC;*
- Chapitre 6 : *RSGE et mandats des BC;*
- Chapitre 7 : *Refus d'admission, résiliations de contrats et expulsions d'enfant.*

Démarche méthodologique

Pour l'année financière 2020-2021, les questionnaires des rapports d'activités ont été remplis et transmis en ligne au Ministère. Les versions Web des questionnaires ont été conçues par la firme BIP Recherche à l'aide du logiciel Voxco Online et hébergées sur les serveurs de BIP Recherche. Les données ont ensuite été validées à l'aide des logiciels SPSS 18.0 et Excel 2013. Une vérification des bases de données a été effectuée par le Ministère.

Les données administratives présentées dans ce rapport proviennent du système CAFE (conception administrative famille-enfance), système dans lequel sont saisis les renseignements sur les titulaires de permis et les BC.

Les résultats présentés dans ce rapport sont basés sur les rapports d'activités complets qui ont été transmis au Ministère. Il y a toujours un certain taux de non-réponse. Il s'agit parfois d'entreprises de services de garde qui ont cessé leurs activités peu après le 31 mars et sur lesquelles nous n'avons aucune donnée.

Pour l'année financière 2020-2021, 94,4 % de l'ensemble des divisions des CPE, des garderies et des BC du Québec ont transmis leur rapport d'activités au Ministère; les taux de réponse sont de 97,0 % pour les CPE, de 97,1 % pour les garderies subventionnées, de 90,6 % pour les garderies non subventionnées et de 97,5 % pour les BC. Le nombre de rapports d'activités retenus aux fins des calculs des résultats présentés dans ce rapport est exposé au tableau 1.2.

Quant à la non-réponse partielle, elle correspond à certaines données aberrantes qui ont été supprimées. La non-réponse partielle fait donc parfois varier le nombre de rapports d'activités sur lesquels sont basés les résultats. Les résultats présentés dans ce rapport s'appliquent soit à l'entreprise de services de garde éducatifs à l'enfance, à la division d'entreprise de services de garde ou encore à l'installation. Tout le long du document, nous faisons ressortir les différences qui existent selon le type d'entreprise ou de division et, souvent, selon la région administrative.

Selon l'information recueillie, les résultats présentés sont basés soit :

- sur le jour de référence du 31 mars 2021;
- sur la semaine de référence du 22 au 28 mars 2021;
- sur l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

Les données sur la fréquentation des enfants en service de garde durant la semaine de référence sont fondées sur l'entente de services avec les parents (fréquentation prévue) et non sur la présence réelle de l'enfant.

Il importe de considérer dans la lecture des résultats que certaines installations ont commencé leurs opérations durant l'année financière; l'information déclarée s'applique alors à une partie de l'année seulement. Au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, 7 installations de CPE et 41 garderies (6 subventionnées et 35 non subventionnées) ont ouvert leurs portes.

Dans certains tableaux, il est possible que la somme des composantes ne corresponde pas au total en raison de l'arrondissement des données à l'unité supérieure. De plus, dans les tableaux, les points de suspension indiquent qu'il n'y a pas de donnée ou que la donnée n'a pas lieu de figurer dans le tableau. Le trait d'union, pour sa part, indique que la donnée est infime, et S. O. signifie que la question n'a pas été posée.

Chapitre 1.

Portrait des entreprises de services de garde et de leur administration

Dans ce chapitre, nous brossons le portrait des entreprises de services de garde éducatifs à l'enfance⁵ au 31 mars 2021. Ce portrait est présenté en fonction de la capacité d'accueil ou du nombre de places indiqué à l'agrément. Le détail est donné pour les 17 régions administratives du Québec. Nous examinons ensuite la fréquence des réunions des conseils d'administration (CA) des CPE et des BC ainsi que celle des rencontres des comités de parents des garderies. Le détail de la composition des CA et des formations suivies par leurs membres, ainsi que celui de la composition des comités de parents des garderies, sera exposé. La troisième section présente un portrait des installations en milieu de travail. Les dernières sections portent sur les empêchements et les signalements au Directeur de la protection de la jeunesse DPJ et sur l'affichage du logo *Service de garde reconnu*.

1.1 Portrait général des entreprises de services de garde

1.1.1 Structure des services de garde et portrait de la réponse

Afin d'éclairer le lecteur, il convient de faire une brève présentation de la structure des services de garde au Québec. Le graphique 1.1 présente un schéma de cette structure.

Il existe deux grandes catégories de services de garde, soit la garde en installation (CPE, garderies subventionnées et garderies non subventionnées) et la garde en milieu familial coordonnée par un BC et offerte par les personnes responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial (RSGE) reconnues.

La structure des services de garde compte trois niveaux : l'entreprise de services de garde éducatifs à l'enfance, la division et l'installation. Le niveau « installation » existe uniquement dans le cas de la garde en installation. Il y a trois types d'entreprises : les CPE, les garderies et les BC.

Un CPE comporte toujours une division de garde en installation, c'est-à-dire qu'il est titulaire d'un permis de CPE, et peut avoir une division de garde en milieu familial; il peut donc aussi être titulaire d'un agrément de BC⁶. Il faut faire preuve de vigilance, car l'appellation CPE peut aussi bien désigner l'entreprise que la division. Dans le cadre des opérations « rapports d'activités », au niveau de l'entreprise, on appelle CPE, le CPE qui n'a pas d'agrément pour coordonner la garde en milieu familial. Cette entreprise n'a qu'une seule division (division CPE), qui compte d'une à sept installations. On appelle CPE-BC l'entreprise qui a un agrément de BC. Celle-ci comporte deux divisions : une division CPE et minimalement une division BC. La division CPE compte d'une à sept installations. Il est à noter que pour les CPE qui ont plus de cinq installations, il s'agit de droits acquis, car l'article 8 de la LSGEE prévoit que le demandeur de permis de CPE peut avoir un maximum de cinq installations. Certaines questions du rapport d'activités des CPE sont répondues par installation. Quelques organismes à but non lucratif (OBNL) autres que des CPE détiennent un agrément de BC; on les appelle BC tant au niveau de l'entreprise qu'à celui de la division.

En 2021, on compte 1 596 installations rattachées à 943 CPE. De ceux-ci, 144 sont titulaires d'un seul agrément de BC et 2 détiennent 2 agréments de BC. Enfin, l'agrément du BC est détenu par une entreprise autre qu'un CPE dans 13 cas⁷.

⁵ Régis par la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

⁶ Dans deux cas seulement, le CPE est titulaire de deux agréments.

⁷ Ces résultats proviennent des données administratives du Ministère.

Enfin, pour les garderies subventionnées, un titulaire de permis, ou des personnes liées, peut avoir d'un à cinq permis de garderie et le maximum de 300 places⁸, tandis que les garderies non subventionnées peuvent en avoir plus de cinq. Chaque permis correspond à une division, et il n'y a qu'une installation par division. On ne fait pas référence au niveau de l'entreprise pour les garderies en ce qui concerne les rapports d'activités.

Graphique 1.1

Schéma de la structure des services de garde éducatifs à l'enfance

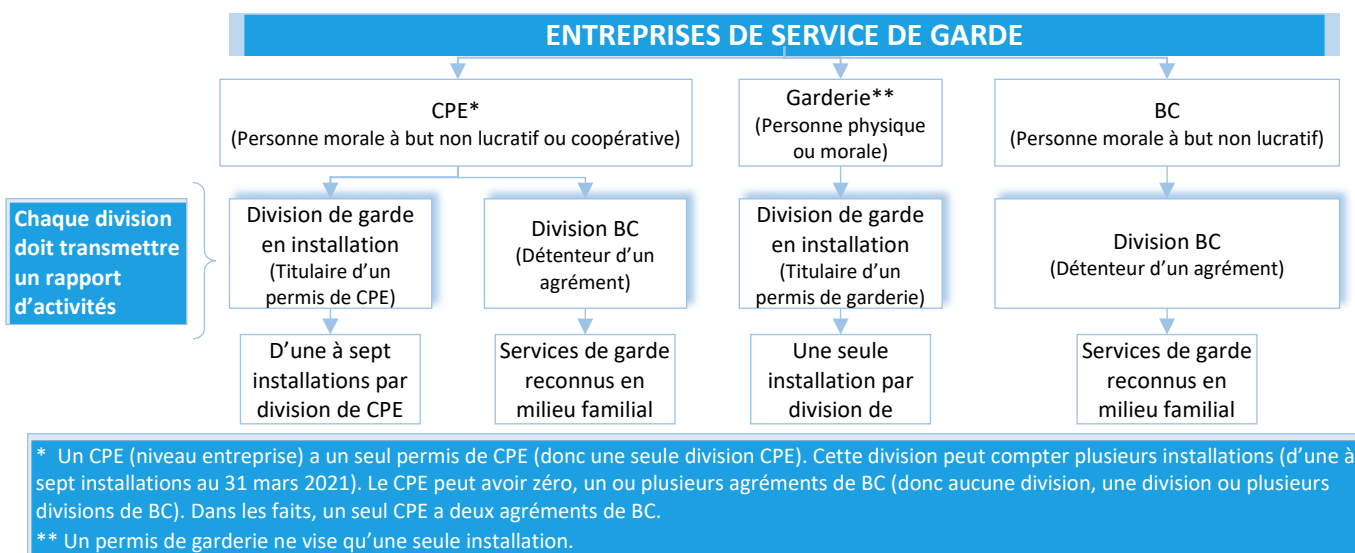


Tableau 1.1

Répartition des installations de CPE et de BC au 31 mars 2021

Nombre total de CPE et CPE-BC		Nombre d'installations		Nombre d'installations au total	CPE (CPE-BC ayant un agrément)	CPE (CPE-BC ayant deux agréments)	BC sans CPE
488	x	1 installation	=	488	43	0	S.O
305	x	2 installations	=	610	57	1*	S.O
115	x	3 installations	=	345	30	1**	S.O
26	x	4 installations	=	104	11	0	S.O
6	x	5 installations	=	30	1	0	S.O
2	x	6 installations	=	12	1	0	S.O
1	x	7 installations	=	7	1	0	S.O
943				1 596	144	2	13

* Il s'agit d'un BC détenu par un seul CPE qui a deux installations. ** Il s'agit de d'un BC détenu par un seul CPE qui a trois installations.

Le tableau 1.2 présente le nombre de divisions de CPE, de garderies et de BC existantes au 31 mars 2021 de même que le nombre d'entre elles qui ont transmis leur rapport d'activités. Au 31 mars 2021, les CPE regroupaient 30,6 %⁹ de l'ensemble des divisions, alors que les garderies en constituaient 64,2 % et les BC 5,2 % (données non présentées).

Parmi l'ensemble des divisions, 94,2 % ont remis un rapport d'activités qui a été retenu à des fins statistiques. C'est le cas pour 97,0 % des CPE, 97,1 % des garderies subventionnées, 90,6 % des garderies non subventionnées et 97,5 % des BC.

Tableau 1.2

Nombre de divisions de CPE, de garderies et de BC existantes au 31 mars 2021 ainsi que le nombre et la proportion de divisions de CPE, de garderies et de BC qui ont remis un rapport d'activités retenu à des fins statistiques

	Nombre de divisions existantes au 31 mars 2021*	Nombre de rapports d'activités retenus à des fins statistiques	Proportion des divisions qui ont remis un rapport d'activités retenu à des fins statistiques (%)
DIVISION DE GARDE EN INSTALLATION			
CPE			
1 installation	488	468	95,9
2 installations	305	299	98,0
3 installations	115	114	99,1
4 installations ou plus**	35	34	97,1
Nombre total de CPE	943	915	97,0
Garderies			
Garderies subventionnées	716	695	97,1
Garderies non subventionnées	1266	1147	90,6
Nombre total de garderies	1 982	1 842	92,9
DIVISION DES BUREAUX COORDONNATEURS			
Bureaux coordonnateurs			
CPE-BC***	148	146	98,6
BC****	13	11	84,6
Nombre total de BC	161	157	97,5
TOTAL	2 938	2 768	94,2

*Ces résultats proviennent des données administratives du ministère.

**Vingt-six CPE comptent quatre installations, six CPE en comptent cinq, deux CPE en comptent six et un CPE en compte sept.

***L'agrément du BC est détenu par un CPE (niveau entreprise).

****L'agrément du BC est détenu par une entreprise autre qu'un CPE.

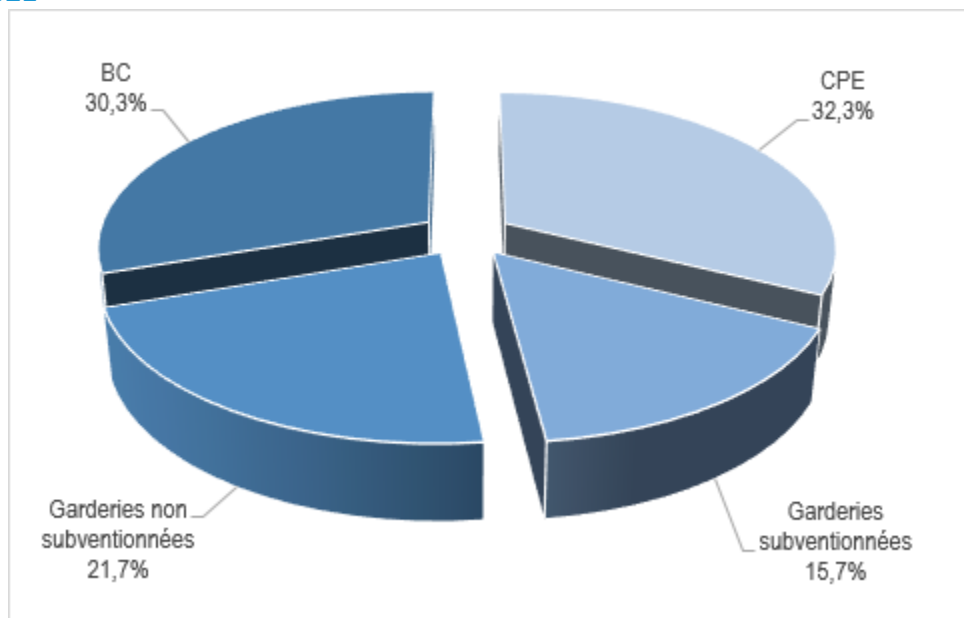
⁹ Notons que dans l'ensemble, les 943 CPE gèrent 1 596 installations, et que les 915 CPE ayant rempli le questionnaire représentent 1 557 installations.

Le graphique 1.2 montre la répartition des places (à contribution réduite ou non) entre les services de garde en installation des CPE, les garderies subventionnées, les garderies non subventionnées et les divisions des BC ayant remis un rapport d'activités retenu à des fins statistiques. Les installations de CPE cumulent 32,3 % des places, les garderies subventionnées en réunissent 15,7 %, les garderies non subventionnées en comptent 21,7 % et les BC coordonnent 30,3 % des places.

À moins d'avis contraire, l'information présentée dans la suite de ce rapport concerne exclusivement les 915 CPE, ou 1 557 installations de CPE, les 695 garderies subventionnées et 1 147 garderies non subventionnées ainsi que 157 BC¹⁰ ayant remis un rapport d'activités retenu en 2021 à des fins statistiques.

Graphique 1.2

Répartition en pourcentage des places selon les divisions de garde en installation ou de BC, au 31 mars 2021



1.1.2 Répartition des services de garde et des BC selon la région administrative

Le tableau 1.3 présente la répartition des 1 557 installations de CPE, des 695 garderies subventionnées, des 1 147 garderies non subventionnées et des 157 BC selon la région administrative. La région de Montréal rassemble à elle seule près du tiers (31,9 %) des services de garde régis au Québec. Viennent ensuite les régions de la Montérégie (17,4 %) et de la Capitale-Nationale (9,1 %). On observe une concentration de garderies à Montréal, cette région regroupant 40,6 % des garderies subventionnées et 41,0 % des garderies non subventionnées.

En 2019-2020, on comptait 1 525 installations de CPE, 692 garderies subventionnées, 1 153 garderies non subventionnées et 156 BC. La région de Montréal rassemblait à elle seule le tiers (32,5 %) des services de garde, suivie des régions de la Montérégie (17,2 %) et de la Capitale-Nationale (9,2 %).

¹⁰ Pour les BC rattachés à un CPE, les questions communes aux deux divisions ne sont posées qu'une seule fois afin de ne pas doubler l'information. En conséquence, les résultats générés à partir des questions communes aux rapports d'activités des CPE et des BC sont basés sur 157 BC; nous ne pouvons doubler le nombre de rencontres, de membres du personnel ou d'activités des entreprises ayant deux agréments.

Tableau 1.3

Répartition des installations de CPE, des garderies ainsi que des BC selon la région administrative, au 31 mars 2021

	Installations de CPE		Garderies subventionnées		Garderies non subventionnées		BC		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Bas-Saint-Laurent	42	2,7	1	0,1	5	0,4	8	5,1	56	1,6
Saguenay–Lac-Saint-Jean	57	3,7	8	1,2	23	2,0	6	3,8	94	2,6
Capitale-Nationale	144	9,2	55	7,9	109	9,5	14	8,9	322	9,1
Mauricie	55	3,5	5	0,7	10	0,9	7	4,5	77	2,2
Estrie	79	5,1	5	0,7	21	1,8	9	5,7	114	3,2
Montréal	365	23,4	282	40,6	470	41,0	18	11,5	1 135	31,9
Outaouais	83	5,3	24	3,5	44	3,8	9	5,7	160	4,5
Abitibi-Témiscamingue	32	2,1	1	0,1	4	0,3	5	3,2	42	1,2
Côte-Nord	28	1,8	0	0,0	0	0,0	6	3,8	34	1,0
Nord-du-Québec	24	1,5	0	0,0	0	0,0	3	1,9	27	0,8
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	22	1,4	1	0,1	1	0,1	6	3,8	30	0,8
Chaudière-Appalaches	91	5,8	19	2,7	34	3,0	12	7,6	156	4,4
Laval	56	3,6	55	7,9	98	8,5	6	3,8	215	6,0
Lanaudière	75	4,8	45	6,5	49	4,3	9	5,7	178	5,0
Laurentides	89	5,7	43	6,2	75	6,5	10	6,4	217	6,1
Montréal	263	16,9	138	19,9	194	16,9	24	15,3	619	17,4
Centre-du-Québec	52	3,3	13	1,9	10	0,9	5	3,2	80	2,2
TOTAL	1 557	100,0	695	100,0	1 147	100,0	157	100,0	3 556	100,0

1.1.3 Répartition des services de garde en installation selon la capacité d'accueil et des BC selon le nombre de places à l'agrément

La capacité d'accueil (nombre de places au permis) moyenne des installations est présentée au tableau 1.4. Pour les CPE, la capacité moyenne d'accueil est de 61,6 places et respectivement de 67,1 places et 56,0 places dans les garderies subventionnées et non subventionnées. Elle varie toutefois de 8 à 208 places dans le premier cas, de 8 à 143 places dans les garderies subventionnées et de 9 à 80 dans les garderies non subventionnées. Malgré la limite légale de 80 places, l'existence d'installations de plus de 80 places s'explique par les droits acquis obtenus en 1997.

Le quart des CPE (25,8 %) et des garderies non subventionnées (24,0 %) disposent exactement de 80 places, soit l'équivalent de la capacité maximale (sauf exception). Environ la moitié (48,8 %) des garderies subventionnées disposent de la même capacité. La proportion de services de garde en installation ayant une capacité de moins de 50 places s'inverse dans le cas des garderies, étant de 17,3 % pour les garderies subventionnées et de 40,4 % pour les garderies non subventionnées, alors que dans les CPE cette proportion est de 22,7 %.

En ce qui a trait aux BC (tableau 1.5), ils administrent en moyenne 572 places; ce nombre varie de 15 à 1 923 places. Un peu plus de la moitié des BC (51,0 %) ont à leur agrément plus de 560 places. On note que 5,1 % des BC coordonnent plus de 1 150 places et que 3,8 % des BC ont 140 places ou moins.

Tableau 1.4

Répartition en nombre et en pourcentage des installations de CPE et des garderies selon la capacité d'accueil, au 31 mars 2021

Capacité d'accueil (places au permis)	CPE		Garderies subventionnées		Garderies non subventionnées		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Moins de 50 places	354	22,7	120	17,3	463	40,4	937	27,6
De 50 à 59 places	190	12,2	61	8,8	133	11,6	384	11,3
60 places	168	10,8	47	6,8	37	3,2	252	7,4
De 61 à 79 places	431	27,7	118	17,0	239	20,8	788	23,2
80 places	401	25,8	339	48,8	275	24,0	1 015	29,9
81 places ou plus	13	0,8	10	1,4	0	0,0	23	0,7
Nombre moyen de places	61,6	S.O.	67,1	S.O.	56,0	S.O.	60,8	S.O.
TOTAL	1 557	100,0	695	100,0	1 147	100,0	3 399	100,0

Tableau 1.5

Répartition en nombre et en pourcentage des BC selon le nombre de places à l'agrément et le nombre moyen de places, au 31 mars 2021

Nombre de places à l'agrément	BC	
	Nombre	%
140 places ou moins	6	3,8
De 141 à 280 places	19	12,1
De 281 à 420 places	26	16,6
De 421 à 560 places	26	16,6
De 561 à 700 places	27	17,2
De 701 à 850 places	23	14,6
De 851 à 1 000 places	19	12,1
De 1 001 à 1 150 places	3	1,9
De 1 151 à 1 923 places	8	5,1
Nombre moyen de places	572 places	S.O.
TOTAL	157	100,0

Au total, les services de garde et les BC retenus dans nos résultats disposent d'un total de 296 464 places¹¹ (tableau 1.6).

Comme dans les années passées, les régions de Montréal (27,4 %), de la Montérégie (18,9 %) et de la Capitale-Nationale (8,6 %) regroupent les pourcentages les plus élevés de places (tableau 1.6).

Les places en installation des régions du Bas-Saint-Laurent, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Nord-du-Québec se trouvent en quasi-totalité dans les CPE. Dans certaines de ces régions, on observe un nombre restreint ou nul de garderies.

Le nombre de garderies non subventionnées est supérieur au nombre d'installations de CPE dans les régions de Montréal et de Laval. En effet, c'est seulement dans les régions de Montréal et de Laval, on compte respectivement 718 et 2 080 places de plus en garderies non subventionnées qu'en CPE.

¹¹ Sur un total de 307 402 places sous permis au 31 mars 2021.

Tableau 1.6

Répartition du nombre d'installations et de places au permis pour les CPE et les garderies ainsi que du nombre de BC et de places à l'agrément, et répartition en nombre et en pourcentage de l'ensemble des places, selon la région administrative, au 31 mars 2021 (divisions ayant remis leur rapport d'activités)

Région administrative	Installations de CPE		Garderies subventionnées		Garderies non subventionnées		BC		Total	
	Nombre d'installations	Nombre de places au permis	Nombre d'installations	Nombre de places au permis	Nombre d'installations	Nombre de places au permis	Nombre de BC	Nombre de places à l'agrément	Nombre de places	%
Bas-Saint-Laurent	42	1 973	1	21	5	203	8	2 893	5 090	1,7
Saguenay–Lac-Saint-Jean	57	3 016	8	486	23	1 294	6	3 837	8 633	2,9
Capitale-Nationale	144	8 669	55	3 197	109	6 122	14	7 643	25 631	8,6
Mauricie	55	3 032	5	380	10	475	7	3 204	7 091	2,4
Estrie	79	4 394	5	360	21	935	9	4 355	10 044	3,4
Montréal	365	24 364	282	18 975	470	25 082	18	12 672	81 093	27,4
Outaouais	83	5 032	24	1 553	44	2 193	9	5 368	14 146	4,8
Abitibi-Témiscamingue	32	1 846	1	80	4	250	5	2 280	4 456	1,5
Côte-Nord	28	1 473	0	0	0	0	6	1 384	2 857	1,0
Nord-du-Québec	24	1 588	0	0	0	0	3	254	1 842	0,6
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	22	971	1	23	1	26	6	1 343	2 363	0,8
Chaudière-Appalaches	91	5 236	19	1 094	34	1 967	12	6 069	14 366	4,8
Laval	56	3 667	55	3 729	98	5 747	6	4 808	17 951	6,1
Lanaudière	75	4 956	45	3 086	49	2 975	9	5 909	16 926	5,7
Laurentides	89	5 965	43	3 236	75	4 229	10	7 322	20 752	7,0
Montréal	263	16 920	138	9 712	194	12 142	24	17 292	56 066	18,9
Centre-du-Québec	52	2 776	13	724	10	549	5	3 108	7 157	2,4
TOTAL	1 557	95 878	695	46 656	1 147	64 189	157	89 741	296 464	100,0

1.2 Administration des entreprises offrant ou coordonnant des services de garde

1.2.1 Conseil d'administration et assemblées des membres

Les conseils d'administration des CPE qui ne détiennent pas d'agrément pour coordonner la garde en milieu familial se sont réunis en moyenne 8,1 fois durant l'année. Plus précisément, 68,6 % des CA se sont rencontrés de 3 à 9 fois, alors que 24,3 % des CA se sont rencontrés de 10 à 12 fois (graphique 1.3). La répartition moyenne des membres de ces conseils selon le sexe est de 6,1 femmes et 1,6 homme¹².

Les CA des CPE ne détenant pas d'agrément ont tenu en moyenne 1,0 assemblée générale ou extraordinaire durant l'année 2020-2021 (92,6 % ont convoqué 1 assemblée, alors que 3,9 % en ont organisé 2 ou plus et 3,5 % n'en ont tenu aucune). L'assemblée générale annuelle a eu lieu plus fréquemment en septembre 2020 (55,1 % de ceux qui ont répondu), en octobre 2020 (28,1 %), en novembre 2020 (4,7 %) ou en juin 2020 (3,2 %) (données non présentées).

En ce qui concerne les CPE agréés pour coordonner la garde en milieu familial (CPE-BC), les membres des CA se sont réunis en moyenne 10,4 fois durant l'année. Plus précisément, 45,1 % des CA se sont rencontrés de 3 à 9 fois, 31,3 % des CA se sont réunis de 10 à 12 fois et 23,6 % des CA ont convoqué 13 réunions et plus (graphique 1.3). En moyenne, la répartition des membres de ces conseils selon le sexe est de 7,3 femmes et de 1,0 homme.

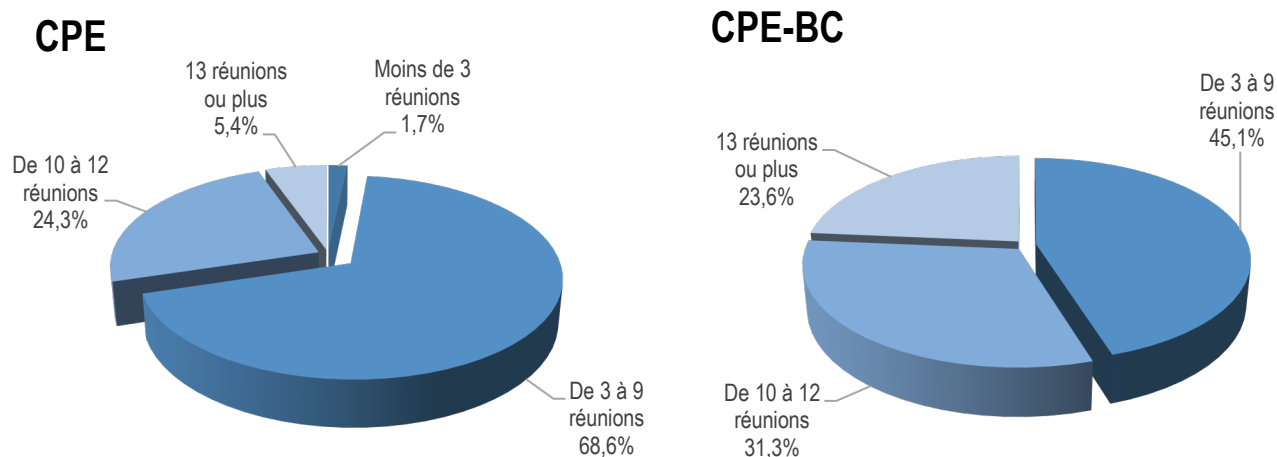
Les CA des CPE agréés ont tenu en moyenne 1,2 assemblée générale ou extraordinaire durant l'année (88,2 % ont organisé 1 assemblée, alors que 7,6 % en ont convoqué 2 ou plus et 4,2 % n'en ont tenu aucune). Il faut noter que le nombre moyen d'assemblée générale ou extraordinaire inclut un CPE-BC qui a tenu 17 assemblées. Autrement, la moyenne est d'une assemblée générale ou extraordinaire durant 2020-2021. L'assemblée générale annuelle a eu lieu en grande partie en septembre 2020 (54,3 % de ceux qui ont répondu), en octobre 2020 (26,8 %), en juin 2020 (5,8 %) ou en novembre 2020 (5,1 %) (données non présentées).

Les conseils d'administration des 11 BC dont l'agrément n'est pas détenu par un CPE se sont réunis en moyenne 8,6 fois durant l'année. Plus précisément, 81,8 % se sont rencontrés de 3 à 9 fois, 9,1 % se sont rencontrés de 10 à 12 fois et 9,1 % se sont rencontrés 13 fois ou plus (graphique 1.4). Ces conseils sont composés, en moyenne, de 5,6 femmes et de 0,9 homme. Ils ont tenu en moyenne 0,8 assemblée générale ou extraordinaire durant l'année (9 BC ont organisé 1 assemblée et 2 BC n'en ont tenu aucune). L'assemblée générale annuelle s'est tenue en septembre 2020 (45,5 %), en octobre 2020 (36,4 %), en juin 2020 (9,1 %) ou en août 2020 (9,1 %) (données non présentées).

¹² Dans cette section, les données sur le nombre de membres du CA selon le sexe, aux assemblées générales ou extraordinaires et à l'assemblée générale annuelle, ne sont pas présentées.

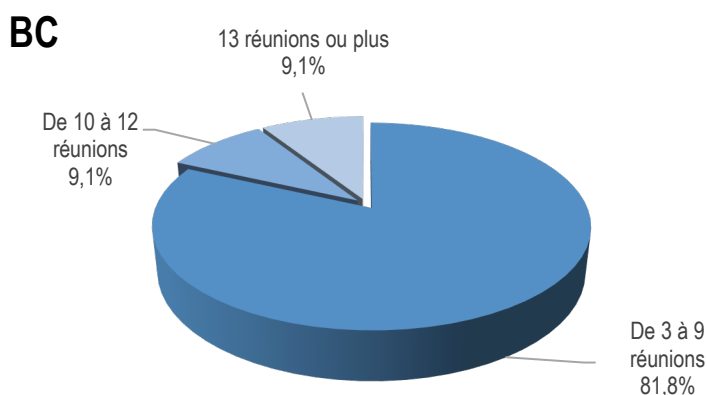
Graphique 1.3

Répartition en pourcentage des CPE selon le nombre de réunions du conseil d'administration au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021



Graphique 1.4

Répartition en pourcentage des BC (dont l'agrément n'est pas détenu par un CPE) selon le nombre de réunions du conseil d'administration au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021



1.2.2 Perfectionnement des membres des conseils d'administration

Une question a été posée aux CPE et aux BC afin de savoir si les membres des CA avaient suivi une ou plusieurs formations (activités de perfectionnement) pendant l'année financière 2020-2021 et une question ouverte leurs permettait d'indiquer le sujet de la formation ainsi que l'organisme l'ayant donnée.

L'analyse des réponses (données non présentées) indique que les membres des CA de 44,9 % des CPE agréés ou non à titre de BC (soit 411 sur un total de 915) ont suivi une ou des sessions de formation, pour un total de 452 formations. Parmi celles-ci, 76,1 % (344) portaient sur les rôles et responsabilités du CA et 15,0 % (68) portaient sur la gouvernance ou la gestion d'un service de garde. Les 40 autres formations portaient sur des sujets divers (processus d'évaluation et planification stratégique, évaluation du gestionnaire, règles budgétaires, formation maison, etc.). Un CPE n'a pas précisé de quelle formation il s'agissait. Plus de 4 formations sur 10 ont été données par une association ou un regroupement régional de CPE (45,0 %); plus de 3 formations sur 10 l'ont été par des firmes privées ou des particuliers (31,6 %) et plus de 2 formations sur 10 ont été assurées par le Ministère (22,4%). Enfin, moins de 1 formation sur 10 a été donnée par une personne à l'interne du CPE (4,6 %), par un organisme de développement social ou économique (0,5 %) ou par une institution publique (établissement scolaire, municipalité, etc.) (0,5 %)¹³.

Les membres des CA de 6 BC non rattachés à un CPE sur 11 ont suivi une formation, pour un total de 9 formations. La totalité d'entre elles avait pour sujet les rôles et responsabilités du CA ou l'administration d'un service de garde, la gouvernance ou l'évaluation et planification stratégique. Six des neuf formations ont été données par une association ou un regroupement régional de CPE ou par le Ministère¹⁴. Les trois autres ont été offertes par une entreprise privée.

1.2.3 Comité de parents dans les garderies

Selon l'article 31 de la LSGEE, la garderie doit former un comité de parents composé de cinq parents élus par et parmi les parents des enfants qui fréquentent la garderie, comité dont les membres se rencontrent au moins quatre fois par année. La seule exception possible est le cas où le CA de la garderie est composé majoritairement de parents usagers des services qui répondent aux exigences du premier alinéa de l'article 31, c'est-à-dire de cinq parents élus par et parmi les parents usagers autres que le titulaire de permis, un membre de son CA, son personnel et une personne qui leur est liée.

Parmi les garderies répondantes, 97,3 % des garderies subventionnées et 96,3 % des garderies non subventionnées disposent d'un comité consultatif de parents. Celui-ci est formé de cinq parents dans une majorité de garderies subventionnées (68,2 %) et de garderies non subventionnées (64,1 %). Les comités formés de six parents ou plus sont observés dans 22,9 % des cas en garderie subventionnée, et dans 23,2 % des cas en garderie non subventionnée. En revanche, il est plus rare que les comités soient formés d'un à quatre parents, ce qui est le cas dans 6,2 % des garderies subventionnées et dans 10,7 % des garderies non subventionnées. Les comités comptent ainsi en moyenne 5,6 parents dans les garderies subventionnées et 5,4 parents dans les garderies non subventionnées. Ajoutons que 2,7 % des garderies subventionnées et 2,1 % des garderies non subventionnées ont mentionné qu'aucun parent ne siégeait au comité de parents; cette situation peut être attribuable à une ouverture très récente ou à une problématique particulière à la garderie. Quant à la répartition des hommes et des femmes à l'intérieur du comité de parents, on compte en moyenne 4,8 femmes et 1,0 homme dans les garderies subventionnées ainsi que 4,5 femmes et 1,1 homme dans les garderies non subventionnées (données non présentées).

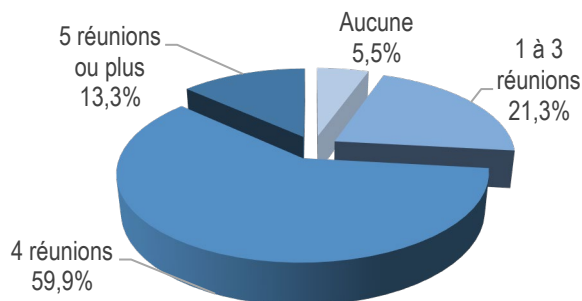
¹³ Le total des pourcentages dépasse 100 %, car les répondants pouvaient inscrire plusieurs formateurs.

¹⁴ Le total des mentions dépasse le nombre de formations, car les répondants pouvaient inscrire plusieurs formateurs.

Les graphiques 1.5 et 1.6 représentent le nombre de réunions tenues par les comités de parents durant l'année financière 2020-2021 dans les garderies subventionnées et non subventionnées. Dans celles qui sont subventionnées, 73,2 % ont respecté le nombre minimal de 4 réunions établies par la LSGEE alors que ce pourcentage est de 63,2 % dans les garderies non subventionnées. Dans les autres cas, le nombre de réunions est inférieur au nombre minimal requis par la LSGEE. Le nombre moyen de réunions du comité de parents est de 3,6 réunions dans les garderies subventionnées et de 3,5 réunions dans les garderies non subventionnées. Ces résultats tiennent compte de la date d'ouverture des services de garde, mais également du nombre de parents siégeant au comité.

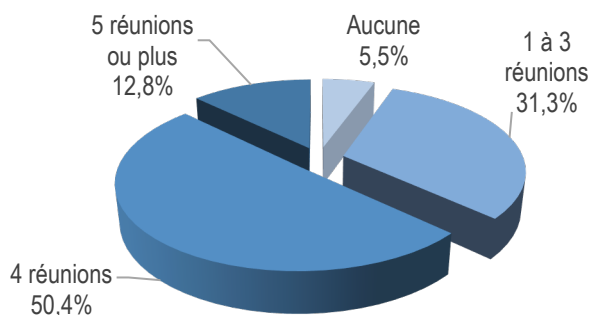
Graphique 1.5

Répartition en pourcentage des garderies subventionnées selon le nombre de réunions du comité de parents au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 (garderies ayant déclaré avoir au moins un membre au comité de parents)



Graphique 1.6

Répartition en pourcentage des garderies non subventionnées selon le nombre de réunions du comité de parents au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 (garderies ayant déclaré avoir au moins un membre au comité de parents)



Les CA de 19 garderies subventionnées et de 42 garderies non subventionnées se composent majoritairement de parents usagers des services, ce qui répond aux exigences du premier alinéa de l'article 31 de la LSGEE. Les CA des garderies subventionnées se sont réunis en moyenne 4,2 fois durant l'année financière et ceux des garderies non subventionnées l'ont fait 5,3 fois; Treize CA des garderies non subventionnées, comparativement à 6 CA des garderies subventionnées, ont tenu moins de quatre rencontres. Les CA sont composés en moyenne de 4,0 femmes et de 1,1 homme dans les garderies subventionnées et de 4,4 femmes et de 1,3 homme dans les garderies non subventionnées. Les ont tenus en moyenne 0,9 assemblée générale ou extraordinaire durant l'année dans les garderies subventionnées (68,4 % ont organisé 1 assemblée, 5,3 % en ont convoqué 2 ou plus, et 26,3 % n'en ont tenu aucune). Dans les garderies non subventionnées, les CA ont tenu en moyenne 1,0 assemblée générale ou extraordinaire durant l'année (73,8 % ont organisé 1 assemblée, 9,5 % en ont convoqué 2 ou plus et 16,7 % n'en ont convoqué aucune). L'assemblée générale annuelle s'est tenue majoritairement en septembre 2020 (57,9 %) pour les garderies subventionnées et en octobre (35,7 %) ou en septembre 2020 (33,3 %) pour les garderies non subventionnées (données non présentées).

1.3 Installations de CPE et garderies en milieu de travail ou d'études

Dans les rapports d'activités des CPE et des garderies, plusieurs questions permettent de connaître certaines caractéristiques des installations en milieu de travail ou d'études. **Un service de garde en milieu de travail ou d'études se définit comme une installation située sur un lieu de travail ou d'études ou à proximité et profitant du soutien d'un ou de plusieurs employeurs pour fournir un service de garde aux parents qui travaillent pour eux (ou étudient dans l'établissement dans le cas du réseau de l'éducation).** Ce soutien peut prendre l'une ou l'autre des formes suivantes ou combiner plusieurs forme : soutien administratif, soutien financier, soutien technique, soutien lié aux activités récréatives ou soutien lié à l'entretien. De plus, une question est posée pour savoir si le service de garde accorde la priorité aux travailleurs ou aux étudiants du milieu de travail ou d'études. Il est à noter que, pour la suite de cette section, l'expression milieu de travail englobe aussi les milieux d'études. Il est également à noter que le nombre de places réellement accordé de manière prioritaire en milieu de travail varie d'un service de garde à l'autre, ce n'est donc pas toujours la totalité des places qui est accordée en priorité.

Selon ces critères, 232 CPE (25,4 %), 19 garderies subventionnées (2,7 %) et 71 garderies non subventionnées (6,2 %) ont des installations en milieu de travail au 31 mars 2021. Des 232 CPE, 65 ont plus d'une installation en milieu de travail (49 CPE en ont 2, 15 CPE en ont 3 et un CPE en a 4), pour un total de 313 installations de CPE en milieu de travail (tableau 1.7); cela représente 20,1 % de l'ensemble des installations de CPE.

Tableau 1.7

Répartition en nombre des installations de CPE en milieu de travail ou d'études, au 31 mars 2021

Nombre de CPE ayant une ou des installations en milieu de travail		Nombre d'installations en milieu de travail par CPE		Nombre total d'installations en milieu de travail
166	X	1	=	166
49	X	2	=	98
15	X	3	=	45
1	X	4	=	4
232				313

Dans les services de garde situés en milieu de travail, les proportions moyennes d'enfants dont au moins un des deux parents travaille ou étudie dans le milieu où se trouve le service de garde sont respectivement de 41,4 %

pour les installations de CPE, de 40,9 % pour les garderies subventionnées et de 34,6 % pour les garderies non subventionnées (données non présentées). Le tableau 1.8 fait, quant à lui, ressortir que, dans 3,8 % des installations de CPE, dans 5,3 % des garderies subventionnées et dans 18,3 % des garderies non subventionnées, aucun enfant n'a un parent qui travaille ou étudie dans le milieu.

Tableau 1.8

Répartition en nombre et en pourcentage des installations de CPE et des garderies en milieu de travail ou d'études selon la proportion d'enfants dont au moins un des parents travaille ou étudie dans le milieu, du 22 au 28 mars 2021

Proportion d'enfants	Installations de CPE		Garderies subventionnées		Garderies non subventionnées	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Aucun	12	3,8	1	5,3	13	18,3
De 1 % à moins de 25 %	81	25,9	9	47,4	22	31,0
De 25 % à moins de 50 %	75	24,0	9	10,5	15	21,1
De 50 % à moins de 75 %	50	16,0	3	15,8	7	9,9
De 75 % à moins de 100 %	64	20,4	4	5,3	10	14,1
100 %	31	9,9	3	15,8	4	5,6
TOTAL	313	100,0	19	100,0	71	100,0

Comme le montre le tableau 1.9, les services de garde en milieu de travail sont présents dans l'ensemble des régions du Québec, à l'exception de la région du Nord-du-Québec. Des installations de CPE en milieu de travail sont présentes dans 16 des 17 régions administratives; des garderies subventionnées, sont présentes dans 8 régions; et des garderies non subventionnées, sont présente dans 12 régions.

La proportion des installations de CPE en milieu de travail par rapport au nombre total d'installations de CPE dans la région est de 3 sur 10 dans les régions de Montréal (29,9 %) et de la Capitale-Nationale (29,9 %). Par ailleurs, relativement au nombre total d'installations de CPE en milieu de travail, plus du tiers des installations (34,8%) se trouvent dans la région de Montréal, qui en compte 109. Cette région est suivie en importance par la Capitale-Nationale qui regroupe 43 installations de CPE en milieu de travail (13,7 %), et par la Montérégie qui en comprend 33 (10,5 %). Les régions du Nord-du-Québec, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, de la Côte-Nord et de l'Abitibi-Témiscamingue représentent les plus petites portions du nombre d'installations en milieu de travail avec, respectivement, zéro, deux, cinq et cinq installations chacune.

En ce qui concerne les garderies subventionnées en milieu de travail, 6 se trouvent dans la région de Montréal, soit 31,6 % du total des garderies subventionnées en milieu de travail. La région de la Montérégie en compte 5 (26,3 %) et la région de la Capitale-Nationale en compte 3 (15,8 %).

Relativement aux garderies non subventionnées en milieu de travail, plus de 1 sur 3 (36,0 %) se trouve dans la région de Montréal avec 18 garderies, plus de 1 sur 5 (22,0 %) se trouve dans la Capitale-Nationale avec 11 garderies, et plus de 1 sur 10 (12,0 %) se trouve dans la région de Lanaudière avec 6 garderies.

Tableau 1.9

Répartition en nombre des installations de CPE et des garderies en milieu de travail ou d'études et proportion (%) relative de celles-ci, selon la région administrative, au 31 mars 2021

Région administrative	Installations de CPE			Garderies subventionnées			Garderies non subventionnées			Nombre total d'installations et de garderies en milieu de travail
	Nombre en milieu de travail	Nombre total	Proportion en milieu de travail (%)	Nombre en milieu de travail	Nombre total	Proportion en milieu de travail (%)	Nombre en milieu de travail	Nombre total	Proportion en milieu de travail (%)	
Bas-Saint-Laurent	8	42	19,0	0	1	0,0	1	5	20,0	9
Saguenay–Lac-Saint-Jean	9	57	15,8	0	8	0,0	1	23	4,3	10
Capitale-Nationale	43	144	29,9	3	55	5,5	11	109	10,1	57
Mauricie	10	55	18,2	0	5	0,0	1	10	10,0	11
Estrie	16	79	20,3	1	5	20,0	2	21	9,5	19
Montréal	109	365	29,9	6	282	2,1	18	470	3,8	133
Outaouais	16	83	19,3	0	24	0,0	2	44	4,5	18
Abitibi-Témiscamingue	5	32	15,6	0	1	0,0	0	4	0,0	5
Côte-Nord	5	28	17,9	0	0	0,0	0	0	0,0	5
Nord-du-Québec	0	24	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	2	22	9,1	0	1	0,0	0	1	0,0	2
Chaudière-Appalaches	16	91	17,6	1	19	5,3	0	34	0,0	17
Laval	13	56	23,2	1	55	1,8	3	98	3,1	17
Lanaudière	9	75	12,0	1	45	2,2	6	49	12,2	16
Laurentides	10	89	11,2	0	43	0,0	1	75	1,3	11
Montérégie	33	263	12,5	5	138	3,6	3	194	1,5	41
Centre-du-Québec	9	52	17,3	1	13	7,7	1	10	10,0	11
TOTAL	313	1557	20,1	19	695	2,7	50	1147	4,4	382

Parmi les 313 installations de CPE en milieu de travail, 270 (86,3 %) bénéficient d'un partenariat officialisé dans le cadre d'une entente entre le CPE (pour ces installations) et le milieu de travail ou d'études. Quant aux garderies en milieu de travail, 20 subventionnées et 35 non subventionnées affirment avoir un partenariat officialisé (données non présentées).

1.3.1 Type de soutien offert par le milieu de travail ou d'études

En ce qui concerne le type de soutien offert par le milieu de travail, on remarque que des 313 installations de CPE, 71,9 % bénéficient d'un soutien financier, 43,8 % ont un soutien lié à l'entretien, 28,7 % ont un soutien relatif aux activités récréatives, 22,1 % ont un soutien administratif et enfin 16,7 % bénéficient d'un soutien technique. Pour les 19 garderies subventionnées en milieu de travail, on note les formes de soutien suivantes : soutien financier (54,2%), soutien administratif (37,5 %); soutien technique (33,3 %); soutien lié à l'entretien (25,5 %) et soutien relatif aux activités récréatives (12,5 %). Pour les 50 garderies non subventionnées situées sur en milieu de travail, on observe les formes de soutien suivantes : soutien financier (39,4 %); soutien technique (29,6 %); soutien administratif ou lié à l'entretien (25,4 %); et soutien relatif aux activités récréatives (22,5 %) (données non présentées).

1.3.2 Secteurs d'activité des milieux de travail

Le tableau 1.10 présente les secteurs des milieux de travail auxquels sont liés les services de garde. On y voit que des 331 installations de CPE en milieu de travail, 36,1 % sont liées au réseau de l'éducation, 27,5 % le sont au réseau de la santé et 22,0 % le sont à des entreprises privées (les secteurs d'activité des entreprises privées sont énumérés au tableau 1.11). De même, des 21 garderies subventionnées en milieu de travail, 6 sont liées au réseau de l'éducation et à des entreprises privées alors que 4 sont liées aux organismes communautaires. Pour les 67 garderies non subventionnées en milieu de travail, 28 sont liées au réseau de l'éducation, 15 le sont au réseau de la santé et 13 le sont à des entreprises privées.

Tableau 1.10

Répartition en nombre et en pourcentage des installations de CPE et des garderies en milieu de travail ou d'études selon le secteur d'activité, au 31 mars 2021

Secteur du milieu de travail	Installation de CPE		Garderies subventionnées		Garderies non subventionnées	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Réseau de la santé	86	27,5	2	10,5	15	30,0
Réseau de l'éducation	113	36,1	6	31,6	28	56,0
Fonction publique	39	12,5	2	10,5	3	6,0
Entreprise privée	69	22,0	6	31,6	13	26,0
Regroupement de milieux de travail ou d'études*	12	3,8	1	5,3	4	8,0
Organisme communautaire	12	3,8	4	21,1	4	8,0
TOTAL	331	***	21	***	67	***

* Une installation est liée à un regroupement de milieux de travail si un lien est établi avec un organisme qui représente un regroupement de milieux de travail ou d'études (un parc industriel ou une tour de bureaux, par exemple).

** Le nombre total d'installations en milieu de travail dépasse celui du tableau 1.9 (313, 19 et 50), car les répondants pouvaient inscrire plusieurs secteurs.

*** Le total des pourcentages dépasse 100 %, car les répondants pouvaient inscrire plusieurs secteurs.

Tableau 1.11

Répartition des installations de CPE et des garderies en milieu de travail selon le secteur d'activité de l'entreprise privée, au 31 mars 2021

Secteur d'activité économique des entreprises (SCIAN 2017 ¹⁵)	Nombre d'installations de CPE	Nombre de garderies subventionnées	Nombre de garderies non subventionnées
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	4	0	1
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	3	0	0
Services publics	1	0	0
Construction	3	1	1
Fabrication	26	2	2
Commerce de gros	2	0	0
Commerce de détail	2	0	2
Transport et entreposage	2	1	0
Industrie de l'information et industrie culturelle	4	1	0
Finance et assurances	9	0	3
Services immobiliers et services de location et de location à bail	0	0	1
Services professionnels, scientifiques et techniques	7	1	3
Gestion de sociétés et d'entreprises	0	0	0
Services administratifs, services de soutien, service de gestion des déchets et services d'assainissement	0	0	0
Services d'enseignement	1	0	1
Soins de santé et assistance sociale	3	0	1
Arts, spectacles et loisirs	1	0	0
Services d'hébergement et de restauration	1	0	1
Autres services (sauf les administrations publiques)	0	0	0
TOTAL*	69**	6	16***

* Le total dépasse celui indiqué au tableau 1.10 (69, 6 et 13), car les répondants pouvaient inscrire plus d'un secteur d'activité.

** Ce total inclut deux installations de CPE dont la réponse ne permet pas d'identifier le secteur d'activité de l'entreprise privée.

*** Ce total inclut trois garderies non subventionnées dont la réponse ne permet pas d'identifier le secteur d'activité de l'entreprise privée.

¹⁵ SCIAN : Système de classification des industries de l'Amérique du Nord.

Les tableaux 1.12 et 1.13 détaillent l'information sur les services de garde en milieu de travail du secteur de l'éducation selon la situation des enfants qui les fréquentent, en distinguant les enfants dont au moins un parent étudie dans le milieu d'enseignement, les enfants dont au moins un parent travaille dans ce milieu et les enfants dont au moins un parent étudie et travaille dans ce milieu.

Ainsi, globalement, 69 des 90 installations de CPE (76,7 %) ont, parmi leur clientèle, des enfants dont au moins un parent étudie dans l'établissement du réseau de l'éducation (tableau 1.12). Dans 60,0 % des installations de CPE liées au réseau de l'éducation, la proportion d'enfants dont au moins un parent étudie dans l'établissement se situe entre 1 % et moins de 25 %.

Parmi les installations de CPE qui ont un lien avec un établissement du réseau de l'éducation, 83,3 % accueillent des enfants dont au moins un parent travaille dans le milieu. Et dans 47,8 % des installations de CPE en milieu d'enseignement, de 1 % à 25 % des enfants accueillis ont au moins un parent qui est membre du personnel. Enfin, notons que 11,1 % des installations de CPE en milieu de travail du réseau de l'éducation déclarent accueillir des enfants dont au moins un parent travaille et étudie dans le milieu.

Tableau 1.12

Répartition en nombre et en pourcentage des installations de CPE du réseau de l'éducation, selon la proportion d'enfants concernés par la situation, du 22 au 28 mars 2021

Proportion d'enfants concernés*	Situation possible dans le réseau de l'éducation					
	Enfant dont au moins un parent étudie dans le milieu		Enfant dont au moins un parent travaille dans le milieu		Enfant dont au moins un parent travaille et étudie dans le milieu	
	Nombre d'installations	%	Nombre d'installations	%	Nombre d'installations	%
Aucun	21	23,3	15	16,7	80	88,9
De 1 % à moins de 25 %	54	60,0	43	47,8	10	11,1
De 25 % à moins de 50 %	10	11,1	18	20,0	0	0,0
De 50 % à moins de 75 %	3	3,3	7	7,8	0	0,0
De 75 % à moins de 100 %	1	1,1	6	6,7	0	0,0
100 %	1	1,1	1	1,1	0	0,0
TOTAL	90	100,0	90	100,0	90	100,0

* Les proportions d'enfants concernés par la situation ont été fournies par les services de garde de façon approximative.

Au tableau 1.13, sur les 34 garderies qui ont un lien avec un établissement du réseau de l'éducation, 11 garderies accueillent des enfants dont au moins un parent étudie dans l'établissement. Précisons que dans 8 garderies, la proportion d'enfants dont au moins un parent étudie dans l'établissement se situe entre 1 % et moins de 25 %.

Parallèlement, pour ce qui est des enfants dont au moins un parent travaille dans le milieu, 21 garderies en milieu d'enseignement ont des enfants dans cette situation, et parmi celles-ci, 19 ont de 1 % à moins de 25 % des enfants. Enfin, seulement deux garderies en milieu de travail du réseau de l'éducation accueillent des enfants dont au moins un parent travaille et étudie dans le milieu.

Tableau 1.13

Répartition en nombre et en pourcentage des garderies du réseau de l'éducation, selon la proportion d'enfants concernés par la situation, du 22 au 28 mars 2021

Proportion d'enfants	Situation possible dans le réseau de l'éducation											
	Enfant dont au moins un parent étudie dans le milieu				Enfant dont au moins un parent travaille dans le milieu				Enfant dont au moins un parent travaille et étudie dans le milieu			
	Garderie subventionnée		Garderie non subventionnée		Garderie subventionnée		Garderie non subventionnée		Garderie subventionnée		Garderie non subventionnée	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Aucun	3	50,0	20	71,4	3	50,0	10	35,7	5	83,3	27	96,4
De 1 % à moins de 25 %	1	16,7	7	25,0	3	50,0	16	57,1	1	16,7	1	3,6
De 25 % à moins de 50 %	-	-	1	3,6	-	-	2	7,1	-	-	-	-
De 50 % à moins de 75 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
De 75 % à moins de 100 %	1	16,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
100 %	1	16,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	6	100,0	28	100,0	6	100,0	28	100,0	6	100,0	28	100,0

À titre informatif, les tableaux 1.14 et 1.15 présentent le nombre et la proportion des services de garde en milieu de travail dans les autres grands secteurs, soit le secteur de la santé, de la fonction publique, des entreprises privées, ceux faisant partie d'un regroupements de milieux de travail ou d'études et les organismes communautaires, et ce, selon la proportion d'enfants concernés.

Tableau 1.14

Répartition en nombre et en pourcentage des installations de CPE de divers grands secteurs selon la proportion d'enfants concernés, du 22 au 28 mars 2021

Proportion d'enfants concernés	Secteurs									
	Proportion d'enfants dont au moins un parent travaille dans le secteur de la santé		Proportion d'enfants dont au moins un parent travaille dans le milieu de la fonction publique		Proportion d'enfants dont au moins un parent travaille dans le milieu des entreprises privées		Proportion d'enfants dont au moins un parent travaille ou étudie dans un des milieux faisant partie d'un regroupement de milieux de travail ou d'études		Proportion d'enfants dont au moins un parent travaille ou étudie dans le milieu des organismes communautaires	
	Nombre d'installations	%	Nombre d'installations	%	Nombre d'installations	%	Nombre d'installations	%	Nombre d'installations	%
Aucun	1	1,5	-	-	3	6,1	-	-	1	11,1
De 1 % à moins de 25 %	9	13,4	4	12,1	19	38,8	3	30,0	8	88,9
De 25 % à moins de 50 %	16	23,9	5	15,2	11	22,4	2	20,0	-	-
De 50 % à moins de 75 %	14	20,9	8	24,2	6	12,2	2	20,0	-	-
De 75 % à moins de 100 %	20	29,9	12	36,4	10	20,4	3	30,0	-	-
100 %	7	10,4	4	12,1	-	-	-	-	-	-
TOTAL	67	100,0	33	100,0	49	100,0	10	100,0	9	100,0

Tableau 1.15

Répartition en nombre et en pourcentage des garderies de divers grands secteurs, selon la proportion d'enfants concernés, du 22 au 28 mars 2021

Proportion d'enfants concernés	Secteurs									
	Proportion d'enfants dont un parent travaille dans le secteur de la santé		Proportion d'enfants dont un parent travaille dans le milieu de la fonction publique		Proportion d'enfants dont un parent travaille dans le milieu des entreprises privées		Proportion d'enfants dont au moins un parent travaille ou étudie dans un des milieux faisant partie d'un regroupement de milieux de travail ou d'études		Proportion d'enfants dont au moins un parent travaille ou étudie dans le milieu des organismes communautaires	
	Nombre de garderies	%	Nombre de garderies	%	Nombre de garderies	%	Nombre de garderies	%	Nombre de garderies	%
Aucun	1	5,9	0	0	2	10,5	1	20,0	4	50,0
De 1 % à moins de 25 %	5	29,4	3	50,0	10	52,6	1	20,0	4	50,0
De 25 % à moins de 50 %	8	47,1	2	33,3	2	10,5	2	40,0	-	-
De 50 % à moins de 75 %	3	17,6	1	16,7	2	10,5	1	20,0	-	-
De 75 % à moins de 100 %	-	-	-	-	2	10,5	-	-	-	-
100 %	-	-	-	-	1	5,3	-	-	-	-
TOTAL	17	100	6	100	19	100	5	100	8	100

1.4 Empêchements

Pour mieux spécifier en quoi consiste un empêchement, précisons qu'il peut s'agir d'une condamnation, d'une mise en accusation ou d'un comportement répréhensible par une personne représentant un danger pour la sécurité physique ou morale des enfants. Toutes les personnes qui travaillent dans un service de garde doivent donc faire l'objet d'une vérification de l'absence d'empêchements¹⁶.

Les tableaux présentés dans les pages qui suivent indiquent le nombre de CPE (incluant les CPE-BC) (tableau 1.16) et de garderies (tableaux 1.17 et 1.18) qui ont reçu, au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, des renseignements pouvant révéler un empêchement pour des membres du CA ou des propriétaires ou actionnaires, des membres du personnel ou des candidats pour ces fonctions. Ces tableaux présentent aussi la catégorie de renseignements figurant sur la déclaration pouvant révéler un empêchement. Dans le cas des BC (tableau 1.19), ces informations sont présentes pour des candidatures ou des RSGE, des assistant(e)s, des personnes résidant au domicile, des remplaçantes occasionnelles, des stagiaires ou des bénévoles.

Les CPE ont déclaré avoir eu 115 renseignements pouvant révéler un empêchement, les garderies non subventionnées en ont reçu 67 et les garderies subventionnées en ont reçu 31. Le nombre est plus élevé du côté des BC, où l'on trouve 251 renseignements pouvant révéler un empêchement. Dans l'ensemble, on cumule 464 renseignements pouvant révéler un empêchement pour l'année financière 2020-2021, toutes natures confondues.

Enfin, ajoutons que la catégorie de renseignements figurant sur la déclaration pouvant révéler un empêchement concerne plus souvent la conduite automobile, et ce, pour tous les services de garde et leur personnel.

¹⁶ QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE ET DE LA FAMILLE, *La vérification de l'absence d'empêchement dans les services de garde éducatifs*, [En ligne], Montréal, Le Ministère, 2004, p. 141
[https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/SF_verification_absence_empechements_SG.pdf].

Tableau 1.16

Répartition des CPE qui ont reçu des renseignements pouvant révéler un empêchement pour des membres du conseil d'administration ou pour des membres du personnel ou des candidats pour ces fonctions, au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021

	Nombre total de renseignements		Nombre de cas soumis au Comité d'éthique du Ministère		Retrait de l'administrateur		Maintien de l'administrateur	
	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements
Membre du conseil d'administration	17	18	12	12	3	4	14	14

	Nombre total de renseignements		Congédiement/ démission/ non-embauche		Maintien en emploi	
	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements
Personnel de gestion	2	2	1	1	1	1
Personnel éducateur	56	68	5	5	52	63
Autre membre du personnel	25	27	2	2	23	25

	Violence		Vol/fraude		Drogue		Actes à caractère sexuel		Conduite automobile		Autre	
	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements
Personnel de gestion	-	-	-	-	-	-			1	1	1	1
Personnel éducateur	6	8	9	10	4	4	1	1	33	37	7	8
Autre membre du personnel	6	6	6	7	2	2	-	-	10	10	2	2

Tableau 1.17

Répartition des garderies subventionnées ayant reçu des renseignements pouvant révéler un empêchement pour des propriétaires ou actionnaires ou pour des membres du personnel ou des candidats pour ces fonctions, au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021

	Nombre total de renseignements		Nombre de cas soumis au Comité d'éthique du Ministère		Refus/retrait de la personne		Acceptation/maintien de la personne	
	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements
Propriétaire ou actionnaire	1	1	1	1	-	-	1	1

	Nombre de renseignements		Congédiement/démission/non-embauche		Maintien en emploi/embauche	
	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements
Gestionnaire	3	4	-	-	3	4
Personnel éducateur	19	19	4	4	15	15
Autre membre du personnel	7	7	2	2	5	5

	Violence		Vol/fraude		Drogue		Actes à caractère sexuel		Conduite automobile		Autre	
	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements
Gestionnaire	1	1	-	-	-	-	-	-	2	3	-	-
Personnel éducateur	2	2	5	5	2	2	-	-	7	7	3	3
Autre membre du personnel	-	-	5	5	-	-	-	-	-	-	2	2

Tableau 1.18

Répartition des garderies non subventionnées ayant reçu des renseignements pouvant révéler un empêchement pour des propriétaires ou actionnaires ou pour des membres du personnel ou des candidats pour ces fonctions, au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021

	Nombre total de renseignements		Nombre de cas soumis au Comité d'éthique du Ministère		Refus/retrait de la personne		Acceptation/maintien de la personne	
	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements
Propriétaire ou actionnaire	3	4	1	1	-	-	3	4

	Nombre total de renseignements		Congédiement/démission/non-embauche		Maintien en emploi/embauche	
	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements
Gestionnaire	7	8	-	-	7	8
Personnel éducateur	32	47	9	9	24	38
Autre membre du personnel	7	8	2	2	5	6

	Violence		Vol/fraude		Drogue		Actes à caractère sexuel		Conduite automobile		Autre	
	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements
Gestionnaire	1	1	1	1	-	-	-	-	4	4	2	2
Personnel éducateur	3	4	5	5	3	3	1	1	11	11	13	23
Autre membre du personnel	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	6	7

Tableau 1.19

Répartition des BC¹⁷ ayant reçu des renseignements pouvant révéler un empêchement pour des RSGE ou leur entourage, des personnes candidates à la reconnaissance, les assistantes ou les remplaçantes, au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021

	Nombre total de renseignements		Non-reconnaissance		Délivrance d'une reconnaissance	
	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements
Personne candidate à la reconnaissance	9	10	5	5	5	5

	Nombre total de renseignements		Suspension/révocation		Maintien de la reconnaissance	
	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements
RSGE	19	24	0	0	19	24

	Nombre total de renseignements		Congédiement par la RSGE		Maintien en fonction par la RSGE	
	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements
Assistante ou assistant	11	12	2	2	9	10

	Nombre total de renseignements		Suspension/révocation de la RSGE		Maintien de la reconnaissance	
	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements
Personne résidant au domicile	86	180	-	-	86	180

	Nombre total de renseignements		Suspension/révocation de la RSGE		Maintien de la reconnaissance	
	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements
Remplaçante occasionnelle	12	23	-	-	12	23

	Nombre total de renseignements		Suspension/révocation de la RSGE		Maintien de la reconnaissance	
	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements
Stagiaire	-	-	-	-	-	-

	Nombre total de renseignements		Suspension/révocation de la RSGE		Maintien de la reconnaissance	
	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements
Bénévole	2	2	-	-	2	2

¹⁷ Comprend tous les BC et ne concerne que les RSGE et leur entourage (toutes les personnes majeures qui habitent, à ce moment, la résidence dans laquelle la RSGE offre, ou entend offrir, des services de garde éducatifs en milieu familial).

Le tableau 1.20 indique que 49,2 % des CPE (incluant les CPE-BC), 23,3 % des garderies subventionnées, 12,1 % des garderies non subventionnées et 81,8 % des BC (non rattachés à un CPE) ont la possibilité de recourir à un comité d'éthique s'ils reçoivent une confirmation de la présence d'empêchement. Les comités internes sont les plus souvent mentionnés : 78,9 % des CPE et 100,0 % des BC précisent pouvoir consulter le CA, tandis que 8,0 % des CPE et 11,1 % des BC déclarent pouvoir avoir recours à un comité interne autre que le CA. De la même manière, 67,3 % des garderies subventionnées et 54,7 % des garderies non subventionnées indiquent pouvoir faire appel au CA, tandis que 29,0 % des garderies subventionnées et 37,4 % des garderies non subventionnées déclarent pouvoir avoir recours à un comité interne autre que le CA. On note que 10,2 % des CPE, 6,8 % des garderies subventionnées et 1,4 % des garderies non subventionnées peuvent recourir à un comité d'éthique régional, mais ce n'est le cas d'aucun BC. À l'exception de 1 CPE sur 10 mentionnant avoir recours à un comité d'éthique provincial (9,3 %), très peu font appel à ce type de comité.

Tableau 1.20

Proportion des CPE, des garderies et des BC qui peuvent recourir à un comité d'éthique existant et, parmi ceux qui ont cette possibilité, proportion utilisant les divers types de comités, au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021

Type de services de garde	% qui a la possibilité de recourir à un comité d'éthique	Type de comité*				
		Interne (CA)	Interne autre que le CA	Régional	Provincial	Autre
CPE (incluant les CPE-BC)	49,2	78,9	8,0	10,2	9,3	5,6
Garderies subventionnées	23,3	67,3	29,0	6,8	1,9	1,9
Garderies non subventionnées	12,1	54,7	37,4	1,4	1,4	7,2
BC (non rattachés à un CPE)	81,8	100,0	11,1	0,0	0,0	0,0

* Les entreprises de services de garde avaient la possibilité de sélectionner jusqu'à deux choix.

Les tableaux 1.21 et 1.22 indiquent le nombre de cas pour lesquels les BC ont reçu des renseignements pouvant révéler un empêchement selon les catégories de personnes. Les personnes pour lesquelles il y avait davantage de renseignements pouvant révéler un empêchement étaient les personnes résidant au domicile (180 cas), suivies de loin par les RSGE (24 cas) et les remplaçantes occasionnelles (23 cas) (tableau 1.21).

Le tableau 1.22, révèle que, pour les personnes résidant au domicile, les empêchements étaient principalement en lien avec la conduite automobile (90 cas), le vol ou la fraude (37 cas) ou la violence (26 cas). Pour les RSGE, les renseignements étaient principalement en lien avec la violence (8 cas) ou le vol ou la fraude (6 cas).

Tableau 1.21

Nombre de cas pour lesquels les BC ont reçu des renseignements pouvant révéler un empêchement selon les catégories d'emploi et la délivrance de la reconnaissance, au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021

Catégories	Personnes pour lesquelles les BC ont reçu des renseignements pouvant révéler un empêchement	Non-reconnaissance	Délivrance d'une reconnaissance
Personne candidate à la reconnaissance	10	5	5
RSGE	24	0	24
Assistante ou assistant	12	2	10
Personne résidant au domicile	180	0	180
Remplaçante occasionnelle	23	0	23
Stagiaire	0	0	0
Bénévole	2	0	2
TOTAL	251	7	244

Tableau 1.22

Nombre de cas pour lesquels les BC ont reçu des renseignements pouvant révéler un empêchement selon les catégories d'emploi et le type d'empêchement qui ont reçu leur reconnaissance, au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021

Catégories	Violence	Vol-fraude	Drogues	Actes à caractère sexuel	Conduite automobile	Autre	TOTAL
Personne candidate à la reconnaissance	2	2	0	1	3	1	9
RSGE	8	6	0	0	5	5	24
Assistante ou assistant	2	1	2	0	4	3	12
Personne résidant au domicile	26	37	9	4	90	9	175
Remplaçante occasionnelle	4	3	1	0	11	3	22
Stagiaire	0	0	0	0	0	0	0
Bénévole	0	2	0	0	0	0	2
TOTAL	42	51	12	5	113	21	244

1.5 Signalements au Directeur de la protection de la jeunesse

Les signalements au DPJ peuvent avoir mis en cause un membre du CA, un membre du personnel, une RSGE ou son entourage. Le tableau 1.23 affiche la répartition des services de garde selon le nombre de signalements effectués par le service de garde au DPJ, ainsi que le nombre de signalements retenus dont l'information provient du DPJ entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021.

Comme l'indique ce tableau, 899 CPE (97,4 %), 686 garderies subventionnées (98,7 %) et 1 132 garderies non subventionnées (98,7 %) n'ont fait aucun signalement au DPJ mettant en cause un membre de leur personnel. D'autre part, 892 CPE, 686 garderies subventionnées et 1 126 garderies non subventionnées n'ont pas été interpellés par le DPJ pour la même raison (respectivement 97,5 %, 98,7 % et 98,2 %).

Les CPE ont enregistré 33 signalements effectués au DPJ et mettant en cause un membre de leur personnel ou un administrateur, et ils ont été interpellés dans le cas de 33 signalements. Les garderies subventionnées ont enregistré 13 signalements au DPJ et elles ont été interpellées dans 22 cas. Quant aux garderies non subventionnées, elles ont enregistré 78 signalements au DPJ et elles ont été interpellées dans 67 cas.

Tableau 1.23

Répartition des CPE et des garderies, selon le nombre de signalements mettant en cause un membre du personnel ou de l'administration, au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021

Nombre de signalements	CPE (incluant les CPE-BC)				Garderies subventionnées				Garderies non subventionnées			
	Signalements effectués au DPJ		Dossiers auxquels le CPE a collaboré avec le DPJ à la suite d'un signalement retenu		Signalements effectués au DPJ		Dossiers auxquels la garderie a collaboré avec le DPJ à la suite d'un signalement retenu		Signalements effectués au DPJ		Dossiers auxquels la garderie a collaboré avec le DPJ à la suite d'un signalement retenu	
	Membre du personnel	Adminis-trateur	Membre du personnel	Adminis-trateur	Membre du personnel	Adminis-trateur	Membre du personnel	Adminis-trateur	Membre du personnel	Adminis-trateur	Membre du personnel	Adminis-trateur
Aucun	899	915	892	914	686	693	686	690	1132	1133	1126	1127
1	12	-	16	1	8	1	5	2	8	9	16	17
2	4	-	6	-	1	1	3	3	-	4	-	2
3	-	-	-	-	-	-	1	-	2	1	2	1
4	0	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-
6 ou plus									5	-	2	-
Nombre total de signalements	20	0	32	1	10	3	14	8	58	20	43	24

Pour ce qui est des BC (voir tableau 1.24), les résultats sur les signalements mettant en cause un membre du personnel du BC portent sur les 11 BC non rattachés à un CPE, et ceux mettant en cause une RSGE ou un membre de son entourage portent sur les 146 BC. L'analyse des résultats sur les signalements mettant en cause un membre du personnel ou un administrateur dans les 11 BC non rattachés à un CPE révèle qu'il n'y a eu aucun signalement effectué au DPJ ni aucun signalement dont l'information provient du DPJ.

En ce qui concerne le milieu familial, on note que des BC n'ont fait aucun signalement mettant en cause une RSGE (129, soit 88,4 %), un membre de son personnel (144, soit 98,6 %) ou un membre de son entourage (143, soit 97,9 %). On voit aussi que des BC (122, soit 83,6 %) n'ont pas été interpellés par le DPJ pour un signalement mettant en cause une RSGE, un membre de son personnel (142, soit 97,3 %) ou un membre de son entourage (140, soit 95,9 %). Les BC ont effectué 28 signalements au DPJ et ont été interpellés dans 40 cas mettant en cause une RSGE, un membre de son personnel ou un membre de son entourage.

Tableau 1.24

Répartition des BC, selon le nombre de signalements mettant en cause une RSGE, un membre du personnel de la RSGE ou de son entourage*, au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021

Nombre de signalements	BC (non rattaché à un CPE)				BC-CPE					
	Signalements effectués au DPJ		Dossiers auxquels le BC a collaboré avec le DPJ à la suite d'un signalement retenu		Signalements effectués au DPJ			Dossiers auxquels le BC a collaboré avec le DPJ à la suite d'un signalement retenu		
	Membre du personnel	Administrateur	Membre du personnel	Administrateur	RSGE	Membre du personnel de la RSGE	Entourage de la RSGE	RSGE	Membre du personnel de la RSGE	Entourage de la RSGE
Aucun	11	11	11	11	129	144	143	122	142	140
1	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	12	2	3	19	4	6
2	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	4	0	0	4	0	0
3	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	1	0	0	1	0	0
4	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	0	0	0	0	0	0
5	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	0	0	0	0	0	0
6 ou plus	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	0	0	0	0	0	0
Nombre total de signalements	0	0	0	0	23	2	3	30	4	6

* L'entourage de la RSGE est composé de toutes les personnes majeures qui habitent, à ce moment, la résidence dans laquelle la RSGE offre, ou entend offrir, des services de garde en milieu familial reconnus.

1.6 Affichage du logo Service de garde reconnu

En ce qui a trait à l’affichage du logo *Service de garde reconnu*, selon le tableau 1.25, il apparaît qu’en date du 31 mars 2021, il était affiché dans un endroit visible de l’extérieur dans 95,4 % des installations de CPE, dans 96,8 % des garderies subventionnées et dans 95,0 % des garderies non subventionnées. Du côté des BC, ce logo était visible chez 78,6 % des RSGE.

Tableau 1.25

Nombre et proportion de CPE, de garderies et de RSGE dont le logo *Service de garde reconnu* était affiché dans un endroit visible de l’extérieur de leur édifice au 31 mars 2021

	CPE		Garderie subventionnée		Garderie non subventionnée		RSGE	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Logo visible de l’extérieur de l’édifice	1 485	95,4	673	96,8	1 090	95,0	8 681	78,6

1.7 Fermetures de services de garde en milieu familial

Les tableaux 1.26 et 1.27 indiquent le nombre de RSGE qui ont fermé définitivement leur service de garde en milieu familial, les causes qui ont mené à cette fermeture et les raisons pour lesquelles le BC n'a pas procédé à des entrevues de fermeture.

Au total, ce sont 1 522 RSGE qui ont définitivement fermé leurs portes au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021. Parmi ces fermetures, plus du tiers (36,5 %) sont attribuables à une réorientation de carrière (faibles possibilités d'avancement ou de promotion, désir de changement, dévalorisation du métier, etc.). Les autres raisons les plus souvent évoquées sont le départ à la retraite (17,5 %), des motifs personnels (14,5 %) et la maladie, un accident ou un décès (8,7 %) (tableau 1.26).

Parmi les 151 BC où il y a eu au moins 1 fermeture de RSGE, seulement 52 BC ont procédé à des entrevues de fermeture avec une ou plusieurs RSGE qui ont fermé définitivement leur service de garde, au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, alors que 99 BC ne l'ont pas fait. La raison principale pour laquelle les BC n'ont pas procédé à des entrevues de fermeture est l'absence de procédure d'entrevue de fermeture (65 mentions) (tableau 1.27). Parmi les autres raisons évoquées (23 mentions), on note aussi la mise en place d'entrevues de fermeture non formelles ou encore l'absence de législation prévue à cet effet.

Tableau 1.26

Répartition en nombre et en pourcentage des RSGE qui ont fermé définitivement leur service de garde en milieu familial au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 (selon la principale raison de leur fermeture)

Raison de la fermeture	Nombre de RSGE	%
Déménagement	64	4,2
Motif personnel	220	14,5
Maladie, accident ou décès	132	8,7
Diminution ou absence de clientèle	13	0,9
Horaire de travail inadéquat	7	0,5
Exigences législatives, réglementaires et administratives excessives	74	4,9
Départ à la retraite	266	17,5
Retour aux études	41	2,7
Carrière (salaire, faibles possibilités d'avancement ou de promotion, désir de changement, obtention d'un meilleur travail, dévalorisation du métier, etc.)	555	36,5
Révocation de la reconnaissance par le BC	23	1,5
Volonté de devenir une personne non reconnue (PNR)	38	2,5
Absence de soutien du BC (comme perçu par la RSGE)	2	0,1
Manque d'autonomie de la RSGE dans la gestion de son service de garde	2	0,1
Autres motifs	38	2,5
COVID-19 : santé précaire d'un proche, risques courus, lourdeur des procédures de désinfection.	30	2,0
Autres motifs	8	0,5
Ne sais pas	47	3,1
TOTAL	1 522	100,0

Tableau 1.27

Répartition en nombre des raisons pour lesquelles le BC n'a pas procédé à une ou des entrevues de fermeture avec les RSGE qui ont fermé définitivement leur service de garde au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021

Raison	Nombre de BC
Refus ou manque d'intérêt de la part de la RSGE	5
Manque de temps de la part du personnel du BC	6
Absence de procédure d'entrevue de fermeture	65
Autres	23
TOTAL	99

Chapitre 2.

Familles utilisatrices et usagers

Dans ce chapitre, nous nous penchons sur l'utilisation des services de garde par les familles québécoises. Le détail sur la provenance des usagers, c'est-à-dire des enfants qui fréquentent les installations de CPE et les garderies, est présenté sous l'angle de la correspondance ou non entre le lieu de garde et le lieu de résidence (selon les territoires de CLSC, les municipalités et les régions administratives). En dernier lieu, nous abordons l'âge des enfants inscrits dans les services de garde et le mode de fonctionnement des CPE et des garderies.

2.1 Familles utilisatrices

Le tableau 2.1 présente le nombre de familles qui utilisent les services de garde en CPE, en garderies ou en milieu familial selon la région administrative. Globalement, si nous extrapolons nos résultats à l'ensemble du Québec, nous estimons à 224 367 le nombre de familles utilisatrices. De ce nombre, 36,3 % utilisent les services de garde en installation des CPE, 17,9 % les services de garde des garderies subventionnées, 22,4 % utilisent des garderies non subventionnées, alors que 23,5 % utilisent les services de garde en milieu familial.

En moyenne, les installations de CPE assurent un service à 51 familles, les garderies subventionnées en assurent à 56 familles et les garderies non subventionnées en assurent à 40 familles, alors que les BC coordonnent des services de garde pour 327 familles (tableau 2.2).

Tableau 2.1

Répartition du nombre de familles qui utilisent les services de garde en CPE, en garderies ou en milieu familial selon la région administrative et extrapolation du nombre de familles, du 22 au 28 mars 2021

Région administrative	CPE	Garderies subventionnées	Garderies non subventionnées	Services de garde en milieu familial	Total
Bas-Saint-Laurent	1 607	19	140	1 914	3 680
Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 434	399	1 089	2 374	6 296
Capitale-Nationale	7 050	2 635	5 036	3 894	18 615
Mauricie	2 526	311	372	1 559	4 768
Estrie	3 463	298	785	2 197	6 743
Montréal	20 637	15 748	14 489	8 249	59 123
Outaouais	4 258	1 368	1 769	2 557	9 952
Abitibi-Témiscamingue	1 489	56	222	1 018	2 785
Côte-Nord	1 210	-	-	714	1 924
Nord-du-Québec	1 205	-	-	91	1 296
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	786	18	23	722	1 549
Chaudière-Appalaches	4 276	874	1 628	3 422	10 200
Laval	3 034	3 167	3 811	2 819	12 831
Lanaudière	4 035	2 590	2 479	3 881	12 985
Laurentides	4 879	2 681	3 580	4 324	15 464
Montréal	13 769	8 204	9 570	9 704	41 247
Centre-du-Québec	2 250	583	468	1 969	5 270
NOMBRE TOTAL DE FAMILLES	78 908	38 951	45 461	51 408	214 728
Extrapolation du nombre total de familles*	81 348	40 114	50 178	52 726	224 367

* Il s'agit d'une extrapolation du nombre de familles utilisatrices pour l'ensemble du Québec sur la base de la capacité totale des places au permis de tous les services de garde.

Tableau 2.2

Nombre moyen de familles selon la capacité d'accueil des CPE et des garderies ou selon le nombre de places à l'agrément des BC et moyenne d'ensemble, du 22 au 28 mars 2021

Capacité d'accueil	Nombre moyen de familles		
	Installations de CPE	Garderies subventionnées	Garderies non subventionnées
Moins de 50 places	30	28	24
De 50 à 59 places	45	46	36
60 places	49	51	42
De 61 à 79 places	56	58	49
80 places	65	67	59
81 places ou plus	92	84	0
MOYENNE D'ENSEMBLE	51	56	40
Places à l'agrément du BC	Nombre moyen de familles ayant accès aux services de garde en milieu familial d'un BC		
140 places ou moins	14		
De 141 à 280 places	120		
De 281 à 420 places	189		
De 421 à 560 places	276		
De 561 à 700 places	367		
De 701 à 850 places	425		
De 851 à 1 000 places	481		
De 1 001 à 1 150 places	627		
De 1 151 à 1 923 places	784		
MOYENNE D'ENSEMBLE	327		

2.2 Provenance des usagers des installations de CPE et des garderies

2.2.1 Provenance des usagers des services de garde situés dans les régions administratives de Montréal et de Laval

Le tableau 2.3 montre qu'au total, 81,1 % des enfants des régions de Montréal et de Laval habitent le territoire de CLSC où est établi l'installation de service de garde qu'ils fréquentent, tandis que 15,1 % vivent dans la même région, mais sur un autre territoire de CLSC. Enfin, 3,9 % habitent une région administrative différente.

On remarque que les enfants inscrits dans les garderies, par comparaison avec les enfants qui fréquentent les installations de CPE, habitent en plus grande proportion le même territoire de CLSC où se situe le service de garde. En effet, 85,3 % des enfants inscrits dans les garderies subventionnées et 87,1 % des enfants inscrits dans les garderies non subventionnées habitent le même territoire de CLSC, alors que c'est le cas de 73,2 % des enfants inscrits dans les CPE. Inversement, les enfants qui fréquentent les installations de CPE viennent plus souvent d'un autre territoire de CLSC (dans la même région administrative) que celui du service de garde, lorsqu'on compare aux enfants qui sont inscrits dans les garderies. En effet, 21,1 % des enfants des CPE contre 11,7 % des enfants des garderies subventionnées et 10,5 % des enfants des garderies non subventionnées habitent un autre territoire. Il en est de même des enfants venant d'une autre région administrative, leur proportion étant de 5,6 % dans les CPE contre 3,0 % dans les garderies subventionnées et 2,4 % dans les garderies non subventionnées.

Des 1 997 enfants qui fréquentent les installations de CPE et les garderies de Montréal mais qui viennent d'une autre région administrative, la majorité demeure dans les régions de la Montérégie (40,8 %) ou de Laval (38,6 %), alors que 16,0 % habitent la région de Lanaudière et 4,1 %, celle des Laurentides (données non présentées).

Pour les installations de CPE et les garderies de Laval, sur les 714 enfants venant d'une autre région administrative, 59,7 % habitent la région des Laurentides, 26,5 % viennent de Lanaudière et 13,6 % sont dans la région de Montréal (données non présentées).

Tableau 2.3

Répartition en nombre et en pourcentage des enfants habitant le territoire de CLSC, un autre territoire de CLSC ou une autre région administrative où se trouve le service de garde fréquenté, pour les installations situées à Montréal et à Laval, du 22 au 28 mars 2021

Type de divisions de garde en installation	Même territoire de CLSC		Autre territoire de CLSC (dans la même région)		Autre région		Total d'enfants	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Installations de CPE	20 186	73,2	5 829	21,1	1 552	5,6	27 567	100,0
Garderies subventionnées	18 599	85,3	2 557	11,7	661	3,0	21 817	100,0
Garderies non subventionnées	17 991	87,1	2 160	10,5	498	2,4	20 649	100,0
Région administrative								
Montréal	47 415	81,5	8 770	15,1	1 997	3,4	58 182	100,0
Laval	9 361	79,0	1 776	15,0	714	6,0	11 851	100,0
NOMBRE TOTAL D'ENFANTS	56 776	81,1	10 546	15,1	2 711	3,9	70 033	100,0

2.2.2 Provenance des usagers des services de garde situés dans les autres régions administratives

Le tableau 2.4 porte sur les usagers des 15 autres régions du Québec selon qu'ils habitent ou non la municipalité ou la région où se trouve l'installation de CPE fréquentée. Les tableaux 2.5 et 2.6 présentent la même information pour les garderies subventionnées et non subventionnées.

Parmi les enfants qui fréquentent des installations de CPE en dehors des régions de Montréal et de Laval, 8 enfants sur 10 (79,6 %) habitent la municipalité où se trouve l'installation. La situation diffère toutefois d'une région administrative à l'autre. Les proportions les plus élevées d'enfants demeurant dans la même municipalité que l'installation de CPE fréquentée sont observées dans les régions du Nord-du-Québec (95,1 %), de la Côte-Nord (94,9 %) et de la Mauricie (87,7 %). À l'inverse, les plus faibles proportions d'enfants qui habitent dans la même municipalité que l'installation de CPE qu'ils fréquentent sont observées dans les régions des Laurentides (71,0 %), de Lanaudière (74,4 %), de la Montérégie (77,7 %), du Centre-du-Québec (77,9 %), de l'Estrie (78,4 %) et de Chaudière-Appalaches (78,9 %). Cela peut notamment s'expliquer par l'éloignement des municipalités les unes des autres dans ces dernières régions.

Tableau 2.4

Répartition en nombre et en pourcentage des enfants selon qu'ils habitent ou non la municipalité ou la région administrative où se trouve l'installation de CPE fréquentée, selon la région administrative (sauf Montréal et Laval), du 22 au 28 mars 2021

Région administrative	Même municipalité		Autre municipalité (dans la même région)		Autre région		Total d'enfants	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Bas-Saint-Laurent	1 666	81,2	376	18,3	10	0,5	2052	100,0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 573	83,3	509	16,5	6	0,2	3088	100,0
Capitale-Nationale	7 181	82,7	1 376	15,8	129	1,5	8686	100,0
Mauricie	2 761	87,7	342	10,9	46	1,5	3149	100,0
Estrie	3 475	78,4	878	19,8	80	1,8	4433	100,0
Outaouais	4 246	81,5	962	18,5	2	0,0	5210	100,0
Abitibi-Témiscamingue	1 523	80,7	360	19,1	5	0,3	1888	100,0
Côte-Nord	1 402	94,9	76	5,1	0	-	1478	100,0
Nord-du-Québec	1 368	95,1	59	4,1	12	0,8	1439	100,0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	808	83,5	160	16,5	0	-	968	100,0
Chaudière-Appalaches	4 322	78,9	1 097	20,0	56	1,0	5475	100,0
Lanaudière	3 703	74,4	1 138	22,9	138	2,8	4979	100,0
Laurentides	4 317	71,0	1 524	25,1	238	3,9	6079	100,0
Montréal	13 298	77,7	3 440	20,1	368	2,2	17106	100,0
Centre-du-Québec	2 253	77,9	589	20,4	52	1,8	2894	100,0
NOMBRE TOTAL D'ENFANTS	54896	79,6	12886	18,7	1142	1,7	68924	100,0

En ce qui concerne les garderies subventionnées (tableau 2.5), on observe que 79,7 % des enfants habitent dans la même municipalité que la garderie où ils sont inscrits. Cette proportion s'élève à 100 % dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, mais il est important de noter qu'il n'y a qu'une seule garderie dans chacune de ces régions. En outre, les proportions les plus élevées d'enfants habitant la même municipalité que leur garderie se trouvent principalement dans les régions de l'Estrie (97,3 %), du Saguenay-Lac-Saint-Jean (96,3 %) et de la Mauricie (91,3 %). À l'inverse, les proportions les plus faibles d'enfants habitant dans la même municipalité que leur garderie sont surtout observées dans la région du Bas-Saint-Laurent (8,7 %), puis dans les régions des Laurentides (72,6 %), du Centre-du-Québec (74,4 %) et de la Montérégie (76,9 %).

Tableau 2.5

Répartition en nombre et en pourcentage des enfants selon qu'ils habitent ou non la municipalité ou la région administrative où se trouve la garderie subventionnée fréquentée, selon la région administrative (sauf Montréal et Laval), du 22 au 28 mars 2021

Région administrative	Même municipalité		Autre municipalité (dans la même région)		Autre région		Total d'enfants	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Bas-Saint-Laurent	2	8,7	21	91,3	0	...	23	100,0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	490	96,3	19	3,7	0	...	509	100,0
Capitale-Nationale	2 709	82,5	553	16,8	22	0,7	3 284	100,0
Mauricie	347	91,3	33	8,7	0	...	380	100,0
Estrie	366	97,3	10	2,7	0	...	376	100,0
Outaouais	1 440	91,2	126	8,0	13	0,8	1 579	100,0
Abitibi-Témiscamingue	80	100,0	0	...	0	...	80	100,0
Côte-Nord	0	...	0	...	0	...	0	...
Nord-du-Québec	0	...	0	...	0	...	0	...
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	23	100,0	0	...	0	...	23	100,0
Chaudière-Appalaches	948	84,8	161	14,4	9	0,8	1 118	100,0
Lanaudière	2 534	80,3	525	16,6	95	3,0	3 154	100,0
Laurentides	2 394	72,6	744	22,6	159	4,8	3 297	100,0
Montérégie	7 710	76,9	2 089	20,8	230	2,3	10 029	100,0
Centre-du-Québec	546	74,4	165	22,5	23	3,1	734	100,0
NOMBRE TOTAL D'ENFANTS	19 589	79,7	4 446	18,1	551	2,2	24 586	100,0

Note : le nombre d'enfants calculé est le résultat d'un taux de réponse équivalant à 97,8% auprès des 358 garderies subventionnées qui ont réparti leur nombre d'enfants selon la région administrative (sauf Montréal et Laval).

En ce qui concerne les garderies non subventionnées (tableau 2.6), on observe que 79,1 % des enfants habitent la municipalité où est installée la garderie où ils sont inscrits. Cette proportion s'élève à 100 % dans la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Les autres proportions les plus élevées d'enfants résidant dans la même région que leur garderie non-subventionnée se trouvent notamment dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue (92,1 %), de l'Outaouais (91,9 %) et du Saguenay–Lac-Saint-Jean (90,9 %). À l'inverse, les proportions les plus faibles d'enfants résidant dans la même région que leur garderie non-subventionnée sont surtout observées dans la région des Laurentides (66,9 %), puis dans les régions du Bas-Saint-Laurent (75,9 %), de Lanaudière (76,9 %) et de la Montérégie (76,9 %).

Tableau 2.6

Répartition en nombre et en pourcentage des enfants selon qu'ils habitent ou non la municipalité ou la région administrative où se trouve la garderie non subventionnée fréquentée, selon la région administrative (sauf Montréal et Laval), du 22 au 28 mars 2021

Région administrative	Même municipalité		Autre municipalité (dans la même région)		Autre région		Total d'enfant	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Bas-Saint-Laurent	121	75,6	37	23,1	2	1,3	160	100,0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 180	90,9	118	9,1	0	...	1 298	100,0
Capitale-Nationale	4 913	84,6	792	13,6	104	1,8	5 809	100,0
Mauricie	349	78,4	67	15,1	29	6,5	445	100,0
Estrie	733	81,3	160	17,7	9	1,0	902	100,0
Outaouais	1 837	91,9	148	7,4	13	0,7	1 998	100,0
Abitibi-Témiscamingue	245	92,1	21	7,9	0	...	266	100,0
Côte-Nord	0	...	0	...	0	...	0	...
Nord-du-Québec	0	...	0	...	0	...	0	...
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	26	100,0	0	...	0	...	26	100,0
Chaudière-Appalaches	1 566	80,5	365	18,8	15	0,8	1 946	100,0
Lanaudière	2 232	76,9	594	20,5	76	2,6	2 902	100,0
Laurentides	2 791	66,9	1 216	29,2	162	3,9	4 169	100,0
Montérégie	8 446	76,9	2 284	20,8	259	2,4	10 989	100,0
Centre-du-Québec	445	79,2	109	19,4	8	1,4	562	100,0
NOMBRE TOTAL D'ENFANTS	24 884	79,1	5 911	18,8	677	2,2	31 472	100,0

Note : le nombre d'enfants calculé est le résultat d'un taux de réponse équivalant à 92,8% auprès des 579 garderies non subventionnées qui ont réparti leur nombre d'enfants selon la région administrative (sauf Montréal et Laval).

2.3 Sexe des enfants, âge des enfants et fréquentation des services

Dans cette section, nous nous intéressons au nombre d'enfants accueillis dans les divers types de services de garde pendant la période du 22 au 28 mars 2021 selon leur âge au 30 septembre 2020.

2.3.1 Répartition des enfants selon leur sexe et leur âge au 30 septembre 2020

Selon le tableau 2.7, les proportions d'enfants de sexe féminin (48,9 %) et masculin (51,1 %), tous types de services de garde confondus, suivent de près les proportions du recensement canadien de 2016, à savoir 48,8 % pour le sexe féminin et 51,2 % pour le sexe masculin parmi les enfants de moins de 5 ans au Québec.

Tableau 2.7

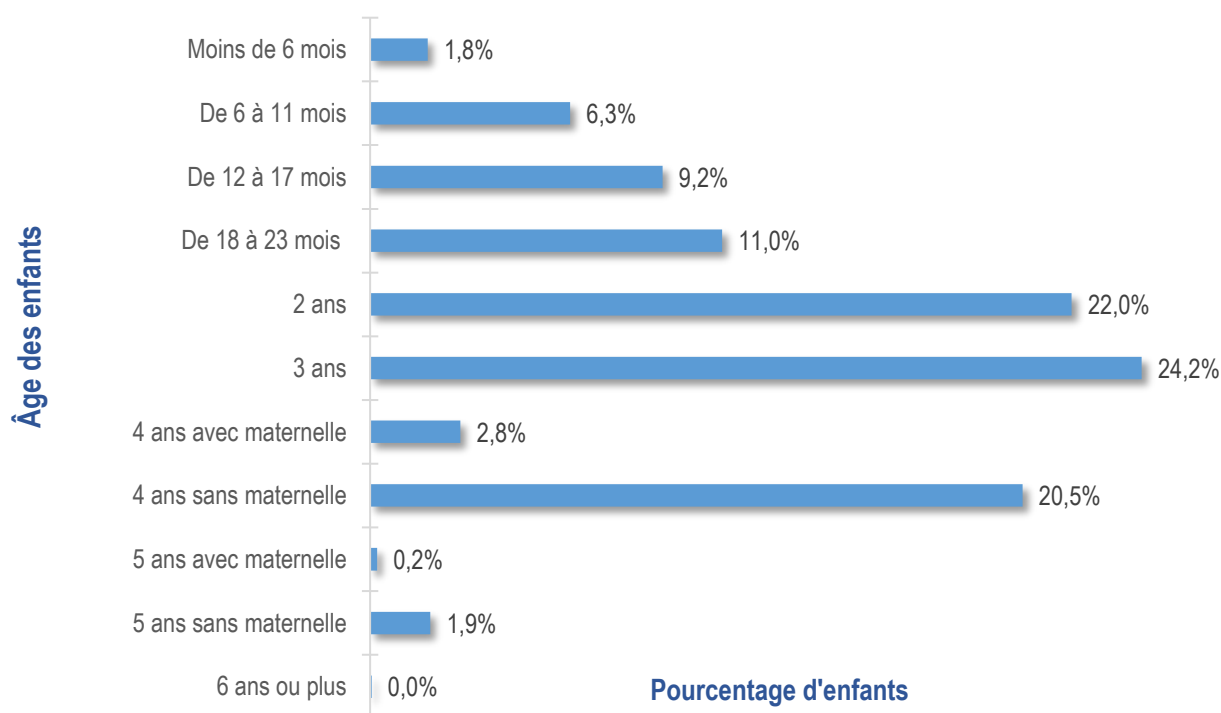
Répartition en nombre et en pourcentage des enfants inscrits en service de garde, du 22 au 28 mars 2021, selon leur sexe et répartition selon le type de service de garde.

Sexe	Installations de CPE		Garderies subventionnées		Garderies non subventionnées		Milieu familial		Total	
	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%
Féminin	46 667	48,4	22 629	48,8	25 441	48,8	30 857	49,8	125 594	48,9
Masculin	49 824	51,6	23 774	51,2	26 680	51,2	31 072	50,2	131 350	51,1
TOTAL	96 491	100,0	46 403	100,0	52 121	100,0	61 929	100,0	256 944	100,0

Le graphique 2.1 présente la répartition des enfants inscrits dans l'ensemble des services de garde régis selon les différents groupes d'âge. Les enfants de 3 ans (24,2 %) et de 4 ans (23,3 %) représentent la plus grande part des usagers des services de garde, suivis par ceux de 2 ans (22,0 %) et de 1 an (20,2 %). Les poupons (moins de 18 mois) constituent, quant à eux, 17,3 % des usagers, même si plus de la moitié d'entre eux ont plus de 1 an. Enfin, force est de constater que peu d'enfants inscrits dans les services de garde sont âgés de 5 ans ou plus (2,1 %).

Graphique 2.1

Répartition en pourcentage des enfants inscrits en service de garde, du 22 au 28 mars 2021, selon leur âge au 30 septembre 2020



Le tableau 2.8 détaille l'âge des enfants selon le milieu de garde. D'après les données, près de 4 poupons (moins de 18 mois) sur 10 (37,6 %) se trouvent dans le milieu familial et plus de 4 enfants de 4 ans sur 10 sont dans un CPE (43,5 %). Par ailleurs, concernant la répartition des enfants par tranche d'âge, la proportion d'enfants inscrits en installations de CPE augmente progressivement jusqu'à l'âge de 4 ans. C'est l'inverse qui se produit en milieu familial pour les mêmes tranches d'âge.

Tableau 2.8

Répartition en nombre et en pourcentage des enfants inscrits en service de garde, du 22 au 28 mars 2021, selon leur âge au 30 septembre 2020 et répartition selon le type de service de garde

Groupe d'âge	Installations de CPE		Garderies subventionnées		Garderies non subventionnées		Milieu familial		Total
	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants
Moins de 6 mois	1 003	21,6	432	9,3	522	11,2	2 686	57,9	4 643
De 6 à 11 mois	4 668	28,9	2 018	12,5	2 909	18,0	6 541	40,5	16 136
De 12 à 17 mois	7 636	32,4	3 329	14,1	5 143	21,8	7 469	31,7	23 577
De 18 à 23 mois	9 510	33,5	5 332	18,8	6 441	22,7	7 091	25,0	28 374
2 ans	21 480	38,0	10 335	18,3	10 181	18,0	14 570	25,8	56 566
3 ans	24 812	39,9	12 041	19,4	11 868	19,1	13 493	21,7	62 214
4 ans avec maternelle	3 822	52,4	966	13,3	871	12,0	1 628	22,3	7 287
4 ans sans maternelle	22 257	42,3	10 873	20,7	11 190	21,3	8 286	15,8	52 606
5 ans avec maternelle	48	8,6	39	7,0	433	77,6	38	6,8	558
5 ans sans maternelle	1 240	25,5	1 032	21,2	2 488	51,2	102	2,1	4 862
6 ans ou plus	15	12,4	6	5,0	75	62,0	25	20,7	121
TOTAL	96 491	37,6	46 403	18,1	52 121	20,3	61 929	24,1	256 944

Note : le pourcentage de répartition est effectué à l'aide du total par tranche d'âge et non avec le total par type de service de garde.

Alors que le tableau 2.8 présente le nombre total d'enfants inscrits dans les services de garde en mars 2021 selon les divisions ayant remis leur rapport d'activités, le tableau 2.9 présente une extrapolation du nombre d'enfants qui fréquentent les services de garde selon leur âge au 30 septembre 2020. Ainsi, un total de 270 535 enfants utiliseraient, selon cette extrapolation¹⁸, les 306 152 places existantes au 31 mars 2020.

Tableau 2.9

Extrapolation du nombre d'enfants accueillis en CPE, en garderies et en milieu familial en mars 2021 selon leur âge au 30 septembre 2020 et répartition selon le type de service de garde

Groupe d'âge	Installations de CPE		Garderies subventionnées		Garderies non subventionnées		Milieu familial		TOTAL	
	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%
Moins de 1 an	5 846	26,6	2 523	11,5	3 787	17,3	9 795	44,6	21 952	8,1
1 an	17 676	32,2	8 920	16,3	12 786	23,3	15 456	28,2	54 838	20,3
2 ans	22 144	37,2	10 644	17,9	11 237	18,9	15 467	26,0	59 492	22,0
3 ans	25 579	39,1	12 401	19,0	13 099	20,0	14 324	21,9	65 403	24,2
4 ans	26 886	42,7	12 193	19,4	13 312	21,2	10 524	16,7	62 915	23,3
5 ans ou plus	1 343	22,6	1 109	18,7	3 307	55,7	175	3,0	5 934	2,2
TOTAL	99 475	36,8	47 789	17,7	57 529	21,3	65 742	24,3	270 535	100,0

¹⁸

Le nombre extrapolé d'enfants a été calculé à partir du nombre de places au permis ou à l'agrément.

Enfin, à titre informatif, le tableau 2.10 présente les proportions d'enfants de sexe féminin et de sexe masculin par groupe d'âge et par type de service de garde.

Tableau 2.10

Répartition en pourcentage des enfants inscrits en service de garde du 22 au 28 mars 2021, selon leur âge au 30 septembre 2020 et répartition selon le type de service de garde

Groupe d'âge	Installations de CPE		Garderies subventionnées		Garderies non subventionnées		Milieu familial	
	% d'enfants de sexe féminin	% d'enfants de sexe masculin	% d'enfants de sexe féminin	% d'enfants de sexe masculin	% d'enfants de sexe féminin	% d'enfants de sexe masculin	% d'enfants de sexe féminin	% d'enfants de sexe masculin
Moins de 6 mois	49,1	50,9	47,0	53,0	47,3	52,7	49,4	50,6
De 6 à 11 mois	48,7	51,3	49,8	50,2	49,5	50,5	49,6	50,4
De 12 à 17 mois	49,8	50,2	48,8	51,2	48,8	51,2	49,5	50,5
De 18 à 23 mois	49,1	50,9	47,8	52,2	47,4	52,6	49,5	50,5
2 ans	48,8	51,2	49,8	50,2	48,6	51,4	50,0	50,0
3 ans	48,3	51,7	48,9	51,1	48,7	51,3	50,0	50,0
4 ans avec maternelle	46,5	53,5	48,8	51,2	50,1	49,9	49,9	50,1
4 ans sans maternelle	47,5	52,5	48,2	51,8	49,1	50,9	50,2	49,8
5 ans avec maternelle	50,0	50,0	59,0	41,0	50,8	49,2	44,7	55,3
5 ans sans maternelle	45,8	54,2	46,4	53,6	50,2	49,8	46,1	53,9
6 ans ou plus	60,0	40,0	50,0	50,0	73,3	26,7	56,0	44,0
TOTAL	48,4	51,6	48,8	51,2	48,8	51,2	49,8	50,2

2.4 Fréquentation des enfants inscrits dans les services de garde

Le prochain tableau montre les résultats obtenus à la question traitant de la fréquentation (en jour par semaine) des enfants dans les services de garde en CPE, en garderies et en milieu familial. On y voit que la vaste majorité des enfants fréquentent les divers services de garde durant 5 jours (94,7 %). Et on remarque que cette situation touche même 98,3 % des enfants en garderie subventionnée.

Depuis 2014, une nouvelle question, s'adressant aux garderies uniquement, permet de préciser que le nombre habituel de jours d'ouverture par semaine est de 5 jours dans 98,3 % des cas dans les garderies subventionnées et dans 93,8 % des cas dans les garderies non subventionnées (données non présentées).

Tableau 2.11

Répartition en nombre et en pourcentage des enfants inscrits en service de garde, du 22 au 28 mars 2021, selon le type de service de garde fréquenté et le nombre de jours de garde prévus par semaine*

Fréquentation en nombre de jours par semaine	Installations de CPE		Garderies subventionnées		Garderies non subventionnées		Milieu familial		Total	
	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%
1 jour ou moins	389	0,4	132	0,3	141	0,3	266	0,4	928	0,4
1,5 jour	21	0,0	0	0,0	1	0,0	0	0,0	22	0,0
2 jours	1 399	1,4	196	0,4	458	0,9	530	0,9	2 583	1,0
2,5 jours	41	0,0	8	0,0	40	0,1	32	0,1	121	0,0
3 jours	1 913	2,0	262	0,6	1 130	2,2	780	1,3	4 085	1,6
3,5 jours	20	0,0	0	0,0	22	0,0	34	0,1	76	0,0
4 jours	1 283	1,3	179	0,4	1 152	2,2	1 987	3,2	4 601	1,8
4,5 jours	331	0,3	0	0,0	255	0,5	717	1,2	1 303	0,5
5 jours	91 093	94,4	45 626	98,3	48 922	93,9	57 583	93,0	243 224	94,7
Plus de 5 jours	1	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	0,0
TOTAL	96 491	100,0	46 403	100,0	52 121	100,0	61 929	100,0	256 944	100,0

* Il s'agit du nombre de jours prévus à l'entente de service.

2.5 Mode de fonctionnement des installations de CPE et des garderies

Le mode de fonctionnement des CPE et des garderies peut être par groupe multi-âge, par groupe d'âge définis ou les deux. Comme le montre le tableau 2.12, on constate qu'en majorité, les installations de CPE (62,8 %), et les garderies subventionnées (76,2 %) et non subventionnées (69,2 %) affirment avoir un mode de fonctionnement par groupe d'âge défini.

Tableau 2.12

Répartition en nombre et en pourcentage des installations de CPE et des garderies, selon le mode de fonctionnement des groupes au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

Mode de fonctionnement	Installations de CPE		Garderies subventionnées		Garderies non subventionnées	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Par groupe multi-âge	128	8,2	25	3,6	122	10,7
Par groupe d'âge défini	976	62,8	526	76,2	786	69,2
Par groupe multi-âge et par groupe d'âge défini	449	28,9	139	20,1	228	20,1
TOTAL*	1 553	100,0	690	100,0	1 136	100,0

* Des services de garde, 4 CPE, 5 garderies subventionnées et 11 garderies non subventionnées ont répondu que cela ne s'appliquait pas (accueil d'enfants de moins de 18 mois seulement).

Chapitre 3.

Modes de garde particuliers

Ce chapitre examine les modes de garde particuliers, c'est-à-dire les périodes durant lesquelles des services de garde sont offerts en dehors des heures et des jours habituels d'ouverture ou de garde. Autrement dit, les modes de garde particuliers concernent tous services de garde offerts en dehors de la garde à temps plein le jour, durant la semaine. Dans un premier temps, nous présentons les résultats obtenus pour les installations de CPE et les garderies et, dans un second temps, l'information pour les services de garde en milieu familial est fournie. Nous étudions ensuite l'évolution de ces services de 2000 à 2021.

3.1 Modes de garde particuliers offerts dans les installations de CPE et dans les garderies

Le tableau 3.1 indique que plus des deux tiers (69,2 %) des installations de CPE et des garderies offrent des services de garde à temps partiel et que 26,1 % offrent des services de garde sur appel. Les autres modes de garde sont moins fréquents, chacun étant offert par 2 % ou moins des installations de CPE et des garderies.

Tableau 3.1

Répartition en nombre et en pourcentage des installations de CPE et de garderies selon les modes de garde particuliers offerts de façon habituelle, au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021

Mode de garde	Installations de CPE		Garderies subventionnées		Garderies non subventionnées		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Soir	9	0,6	10	3,1	17	2,2	36	1,4
Nuit	0	0,0	0	0,0	4	0,5	4	0,2
Samedi uniquement	0	0,0	0	0,0	3	0,4	3	0,1
Dimanche uniquement	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Les deux jours (samedi et dimanche)	7	0,5	3	0,9	16	2,1	26	1,0
Sur appel	438	30,7	126	38,9	92	12,1	656	26,1
Programme particulier à la demi-journée	10	0,7	0	0,0	39	5,1	49	2,0
Temps partiel	964	67,5	185	57,1	587	77,4	1 736	69,2

Le tableau 3.2 présente, pour chaque mode de garde particulier et pour chaque région administrative, le nombre d'installations de CPE et de garderies qui offrent le service ainsi que le nombre d'enfants qui en bénéficient.

Tableau 3.2

Nombre d'installations de CPE et de garderies ayant offert des modes de garde particuliers de façon habituelle au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 et nombre d'enfants accueillis au cours de la semaine de référence du 22 au 28 mars 2021 selon le mode de garde et le type de services de garde ou la région administrative

	Soir		Nuit		Samedi uniquement*		Dimanche uniquement*		Samedi et dimanche		Sur appel		Programme particulier à la demi-journée		Temps partiel	
	Instal-lations	Enfants	Instal-lations	Enfants	Instal-lations	Enfants	Instal-lations	Enfants	Instal-lations	Enfants	Instal-lations	Enfants	Instal-lations	Enfants	Instal-lations	Enfants
Type de service de garde																
Installations de CPE	9	147	0	0	0	10	0	3	7	63	438	1 014	10	127	964	5 397
Garderies subventionnées	10	140	0	0	0	4	0	4	3	72	126	267	0	0	185	777
Garderies non subventionnées	17	48	4	0	3	36	0	0	16	27	92	187	39	135	587	3 199
Région administrative																
Bas-Saint-Laurent	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30	88	0	0	39	232
Saguenay–Lac-Saint-Jean	3	22	0	0	0	3	0	0	3	7	26	47	0	0	59	465
Capitale-Nationale	6	112	0	0	0	6	0	3	4	56	72	90	2	1	176	716
Mauricie	1	13	0	0	0	0	0	0	0	0	51	95	0	0	53	269
Estrie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32	54	0	0	69	431
Montréal	11	38	3	0	3	37	0	0	11	61	63	215	27	169	381	1 545
Outaouais	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21	32	1	0	43	124
Abitibi-Témiscamingue	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16	34	1	0	32	214
Côte-Nord	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12	19	0	0	15	83
Nord-du-Québec	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14	111	4	0	12	108
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	17	0	0	14	25
Chaudière-Appalaches	2	44	0	0	0	1	0	0	1	12	60	116	0	0	111	834
Laval	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	21	26	3	5	97	444
Lanaudière	1	0	0	0	0	0	0	0	1	3	44	98	2	0	119	720
Laurentides	2	5	0	0	0	0	0	0	1	0	57	99	3	73	122	785
Montérégie	9	101	1	0	0	3	0	4	4	23	112	299	6	14	339	1 997
Centre-du-Québec	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19	28	0	0	55	381
TOTAL	36	335	4	0	3	50	0	7	26	162	656	1 468	49	262	1 736	9 373

* Le tableau 3.2 présente le nombre de services de garde et d'enfants selon la fréquentation de ces derniers. Par exemple, un enfant pourrait fréquenter uniquement le samedi un service de garde pourtant ouvert le samedi et le dimanche.

3.2 Modes de garde particuliers offerts dans les services de garde en milieu familial

Comme pour les installations de CPE et les garderies, la garde à temps partiel et la garde sur appel sont les deux modes de garde particuliers les plus fréquemment offerts par les RSGE.

En effet, comme le montre le tableau 3.3, 1 064 RSGE proposent la garde à temps partiel à 4 346 enfants (4 enfants par RSGE) et 258 RSGE accueillent 381 enfants sur appel (1 enfant par RSGE). On observe également que 57 RSGE accueillent 158 enfants le soir, ce qui représente en moyenne 3 enfants par RSGE, que 8 RSGE accueillent 14 enfants la nuit, ce qui correspond à une moyenne de 2 enfants par RSGE et que 27 RSGE accueillent 129 enfants la fin de semaine, pour un ratio moyen de 5 enfants par RSGE. De même, 22 RSGE offrent un programme particulier à la demi-journée accueillant 29 enfants (1 enfant par RSGE).

Tableau 3.3

Nombre de RSGE ayant offert le service de garde particulier de façon habituelle au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 et nombre d'enfants accueillis au cours de la semaine de référence du 22 au 28 mars 2021, selon le mode de garde et la région administrative

Région administrative	Soir		Nuit		Fin de semaine		Sur appel		Programme particulier à la demi-journée		Temps partiel	
	RSGE	Enfants	RSGE	Enfants	RSGE	Enfants	RSGE	Enfants	RSGE	Enfants	RSGE	Enfants
Bas-Saint-Laurent	0	0	0	0	1	3	6	12	17	24	51	225
Saguenay–Lac-Saint-Jean	4	6	1	1	0	0	14	19	0	0	56	142
Capitale-Nationale	6	26	1	0	2	2	16	15	1	1	57	835
Mauricie	3	12	2	11	2	9	15	19	0	0	69	200
Estrie	4	15	0	0	0	0	10	15	0	0	78	248
Montréal	4	5	0	0	0	0	1	0	0	0	25	56
Outaouais	2	8	0	0	0	0	10	27	0	0	22	73
Abitibi-Témiscamingue	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	64	174
Côte-Nord	0	0	0	0	0	0	4	6	0	0	15	52
Nord-du-Québec	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	7
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1	4	0	0	0	0	5	6	0	0	10	24
Chaudière-Appalaches			0	0	0	0	49	53	0	0	123	464
Laval	3	4	0	0	0	0	1	1	0	0	36	56
Lanaudière	7	27	1	1	1	0	41	58	0	0	143	225
Laurentides	11	19	2	1	13	100	52	77	3	3	82	277
Montréal	11	26	0	0	7	14	27	65	1	1	150	1 065
Centre-du-Québec	1	6	1	0	1	1	5	6	0	0	80	223
TOTAL*	57	158	8	14	27	129	258	381	22	29	1 064	4 346

* Un enfant gardé selon plus d'un mode de garde particulier a été considéré plus d'une fois.

3.3 Évolution des modes de garde particuliers dans les services de garde

Globalement, en 2020-2021, autour de 16 740 enfants ont bénéficié de modes de garde particuliers. En 2019-2021, 18 107 enfants avaient bénéficié de modes de garde particuliers, ce qui représente, pour 2020-2021, une diminution de 7,5 %.

Le tableau 3.4 affiche l'évolution de la proportion d'installations de CPE, de garderies et de RSGE qui offrent des services particuliers; cette proportion est établie en fonction du nombre total de services de garde et de BC ayant remis leur rapport d'activités. En 2021, le mode de garde particulier offert en plus grande proportion s'avère être celui à temps partiel, les proportions pour ce mode étant de 61,9 % pour les installations de CPE, de 41,9 % pour les garderies et de 10,3 % pour le milieu familial. Suit de loin le mode sur appel, avec des proportions de 28,1 % pour les installations de CPE, de 11,8 % pour les garderies et de 2,5 % pour le milieu familial.

Tableau 3.4

Évolution de la proportion des services de garde ayant offert des modes de garde particuliers de façon habituelle de 2000 à 2021

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Installations de CPE																						
Soir	2,2	2,3	0,9	0,8	0,9	1,2	0,9	0,9	0,6	0,6	0,6	0,9	0,8	0,8	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	1,0	0,7	0,6
Nuit	0,2	0,4	0,3	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
Fin de semaine	1,2	1,2	1,6	1,2	1,6	1,3	0,8	0,8	0,8	0,8	0,7	0,6	0,9	1,1**	0,8	0,8**	0,7**	0,8**	0,7**	0,7**	0,7**	0,4**
Sur appel	7,5	8,8	7,3	7,0	18,5	15,7	17	12	16,6	17,5	13,9	19	18,1	17,4	14,8	22,3	25,6	35,4	31,3	35,4	32,1	28,1
Temps partiel	45,8	46,9	46	45,8	67,9	70,9	71,9	69,1	67,9	69,7	61,6	59,9	57,7	S.O.	S.O.	51,8	61,4	70,5	68,0	67,0	65,4	61,9
Programme particulier à la demi-journée	1,8	2,0	1,8	1,8	1,4	1,3	1,2	0,8	1,4	1,4	1,0	1,2	1,4	0,8	0,6	1,0	1,0	0,8	0,9	1,0	0,6	0,6
Garderies																						
Soir	4,3	5,3	3,3	1,8	1,7	1,7	2,1	0,8	1,5	0,8	1,1	2,1	1,6	1,7	1,7	2,0	1,7	1,7	2,0	1,6	2,0	1,5
Nuit	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2	0,1	1,1	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4	0,2	0,4	0,4	0,5	0,2
Fin de semaine	0,4	0,7	0,2	0,9	0,6	1,1	1,2	0,8	1,2	1,2	0,9	1,7	0,8	1,5**	1,5	1,7**	1,7**	1,2**	1,3	1,4**	1,6**	1,2**
Sur appel	3,5	3	3,3	2,7	7,7	5,8	8,9	5,6	10,5	9,5	8,4	9,1	6,5	6,9	7,6	7,7	8,3	9,1	8,7	12,6	11,4	11,8
Temps partiel	21,5	19,6	14,9	36,1	34,8	36,2	39,2	40,2	40,1	41,5	33,1	32,9	30,8	S.O.	S.O.	35,3	41,4	42,5	46,0	48,7	45,6	41,9
Programme particulier à la demi-journée	2,6	1,6	0,4	1,6	2,4	1,7	2,6	1,3	3	2,1	2,2	2,6	1,6	1,6	1,5	2,6	2,9	1,9	1,7	3,2	2,8	2,1
Milieu familial*																						
Soir	...	...	...	1,7	1,5	1,7	1,4	1,3	...	1,4	1,4	1,3	1,1	1,1	0,7	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4	0,6
Nuit	...	...	...	0,6	0,5	0,6	0,5	0,3	...	0,3	0,3	0,4	0,3	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Fin de semaine	...	...	...	1,0	1,0	0,8	0,7	0,6	...	0,6	0,5	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3
Sur appel	...	...	...	2,4	3,5	4,0	3,8	2,8	...	4,1	4,0	4,1	4,0	3,8	2,1	2,1	2,4	3,0	2,8	2,7	2,1	2,5
Temps partiel	...	...	...	20,8	20,9	26,5	25,2	23,5	...	20,1	18,7	18,6	15,5	S.O.	S.O.	11,9	16,2	18,0	17,1	12,6	12,1	10,3
Programme particulier à la demi-journée	...	...	...	0,7	0,3	0,3	0,1	0,1	...	—	—	—	0,1	—	0,1	0,1	—	0,1	0,1	0,1	0,3	0,2

* En 2011, la façon de calculer la proportion dans le milieu familial a été changée afin de mieux évaluer l'ampleur de ce type de services. Ainsi, plutôt que de calculer la proportion de BC ayant au moins une RSGE offrant le mode de garde particulier, nous calculons la proportion de RSGE (sans celles dont la reconnaissance a été suspendue) qui l'offre. Cependant, les données nécessaires pour faire ce calcul n'étaient pas disponibles pour toutes les années.

** Nous avons additionné les catégories « samedi uniquement », « dimanche uniquement » et « les deux jours (samedi et dimanche) » afin de rendre l'information comparable avec années antérieures. Ces catégories sont regroupées sous le vocable « fin de semaine ».

Chapitre 4.

Développement des enfants

Dans ce chapitre, divers thèmes concernant le développement des enfants fréquentant les CPE et les garderies sont abordés. La première section présente les programmes éducatifs en usage dans les services de garde. La deuxième et la troisième sections indiquent les actions favorisant la saine alimentation et le développement moteur qui ont été réalisées dans les CPE et les garderies. Une autre section dresse un portrait des activités facilitant la transition vers l'école, et la dernière section traite de l'utilisation des équipements, des salles ou des installations appartenant à d'autres organisations.

4.1 Programme éducatif et types d'approches ou de modèles pédagogiques qui ont inspiré l'élaboration et la mise en œuvre du programme éducatif des services de garde

À partir des informations présentées au tableau 4.2, on peut déduire que 100 % des CPE, des garderies subventionnées et des garderies non subventionnées s'inspirent d'au moins une approche éducative pour élaborer leur programme d'éducation. Dans le rapport d'activités, les questions posées présentaient des choix multiples d'approches ou de programmes offrant au répondant la possibilité d'inscrire jusqu'à quatre réponses. Celles qui ont été choisies en plus grand nombre sont présentées au tableau 4.1.

Dans le tableau 4.1, on voit que la principale approche qui a inspiré les CPE et les garderies est le programme éducatif des services de garde du Québec *Accueillir la petite enfance* avec 95,0 % des mentions dans les CPE et respectivement 91,1 % et 86,9 % des mentions dans les garderies subventionnées et non subventionnées. Les six autres approches ou modèles d'importance dans l'ensemble des services de garde sont *HighScope* (18 %), *L'Approche par projets* (16,8 %), *L'Approche écologique* (15,1 %), *L'Éveil à la lecture et à l'écriture* (14,5 %), *Modèle de développement approprié* (12,5 %) et *Apprendre en jouant* (12,1 %).

Ajoutons que les garderies non subventionnées utilisent davantage les approches *Montessori* (21,7 %) et *Apprendre en jouant* (20,7 %) que les CPE (3,7 % et 2,2 %) et les garderies subventionnées (7,3 % et 11,1 %), tandis que l'approche *High Scope* est plus souvent utilisée dans les CPE (25,7 %) que dans les garderies subventionnées (15,7 %) et les garderies non subventionnées (13,2 %).

De son côté, le tableau 4.2 démontre que les CPE (31,5 %), les garderies subventionnées (38,7 %) et les garderies non subventionnées (32,2 %) s'inspirent d'une seule autre approche ou d'un autre modèle, alors que plus ou moins le quart des CPE et des garderies s'inspirent de deux autres approches ou modèles pédagogiques.

Tableau 4.1

Répartition en nombre et en pourcentage des CPE et des garderies qui appliquent le programme éducatif des services de garde du Québec (*Accueillir la petite enfance*) en fonction des différents types d'approche ou des modèles pédagogiques qui les ont inspirés en matière d'éducation à l'enfance, au 31 mars 2021

Approches ou modèles	CPE		Garderies subventionnées		Garderies non subventionnées		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Accueillir la petite enfance	869	95,0	633	91,1	997	86,9	2 499	90,6
HighScope (expériences clés, Prendre plaisir à découvrir, Partager le plaisir d'apprendre)	235	25,7	109	15,7	151	13,2	495	18,0
Approche par projets / L'activité-projet	146	16,0	123	17,7	195	17,0	454	16,8
Approche écologique (les influences de divers milieux sur le développement de l'enfant)	169	18,5	71	10,2	175	15,3	415	15,1
Éveil à la lecture et à l'écriture (ELE)	170	18,6	86	12,4	144	12,6	400	14,5
Modèle de développement approprié (approprié à l'âge, approprié à l'individu)	94	10,3	102	14,7	148	12,9	344	12,5
Apprendre en jouant / Playing to Learn (YMCA)	20	2,2	77	11,1	237	20,7	334	12,1
Montessori / Apprends-moi à faire seul	34	3,7	51	7,3	249	21,7	334	12,1
Apprendre...c'est un beau jeu	24	2,6	79	11,4	180	15,7	283	10,3
Reggio Emilia	70	7,7	40	5,8	65	5,7	175	6,3
Pikler Lóczy / Approche relationnelle	91	9,9	6	0,9	25	2,2	122	4,4
Gazelle et Potiron**	27	3,0	19	2,7	10	0,9	56	2,0
Brin d'ami - Apprendre à apprendre**	25	2,7	12	1,7	11	1,0	48	1,7
Jouer c'est magique**	16	1,7	39	5,6	20	1,7	75	2,7
Anna Pinelli	13	1,4	4	0,6	3	0,3	20	0,7
Head Start	12	1,3	2	0,3	5	0,4	19	0,7
Waldorf / Rudolf Steiner	3	0,3	3	0,4	12	1,0	18	0,7
Autres	118	12,9	58	8,3	85	7,4	261	9,5
Nombre de services de garde	915	_*	695	_*	1 147	_*	2 757	_*

* Le total des pourcentages dépasse 100 %, car les répondants pouvaient inscrire plusieurs types d'approches ou de modèles pédagogiques.

** Autres mentions recodifiées.

Tableau 4.2

Répartition en nombre et en pourcentage des CPE et des garderies qui appliquent le programme éducatif des services de garde du Québec (*Accueillir la petite enfance*) en fonction du nombre des différents types d'approches ou de modèles pédagogiques qui les ont inspirés en matière d'éducation à l'enfance

Nombre d'approches ou de modèles	CPE		Garderies subventionnées		Garderies non subventionnées	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Aucune approche ou ni aucun modèle	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Une seule approche ou un seul modèle	288	31,5	269	38,7	369	32,2
Deux approches ou modèles	239	26,1	172	24,7	292	25,5
Trois approches ou modèles	182	19,9	115	16,5	185	16,1
Quatre approches ou modèles	206	22,5	139	20,0	301	26,2
TOTAL	915	100,0	695	100,0	1147	100,0

4.2 Actions visant à favoriser une saine alimentation

Le tableau 4.3 indique les diverses actions favorisant une saine alimentation, réalisées entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021, dans les CPE et les garderies. Au total, l'action la plus souvent réalisée s'avère la remise de documents d'information ou de sensibilisation au personnel du service de garde (57,3 %) et aux parents (44,1 %), alors que moins du tiers des CPE et garderies a offert au personnel des activités de perfectionnement dans le domaine de l'alimentation (31,0 %), a préparé des documents d'orientation sur la saine alimentation (politique, cadre de référence) officiellement présentés au comité de parents ou adoptés par le CA (31,0 %) ou a eu recours à des professionnels externes pour des conseils ou de l'accompagnement dans le domaine de l'alimentation (21,8 %). Au total, les nouvelles actions visant à favoriser une saine alimentation inspirées ou appuyées par le cadre de référence *Gazelle et Potiron* ont été réalisées par 16,8 % des CPE et garderies.

De façon générale, on note que les CPE, comparativement aux garderies subventionnées et non subventionnées, réalisent en plus grande proportion les actions suivantes : les nouvelles actions visant à favoriser une saine alimentation inspirées ou appuyées par le cadre de référence *Gazelle et Potiron*, le recours à des professionnels externes pour des conseils ou de l'accompagnement dans le domaine de l'alimentation, la participation du personnel à des activités de perfectionnement dans le domaine de l'alimentation et la préparation de documents d'orientation sur la saine alimentation officiellement présentés au comité de parents ou adoptés par le CA alors que la remise de documents d'information ou de sensibilisation au personnel du service de garde ou aux parents est au plus courante dans les garderies (subventionnées ou non) que dans les CPE.

Tableau 4.3

Nombre et proportion de CPE et garderies en fonction des diverses actions favorisant une saine alimentation réalisées entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021

Actions favorisant une saine alimentation	CPE		Garderies subventionnées		Garderies non subventionnées		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Nouvelles actions visant à favoriser une saine alimentation inspirées ou appuyées par le cadre de référence <i>Gazelle et Potiron</i> :								
• Conseils / accompagnement professionnel externe	10	1,1	3	0,4	2	0,2	15	0,5
• Formation / documentation remise au personnel / consultation de <i>Gazelle et Potiron</i> / guide alimentaire	25	2,7	20	2,9	26	2,3	71	2,6
• Discussion en équipe – co-développement – comité / discussion avec parents	6	0,7	1	0,1	3	0,3	10	0,4
• Politique alimentaire, révision du programme éducatif en fonction des orientations en matière de saine alimentation / planification	10	1,1	5	0,7	5	0,4	20	0,7
• Amélioration de la qualité des aliments – menu – nouveaux aliments	59	6,4	45	6,5	62	5,4	166	6,0
• Stratégies éducatives en matière de saine alimentation / contexte favorable à la saine alimentation / image corporelle	19	2,1	18	2,6	37	3,2	74	2,7
• Activités avec les enfants tirées de programmes / cuisiner avec les enfants / menu imagé	39	4,3	44	6,3	59	5,1	142	5,2
• Jardin éducatif / alimentation bio ou locale	45	4,9	16	2,3	17	1,5	78	2,8
Nouvelles actions inspirées ou appuyées par le cadre de référence <i>Gazelle et Potiron</i> : Total	189	20,7	113	16,3	162	14,1	464	16,8
Recours à des professionnels externes pour des conseils ou de l'accompagnement dans le domaine de l'alimentation (p. ex. : nutritionniste ou diététiste)	243	26,6	107	15,4	251	21,9	601	21,8
Participation du personnel à des activités de perfectionnement dans le domaine de l'alimentation (p. ex. : formation ponctuelle, activités de co-développement)	410	44,8	158	22,7	286	24,9	854	31,0
Remise de documents d'information ou de sensibilisation au personnel du service de garde	476	52,0	435	62,6	670	58,4	1581	57,3
Remise de documents d'information ou de sensibilisation aux parents	318	34,8	338	48,6	559	48,7	1215	44,1
Document d'orientation sur la saine alimentation (politique, cadre de référence) officiellement présenté au comité de parents ou adopté par le CA	349	38,1	192	27,6	313	27,3	854	31,0
TOTAL	915	-*	695	-*	1 147	-*	2 757	-*

* Le total des pourcentages dépasse 100 %, car les répondants pouvaient inscrire plusieurs actions.

Le tableau 4.4 indique la répartition des CPE et des garderies en fonction du nombre d'actions favorisant une saine alimentation réalisées entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021. On remarque que près des deux tiers des CPE (64,6 %), des garderies subventionnées (67,5 %) et des garderies non subventionnées (65,4 %) ont réalisé de 1 à 3 actions. On note aussi que les CPE sont proportionnellement moins nombreux que les garderies subventionnées et les garderies non subventionnées à n'offrir aucune de ces actions (CPE : 12,3 %; garderies subventionnées : 15,1 %; garderies non subventionnées : 15,5 %).

Tableau 4.4

Répartition en nombre et en pourcentage des CPE et des garderies en fonction du nombre d'actions favorisant une saine alimentation réalisées entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021

Nombre d'actions favorisant une saine alimentation	CPE		Garderies subventionnées		Garderies non subventionnées	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Aucune action	113	12,3	105	15,1	178	15,5
Une seule action	177	19,3	138	19,9	252	22,0
Deux actions	229	25,0	207	29,8	325	28,3
Trois actions	186	20,3	124	17,8	173	15,1
Quatre actions	116	12,7	62	8,9	116	10,1
Cinq actions	49	5,4	39	5,6	69	6,0
Six actions	22	2,4	14	2,0	19	1,7
Sept actions ou plus	23	2,5	6	0,9	15	1,3
TOTAL	915	100,0	695	100,0	1147	100,0

4.3 Actions visant à favoriser le jeu actif et le développement moteur

De leur côté, les tableaux 4.5 et 4.6 font état des diverses actions favorisant le jeu actif et le développement moteur réalisées dans les CPE et les garderies au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021. Au total, les actions les plus souvent réalisées sont : les directives écrites données aux parents pour favoriser le jeu extérieur (69,3 %), l'application des normes sur les conditions climatiques pour déterminer les sorties extérieures (61,8 %) et la remise de documents d'information ou de sensibilisation au personnel du service de garde (59,0 %). De même, près de 4 CPE et garderies sur 10 procèdent à la remise de documents d'information ou de sensibilisation aux parents (38,8 %) ou offrent au personnel des activités de perfectionnement dans le domaine du jeu actif (37,9 %), tandis que 28,0 % affirment posséder un document d'orientation sur le jeu actif et le développement moteur officiellement présenté au comité de parents ou adopté par le CA et 17,0 % ont recours à des professionnels externes pour des conseils dans le domaine du jeu actif. Au total, les nouvelles actions visant à favoriser le jeu actif et le développement moteur inspirées ou appuyées par le cadre de référence *Gazelle et Potiron* ont été réalisées par 12,7 % des CPE et garderies.

De façon générale, on note que les CPE, comparativement aux garderies subventionnées et non subventionnées, réalisent en plus grande proportion les actions suivantes : l'application des normes sur les conditions climatiques pour déterminer les sorties extérieures, la participation du personnel à des activités de perfectionnement dans le domaine du jeu actif et les directives écrites données aux parents pour favoriser le jeu extérieur.

Tableau 4.5

Nombre et proportion de CPE et garderies en fonction des diverses actions favorisant le jeu actif et le développement moteur réalisées entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021

Actions favorisant le jeu actif et le développement moteur	CPE		Garderies subventionnées		Garderies non subventionnées		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Nouvelles actions visant à favoriser le jeu actif et le développement moteur inspirées ou appuyées par le cadre de référence <i>Gazelle et Potiron</i> :								
• Conseils / accompagnement professionnel externe	1	0,1	1	0,1	2	0,2	4	0,1
• Formation / documentation remise au personnel / consultation de <i>Gazelle et Potiron</i>	15	1,6	16	2,3	25	2,2	56	2,0
• Discussion en équipe – co-développement – comité / discussion avec parents	6	0,7	2	0,3	1	0,1	9	0,3
• Politique en matière de jeu actif et de développement moteur, révision du programme éducatif en fonction des orientations sur le jeu actif et le développement moteur / planification	10	1,1	2	0,3	4	0,3	16	0,6
• Stratégies éducatives en matière de jeu actif et de développement moteur / intensité / jeu libre / augmentation du temps pour le jeu libre	5	0,5	3	0,4	0	0,0	8	0,3
• Modification de l'environnement physique / salle de motricité / achats de matériel / cour extérieure	42	4,6	29	4,2	31	2,7	102	3,7
• Proposition d'activités favorisant le jeu actif et le développement moteur / activités tirées de programmes	56	6,1	46	6,6	63	5,5	165	6,0
• Jeu extérieur / augmentation du temps passé dehors	25	2,7	27	3,9	40	3,5	92	3,3
Nouvelles actions inspirées ou appuyées par le cadre de référence <i>Gazelle et Potiron</i> : Total	138	15,1	89	12,8	124	10,8	351	12,7
Recours à des professionnels externes pour des conseils dans le domaine du jeu actif	154	16,8	109	15,7	206	18,0	469	17,0
Participation du personnel à des activités de perfectionnement dans le domaine du jeu actif	409	44,7	234	33,7	403	35,1	1046	37,9
Remise de documents d'information ou de sensibilisation au personnel du service de garde	516	56,4	439	63,2	672	58,6	1627	59,0
Remise de documents d'information ou de sensibilisation aux parents	310	33,9	306	44,0	455	39,7	1071	38,8
Application des normes sur les conditions climatiques pour déterminer les sorties extérieures	696	76,1	407	58,6	602	52,5	1705	61,8
Directives écrites données aux parents pour favoriser le jeu extérieur	681	74,4	473	68,1	756	65,9	1910	69,3
Document d'orientation sur le jeu actif et le développement moteur officiellement présenté au comité de parents ou adopté par le conseil d'administration	258	28,2	190	27,3	324	28,2	772	28,0
TOTAL	915	.*	695	.*	1 147	.*	2 757	.*

* Le total des pourcentages dépasse 100 %, car les répondants pouvaient inscrire plusieurs actions.

Le tableau 4.6 montre la répartition des CPE et des garderies en fonction du nombre d'actions favorisant le jeu actif et le développement moteur réalisées entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021. Plus de la moitié des CPE (54,1 %), des garderies subventionnées (55,8 %) et des garderies non subventionnées (57,8 %) ont réalisé de 2 à 4 actions. À l'opposé, 5,5 % des garderies subventionnées, 5,6 % des garderies non subventionnées et 4,7 % des CPE n'ont offert aucune de ces actions.

Tableau 4.6

Répartition en nombre et en pourcentage des CPE et des garderies en fonction du nombre d'actions favorisant le jeu actif et le développement moteur réalisées entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021

Nombre d'actions favorisant le jeu actif et le développement moteur	CPE		Garderies subventionnées		Garderies non subventionnées	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Aucune action	43	4,7	38	5,5	64	5,6
Une seule action	81	8,9	77	11,1	148	12,9
Deux actions	146	16,0	143	20,6	237	20,7
Trois actions	190	20,8	112	16,1	217	18,9
Quatre actions	158	17,3	133	19,1	209	18,2
Cinq actions	134	14,6	84	12,1	137	11,9
Six actions	103	11,3	61	8,8	65	5,7
Sept actions	37	4,0	29	4,2	50	4,4
Huit actions ou plus	23	2,5	18	2,6	20	1,7
TOTAL	915	100,0	695	100,0	1 147	100,0

4.4 Activités visant à faciliter la transition vers l'école

Le tableau 4.7 décrit les diverses activités qui ont été réalisées dans les services de garde pour faciliter la transition des enfants vers l'école. À partir des informations présentées au tableau 4.8, on peut déduire que 96,3 % des CPE, 96,3 % des garderies subventionnées et 93,6 % des garderies non subventionnées offrent de telles activités. Les activités les plus courantes, particulièrement dans les CPE, s'avèrent les activités spéciales pour souligner la fin de l'étape du service de garde et le passage à l'école (77,3 %), la préparation d'un portfolio, d'un portrait ou d'un autre outil informant l'école sur les acquis et le développement de l'enfant (78,7 %) et l'affichage ou la remise de documents aux parents concernant le passage à l'école (75,7 %). Dans des proportions un peu moindres, on retrouve les mêmes activités dans les garderies subventionnées et non subventionnées, soit les activités spéciales pour souligner la fin de l'étape du service de garde et le passage à l'école (respectivement 73,8 % et 72,3 %), la préparation d'un portfolio, d'un portrait ou d'un autre outil informant l'école sur les acquis et le développement de l'enfant (respectivement 68,2 % et 65,1 %) et l'affichage ou la remise de documents aux parents concernant le passage à l'école (respectivement 71,9 % et 64,2 %). La présentation ou l'expérimentation au CPE ou à la garderie d'aspects de la vie scolaire (par exemple : causeries, journée boîte à lunch) s'avère également une activité populaire, autant dans les CPE que dans les garderies subventionnées et non subventionnées (respectivement 65,4 %, 64,2 % et 66,1 %).

Tableau 4.7

Nombre et proportion de CPE et garderies qui ont réalisé des activités visant à faciliter la transition vers l'école (4-5 ans), selon le type d'activité, au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021

Activités visant à faciliter la transition vers l'école	CPE		Garderies subventionnées		Garderies non subventionnées		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Activité spéciale pour souligner la fin de l'étape du service de garde et le passage à l'école	707	77,3	513	73,8	829	72,3	2 049	74,3
Préparation d'un portfolio, d'un portrait ou d'un autre outil informant l'école sur les acquis et le développement de l'enfant (p. ex. La Passerelle, La Traversée)	720	78,7	474	68,2	747	65,1	1 941	70,4
Affichage ou remise de documents aux parents concernant le passage à l'école	693	75,7	500	71,9	736	64,2	1 929	70,0
Présentation ou expérimentation au CPE ou à la garderie d'aspects de la vie scolaire (p. ex. causeries, journée boîte à lunch)	598	65,4	446	64,2	758	66,1	1 802	65,4
Rencontres avec les parents en préparation du passage à l'école	314	34,3	223	32,1	458	39,9	995	36,1
Concertation, discussion ou rencontres entre le personnel du service de garde et celui du milieu scolaire	373	40,8	143	20,6	218	19,0	734	26,6
Activités avec les enfants à l'école (p. ex. visite de l'école, activités dans le gymnase)	138	15,1	122	17,6	200	17,4	460	16,7
Autres activités	47	5,1	32	4,6	26	2,3	105	3,8
Aucune activité	34	3,7	26	3,7	73	6,4	133	4,8
TOTAL	915	.*	695	.*	1 147	.*	2 757	.*

* Le total des pourcentages dépasse 100 %, car les répondants pouvaient inscrire plusieurs activités.

Au tableau 4.8, on note que la majorité des services de garde ont réalisé de 3 à 5 activités, soit 63,8 % des CPE, 62,1 % des garderies subventionnées et 58,0 % des garderies non subventionnées. On remarque aussi que les garderies non subventionnées (6,4 %) sont en proportion plus nombreuses que les CPE (3,7 %) et les garderies subventionnées (3,7 %) à n'offrir aucune de ces activités. À noter que plusieurs CPE et garderies ont précisé qu'ils ont dû annuler certaines activités qui étaient prévues en présentiel en raison des mesures sanitaires liées à la pandémie de la COVID-19.

Tableau 4.8

Répartition en nombre et en pourcentage des CPE et des garderies en fonction du nombre d'activités visant à faciliter la transition vers l'école réalisées entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021

Nombre d'activités visant à faciliter la transition vers l'école	CPE		Garderies subventionnées		Garderies non subventionnées	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Aucune activité	34	3,7	26	3,7	73	6,4
Une seule activité	45	4,9	65	9,4	100	8,7
Deux activités	96	10,5	87	12,5	162	14,1
Trois activités	160	17,5	150	21,6	217	18,9
Quatre activités	232	25,4	179	25,8	264	23,0
Cinq activités	191	20,9	102	14,7	185	16,1
Six activités	111	12,1	66	9,5	107	9,3
Sept activités ou plus	46	5,0	20	2,9	39	3,4
TOTAL	915	100,0	695	100,0	1 147	100,0

4.5 Utilisation des équipements, salles ou installations appartenant à d'autres organisations

Selon les informations présentées au tableau 4.9, les parcs, terrains de jeux, jeux d'eau ou d'autres installations extérieures municipales s'avèrent les plus utilisés, et ce, tant par les CPE (63,1 %) que par les garderies subventionnées (63,6 %) et non subventionnées (72,3 %). Viennent ensuite les installations extérieures d'une autre organisation (18,8 %), les salles intérieures appartenant à d'autres organisations (11,8 %) et, dans une moindre mesure, les emprunts à d'autres organisations de matériel ou d'équipement (7,8 %), ainsi que l'obtention d'un tarif préférentiel pour du matériel ou de l'équipement (4,0 %). De façon générale, on note que les CPE utilisent en plus grande proportion les installations extérieures appartenant à d'autres organisations.

Tableau 4.9

Nombre et proportion de CPE et garderies qui ont utilisé des équipements, des salles ou des installations appartenant à d'autres organisations entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021

Utilisation d'équipements, salles ou installations appartenant à d'autres organisations	CPE		Garderies subventionnées		Garderies non subventionnées		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Parcs, terrains de jeux, jeux d'eau ou autres installations extérieures municipales	577	63,1	442	63,6	829	72,3	1 848	67,0
Installations extérieures d'une autre organisation (p. ex. cour d'école ou d'un organisme communautaire, potager communautaire)	207	22,6	85	12,2	226	19,7	518	18,8
Salles intérieures appartenant à d'autres organisations (p. ex. : gymnase d'une école, salle de la municipalité ou d'un organisme communautaire)	119	13,0	61	8,8	146	12,7	326	11,8
Emprunt à d'autres organisations de matériel ou d'équipement	64	7,0	54	7,8	97	8,5	215	7,8
Obtention d'un tarif préférentiel pour du matériel ou de l'équipement (achats regroupés)	66	7,2	10	1,4	33	2,9	109	4,0
TOTAL	915	-*	695	-*	1 147	-*	2 757	-*

* Le total des pourcentages dépasse 100 %, car les répondants pouvaient inscrire plusieurs utilisations.

Enfin, le tableau 4.10 montre la répartition des CPE et des garderies en fonction du nombre de fois où ils ont utilisé des équipements, des salles ou des installations appartenant à d'autres organisations entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021. On voit qu'environ 6 services de garde sur 10 ont utilisé 1 ou 2 types d'équipements, salles ou installations appartenant à d'autres organisations parmi ceux présentés, soit 59,3 % des CPE, 62,3 % des garderies subventionnées et 68,0 % des garderies non subventionnées. Ajoutons que la proportion de CPE (31,0 %) et de garderies subventionnées (32,7 %) qui précisent n'en utiliser aucun est supérieure à celle observée dans les garderies non subventionnées (22,8 %).

Tableau 4.10

Répartition en nombre et en pourcentage des CPE et des garderies en fonction des types d'équipements, salles ou installations appartenant à d'autres organisations utilisées entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021

Nombre de types d'équipements, salles ou installations appartenant à d'autres organisations	CPE		Garderies subventionnées		Garderies non subventionnées	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Aucune utilisation	284	31,0	227	32,7	262	22,8
Un seul type	351	38,4	334	48,1	571	49,8
Deux types	191	20,9	99	14,2	209	18,2
Trois types	61	6,7	24	3,5	81	7,1
Quatre types	23	2,5	7	1,0	21	1,8
Cinq types	5	0,5	4	0,6	3	0,3
TOTAL	915	100,0	695	100,0	1 147	100,0

Chapitre 5.

Personnel des centres de la petite enfance, des garderies et des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial

Dans ce chapitre, nous abordons divers thèmes concernant le personnel des services de garde et des BC. La première section brosse un bref portrait du personnel selon le type d'entreprise de services de garde, la langue de service, la catégorie de personnel et le sexe. La section qui suit traite des conditions de travail, soit les congés payés et les vacances pour trois catégories de personnel : les gestionnaires, le personnel éducateur et les autres membres du personnel. Les sections suivantes abordent les années de service continu, ainsi que la qualification du personnel éducateur et des gestionnaires. Une dernière section porte sur les principales difficultés rencontrées afin de pourvoir les postes vacants parmi le personnel éducateur qualifié.

5.1 Portrait du personnel

Le tableau 5.1 présente la répartition des femmes et des hommes travaillant dans les services de garde et les BC selon la catégorie de personnel. On observe que tant dans les CPE que dans les garderies et les BC, les postes sont en très forte majorité occupés par des femmes, et ce, peu importe la catégorie de personnel (les proportions vont de 75,2 % à 99,0 %); la représentation des femmes est encore plus forte chez le personnel éducateur que dans les autres catégories de personnel. Les plus fortes proportions d'hommes sont observées dans la catégorie des gestionnaires des garderies subventionnées et non subventionnées, où ils occupent 24,8 % et 22,2 % des emplois, respectivement.

Le tableau 5.2 indique la répartition du personnel permanent travaillant dans les services de garde et les BC selon la catégorie de personnel. Il apparaît que, de façon générale, les gestionnaires présentent les plus hauts pourcentages d'employés permanents, les taux variant de 96,9 % à 100 %. Parmi le personnel éducateur, les pourcentages passent de 74,0 % dans les CPE-BC et 79,2 % dans les CPE sans agrément de BC à 93,5 % et 97,0 % dans les garderies. Pour ce qui est des autres membres du personnel, les plus hauts taux d'employés permanents sont dans les BC (98,0 %), les garderies subventionnées (93,0 %) et les garderies non subventionnées (92,2 %), alors que les deux autres services de garde regroupent respectivement 80,0 % et 84,8 % d'employés permanents.

Tableau 5.1

Répartition en nombre et en pourcentage du personnel selon le type d'entreprise de services de garde, la catégorie de personnel et le sexe, au 31 mars 2021

Catégorie de personnel	CPE (sans agrément de BC)			CPE-BC			Garderies subventionnées			Garderies non subventionnées			BC (non rattachés à un CPE)		
	Fem me %	Hom me %	Total N ^{bre}	Fem me %	Hom me %	Total N ^{bre}	Fem me %	Hom me %	Total N ^{bre}	Fem me %	Hom me %	Total N ^{bre}	Fem me %	Hom me %	Total N ^{bre}
Gestionnaires	94,7	5,3	1517	95,0	5,0	464	75,2	24,8	1070	77,8	22,2	1 699	93,3	6,7	15
Personnel éducateur (à l'exclusion des RSGE)	97,8	2,2	18123	98,8	1,2	4664	99,0	1,0	7948	98,7	1,3	8 954	...	...	...
Autres membres du personnel	86,7	13,3	3 080	93,6	6,4	1425	82,5	17,5	1071	80,0	20,0	1 046	95,9	4,1	49

Tableau 5.2

Répartition en nombre et en pourcentage du personnel selon le type d'entreprise de services de garde, la catégorie de personnel et le statut (permanent ou non), au 31 mars 2021

Catégorie de personnel	CPE (sans agrément de BC)			CPE-BC			Garderies subventionnées			Garderies non subventionnées			BC (non rattachés à un CPE)		
	Perma nent %	Non perma nent %	Total N ^{bre}	Perma nent %	Non perma nent %	Total N ^{bre}	Perma nent %	Non perma nent %	Total N ^{bre}	Perma nent %	Non perma nent %	Total N ^{bre}	Perma nent %	Non perma nent %	Total N ^{bre}
Gestionnaires	98,5	1,5	1517	98,1	1,9	464	98,9	1,1	1 070	96,9	3,1	1 699	100,0	0,0	15
Personnel éducateur (à l'exclusion des RSGE)	79,2	20,8	18 123	74,0	26,0	4 664	93,5	6,5	7 948	97,0	3,0	8 954	...	...	...
Autres membres du personnel	80,0	20,0	3 080	84,8	15,2	1 425	93,0	7,0	1 071	92,2	7,8	1 046	98,0	2,0	49

5.2 Conditions de travail

5.2.1 Congés payés

Les résultats qui suivent concernent les employés permanents à temps plein et ne portent que sur les congés payés (avec traitement), à l'exception des vacances, soit les jours fériés, les congés pour obligations familiales, les congés de maladie et les congés sociaux (mariage, décès, déménagement, divorce, etc.).

Il est à noter que pour toutes les catégories de personnel, on observe un certain nombre de jours de congé dans la catégorie « autres congés ». Celle-ci comprend des congés mobiles, des congés pour l'anniversaire d'un employé et certains autres congés, comme ceux de 10 jours dont profitent certains membres du personnel des CPE dans les communautés autochtones, appelés *goose break* ou *cultural leave*. La catégorie « autres congés » exclut les vacances annuelles, qui sont traitées à la section 5.2.2.

Les moyennes sont calculées sur la base de tous ceux qui ont répondu à la question; les zéros (aucun jour de congé payé) sont donc inclus dans la moyenne.

5.2.1.1 Gestionnaires

Au total, 894 CPE affirment compter dans leur personnel un gestionnaire ou plus occupant un poste permanent à temps plein. Parmi ces CPE, 231 (25,8 %) ont précisé que leurs gestionnaires sont rémunérés selon un salaire annuel qui inclut les jours de congé payés, alors que 663 (74,2 %) ont indiqué qu'un nombre de jours de congé payés est prévu dans leurs conditions de travail (données non présentées).

Pour les garderies, parmi les 638 subventionnées et les 1 041 non subventionnées qui ont dans leur personnel un gestionnaire ou plus occupant un poste permanent à temps plein, 243 garderies subventionnées (38,1 %) et 478 garderies non subventionnées (45,9 %) ont indiqué que leurs gestionnaires sont rémunérés selon un salaire annuel qui inclut les jours de congé payés, alors que 395 garderies subventionnées (61,9 %) et 563 garderies non subventionnées (54,1 %) ont précisé qu'un nombre de jours de congé payés est prévu dans leurs conditions de travail (données non présentées).

Enfin, pour les 10 BC comptant dans leur personnel un gestionnaire ou plus occupant un poste permanent à temps plein, 2 BC (20,0 %) ont précisé que leurs gestionnaires sont rémunérés selon un salaire annuel incluant les jours de congé payés, alors que 8 BC (80,0 %) ont précisé qu'un nombre de jours de congé payés est prévu dans leurs conditions de travail (données non présentées).

Il faut donc retenir que le tableau 5.3 est basé sur 663 CPE, 395 garderies subventionnées, 563 garderies non subventionnées et 8 BC dont les gestionnaires bénéficient d'un nombre de jours de congé payés prévu dans leurs conditions de travail.

On observe dans ce tableau que les gestionnaires ont droit en moyenne, sur une base annuelle, à 11,4 jours fériés, à 0,7 jour de congé pour obligations familiales (enfant malade, soins à donner à un adulte, etc.), à 5,2 jours de congé de maladie, à 2,8 jours de congés sociaux et à 0,1 jour pour d'autres congés, totalisant en moyenne 20,2 jours de congé (à l'exclusion des vacances).

On observe par ailleurs des différences entre le nombre total de jours de congé payés annuellement des gestionnaires des CPE et des BC ainsi que des garderies subventionnées et des garderies non subventionnées. En effet, les gestionnaires des CPE ont droit au total à 29,4 jours de congé payés annuellement, ceux des CPE agréés à titre de BC ont droit à 28,7 jours et ceux des BC ont droit à 32,2 jours. Ces gestionnaires ont ainsi droit à une dizaine de jours de congé de plus annuellement que les gestionnaires des garderies subventionnées et non subventionnées.

À l'échelle régionale, le nombre moyen de jours de congé payés annuellement, pour les gestionnaires, passe de 16,7 jours (Laval) et 18,2 jours (Montréal) à 32,6 jours (Nord-du-Québec); la moyenne étant de 20,2 jours toutes régions confondues.

Tableau 5.3

Nombre moyen de jours de congé payés sur une base annuelle prévus dans les conditions de travail établies pour les gestionnaires permanents et pourcentage des services de garde offrant des congés sociaux pour décès, selon le type d'entreprise de services de garde ou la région administrative, et moyenne d'ensemble au 31 mars 2021

	Nombre de services	Nombre moyen de jours de congé payés prévus annuellement					Nombre total de jours de congé payés sur une base annuelle (à l'exception des vacances)
		Jours fériés	Congés pour obligations familiales	Congés de maladie	Congés sociaux	Autres congés	
Type d'entreprise de services de garde							
CPE	573	12,5	0,8	8,5	7,5	0,2	29,4
CPE-BC	99	12,3	0,4	8,6	7,4	0,0	28,7
Garderies subventionnées	428	12,2	0,7	3,2	0,0	0,0	16,1
Garderies non subventionnées	627	9,8	0,9	2,4	0,0	0,1	13,1
BC	8	13,0	2,3	9,8	6,7	0,5	32,2
Région administrative							
Bas-Saint-Laurent	24	12,0	0,3	8,9	6,6	0,0	27.8
Saguenay–Lac-Saint-Jean	57	11,9	1,3	7,7	5,9	0,0	26.7
Capitale-Nationale	163	11,5	0,7	5,3	3,2	0,1	20.8
Mauricie	33	11,9	0,7	6,5	5,4	0,1	24.7
Estrie	54	11,9	0,5	7,4	4,2	0,2	24.1
Montréal	621	11,1	0,7	4,2	2,2	0,0	18.2
Outaouais	74	11,8	0,9	6,9	3,9	0,0	23.5
Abitibi-Témiscamingue	20	12,2	0,2	9,1	5,1	0,2	26.9
Côte-Nord	15	11,7	0,0	10,2	5,1	0,5	27.5
Nord-du-Québec	14	14,4	2,1	9,4	3,6	3,2	32.6
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	9	12,1	0,0	9,9	3,7	0,0	25.7
Chaudière-Appalaches	63	11,7	0,7	5,0	3,5	0,0	20.9
Laval	123	11,2	0,7	3,3	1,5	0,0	16.7
Lanaudière	64	11,2	0,9	4,4	2,6	0,0	19.1
Laurentides	112	11,6	0,8	5,2	3,5	0,0	21.1
Montérégie	260	11,4	0,8	4,3	2,4	0,1	18.9
Centre-du-Québec	29	11,9	1,1	5,6	3,7	0,0	22.3
MOYENNE D'ENSEMBLE	1 735	11,4	0,7	5,2	2,8	0,1	20,2

5.2.1.2 Personnel éducateur

Comme pour les gestionnaires, les résultats sur le personnel éducateur concernent les employés permanents à temps plein et ne portent que sur les jours de congé payés (avec traitement), à l'exception des vacances.

Au tableau 5.4, on constate que le personnel éducateur a droit sur une base annuelle, en moyenne, à 10,6 jours fériés, à 0,8 jour de congé pour obligations familiales (enfant malade, soins à donner à un adulte, etc.), à 5,0 jours de congé de maladie, à 3,1 jours de congés sociaux et à 0,2 jour pour d'autres congés, totalisant en moyenne 19,7 jours de congé (à l'exclusion des vacances).

Le personnel éducateur des CPE bénéficie, au total, de 29,6 jours de congé payés annuellement (à l'exclusion des autres congés et des congés pour événements familiaux), alors que ce nombre diminue à 14,6 jours dans les garderies subventionnées et à 14,3 jours dans les garderies non subventionnées.

À l'échelle régionale, le nombre total de jours de congé payés annuellement pour le personnel éducateur se situe entre 17,2 jours (Laval) et 38,7 jours (Nord-du-Québec); la moyenne étant de 19,7 jours toutes régions confondues.

Tableau 5.4

Nombre moyen de jours de congé payés sur une base annuelle prévus dans les conditions de travail établies pour le personnel éducateur permanent et pourcentage des services de garde offrant des congés sociaux pour décès, selon le type d'entreprise de services de garde ou la région administrative, et moyenne d'ensemble au 31 mars 2021

	Nombre de services	Nombre moyen de jours de congé payés prévus annuellement					Nombre total de jours de congé payés sur une base annuelle (à l'exception des vacances)
		Jours fériés	Congés pour obligations familiales	Congés de maladie	Congés sociaux	Autres congés	
Type d'entreprise de services de garde							
CPE	911	12,1	0,9	8,7	7,7	0,2	29,6
Garderies subventionnées	694	10,5	0,7	2,5	0,8	0,1	14,6
Garderies non subventionnées	1 145	10,3	0,7	2,4	0,8	0,1	14,3
Région administrative							
Bas-Saint-Laurent	28	11,8	0,5	8,3	5,4	0,6	26,6
Saguenay–Lac-Saint-Jean	66	11,2	0,7	6,4	6,1	0	24,4
Capitale-Nationale	249	11	0,9	4,7	3,1	0,2	20,0
Mauricie	42	11,7	1,1	6,6	6,5	0	25,8
Estrie	70	11,1	0,7	6,8	5,5	0	24,2
Montréal	1 014	10,8	0,8	4	2,1	0,1	17,8
Outaouais	112	11,4	1	5,7	4,2	0,1	22,4
Abitibi-Témiscamingue	24	11,3	0,8	9	5,8	0,5	27,4
Côte-Nord	19	11,1	1,4	9,8	6,4	0,9	29,6
Nord-du-Québec	16	15,5	1,4	10,1	5,8	5,9	38,7
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	13	11,4	0	8,3	3,7	0	23,4
Chaudière-Appalaches	95	11,1	1	4,9	5,2	0,1	22,4
Laval	190	10,9	0,7	3,3	2,3	0	17,2
Lanaudière	132	11,3	0,9	4,4	2,5	0	19,2
Laurentides	169	11	0,9	4,3	3,6	0	19,8
Montréal	466	11	0,9	4,2	2,8	0,1	19,1
Centre-du-Québec	45	11,4	1,5	5,3	4,6	0,1	22,8
MOYENNE D'ENSEMBLE	2 750	10,6	0,8	5	3,1	0,2	19,7

5.2.1.3 *Autres membres du personnel*

La catégorie « Autres membres du personnel » peut comprendre, notamment, les emplois suivants : cuisinière, préposée à l'entretien ménager, secrétaire, agente de conformité et agente-conseil en soutien pédagogique et technique. À nouveau, les résultats de cette section concernent les employés permanents à temps plein et ne portent que sur les jours de congé payés (avec traitement), à l'exception des vacances.

Comme on peut le constater au tableau 5.5, les autres membres du personnel ont droit sur une base annuelle, au total, à 11,5 jours fériés, à 0,7 jour de congé pour obligations familiales (enfant malade, soins à donner à un adulte, etc.), à 5,9 jours de congé de maladie, à 3,9 jours de congés sociaux et à 0,1 jour pour d'autres congés, totalisant en moyenne 22,2 jours de congé (à l'exclusion des vacances).

Les autres membres du personnel des CPE, des CPE-BC et des BC bénéficient respectivement de 31,3, 30,7 et 32,7 jours de congé payés annuellement au total, tandis que ceux des garderies subventionnées et non subventionnées ont droit respectivement à 16,4 jours et à 13,4 jours. Sur le plan régional, le nombre total de jours de congé payés annuellement passe de 19,1 jours (Laval) et de 20,1 jours (Lanaudière) à 30,4 jours (Nord-du-Québec); la moyenne étant de 22,2 jours toutes régions confondues.

Tableau 5.5

Nombre moyen de jours de congé payés sur une base annuelle prévus dans les conditions de travail établies pour les autres membres du personnel permanent et pourcentage des services de garde offrant des congés sociaux pour décès, selon le type d'entreprise de services de garde ou la région administrative, et moyenne d'ensemble au 31 mars 2021

	Nombre de services	Nombre moyen de jours de congé payés prévus annuellement					Nombre total de jours de congé payés sur une base annuelle (à l'exception des vacances)
		Jours fériés	Congés pour obligations familiales	Congés de maladie	Congés sociaux	Autres congés	
Type d'entreprise de services de garde							
CPE	694	12,3	0,9	10,5	7,5	0,1	31,3
CPE-BC	141	12,2	0,8	9,2	8,5	0	30,7
Garderies subventionnées	474	11	1,1	2,9	1,3	0,1	16,4
Garderies non subventionnées	539	9,8	0,7	2,1	0,8	0	13,4
BC	10	13	2,2	10,2	6,8	0,5	32,7
Région administrative							
Bas-Saint-Laurent	20	11,7	0,9	8,9	8,2	0	29,6
Saguenay–Lac-Saint-Jean	55	11,5	0,8	7,3	7,1	0	26,7
Capitale-Nationale	188	11,6	0,9	5,2	3,6	0,1	21,4
Mauricie	31	12,1	0,8	7,5	6,9	0	27,3
Estrie	54	11,8	0,4	7,5	4,9	0	24,7
Montréal	598	11,3	0,8	6,9	3,3	0	22,4
Outaouais	81	11,9	1,1	6,1	4,7	0	23,7
Abitibi-Témiscamingue	24	11,5	0,6	9,3	5,2	0,2	26,7
Côte-Nord	16	11,7	0,4	9,6	5,8	0,5	27,9
Nord-du-Québec	16	14,3	1,8	8,4	3,1	2,8	30,4
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	13	12,1	0	12	3,1	0	27,2
Chaudière-Appalaches	76	11,6	0,7	5,9	5,8	0	24
Laval	118	11,3	0,7	3,9	3,1	0	19,1
Lanaudière	102	11,6	0,9	4,7	2,9	0	20,1
Laurentides	117	11,6	0,7	5,1	4,4	0	21,9
Montréal	312	11,5	0,8	4,9	3,6	0	20,9
Centre-du-Québec	37	12,1	1,2	6,2	5,4	0	24,9
MOYENNE D'ENSEMBLE	1 858	11,5	0,7	5,9	3,9	0,1	22,2

5.2.2 Vacances

Tous les renseignements recueillis concernant les vacances (ou le congé annuel) sont présentés au tableau 5.6. Ce tableau indique le pourcentage d'entreprises de services de garde où les conditions de travail du personnel permanent prévoient le nombre de semaines de vacances ainsi que le nombre moyen d'années de service requis pour y avoir droit.

La Loi sur les normes du travail (LNT) précise qu'un employé a droit à un congé annuel d'une durée minimale de deux semaines après une année de service continu et de trois semaines après cinq années de service continu. L'information sur le nombre d'années de service requis pour avoir droit à deux semaines n'est pas inscrite puisqu'elle est connue. Par contre, nous avons indiqué le nombre moyen d'années de service continu pour avoir droit à trois semaines de vacances, car celui-ci peut être prévu avant les cinq années de service requises par la LNT. Toutefois, on comprend qu'en raison de la LNT, toutes les entreprises de services de garde (100 %) doivent prévoir dans leurs conditions trois semaines de vacances.

5.2.2.1 Gestionnaires

Il est intéressant de noter, au tableau 5.6, que le nombre moyen d'années de service continu pour avoir droit à trois semaines de vacances varie d'un type d'entreprise de service de garde à l'autre, passant de 2,1 ans et moins dans les CPE, CPE-BC et les BC, à 3,2 années dans les garderies subventionnées non subventionnées.

La grande majorité des CPE (84,1 %), des CPE-BC (86,7 %) et des BC (72,7 %) ont inscrit que 4 semaines de vacances sont prévues dans leurs conditions de travail, mais ces proportions diminuent à 34,0 % et à 27,4 % pour les garderies subventionnées et non subventionnées. Il faut noter qu'il faut environ 2 fois plus d'années de service continu en garderie subventionnée (8,4 années) et en garderie non subventionnée (5,7 années) que dans les autres services de garde (4,0, 3,7 et 3,9 années) pour obtenir 4 semaines de vacances.

5.2.2.2 Personnel éducateur

Pour le personnel éducateur, 96,9 % des CPE ont inscrit que 4 semaines de vacances sont prévues dans leurs conditions de travail. Cette situation est prévue pour ce type de personnel dans 100 % des CPE-BC, mais est beaucoup moins fréquente dans les garderies subventionnées (32,4 %) et non subventionnées (24,9 %). Il faut noter aussi que cela prend relativement plus d'années de service continu en garderie subventionnée (9,5 années) et en garderie non subventionnée (6,4 années) que dans les autres services de garde (5,6 et 5,4 années) pour obtenir 4 semaines de vacances.

5.2.2.3 Autres membres du personnel

Pour les autres membres du personnel, 95,4 % des CPE ont inscrit que 4 semaines de vacances sont prévues dans leurs conditions de travail. Les proportions pour les autres services de garde sont de 100 % pour les CPE-BC et 100 % pour les BC, mais chutent à 30,1 % et à 22,4 % pour les garderies subventionnées et non subventionnées. Encore ici, afin d'obtenir 4 semaines de vacances, près de 2 fois plus d'années de service continu sont requises en garderie subventionnée (9,6 années) et en garderie non subventionnée (7,0 années) que dans les autres services de garde (5,6, 5,4 et 4,5 années).

Pour l'ensemble du personnel, le même scénario se répète pour les prévisions de cinq semaines de vacances dans les conditions de travail. En effet, un plus grand pourcentage de CPE, de CPE-BC et de BC que de garderies prévoit cinq semaines de vacances. Pour obtenir un tel nombre de semaines de vacances, on doit cumuler de plus de 9 à plus de 14 années de service continu.

Tableau 5.6

Pourcentage d'entreprises de services de garde où les conditions de travail du personnel permanent prévoient le nombre de semaines de vacances et lorsqu'offert, nombre moyen d'années de service requis pour y avoir droit, selon la catégorie de personnel et le type d'entreprise de services de garde, au 31 mars 2021

Catégorie de personnel / Type d'entreprise de services de garde	Nombre de semaines de vacances					
	3	4	5	6	7	8 ou plus
GESTIONNAIRES						
% d'entreprises où le nombre de semaines de vacances est prévu dans les conditions de travail						
CPE	100,0	84,1	78,4	26,0	4,4	1,2
CPE-BC	100,0	86,7	92,3	33,6	4,2	0,7
Garderies subventionnées	100,0	34,0	11,8	3,4	1,2	1,2
Garderies non subventionnées	100,0	27,4	9,1	4,1	2,6	1,9
BC	100,0	72,7	63,6	9,1	-	-
Nombre moyen d'années de service continu pour avoir droit à ce nombre de semaines de vacances						
CPE	1,7	4	10,3	16,4	18,3	26,2
CPE-BC	1,5	3,7	9,5	15,9	16,8	25
Garderies subventionnées	3,2	8,4	11,6	15,9	18,2	18,1
Garderies non subventionnées	3,2	5,7	8,4	9,5	10,2	12,8
BC	2,1	3,9	9,6	3	-	-
PERSONNEL ÉDUCATEUR						
% d'entreprises où le nombre de semaines de vacances est prévu dans les conditions de travail						
CPE	100,0	96,9	89,6	10,4	1,2	0,4
CPE-BC	100,0	100,0	95,1	9,8	1,4	0,0
Garderies subventionnées	100,0	32,4	7,5	2,3	1,0	0,9
Garderies non subventionnées	100,0	24,9	8,1	3,0	2,2	2,0
BC	-	-	-	-	-	-
Nombre moyen d'années de service continu pour avoir droit à ce nombre de semaines de vacances						
CPE	2,7	5,6	14,3	21,5	21,8	33,3
CPE-BC	2,7	5,4	14,1	21,3	12,5	0
Garderies subventionnées	3,1	9,5	13,3	16,2	17,1	19
Garderies non subventionnées	3	6,4	9,3	10,4	11	10,3
BC	-	-	-	-	-	-
AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL						
% d'entreprises où le nombre de semaines de vacances est prévu dans les conditions de travail						
CPE	100,0	95,4	88,0	9,6	0,8	0,3
CPE-BC	100,0	100,0	93,0	9,1	1,4	-
Garderies subventionnées	100,0	30,1	6,2	1,6	0,5	0,5
Garderies non subventionnées	100,0	22,4	6,9	1,7	0,8	0,8
BC	100,0	100,0	72,7	9,1	-	-
Nombre moyen d'années de service continu pour avoir droit à ce nombre de semaines de vacances						
CPE	2,7	5,6	14,3	21	22,5	40
CPE-BC	2,7	5,4	14,1	20,6	12,5	0
Garderies subventionnées	3,1	9,6	14,2	17,1	21,3	26
Garderies non subventionnées	3,1	7	11,1	12,8	7,4	8,2
BC	2,4	4,5	9,6	15	-	-

5.3 Années de service continu

On entend par années de service continu le temps écoulé depuis l'entrée en service d'un membre du personnel. Le service continu peut inclure certaines interruptions de travail à condition qu'il y ait maintien d'un lien contractuel entre les parties.

Dans le tableau 5.7, il est possible de constater que 7 membres et plus du personnel permanent sur 10 ont 5 années ou plus d'expérience en CPE (72,8 %), en CPE-BC (71,0 %) et en BC (70,3 %). Cette proportion descend à 56,6 % pour les garderies subventionnées et à 33,6 % pour les garderies non subventionnées. Dans la majorité des types de services de garde, on constate que les gestionnaires sont les plus nombreux à cumuler cinq années ou plus d'expérience de service continu, comparativement aux autres catégories de personnel. En effet, ce pourcentage varie de 62,7 % à 80,0 % pour les gestionnaires, de 28,7 % à 76,3 % pour le personnel éducateur et de 28,2 % à 67,3 % pour les autres membres du personnel.

Tableau 5.7

Répartition en pourcentage des membres du personnel permanent selon la tranche d'années de service continu dans l'entreprise de services de garde, selon le type d'entreprise et la catégorie de personnel permanent, au 31 mars 2021

	CPE (sans agrément de BC)				CPE-BC				Garderies subventionnées				Garderies non subventionnées				BC (non rattachés à un CPE)			
Années de service continu (années complètes)	Gestionnaires (%)	Personnel éducateur (%)	Autres membres du personnel (%)	Ensemble du personnel (%)	Gestionnaires (%)	Personnel éducateur (%)	Autres membres du personnel (%)	Ensemble du personnel (%)	Gestionnaires (%)	Personnel éducateur (%)	Autres membres du personnel (%)	Ensemble du personnel (%)	Gestionnaires (%)	Personnel éducateur (%)	Autres membres du personnel (%)	Ensemble du personnel (%)	Gestionnaires (%)	Personnel éducateur (%)	Autres membres du personnel (%)	Ensemble du personnel (%)
Moins de 5 ans	36,1	23,7	41,8	27,2	31,2	26,5	35,3	29,0	24,0	44,5	56,0	43,4	37,3	71,3	71,8	66,4	20,0	...	32,7	29,7
5 à 9 ans	11,0	17,3	16,7	16,7	8,4	20,9	16,1	18,6	17,7	21,0	19,2	20,5	35,4	21,6	19,7	23,5	6,7	...	18,4	15,6
10 à 14 ans	10,0	16,9	13,3	15,8	14,7	16,8	19,7	17,3	18,3	16,7	10,2	16,2	20,4	5,1	6,1	7,4	26,7	...	22,4	23,4
15 à 19 ans	13,9	19,6	13,0	18,3	16,3	19,3	16,1	18,3	12,7	9,7	8,1	9,8	2,6	0,8	1,5	1,1	20,0	...	16,3	17,2
20 à 24 ans	11,5	12,4	8,4	11,8	14,7	10,3	7,9	10,1	9,5	5,2	2,4	5,4	1,7	0,6	0,2	0,7	13,3	...	10,2	10,9
25 ans ou plus	17,4	10,0	6,7	10,2	14,7	6,2	5,0	6,7	17,9	2,9	4,0	4,7	2,7	0,6	0,7	0,9	13,3	...	0,0	3,1
Total 5 ans et plus	63,9	76,3	58,2	72,8	68,8	73,5	64,7	71,0	76,0	55,5	44,0	56,6	62,7	28,7	28,2	33,6	80,0	...	67,3	70,3

5.4 Qualification du personnel éducateur

Le graphique 5.1 présente la proportion du personnel éducateur qui est qualifié¹⁹ dans les installations de CPE et les garderies selon la région; les résultats portent sur le personnel éducateur ayant travaillé au cours de la semaine de référence (du 22 au 28 mars 2021). Pour l'ensemble des installations de CPE, la proportion moyenne du personnel éducateur qualifié est de 79,0 %. La proportion moyenne est de 63,6 % pour les garderies subventionnées et de 49,4 % pour les garderies non subventionnées.

À l'échelle régionale, la proportion du personnel éducateur qui est qualifié dans les installations de CPE fluctue de 53,6 % (Nord-du-Québec) à 87,9 % (Bas-Saint-Laurent). Dans les garderies subventionnées, cette proportion passe de 41,6 % (Abitibi-Témiscamingue) à 80,4 % (Centre-du-Québec). À noter que dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, on ne compte que deux garderies subventionnées.

Pour ce qui est des garderies non subventionnées, les régions de la Capitale-Nationale (43,9 %), de l'Abitibi-Témiscamingue (48,6 %) et de l'Outaouais (46,3 %) affichent les plus faibles taux de personnel éducateur qualifié, alors que le Bas-Saint-Laurent (61,6 %) et le Saguenay-Lac-Saint-Jean (57,1 %) montrent les plus fortes proportions de personnel éducateur qualifié.

Le tableau 5.8 présente, pour sa part, le nombre et la proportion de services de garde ayant atteint les normes fixées par l'article 23 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RSGEE). Cet article précise que les titulaires de permis doivent s'assurer qu'au moins deux membres du personnel éducateur sur trois sont qualifiés. Cependant, il y a des exceptions possibles à cette norme. Les CPE et les garderies nouvellement créés ou ayant fait augmenter leur capacité de huit enfants ou plus ont cinq ans pour se conformer à la norme. Pendant cette période, le titulaire de permis doit s'assurer qu'au moins un membre du personnel éducateur sur trois est qualifié et présent auprès des enfants. De plus, si le nombre de membres du personnel éducateur est inférieur à trois, au moins un membre doit être qualifié. Il importe de prendre cela en considération dans la lecture des résultats.

Notons finalement que, depuis 2013-2014, seuls les services de garde qui ont au moins trois membres de personnel éducateur sont retenus pour l'analyse du taux de conformité avec le RSGEE. Il apparaît, d'après le tableau 5.8, que 82,5 % des CPE sont conformes au RSGEE. Sur le plan régional, le plus faible taux de conformité se trouve dans le Nord-du-Québec (20,8 %). Le Saguenay-Lac-Saint-Jean est la seule région qui affiche un taux de conformité de 100,0 % dans ses CPE.

Près des deux tiers des garderies subventionnées (62,1 %) respectent la norme de conformité qui était en vigueur au cours de la semaine de référence pour ce type d'établissement, soit de deux personnes qualifiées sur trois dans l'ensemble du personnel éducateur. Les régions qui affichent les plus hauts taux de conformité sont la Mauricie (80,0 %) et Laval (80,0 %). À l'opposé, les plus faibles taux de conformité sont observés dans les régions du Bas-Saint-Laurent (0,0 %), de l'Abitibi-Témiscamingue (0,0 %), de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (0,0 %), de l'Estrie (40,0 %) et de l'Outaouais (37,5 %).

En ce qui a trait aux garderies non subventionnées, un peu plus du tiers (35,4 %) d'entre elles sont conformes. Les plus hauts taux de conformité sont signalés dans les régions de Laval (80,0 %), du Centre-du-Québec (76,9 %) et de Lanaudière (75,6 %). Les taux les plus faibles sont notés dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue (0,0 %), de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (0,0 %), de la Capitale-Nationale (8,6 %) et de l'Outaouais (11,9 %).

¹⁹ Les qualifications reconnues et les équivalences sont décrites dans la Directive concernant l'évaluation de la qualification du personnel de garde et les équivalences de formation reconnues, accessible en ligne : http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/Directive_qualification-personnel-de_garde.pdf

Graphique 5.1

Proportion du personnel éducateur qualifié dans les installations de CPE et dans les garderies selon la région administrative, du 22 au 28 mars 2021

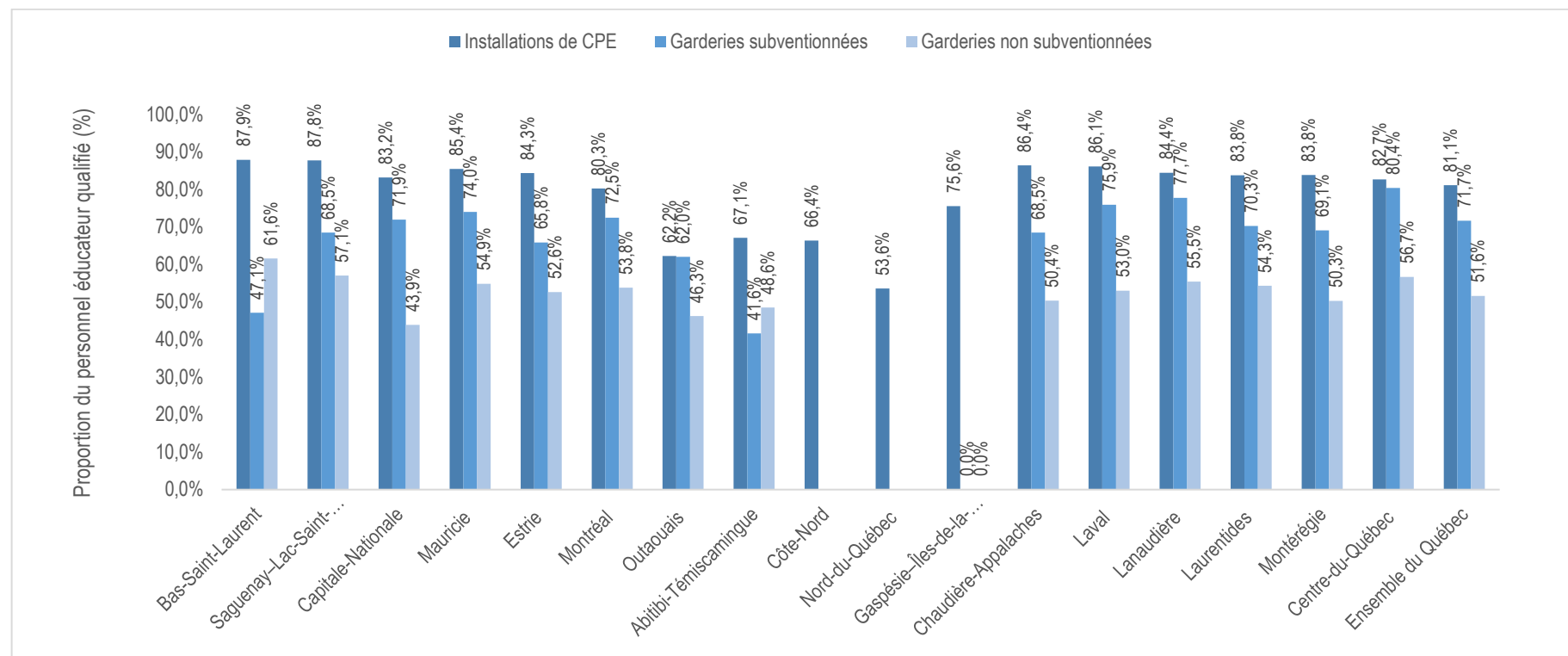


Tableau 5.8

Répartition en nombre et en pourcentage des installations de CPE et des garderies avec trois membres ou plus de personnel éducateur ayant atteint l'exigence réglementaire en matière de qualification du personnel éducateur, et proportion dont le deux tiers du personnel éducateur est qualifié, par région administrative, du 22 au 28 mars 2021

Région administrative	Installations de CPE			Garderies subventionnées			Garderies non subventionnées		
	Nombre d'installations dont les 2/3 du personnel éducateur sont qualifiés	Nombre total d'installations de CPE ayant trois membres ou plus de personnel éducateur	Proportion d'installations de CPE où les 2/3 du personnel éducateur sont qualifiés %	Nombre de garderies dont les 2/3 du personnel éducateur sont qualifiés	Nombre total de garderies subventionnées ayant trois membres ou plus de personnel éducateur	Proportion de garderies dont les 2/3 du personnel éducateur sont qualifiés %	Nombre de garderies dont les 2/3 du personnel éducateur sont qualifiés	Nombre total de garderies non subventionnées ayant trois membres ou plus de personnel éducateur	Proportion de garderies dont les 2/3 du personnel éducateur sont qualifiés %
Bas-Saint-Laurent	39	42	92,9	0	1	0,0	1	5	20,0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	54	54	100,0	5	8	62,5	6	23	26,1
Capitale-Nationale	117	138	84,8	35	55	63,6	9	105	8,6
Mauricie	50	55	90,9	4	5	80,0	4	10	40,0
Estrie	72	78	92,3	2	5	40,0	6	21	28,6
Montréal	291	363	80,2	178	281	63,3	108	429	25,2
Outaouais	32	83	38,6	9	24	37,5	5	42	11,9
Abitibi-Témiscamingue	16	32	50,0	0	1	0,0	0	4	0,0
Côte-Nord	13	28	46,4	...	...	...	...	...	...
Nord-du-Québec	5	24	20,8	...	...	...	...	...	...
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	17	22	77,3	0	1	0,0	0	1	0,0
Chaudière-Appalaches	84	91	92,3	12	19	63,2	12	19	63,2
Laval	55	56	98,2	44	55	80,0	44	55	80,0
Lanaudière	65	73	89,0	34	45	75,6	34	45	75,6
Laurentides	76	89	85,4	25	43	58,1	25	43	58,1
Montérégie	240	262	91,6	73	138	52,9	73	138	52,9
Centre-du-Québec	46	52	88,5	10	13	76,9	10	13	76,9
TOTAL	1 272	1 542	82,5	431	694	62,1	337	953	35,4

En ce qui concerne maintenant le type de qualification, le tableau 5.9 montre qu'une bonne part des 16 062 membres du personnel éducateur qualifié des installations de CPE possède un diplôme d'études collégiales (DEC) en technique d'éducation à l'enfance ou d'éducation en services de garde (44,0 %) ou une attestation d'études collégiales (AEC) en technique d'éducation à l'enfance avec 3 ans d'expérience (43,8 %).

Dans les garderies subventionnées (tableau 5.10), plus de la moitié (56,6 %) des 5 381 membres du personnel éducateur qualifié possède une AEC avec 3 ans d'expérience, 27,7 % ont un DEC et 6,2 % sont titulaires d'un certificat universitaire spécialisé en petite enfance avec des cours sur la santé et la sécurité ainsi que sur l'approche éducative, et 3 ans d'expérience.

Pour les garderies non subventionnées (tableau 5.11), la situation est similaire. En effet, 56,7 % des 4 366 membres du personnel éducateur qualifiés possèdent une AEC avec 3 ans d'expérience, 26,3 % sont titulaires d'un DEC et 5,4 % ont à leur actif un certificat universitaire spécialisé en petite enfance avec 3 ans d'expérience.

Tableau 5.9

Répartition en pourcentage du personnel éducateur qualifié des installations de CPE selon le type de qualification, par région administrative, du 22 au 28 mars 2021

Région administrative	Type de qualification dans les CPE								Nombre
	DEC en technique d'éducation à l'enfance ou d'éducation en services de garde %	AEC en technique d'éducation à l'enfance + 3 ans d'expérience %	Certificat universitaire spécialisé en petite enfance + cours sur la santé et la sécurité ainsi que sur l'approche éducative + 3 ans d'expérience %	DEC en techniques d'éducation spécialisée OU en travail social+ AEC en techniques d'éducation à l'enfance OU certificat universitaire spécialisé en petite enfance %	Baccalauréat avec 30 crédits soit en petite enfance, en éducation préscolaire, en adaptation scolaire et sociale (orthopédagogie), en psychoéducation ou en psychologie + cours sur la santé et la sécurité ainsi que sur l'approche éducative %	Diplôme obtenu dans une autre province ou un autre territoire canadien %	Diplôme obtenu hors du Canada – évaluation comparative des études délivrée par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) %	Dispositions transitoires et droit acquis %	
Bas-Saint-Laurent	48,6	29,8	1,7	8,6	8,6	0,0	0,0	2,8	362
Saguenay–Lac-Saint-Jean	59,6	27,1	0,8	7,7	3,9	0,2	0,0	0,7	597
Capitale-Nationale	56,1	30,6	1,1	4,8	5,4	0,1	0,2	1,7	1 490
Mauricie	55,8	26,6	0,2	4,5	6,5	0,2	0,4	5,9	557
Estrie	60,0	27,7	1,5	4,0	5,0	0,0	0,9	0,9	783
Montréal	34,4	48,9	7,6	1,3	4,5	0,5	2,1	0,6	3 787
Outaouais	32,4	55,0	1,5	1,0	3,8	5,2	1,0	0,1	716
Abitibi-Témiscamingue	39,9	43,1	3,2	3,5	4,5	3,2	0,3	2,3	311
Côte-Nord	42,1	54,4	0,4	1,3	0,9	0,0	0,4	0,4	228
Nord-du-Québec	17,1	82,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	199
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	29,4	61,0	0,5	3,2	2,1	0,5	0,0	3,2	187
Chaudière-Appalaches	62,6	24,2	0,6	8,1	3,0	0,0	0,0	1,4	974
Laval	41,2	44,4	7,3	1,2	3,7	0,3	1,2	0,6	646
Lanaudière	47,7	45,5	1,3	2,8	1,6	0,1	0,6	0,4	894
Laurentides	45,2	47,7	2,6	1,5	1,6	0,7	0,3	0,3	983
Montérégie	37,6	55,0	2,0	1,4	2,7	0,3	0,6	0,3	2 864
Centre-du-Québec	53,7	39,3	0,6	2,1	2,9	0,0	0,0	1,4	484
TOTAL	44,0	43,8	3,1	2,9	3,7	0,6	0,8	1,0	16 062

Tableau 5.10

Répartition en pourcentage du personnel éducateur qualifié des garderies subventionnées selon le type de qualification, par région administrative, du 22 au 28 mars 2021

Région administrative	Type de qualification dans les garderies subventionnées								Nombre
	DEC en technique d'éducation à l'enfance ou d'éducation en services de garde %	AEC en technique d'éducation à l'enfance + 3 ans d'expérience %	Certificat universitaire spécialisé en petite enfance + cours sur la santé et la sécurité ainsi que sur l'approche éducative + 3 ans d'expérience %	DEC en techniques d'éducation spécialisée OU en travail social+ AEC en techniques d'éducation à l'enfance OU certificat universitaire spécialisé en petite enfance %	Baccalauréat avec 30 crédits en petite enfance, en éducation préscolaire, en adaptation scolaire et sociale (orthopédagogie), en psychoéducation ou en psychologie + cours sur la santé et la sécurité ainsi que sur l'approche éducative %	Diplôme obtenu dans une autre province ou un autre territoire canadien %	Diplôme obtenu hors du Canada – évaluation comparative des études délivrée par le MIFI %	Dispositions transitoires et droit acquis %	
Bas-Saint-Laurent	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2
Saguenay–Lac-Saint-Jean	70,8	26,4	0,0	1,4	1,4	0,0	0,0	0,0	72
Capitale-Nationale	44,1	41,4	0,5	6,5	6,7	0,0	0,7	0,0	401
Mauricie	63,0	28,3	0,0	2,2	4,3	2,2	0,0	0,0	46
Estrie	42,9	36,7	2,0	6,1	6,1	2,0	2,0	2,0	49
Montréal	15,1	63,5	10,1	0,6	5,4	1,9	2,7	0,6	2 006
Outaouais	32,0	46,2	1,2	3,6	3,0	13,6	0,6	0,0	169
Abitibi-Témiscamingue	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6
Côte-Nord	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Nord-du-Québec	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	50,0	50,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2
Chaudière-Appalaches	47,3	43,4	0,8	3,1	4,7	0,8	0,0	0,0	129
Laval	23,9	55,2	13,3	1,1	3,1	1,1	1,3	0,9	451
Lanaudière	35,7	56,4	2,8	1,9	1,9	0,2	0,5	0,7	429
Laurentides	35,0	56,4	4,7	0,5	1,8	0,3	1,0	0,3	383
Montréal	29,9	59,4	3,2	1,2	3,3	0,1	1,9	0,9	1 129
Centre-du-Québec	55,1	35,5	0,9	2,8	1,9	0,0	0,9	2,8	107
TOTAL	27,7	56,6	6,2	1,6	4,1	1,4	1,8	0,7	5 381

Tableau 5.11

Répartition en pourcentage du personnel éducateur qualifié des garderies non subventionnées selon le type de qualification, par région administrative, du 22 au 28 mars 2021

Région administrative	Type de qualification dans les garderies non subventionnées								
	DEC en technique d'éducation à l'enfance ou en technique d'éducation en services de garde %	AEC en technique d'éducation à l'enfance + 3 ans d'expérience %	Certificat universitaire spécialisé en petite enfance + 3 ans d'expérience %	DEC en techniques d'éducation spécialisée OU en travail social+ AEC en techniques d'éducation à l'enfance OU certificat universitaire spécialisé en petite enfance %	Baccalauréat avec 30 crédits en petite enfance, en éducation préscolaire, en adaptation scolaire et sociale (orthopédagogie), en psychoéducation ou en psychologie + cours sur la santé et la sécurité ainsi que sur l'approche éducative %	Diplôme obtenu dans une autre province ou un autre territoire canadien %	Diplôme obtenu hors du Canada – évaluation comparative des études délivrée par le MIDI %	Dispositions transitoires et droit acquis %	Nombre
Bas-Saint-Laurent	28,6	57,1	0,0	14,3	0,0	0,0	0,0	0,0	14
Saguenay–Lac-Saint-Jean	61,7	32,2	0,0	0,9	4,3	0,0	0,0	0,9	115
Capitale-Nationale	36,7	50,2	0,5	5,7	4,7	0,7	0,2	1,2	422
Mauricie	55,3	28,9	0,0	5,3	7,9	0,0	2,6	0,0	38
Estrie	46,8	32,5	3,9	6,5	3,9	2,6	3,9	0,0	77
Montréal	17,0	59,6	10,2	1,4	5,1	1,6	4,4	0,7	1 483
Outaouais	31,9	39,3	2,2	0,0	5,2	19,3	2,2	0,0	135
Abitibi-Témiscamingue	39,1	34,8	0,0	8,7	13,0	0,0	4,3	0,0	23
Côte-Nord	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Nord-du-Québec	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Chaudière-Appalaches	45,9	46,6	0,0	5,4	1,4	0,0	0,7	0,0	148
Laval	24,1	58,7	7,7	0,8	4,5	1,3	1,9	1,1	378
Lanaudière	25,0	66,0	3,1	2,0	2,0	0,8	0,4	0,8	256
Laurentides	25,6	57,8	4,9	1,7	4,4	3,2	1,7	0,6	344
Montréal	24,1	63,9	2,7	2,0	3,5	1,0	2,4	0,3	884
Centre-du-Québec	65,3	30,6	0,0	0,0	2,0	2,0	0,0	0,0	49
TOTAL	26,3	56,7	5,4	2,2	4,3	1,9	2,5	0,6	4 366

5.4.1 Personnel de garde

Le tableau 5.12 indique la répartition en nombre et en pourcentage des membres du personnel de garde qualifiés permanents ou en période d'essai (à temps plein et à temps partiel), en fonction de leur âge au 31 mars 2021.

Des 25 825 membres du personnel de garde qualifiés permanents ou en période d'essai (à temps plein et à temps partiel), la moitié sont âgés de 35 à 49 ans (49,2 %). L'âge moyen des personnes occupant ces fonctions se situe à 42,0 ans. C'est en garderie non subventionnée que l'âge moyen du personnel de garde qualifié est le plus bas, étant de 38,5 ans en moyenne.

Tableau 5.12

Répartition en nombre et en pourcentage des membres du personnel de garde qualifiés permanents ou en période d'essai (à temps plein et à temps partiel), en fonction de leur âge au 31 mars 2021

Âge	Garderies subventionnées	Garderies non subventionnées	CPE	CPE-BC	TOTAL	%
18-24 ans	138	221	318	72	749	2,9
25-29 ans	479	686	1 062	311	2 538	9,8
30-34 ans	696	795	1 437	413	3 341	12,9
35-39 ans	837	752	1 943	517	4 049	15,7
40-44 ans	961	720	2 344	622	4 647	18,0
45-49 ans	869	543	2 120	471	4 003	15,5
50-54 ans	710	368	1 684	317	3 079	11,9
55-59 ans	430	176	1 299	266	2 171	8,4
60 ans ou plus	267	109	731	141	1 248	4,8
TOTAL	5 387	4 370	12 938	3 130	25 825	100,0
Âge moyen	42,4	38,5	43,2	41,8	42,0	

5.5 Qualification du personnel de la direction

Le tableau 5.13 fait état, pour les CPE, les CPE-BC et les BC²⁰, du nombre de membres du personnel dans les postes de direction générale et les postes de direction adjointe – détaillé selon le type de direction adjointe – et indique le nombre moyen d’années d’expérience acquise dans le domaine des services de garde en général et aussi au sein de l’entreprise de services de garde actuelle.

Au 31 mars 2021, on comptait 773 directrices générales (DG) dans les CPE qui ne détiennent pas d’agrément de BC (CPE), 142 dans les CPE qui ont un agrément de BC (CPE-BC) et 11 dans les BC dont l’agrément est détenu par une entreprise autre qu’un CPE, pour un total de 926 DG.

Relativement aux postes de direction adjointe, les CPE, les CPE-BC et les BC ont déclaré avoir 1066 membres du personnel dans cette catégorie, soit 741 dans les CPE, 321 dans les CPE-BC et quatre dans les BC (tableau 5.13). La majorité des postes de direction adjointe sont des postes de direction adjointe à l’installation ou à la coordination du BC. En effet, on compte 352 (47,5 %) postes de direction adjointe d’une installation dans les CPE, 159 (49,5 %) postes de direction adjointe d’une installation des CPE-BC et 66 (20,6 %) postes de direction adjointe d’un BC dans les CPE-BC, alors que l’on cumule 3 postes de direction adjointe d’un BC dans ces derniers (tableau 5.13). Plus de la moitié des entreprises des services de garde (50,4 %) n’ont qu’un seul poste (occupé) de direction adjointe (tableau 5.14).

Les DG ont en moyenne entre 14 et 16 ans d’expérience dans le domaine des services de garde (tableau 5.13). Plus précisément, les DG des CPE ont en moyenne 15,7 ans d’expérience dans le domaine, ceux des CPE-BC en ont 14,6 et ceux des BC, 14,8. Le nombre moyen d’années d’expérience dans les postes de direction adjointe varie de 9,4 à 11,5 ans. Dans les CPE et les CPE-BC, l’écart entre le nombre moyen d’années d’expérience des DG et de la direction adjointe dans le domaine des services de garde et celui dans l’entreprise de services de garde actuelle se situe entre 1,5 et 3,6 ans, ce qui permet de conclure qu’une bonne part de l’expérience de travail a été acquise au sein de l’entreprise actuelle. Dans le cas des BC, l’écart est plus grand, soit de 4,3 ans pour les DG et de 4,0 ans pour la direction adjointe. Il faut souligner que les BC ont été créés en 2006.

²⁰ L’information n’a pas été colligée pour les garderies.

Tableau 5.13

Nombre de membres du personnel dans les postes de direction générale et de direction adjointe et nombre moyen d'années d'expérience selon le type d'entreprise de services de garde, au 31 mars 2021

Poste de direction	CPE	CPE- BC	BC
	Nombre de membres		
Direction générale	773	142	11
Direction adjointe à l'administration	152	54	0
Direction adjointe – gestion d'une installation	352	159	-
Direction adjointe – bureau coordonnateur	2	66	3
Direction adjointe à la pédagogie	188	36	1
Autres types de direction adjointe	47	6	0
	Nombre moyen d'années d'expérience dans le domaine des services de garde en général		
Direction générale	15,7	14,6	14,8
Direction adjointe	9,4	11,5	9,8
	Nombre moyen d'années d'expérience dans l'entreprise de services de garde actuelle		
Direction générale	12,1	12,4	10,5
Direction adjointe	7,5	10	5,8

Note : Il peut y avoir plus d'un poste de direction adjointe par entreprise de services de garde.

Tableau 5.14

Répartition des entreprises de services de garde selon le nombre de membres dans les postes de direction adjointe, par type d'entreprise de services de garde, au 31 mars 2021

Type d'entreprise de services de garde	Nombre de membres dans les postes de direction adjointe				
	1	2	3	4	5 ou plus
CPE	264	124	44	14	8
CPE-BC	27	43	34	14	9
BC	4	0	0	0	0
NOMBRE TOTAL D'ENTREPRISES	295	167	78	28	17
NOMBRE TOTAL DE MEMBRES	295	334	234	112	93*

* Cinq CPE ont cinq membres du personnel dans la direction adjointe et trois CPE en ont 6, alors que cinq CPE-BC ont cinq membres du personnel dans la direction adjointe, trois autres en ont six et un autre en a sept.

Les tableaux 5.15 et 5.16 indiquent la répartition en nombre et en pourcentage des personnes qui occupaient un poste à la direction générale et à la direction adjointe et qui avaient un lien d'emploi avec la garderie ou le CPE, selon leur âge en date du 31 mars 2021.

En date du 31 mars 2021, il y avait 2 709 personnes qui occupaient le poste à la direction générale. La majorité d'entre elles étaient âgées de 45 à 59 ans (53,6 %). L'âge moyen des personnes occupant ces fonctions est de 48,3 ans. En CPE et CPE-BC, l'âge moyen est plus élevé en moyenne, s'élevant de 51,1 à 51,3 ans.

Toujours en date du 31 mars 2021, il y avait 1 853 personnes qui occupaient un poste à la direction adjointe. La majorité d'entre eux étaient âgés de 40 à 54 ans (51,9 %). L'âge moyen des personnes occupant ces fonctions est de 44,8 ans. En CPE et en CPE-BC, l'âge moyen est également plus élevé en moyenne, s'élevant de 46,4 à 47,0 ans.

Autant pour les postes de direction générale que pour les postes de direction adjointe, très peu de personnes âgées de 18 à 24 ans occupent ces postes (1% ou moins).

Tableau 5.15

Répartition en nombre et en pourcentage des personnes qui occupaient un poste à la direction générale et qui avaient un lien d'emploi avec la garderie ou le CPE (en fonction de leur âge au 31 mars 2021)

Âge	Garderies subventionnées	Garderies non subventionnées	CPE	CPE-BC	TOTAL	%
18-24 ans	8	11	1	0	20	0,7
25-29 ans	16	36	3	2	57	2,1
30-34 ans	43	96	15	1	155	5,7
35-39 ans	57	174	43	9	283	10,4
40-44 ans	93	193	80	13	379	14,0
45-49 ans	134	213	163	29	539	19,9
50-54 ans	116	159	179	39	493	18,2
55-59 ans	98	128	164	30	420	15,5
60 ans ou plus	127	92	125	19	363	13,4
TOTAL	692	1 102	773	142	2 709	100,0
Âge moyen	48,9	45,5	51,3	51,1	48,3	

Tableau 5.16

Répartition en nombre et en pourcentage des personnes qui occupaient un poste à la direction adjointe et qui avaient un lien d'emploi avec la garderie ou le CPE (en fonction de leur âge au 31 mars 2021)

Âge	Garderies subventionnées	Garderies non subventionnées	CPE	CPE-BC	TOTAL	%
18-24 ans	9	5	3	1	18	1,0
25-29 ans	20	48	26	6	100	5,4
30-34 ans	44	84	42	16	186	10,0
35-39 ans	47	84	86	37	254	13,7
40-44 ans	50	64	164	76	354	19,1
45-49 ans	63	73	140	59	335	18,1
50-54 ans	55	38	134	46	273	14,7
55-59 ans	22	25	97	59	203	11,0
60 ans ou plus	28	29	52	21	130	7,0
TOTAL	338	450	744	321	1853	100,0
Âge moyen	43,8	41,2	46,4	47,0	44,8	

Les deux prochains tableaux présentent le nombre de DG (tableau 5.17) et de membres de la direction adjointe (tableau 5.18) travaillant dans les CPE, les CPE-BC et les BC, selon le plus haut diplôme obtenu lié aux domaines suivants :

- Gestion, administration ou gestion des ressources humaines;
- Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance;
- Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation non destinées à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)
- Tout autre domaine de formation

Ainsi, à partir du tableau 5.17, on apprend qu'environ 4 DG sur 10 (41,6 %) ont à leur actif un diplôme lié à la gestion, à l'administration ou aux ressources humaines. Ce diplôme est le plus souvent de niveau universitaire (certificat : 47,4 %, baccalauréat : 19,9 %). Plus du tiers des DG (37,3 %) possèdent un diplôme en l'éducation ou en enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, ou en tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance et ce diplôme est plus souvent de niveau collégial (DEC : 35,2 %, AEC : 12,0 %) ou universitaire (baccalauréat : 30,8 %). Quant aux 11,6 % de DG titulaires d'un diplôme dans des domaines de formation liés aux sciences de l'éducation non destinées à la petite enfance, ils ont

plus souvent un baccalauréat (51,6 %) ou d'un DEC (28,8 %). Enfin, les 9,6 % de DG provenant de tout autre domaine de formation, ont la plupart du temps un baccalauréat (28,8 %) ou un DEC (19,2 %).

Du côté des membres de la direction adjointe (tableau 5.18), plus de la moitié (52,9 %) possèdent un en éducation ou en enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, ou en tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance et ce diplôme est plus souvent de niveau collégial (DEC : 36,8 %, AEC : 16,3 %) ou universitaire (certificat : 24,2 %, baccalauréat : 18,1 %). Près du tiers (32,8 %) sont titulaires d'un diplôme lié à la gestion, à l'administration ou aux ressources humaines, et ce diplôme est un certificat universitaire dans 57,0 % des cas. Une plus faible proportion des membres de la direction adjointe (6,9 %) sont diplômés dans des domaines de formation liés aux sciences de l'éducation non destinées à la petite enfance, et ce diplôme est un baccalauréat dans 45,3 % des cas. Enfin, un peu moins de 1 membre de la direction adjointe sur 10 (7,5 %) possède un diplôme lié à un autre domaine, et il s'agit plus souvent d'un DEC (26,2 %) ou d'un baccalauréat (23,3 %).

Tableau 5.17

Répartition en nombre et en pourcentage des membres de la direction générale selon le domaine d'études et le plus haut diplôme obtenu, par type d'entreprise de services de garde, au 31 mars 2021

Domaine d'études et plus haut diplôme obtenu		Nombre de DG				
		CPE	CPE-BC	BC	Total	%
Gestion, administration ou ressources humaines	Attestation d'études collégiales (AEC)	23	1	0	24	4,4
	Certificat d'études collégiales (CEC)	3	2	0	5	0,9
	Diplôme d'études collégiales (DEC)	24	5	0	29	5,3
	Certificat universitaire	216	39	5	260	47,4
	Programme court universitaire	27	1	0	28	5,1
	Baccalauréat	84	25	0	109	19,9
	Diplôme d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])	71	20	2	93	17,0
	TOTAL	448	93	7	548	100,0
Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance	Attestation d'études collégiales (AEC)	58	0	1	59	12,0
	Certificat d'études collégiales (CEC)	4	8	0	12	2,4
	Diplôme d'études collégiales (DEC)	151	22	0	173	35,2
	Certificat universitaire	64	9	2	75	15,3
	Programme court universitaire	9	2	0	11	2,2
	Baccalauréat	128	21	2	151	30,8
	Diplôme d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])	9	1	0	10	2,0
	TOTAL	423	63	5	491	100,0
Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation non destinées à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)	Attestation d'études collégiales (AEC)	4	0	0	4	2,6
	Certificat d'études collégiales (CEC)	2	0	0	2	1,3
	Diplôme d'études collégiales (DEC)	36	7	1	44	28,8
	Certificat universitaire	12	1	0	13	8,5
	Programme court universitaire	1	0	0	1	0,7
	Baccalauréat	60	15	4	79	51,6
	Diplôme d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])	8	2	0	10	6,5
	TOTAL	123	25	5	153	100,0
Tout autre domaine de formation	Aucun diplôme	3	0	0	3	2,4
	Diplôme d'études secondaires (DES)	5	1	0	6	4,8
	Attestation d'études collégiales (AEC)	6	3	0	9	7,2
	Certificat d'études collégiales (CEC)	5	1	0	6	4,8
	Diplôme d'études collégiales (DEC)	19	5	0	24	19,2
	Certificat universitaire	14	4	0	18	14,4
	Programme court universitaire	7	1	0	8	6,4
	Baccalauréat	30	5	1	36	28,8
	Diplôme d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])	12	3	0	15	12,0
	TOTAL	98	23	1	125	100

Tableau 5.18

Répartition en nombre et en pourcentage des membres de la direction adjointe selon le domaine d'études et le plus haut diplôme obtenu, par type d'entreprise de services de garde, au 31 mars 2021

Domaine d'études et plus haut diplôme obtenu		Nombre de directrices adjointes				
		CPE	CPE-BC	BC	Total	%
Gestion, administration ou ressources humaines	Attestation d'études collégiales (AEC)	30	9	0	39	8,6
	Certificat d'études collégiales (CEC)	6	4	0	10	2,2
	Diplôme d'études collégiales (DEC)	22	19	0	41	9,1
	Certificat universitaire	193	63	2	258	57,0
	Programme court universitaire	16	7	1	24	5,3
	Baccalauréat	43	22	0	65	14,3
	Diplôme d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])	7	9	0	16	3,5
	TOTAL	317	133	3	453	100,0
Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance	Attestation d'études collégiales (AEC)	83	34	2	119	16,3
	Certificat d'études collégiales (CEC)	7	2	0	9	1,2
	Diplôme d'études collégiales (DEC)	189	80	0	269	36,8
	Certificat universitaire	133	44	0	177	24,2
	Programme court universitaire	5	7	0	12	1,6
	Baccalauréat	96	35	1	132	18,1
	Diplôme d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])	10	3	0	13	1,8
	TOTAL	523	205	3	731	100,0
Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation non destinées à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)	Attestation d'études collégiales (AEC)	1	1	0	2	2,1
	Certificat d'études collégiales (CEC)	0	1	0	1	1,1
	Diplôme d'études collégiales (DEC)	15	17	1	33	34,7
	Certificat universitaire	10	2	0	12	12,6
	Programme court universitaire	0	1	0	2	1,1
	Baccalauréat	33	10	0	43	45,3
	Diplôme d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])	3	0	0	3	3,1
	TOTAL	62	32	1	95	100,0
Tout autre domaine de formation	Aucun diplôme	9	5	1	15	14,6
	Diplôme d'études secondaires (DES)	6	6	0	12	11,7
	Attestation d'études collégiales (AEC)	4	2	0	6	5,8
	Certificat d'études collégiales (CEC)	3	1	0	4	3,9
	Diplôme d'études collégiales (DEC)	14	13	0	27	26,2
	Certificat universitaire	8	0	0	8	7,8
	Programme court universitaire	0	0	0	0	0,0
	Baccalauréat	17	7	0	24	23,3
	Diplôme d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])	7	0	0	7	6,8
	TOTAL	59	29	0	103	100,0

5.6 Principale difficulté à pourvoir les postes vacants de personnel éducateur

Les trois tableaux qui suivent traitent de la principale difficulté à laquelle les CPE et les garderies ont eu à faire face lorsqu'ils ont dû pourvoir des postes vacants de personnel éducateur qualifié (tableaux 5.19, 5.20 et 5.21).

Le tableau 5.19 montre que la moitié des CPE (49,3 %) affirment n'avoir aucun poste à pourvoir (12,7 %) ou n'éprouver aucune difficulté à pourvoir les postes vacants de personnel éducateur qualifié (36,6 %). Pour les autres CPE, la principale difficulté la plus souvent mentionnée s'avère être l'absence de candidature (43,7 %).

Du côté des garderies subventionnées (tableau 5.20), la moitié d'entre elles (51,8 %) mentionnent également n'avoir aucun poste à pourvoir (16,7 %) ou n'éprouver aucune difficulté à pourvoir les postes vacants de personnel éducateur qualifié (35,1 %). La principale difficulté la plus souvent mentionnée est aussi l'absence de candidature avec 44,3 % des mentions.

Concernant les garderies non subventionnées (tableau 5.21), un peu moins de la moitié (48,9 %) précise n'avoir aucun poste à pourvoir (20,1 %) ou n'éprouver aucune difficulté à pourvoir les postes vacants de personnel éducateur qualifié (28,8 %). Encore ici, la principale difficulté la plus souvent mentionnée est l'absence de candidatures avec 36,6 % des mentions. Dans une moindre proportion, on évoque aussi le fait que les candidats ont des conditions de travail plus avantageuses dans d'autres services de garde (13,2 %).

Tableau 5.19

Répartition en pourcentage des CPE selon leur principale difficulté à pourvoir les postes vacants de personnel éducateur qualifié

Région administrative	Principale difficulté à pourvoir les postes vacants de personnel éducateur qualifié											Nombre
	Aucun poste vacant à pourvoir %	Aucune difficulté %	Absence de candidatures %	Conditions de travail plus avantageuses dans d'autres services de garde %	Les candidats n'ont pas les compétences recherchées %	Difficulté à trouver le personnel éducateur sur la liste de rappel ou pour les postes occasionnels ou à temps partiel %	Difficulté à recruter du personnel membre des Premières Nations	Difficulté à trouver du personnel sans empêchements %	Difficulté à trouver des candidats qui acceptent salaire %	Difficulté à recruter du personnel qui accepte de travailler en région éloignée %	Autre difficulté %	
Bas-Saint-Laurent	18,2	50,0	27,3	4,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	22
Saguenay–Lac-Saint-Jean	20,0	42,9	31,4	2,9	0,0	0,0	0,0	0,0	2,9	0,0	0,0	35
Capitale-Nationale	9,3	27,9	52,3	2,3	1,2	1,2	0,0	0,0	1,2	0,0	4,7	89
Mauricie	7,1	46,4	32,1	7,1	3,6	3,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	29
Estrie	6,7	44,4	42,2	4,4	2,2	0,0	0,0	0,0	0,0	2,2	2,2	45
Montréal	15,2	40,5	39,4	1,5	2,3	0,8	0,0	0,0	0,0	0,0	1,1	268
Outaouais	13,6	11,4	56,8	2,3	4,5	0,0	0,0	0,0	0,0	2,3	2,3	45
Abitibi-Témiscamingue	5,3	31,6	47,4	5,3	0,0	5,3	0,0	0,0	5,3	0,0	0,0	19
Côte-Nord	10,5	10,5	68,4	5,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5,3	19
Nord-du-Québec	12,5	50,0	25,0	0,0	6,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	16
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	9,1	63,6	27,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	11
Chaudière-Appalaches	14,3	23,8	57,1	2,4	0,0	0,0	0,0	2,4	0,0	0,0	0,0	42
Laval	24,3	40,5	32,4	0,0	2,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	38
Lanaudière	7,9	52,6	31,6	5,3	0,0	2,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	38
Laurentides	9,8	43,1	41,2	0,0	3,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,0	52
Montérégie	11,9	31,1	51,1	1,5	2,2	0,7	0,0	0,0	0,7	0,0	0,7	136
Centre-du-Québec	4,3	34,8	60,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	23
TOTAL	12,7	36,6	43,7	2,2	2,0	0,8	0,0	0,1	0,4	0,2	1,3	927

Tableau 5.20

Répartition en pourcentage des garderies subventionnées selon leur principale difficulté à pourvoir les postes vacants de personnel éducateur qualifié

Région administrative	Principale difficulté à pourvoir les postes vacants de personnel éducateur qualifié									Nombre
	Aucun poste vacant à pourvoir %	Aucune difficulté %	Absence de candidatures %	Conditions de travail plus avantageuses dans d'autres services de garde %	Les candidats n'ont pas les compétences recherchées %	Difficulté à trouver le personnel éducateur sur la liste de rappel ou pour les postes occasionnels ou à temps partiel %	Difficulté à trouver du personnel sans empêchements %	Difficulté à trouver des candidats qui acceptent salaire %	Autre difficulté %	
Bas-Saint-Laurent	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1
Saguenay–Lac-Saint-Jean	12,5	37,5	50,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	8
Capitale-Nationale	14,5	18,2	63,6	3,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	55
Mauricie	0,0	60,0	40,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5
Estrie	0,0	20,0	60,0	20,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5
Montréal	19,5	44,3	34,4	1,1	0,4	0,0	0,0	0,0	0,4	282
Outaouais	12,5	29,2	45,8	4,2	4,2	0,0	0,0	0,0	4,2	24
Abitibi-Témiscamingue	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1
Côte-Nord	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Nord-du-Québec	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1
Chaudière-Appalaches	26,3	15,8	57,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	19
Laval	20,0	43,6	32,7	1,8	1,8	0,0	0,0	0,0	0,0	55
Lanaudière	22,2	26,7	35,6	2,2	6,7	0,0	0,0	2,2	4,4	45
Laurentides	4,7	27,9	58,1	2,3	2,3	2,3	0,0	2,3	0,0	43
Montérégie	14,5	26,8	56,5	1,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7	138
Centre-du-Québec	7,7	46,2	46,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	13
TOTAL	16,7	35,1	44,3	1,7	1,0	0,1	0,0	0,3	0,7	695

Tableau 5.21

Répartition en pourcentage des garderies non subventionnées selon leur principale difficulté à pourvoir les postes vacants de personnel éducateur qualifié

Région administrative	Principale difficulté à pourvoir les postes vacants de personnel éducateur										Nombre
	Aucun poste vacant à pourvoir %	Aucune difficulté %	Absence de candidatures %	Conditions de travail plus avantageuses dans d'autres services de garde %	Les candidats n'ont pas les compétences recherchées %	Difficulté à trouver le personnel éducateur sur la liste de rappel ou pour les postes occasionnels ou à temps partiel %	Difficulté à trouver du personnel sans empêchements %	Difficulté à trouver des candidats qui acceptent salaire %	Difficulté à recruter du personnel qui accepte de travailler en région éloignée %	Autre difficulté %	
Bas-Saint-Laurent	20,0	40,0	40,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5
Saguenay–Lac-Saint-Jean	30,4	21,7	43,5	4,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	23
Capitale-Nationale	7,3	17,4	61,5	12,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,9	109
Mauricie	20,0	20,0	40,0	20,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	10
Estrie	23,8	28,6	28,6	19,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	21
Montréal	26,0	34,5	26,4	11,1	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	1,5	470
Outaouais	29,5	29,5	34,1	2,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,5	44
Abitibi-Témiscamingue	0,0	0,0	50,0	50,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4
Côte-Nord	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Nord-du-Québec	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1
Chaudière-Appalaches	5,9	23,5	55,9	14,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	34
Laval	13,3	34,7	40,8	11,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	98
Lanaudière	20,4	24,5	38,8	16,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	49
Laurentides	17,3	24,0	38,7	18,7	1,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	75
Montérégie	15,5	24,2	40,7	18,6	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	194
Centre-du-Québec	40,0	20,0	30,0	10,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	10
TOTAL	20,1	28,8	36,6	13,2	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	1 147

5.7 Mouvements du personnel

Les tableaux 5.22 à 5.27 font état du nombre de membres du personnel éducateur et membres de la direction qui ont définitivement quitté leur service de garde, les raisons de ces départs, l'expérience des membres qui ont quitté ainsi que la répartition des absences de longue durée et les départs à la retraite ou à la retraite progressive.

5.7.1 Départs définitifs du personnel éducateur

Du 1er avril 2020 au 31 mars 2021, ce sont 2 508 membres du personnel éducateur qualifiés permanents ou en période d'essai qui ont définitivement quitté leur service de garde (à l'exclusion des départs à la retraite). Dans près de la moitié des cas, la raison évoquée pour expliquer ces départs est en lien avec la carrière (47,2 %), soit un salaire peu élevé, de faibles possibilités d'avancement ou de promotion, la dévalorisation du métier, un désir de changement, un manque d'intérêt, l'obtention d'un meilleur travail, etc.

Ces départs se sont faits à 45,8 % vers un autre service de garde en installation et à 22,1 % vers un autre service de garde en milieu scolaire ou familial ou vers un autre secteur d'activité. Pour le tiers de ces départs, le lieu de départ demeure inconnu (32,1 %) (tableau 5.22).

La proportion des membres du personnel éducateur qui ont quitté définitivement leur service de garde et qui ont moins de 1 an de service continu (23,5 %) est équivalente à la proportion de ceux qui ont quitté définitivement leur service de garde et qui ont plus de 10 ans de service continu (23,2 %). Les départs se répartissent également équitablement entre les membres ayant de 1 à 2 ans (18,9 %), de 3 à 4 ans (17,3 %) et de 5 à 9 ans (17,1 %) de service continu (tableau 5.23).

5.7.2 Départs définitifs du personnel de la direction générale

Du 1er avril 2020 au 31 mars 2021, ce sont 110 personnes occupant des postes de direction générale qui ont définitivement quitté leur service de garde (à l'exclusion des départs à la retraite). Dans un peu plus du tiers des cas, la raison évoquée pour expliquer ces départs est en lien avec la carrière (34,5 %), soit à cause d'un salaire peu élevé, de faibles possibilités d'avancement ou de promotion, de la dévalorisation du métier, d'un désir de changement, d'un manque d'intérêt, de l'obtention d'un meilleur travail, etc. Une proportion non négligeable de cas de départ (17,3 %) découle d'une décision du CA (insubordination, malhonnêteté, rendement, taux d'absentéisme chronique, vol, conduite non professionnelle, etc.) Dans plus de la moitié des départs (53,6 %), le lieu de départ demeure inconnu (tableau 5.24).

5.7.3 Départs définitifs du personnel de la direction adjointe

Du 1er avril 2020 au 31 mars 2021, ce sont 123 personnes occupant des postes de direction adjointe qui ont définitivement quitté leur service de garde (à l'exclusion des départs à la retraite). Dans 4 cas sur 10, la raison évoquée pour expliquer ces départs est en lien avec la carrière (41,5 %), soit avec un salaire peu élevé, de faibles possibilités d'avancement ou de promotion, la dévalorisation du métier, un désir de changement, un manque d'intérêt, l'obtention d'un meilleur travail, etc. Suivent ensuite des départs attribuables au climat de travail (charge de travail trop lourde, relations insatisfaisantes, etc.), dans 14,6 % des cas, ou découlant d'une décision de l'employeur (insubordination, malhonnêteté, rendement, taux d'absentéisme chronique, vol, conduite non professionnelle, etc.), dans 13,0 % des cas.

Environ 4 fois sur 10, ces départs se sont faits vers un autre service de garde en installation (43,1 %) ou vers un lieu inconnu (37,4 %) (tableau 5.25).

Tableau 5.22

Répartition en nombre et pourcentage des membres du personnel éducateur qualifiés permanents ou en période d'essai qui ont définitivement quitté le service de garde du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 selon les raisons de leur départ (excluant les départs à la retraite)

Raison départ	Lieu de départ												TOTAL	%
	Départ pour un autre service de garde en installation (CPE, garderie subventionnée, garderie non subventionnée)				Départ pour un autre service de garde en milieu scolaire ou familial ou pour un autre secteur d'activité				Lieu de départ inconnu					
	Garderies subventionnées	Garderies non subventionnées	CPE	CPE-BC	Garderies subventionnées	Garderies non subventionnées	CPE	CPE-BC	Garderies subventionnées	Garderies non subventionnées	CPE	CPE-BC		
Déménagement	50	89	52	21	14	15	11	4	9	14	39	8	326	13,0
Motifs personnels (mariage, retour à la maison, famille, etc.)	53	60	34	4	14	20	22	4	42	30	38	16	337	13,4
Maladie, accident ou décès	...	...	...	...	5	6	7	0	17	13	20	2	70	2,8
Carrière (salaire, faibles possibilités d'avancement ou de promotion, désir de changement, manque d'intérêt, obtention d'un meilleur travail, dévalorisation du métier, etc.)	171	225	121	23	83	82	132	49	62	46	156	34	1 184	47,2
Climat de travail (charge de travail trop lourde, relations insatisfaisantes, etc.)	8	9	15	6	1	3	15	4	12	7	25	7	112	4,5
Départ causé par l'employeur (insubordination, malhonnêteté, rendement, taux d'absentéisme chronique, vol, conduite non professionnelle, etc.)	12	25	14	8	1	5	3	1	30	20	28	14	161	6,4
Temps de transport	24	20	37	5	1	2	1	1	3	0	3	0	97	3,9
Retour aux études	...	...	...	...	6	9	14	2	8	8	17	4	68	2,7
Raison de départ inconnue	27	17	13	6	9	2	7	0	21	6	41	4	153	6,1
TOTAL	345	445	286	73	134	144	212	65	204	144	367	89	2 508	100,0

Tableau 5.23

Répartition en nombre et en pourcentage des départs définitifs de membres du personnel de garde qualifiés permanents ou en période d'essai entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021 selon le nombre d'années de service continu dans l'établissement de services de garde

Année(s) de service continu	Garderies subventionnées	Garderies non subventionnées	CPE	CPE-BC	TOTAL	%
Moins de 1 an	171	201	185	58	615	23,5
De 1 à 2 ans	133	216	124	22	495	18,9
De 3 à 4 ans	122	195	103	33	453	17,3
De 5 à 9 ans	137	97	165	49	448	17,1
10 ans ou plus	120	24	395	70	609	23,2
TOTAL	683	733	972	232	2 620	100,0

Tableau 5.24

Répartition en nombre et en pourcentage des personnes occupant un poste à la direction générale qui ont définitivement quitté le service de garde du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 selon les raisons de leur départ (en excluant les départs à la retraite)

Raison départ	Lieu de départ												TOTAL	%
	Départ pour un autre service de garde en installation (CPE, garderie subventionnée, garderie non subventionnée)				Départ pour un autre service de garde en milieu scolaire ou familial ou pour un autre secteur d'activité				Lieu de départ inconnu					
	Garderies subventionnées	Garderies non subventionnées	CPE	CPE-BC	Garderies subventionnées	Garderies non subventionnées	CPE	CPE-BC	Garderies subventionnées	Garderies non subventionnées	CPE	CPE-BC		
Déménagement	1	0	2	0	0	0	1	0	2	1	0	0	7	6,4
Motifs personnels (mariage, retour à la maison, famille, etc.)	0	2	1	1	0	1	0	0	4	6	1	1	17	15,5
Maladie, accident ou décès	...	...	...	...	0	1	0	0	0	2	2	0	5	4,5
Carrière (salaire, peu faibles possibilités d'avancement, ou de promotion, désir de changement, manque d'intérêt personnel, obtention d'un autre meilleur travail, dévalorisation de la profession du métier, etc.)	5	7	6	1	3	0	2	1	1	9	3	0	38	34,5
Climat de travail (charge de travail trop lourde, relations insatisfaisantes, etc.)	0	0	2	1	1	1	0	0	0	2	3	1	11	10,0
Départ en lien avec le conseil d'administration (insubordination, malhonnêteté, rendement, taux d'absentéisme chronique, vol, conduite non professionnelle, etc.)	0	2	3	1	0	1	1	1	1	2	5	2	19	17,3
Temps de transport	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0,9
Retour aux études	...	...	...	...	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
Raison de départ inconnue	1	1	0	0	0	0	0	0	4	3	3	0	12	10,9
TOTAL	7	12	14	4	4	4	4	2	12	25	18	4	110	100,0

Tableau 5.25

Répartition en nombre et en pourcentage des personnes occupant un poste à la direction adjointe qui ont définitivement quitté le service de garde du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 selon les raisons de leur départ (en excluant les départs à la retraite)

Raison départ	Lieu de départ												TOTAL	%
	Départ pour un autre service de garde en installation (CPE, garderie subventionnée, garderie non subventionnée)				Départ pour un autre service de garde en milieu scolaire ou familial ou pour un autre secteur d'activité				Lieu de départ inconnu					
	Garderies subventionnées	Garderies non subventionnées	CPE	CPE-BC	Garderies subventionnées	Garderies non subventionnées	CPE	CPE-BC	Garderies subventionnées	Garderies non subventionnées	CPE	CPE-BC		
Déménagement	2	1	1	0	0	0	0	0	0	0	2	1	7	5,7
Raison familiale ou personnelle (mariage, retour à la maison, famille, etc.)	0	2	0	0	0	1	2	1	3	3	1	0	13	10,6
Maladie, accident ou décès	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	1	1	4	3,3
Carrière (salaire, peu d'avancement, promotion, désir de changement, intérêt personnel, obtention d'un autre travail, dévalorisation de la profession, etc.)	4	4	17	4	2	2	5	3	3	1	4	2	51	41,5
Climat de travail (charge de travail trop lourde, relations insatisfaisantes, etc.)	1	0	5	6	1	0	3	0	0	1	1	0	18	14,6
Départ causé par l'employeur (insubordination, malhonnêteté, rendement, taux d'absentéisme chronique, vol, conduite non professionnelle, etc.)	0	0	1	0	0	0	1	0	3	0	10	1	16	13,0
Temps de transport	0	0	2	0	0	0	0	1	0	1	0	0	4	3,3
Retour aux études	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0,8
Raison de départ inconnue	1	1	0	1	0	0	0	0	4	0	2	0	9	7,3
TOTAL	8	8	26	11	4	3	11	6	14	6	21	5	123	100,0

5.7.4 Absences de longue durée

Près de 1 fois sur 2 (45,5 %) les absences de longue durée des membres du personnel de garde qualifiés sont dues à une période d'invalidité. Il est par ailleurs intéressant de constater que la cause principale d'absence de longue durée dans les garderies non subventionnées est le congé de maternité (tableau 5.26).

Au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, ce sont 937 membres du personnel de garde qualifiés qui sont retournés au travail après une absence de longue durée, soit 112 dans les garderies subventionnées, 51 dans les garderies non subventionnées, 569 dans les CPE et 205 dans les CPE-BC (données non présentées).

Tableau 5.26

Répartition en nombre et en pourcentage de membres du personnel de garde qualifié en absence de longue durée, au 31 mars 2021

	Garderies subventionnées	Garderies non subventionnées	CPE	CPE-BC	TOTAL	%
En retrait préventif	107	60	314	101	582	23,5
En congé de maternité	119	80	437	133	769	31,0
En période d'invalidité	126	44	750	210	1 130	45,5
TOTAL	352	184	1 501	444	2 481	100,0

5.7.5 Retraites progressives et départs à la retraite

Au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, ce sont 212 membres du personnel de garde qualifiés qui étaient en retraite progressive et 298 qui ont pris leur retraite. L'âge moyen de la retraite est plus élevé en garderies qu'en CPE.

Chez les personnes occupant un poste à la direction générale, on recense 22 retraites progressives et 54 départs à la retraite au cours de cette même période. C'est en garderie non subventionnée que l'âge de la retraite à la direction générale est le plus élevé en moyenne.

Finalement, ce sont 7 personnes occupant un poste à la direction adjointe qui étaient en retraite progressive et 16 qui ont pris leur retraite. C'est en CPE que l'on recense les plus jeunes retraités à la direction adjointe, avec 57,2 ans comme âge moyen de départ à la retraite.

Tableau 5.27

Répartition en nombre et selon la catégorie de personne des retraites progressives et des départs à la retraite ainsi que l'âge moyen de la retraite, du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021

	Garderies subventionnées	Garderies non subventionnées	CPE	CPE-BC	TOTAL
Personnel de garde qualifié					
Retraite progressive	21	16	139	36	212
Retraite	46	10	207	35	298
Âge moyen de la retraite	63,0	64,5	61,9	60,6	...
Direction générale					
Retraite progressive	10	6	6	0	22
Retraite	9	7	36	2	54
Âge moyen de la retraite	61,3	68,2	62,2	61,5	...
Direction adjointe					
Retraite progressive	3	1	2	1	7
Retraite	3	1	10	2	16
Âge moyen de la retraite	63,0	68,0	57,2	61,5	...

... N'a pas lieu de figurer.

5.8 Association des cadres des CPE

Le tableau 5.28 fait état du nombre de membres du personnel de gestion qui sont également membres de l'Association des cadres des CPE, au 31 mars 2021. Ainsi, il apparaît que la majorité des DG sont membres de cette association (55,6 %). Ce taux d'adhésion est plus élevé dans les CPE-BC (62,0 %) et les BC (63,6 %). Du côté des membres de la Direction adjointe, c'est plus du quart d'entre eux qui est également membres de l'Association des cadres des CPE (28,5 %).

Tableau 5.28

Répartition en nombre et en pourcentage du personnel de gestion des CPE étant aussi membres de l'Association des cadres des CPE, au 31 mars 2021

	CPE		CPE-BC		BC		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Membres de la Direction générale	409	54,3	88	62,0	7	63,6	504	55,6
Membres de la Direction adjointe	213	28,7	91	28,2	1	25,0	305	28,5

Chapitre 6.

Responsable d'un service de garde éducatif en milieu familial et mandats des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial

Dans ce chapitre, il est question des RSGE et du mandat des BC. Le chapitre débute par un portrait des RSGE et des assistantes. La deuxième section aborde les heures d'ouverture quotidiennes des services de garde en milieu familial. La troisième section se penche sur les suspensions, révocations ou non-renouvellements de la reconnaissance des RSGE, la quatrième, sur les mandats des BC et la cinquième, sur les visites de la résidence où sont offerts les services de garde. La section 6 fait le bilan des plaintes reçues envers les RSGE. La section qui suit traite des manquements observés chez les RSGE. Par la suite, nous nous intéressons aux mécanismes de consultation des RSGE, aux demandes des RSGE pour du soutien pédagogique et technique ainsi qu'aux activités de soutien pédagogique et technique proposées par les BC.

6.1 Responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial, assistantes et assistants

Au 31 mars 2021, on comptait au total 11 002 RSGE reconnues (y compris celles dont la reconnaissance a été suspendue) par les 157 BC répondants. Parmi les 10 324 RSGE dont la reconnaissance n'a pas été suspendue, la quasi-totalité a des places subventionnées (10 259), alors que 65 n'en ont pas (tableau 6.1). Ajoutons à ces renseignements que 678 RSGE ont été nouvellement reconnues par leur BC au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, et que la majorité d'entre elles ont des places subventionnées (652, soit 96,2 %) (données non présentées).

En ce qui concerne la répartition des RSGE selon le sexe (données non présentées), il s'avère que 99,4 % sont des femmes (11 941), alors que 0,6 % sont de sexe masculin (61). Par ailleurs du côté des 3 198 assistantes et assistants, on compte 2 149 femmes et 1 049 hommes ; les femmes représentent donc 67,2 % de l'ensemble.

Par ailleurs, toujours au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, 133 RSGE qui étaient déjà reconnues par un BC — et pour lesquelles la reconnaissance a été maintenue — ont emménagé sur le territoire d'un autre BC²¹. Parallèlement, durant la même période, 185 RSGE reconnues ont quitté le territoire d'un BC pour un autre²² (données non présentées).

Enfin, ajoutons qu'en date du 31 mars 2021, 321 dossiers de reconnaissance complets²³ avaient été déposés et n'avaient pas encore été traités (données non présentées).

²¹ Articles 69 à 71 du RSGEE.

²² Articles 68 et 69 du RSGEE.

²³ Le dossier est complet lorsque tous les renseignements et documents requis en vertu de l'article 60 du RSGEE ont été fournis.

Tableau 6.1

Nombre de RSGE reconnues par un BC selon l'attribution de places subventionnées ou non et la région administrative, au 31 mars 2021

Région administrative	Nombre de RSGE reconnues par un BC (y compris les RSGE dont la reconnaissance a été suspendue)	Nombre de RSGE reconnues par un BC (à l'exclusion des RSGE dont la reconnaissance a été suspendue)	Nombre de RSGE ayant des places subventionnées (à l'exclusion des RSGE dont la reconnaissance a été suspendue)	Nombre de RSGE sans places subventionnées (à l'exclusion des RSGE dont la reconnaissance a été suspendue)
Bas-Saint-Laurent	423	386	385	1
Saguenay–Lac-Saint-Jean	542	521	513	8
Capitale-Nationale	834	771	760	11
Mauricie	345	329	324	5
Estrie	493	466	459	7
Montréal	1 572	1 473	1 467	6
Outaouais	567	531	524	7
Abitibi-Témiscamingue	249	222	221	1
Côte-Nord	153	151	151	0
Nord-du-Québec	20	18	18	0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	167	158	158	0
Chaudière-Appalaches	787	732	728	4
Laval	600	535	535	0
Lanaudière	775	756	756	0
Laurentides	911	864	856	8
Montérégie	2 109	1 992	1 986	6
Centre-du-Québec	455	419	418	1
TOTAL	11 002	10 324	10 259	65

6.2 Heures d'ouverture quotidiennes des services de garde en milieu familial

Le tableau 6.2 montre la répartition des RSGE selon le nombre d'heures d'ouverture quotidiennes de leur service de garde et présente le nombre moyen d'heures d'ouverture quotidiennes, et ce, pour l'ensemble du Québec, mais également selon chaque région administrative.

Dans l'ensemble du Québec, on observe que la plupart des RSGE, soit 7 768 ou 75,2 % d'entre elles, offrent des services de garde sur une période de 10 heures chaque jour. Le nombre moyen d'heures d'ouverture pour l'ensemble du Québec est d'ailleurs de 9,9 heures. La région de Laval (10,1 heures) affiche un nombre moyen d'heures d'ouverture légèrement plus élevé que la moyenne d'ensemble. La plus courte période d'ouverture est de 9,5 heures et elle est observée dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de l'Abitibi-Témiscamingue.

Tableau 6.2

Répartition en nombre des RSGE selon le nombre d'heures d'ouverture quotidiennes de leur service de garde et la région administrative, au 31 mars 2021

Région administrative	Nombre d'heures d'ouverture quotidiennes														Durée moyenne*
	6 et moins	6,5	7	7,5	8	8,5	9	9,5	10	10,5	11	11,5	12	Plus de 12	
Bas-Saint-Laurent	0	0	0	2	52	7	41	41	235	6	2	0	0	0	9,5
Saguenay-Lac-Saint-Jean	0	0	0	1	1	4	69	85	324	33	1	0	0	3	9,8
Capitale-Nationale	0	0	1	0	5	13	64	162	501	18	5	0	0	2	9,8
Mauricie	0	0	0	0	0	2	16	36	269	3	1	0	0	2	9,9
Estrie	0	0	1	0	0	1	37	75	330	14	4	1	0	3	9,9
Montréal	34	3	4	3	5	3	8	31	1 322	25	28	3	0	4	9,8
Outaouais	1	0	0	0	36	1	8	13	458	9	4	0	1	0	9,8
Abitibi-Témiscamingue	1	0	0	0	5	13	43	45	111	1	3	0	0	0	9,5
Côte-Nord	0	0	0	0	0	0	7	12	132	0	0	0	0	0	9,9
Nord-du-Québec	0	0	0	0	0	0	1	0	17	0	0	0	0	0	9,9
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	0	0	0	0	2	31	27	94	2	1	0	1	0	9,7
Chaudière-Appalaches	0	0	0	1	1	2	33	115	557	20	3	0	0	0	9,9
Laval	0	0	0	0	0	0	12	3	437	39	27	6	8	3	10,1
Lanaudière	0	0	0	0	1	6	70	68	547	27	23	6	4	4	9,9
Laurentides	11	1	0	0	6	10	82	76	592	40	16	7	8	15	9,8
Montérégie	0	0	0	0	7	16	105	175	1 549	75	39	9	7	10	9,9
Centre-du-Québec	0	0	0	0	2	8	33	75	293	5	1	1	0	1	9,8
TOTAL	47	4	6	7	121	88	660	1 039	7 768	317	158	33	29	47	9,9

* Pour le calcul de la moyenne pondérée, nous avons considéré 6 heures pour la tranche « 6 heures et moins », et 12,5 heures pour la tranche « plus de 12 heures ».

6.3 Suspension, révocation ou non-renouvellement de la reconnaissance des RSGE

Comme il a été mentionné à la section 6.1, les 157 BC compris dans notre analyse comptent 11 002 RSGE reconnues (y compris celles dont la reconnaissance a été suspendue). Plus précisément, le tableau 6.3 montre le nombre de suspensions, de révocations et de non-renouvellements de la reconnaissance entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021. On note que parmi l'ensemble des 2 468 suspensions, révocations et non-renouvellements déclarés au cours de cette période, la plupart sont des révocations demandées par les RSGE en vertu de l'article 78 du RSGEE (1 296 révocations) et des suspensions à la demande des RSGE en vertu de l'article 79 du même Règlement (1 075 suspensions). En moyenne, plus de 9 suspensions, révocations et non-renouvellements sur 10 sont à la demande des RSGE.

Parmi les 1 075 suspensions à la demande des RSGE en vertu de l'article 79 du RSGEE, 27,2 % ont une durée de 12 mois ou plus. Autrement, la durée de la suspension a été de 6 à moins de 12 mois dans 25,5 % des cas, de moins de 3 mois dans 18,0 % des cas et de 3 à moins de 6 mois dans 29,3 % des cas (données non présentées).

La suspension, la révocation et le non-renouvellement en vertu de l'article 75 du RSGEE sont des mesures prises par le BC dans différentes circonstances où la RSGE est trouvée fautive de ne pas respecter certains aspects de la LSGEE ou de ses règlements (participation à une infraction, fausse déclaration, menace à la santé, à la sécurité ou au bien-être des enfants, etc.) et doivent être précédés d'un avis écrit. Parmi l'ensemble des suspensions, révocations et non-renouvellements, 2,5 % sont liés à l'article 75. Parmi les 28 avis d'intention de suspension, tous ont effectivement mené à une suspension. En ce qui concerne les révocations, on en note 21 qui ont eu lieu sur les 22 avis. Enfin, on note quatre non-renouvellements pour sept avis d'intention.

Lorsqu'il s'agit d'un signalement au DPJ, le BC peut suspendre la reconnaissance de la RSGE (article 76 du RSGEE), et ce, sans avis préalable. Le BC peut ensuite révoquer la reconnaissance. Pour l'année financière 2020-2021, on compte 32 suspensions et 4 révocations pour cette raison.

Tableau 6.3

Nombre de suspensions, de révocations et de non-renouvellements de la reconnaissance des RSGE en vertu des articles du RSGEE selon la région administrative, au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021

Région administrative	Suspensions en vertu de l'art. 75 du RSGEE		Révocations en vertu de l'art. 75 du RSGEE		Non-renouvellements en vertu de l'art. 75 du RSGEE		Nombre de suspensions en vertu du 2 ^e alinéa de l'art. 76 du RSGEE	Nombre de révocations en vertu du 2 ^e alinéa de l'art. 76 du RSGEE	Nombre de révocations en vertu de l'art. 78 du RSGEE	Nombre de suspensions en vertu de l'art. 79 du RSGEE	Total* de suspensions, de révocations et de non-renouvellements
	Nombre d'avis d'intention	Nombre de suspensions	Nombre d'avis d'intention	Nombre de révocations	Nombre d'avis d'intention	Nombre de non-renouvellements					
Bas-Saint-Laurent	0	0	1	1	0	0	1	0	73	55	130
Saguenay-Lac-Saint-Jean	4	0	2	2	0	0	5	1	89	54	151
Capitale-Nationale	3	2	1	0	0	0	3	1	96	79	181
Mauricie	0	0	3	3	0	0	0	0	58	55	116
Estrie	0	1	1	2	0	0	0	0	85	53	141
Montréal	1	1	3	2	0	0	4	1	78	95	181
Outaouais	1	0	0	1	0	0	0	0	66	48	115
Abitibi-Témiscamingue	6	1	0	0	1	0	0	0	14	34	49
Côte-Nord	0	1	0	0	1	1	1	0	20	1	24
Nord-du-Québec	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	3
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	0	0	0	0	0	0	0	17	16	33
Chaudière-Appalaches	0	0	0	0	0	0	0	0	132	102	234
Laval	0	12	2	3	1	1	2	0	49	51	118
Lanaudière	3	1	2	0	0	0	3	0	96	52	152
Laurentides	5	11	3	3	0	0	2	0	104	81	201
Montréal	3	1	4	4	3	2	9	1	257	248	522
Centre-du-Québec	2	5	0	0	1	0	2	0	60	50	117
TOTAL	28	36	22	21	7	4	32	4	1 296	1 075	2 468

* Le total exclut les avis d'intention.

6.4 Mandat du bureau coordonnateur

Le tableau 6.4 présente la répartition du temps consacré en moyenne par les BC, à diverses activités au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021. On constate qu'en moyenne, le BC consacrent plus ou moins le cinquième de leur temps aux visites de surveillance pour le respect des normes par les RSGE (à l'exception des plaintes) (18,9 %) ou au soutien pédagogique et technique sur demande (18,7 %). Environ 15 % du temps est aussi consacré à la répartition des places donnant droit à des services de garde subventionnés, à l'admissibilité des parents à la contribution réduite et à l'administration de l'attribution, du paiement, du maintien, de la suspension, de la diminution, du retrait ou de la récupération des subventions aux RSGE (14,4 %) ou à l'administration du BC (16,1 %). Enfin, un peu plus de 10 % du temps est consacré à la reconnaissance, au renouvellement, à la suspension ou à la révocation de la reconnaissance (11,3 %).

Tableau 6.4

Répartition du temps consacré en moyenne par les bureaux coordonnateurs à diverses activités au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021

Activités	Moyenne du temps accordé par les BC %
Visites de surveillance / respect des normes par les RSGE (à l'exception des plaintes)	18,9
Soutien pédagogique et technique sur demande (soutien téléphonique ou par courriel et visites)	18,7
Répartition des places donnant droit à des services de garde subventionnés, admissibilité des parents à la contribution réduite et administration de l'attribution du paiement, du maintien, de la suspension, de la diminution, du retrait ou de la récupération des subventions aux RSGE	14,4
Administration du BC	16,1
Reconnaissance ou renouvellement, suspension ou révocation de la reconnaissance	11,3
Formation et perfectionnement des RSGE et autres activités de soutien pédagogique et technique proposées par le BC	7,5
Information aux parents	5,5
Traitement des plaintes	3,2
Autre	4,4
TOTAL	100,0

6.5 Visites de la résidence où sont offerts les services de garde

L'article 86 du RSGEE précise que le BC doit effectuer annuellement trois visites à l'improviste à la résidence où sont offerts les services de garde par la RSGE. Il doit également faire des visites à l'improviste à la suite d'une plainte, et des visites de suivi lorsqu'il a constaté une contravention à la Loi et aux règlements à l'occasion d'une visite à l'improviste. Le tableau 6.5 présente des résultats à ce sujet. Le ratio entre le nombre de visites de surveillance et le nombre de RSGE reconnues (y compris celles dont la reconnaissance a été suspendue) est de 2,6 visites. Selon le Règlement, trois visites de surveillance doivent être faites par les BC. Le ratio n'est pas toujours égal à trois lorsqu'on détaille l'analyse selon les régions, cela pouvant s'expliquer notamment par le fait que certaines RSGE ont été reconnues au cours de l'année financière et que les services n'ont pas été offerts toute l'année.

En vertu de l'article 86, le BC peut rendre visite à une RSGE à la suite d'une plainte. Cet article prévoit également des visites de suivi lorsqu'une contravention a été constatée. Le tableau 6.5 affiche également le nombre de visites effectuées pour ces deux situations.

Tableau 6.5

Répartition en nombre des visites de surveillance, de RSGE reconnues par un BC, des visites de surveillance, des visites à la suite d'une plainte et des visites à la suite d'une contravention constatée, selon la région administrative, au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021

Région administrative	Nombre de visites de surveillance	Nombre de RSGE reconnues par un BC (y compris les RSGE dont la reconnaissance a été suspendue)	Ratio visites de surveillance/RSGE reconnues (y compris celles dont la reconnaissance a été suspendue)	Nombre de visites à la suite d'une plainte	Nombre de visites à la suite d'une contravention constatée
Bas-Saint-Laurent	1 120	423	2,6	4	16
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 441	542	2,7	9	31
Capitale-Nationale	2 359	834	2,8	24	62
Mauricie	869	345	2,5	9	8
Estrie	1 190	493	2,4	14	25
Montréal	4 067	1 572	2,6	26	158
Outaouais	1 443	567	2,5	11	23
Abitibi-Témiscamingue	639	249	2,6	10	1
Côte-Nord	353	153	2,3	1	0
Nord-du-Québec	51	20	2,6	0	3
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	322	167	1,9	6	36
Chaudière-Appalaches	2 011	787	2,6	14	36
Laval	1 504	600	2,5	10	19
Lanaudière	2 084	775	2,7	14	141
Laurentides	2 305	911	2,5	14	38
Montréal	5 624	2 109	2,7	42	153
Centre-du-Québec	1 258	455	2,8	10	19
TOTAL	28 640	11 002	2,6	218	769

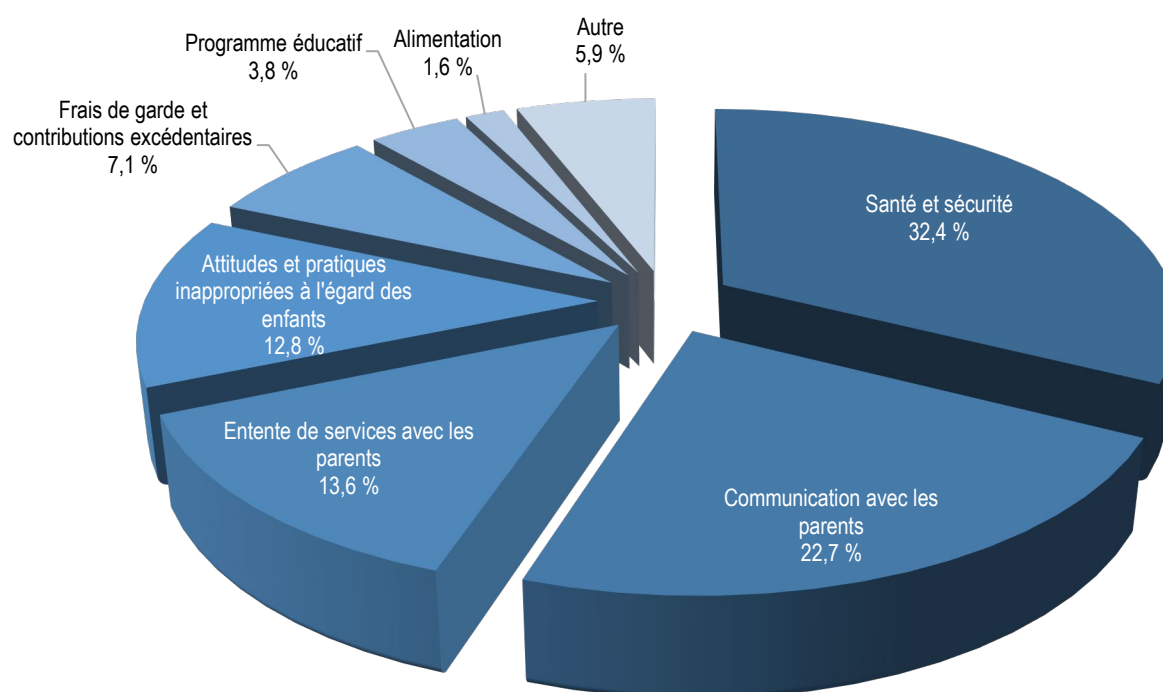
6.6 Plaintes reçues envers des responsables de services de garde en milieu familial

Entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021, 546 plaintes envers des RSGE ont été reçues (données non présentées). De ce nombre, 280, soit un peu plus de 1 plainte sur 2 étaient fondées (51,3 %) et 185 ont mené à une ou des visites (33,9 %). Par ailleurs, 230 plaintes (42,1 %) ont été traitées par le CA et 151 plaintes (27,7 %) ont mené à un avis de contravention à la Loi et aux règlements délivré à la RSGE. Il est à noter que 11,2 % des cas sont encore en traitement (données non présentées).

La nature des plaintes peut varier. Cependant, comme le montre le graphique 6.1, 81,5 % des plaintes sont en lien avec la santé et la sécurité (32,4 %), la communication avec les parents (22,7 %), les ententes de service avec les parents (13,6 %) et, enfin, les attitudes et pratiques inappropriées à l'égard des enfants (12,8 %).

Graphique 6.1

Répartition en pourcentage des plaintes envers les RSGE reçues au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 selon la raison



6.7 Manquements observés chez les responsables de services de garde en milieu familial

Afin de connaître la nature de divers manquements pouvant être observés chez les RSGE dans le cadre d'une visite de surveillance ou d'une visite effectuée à la suite d'une plainte, nous avons demandé aux répondants des BC de classer de 1 à 5 divers manquements selon leur fréquence d'observation où 1 est la catégorie la plus souvent observée et où 5 est la catégorie la moins souvent observée. Les tableaux 6.6 et 6.7 résument l'information ainsi recueillie.

Ainsi, concernant les manquements observés dans le cadre d'une visite de surveillance, ceux reliés aux frais de garde, à une contribution réduite ou à des frais excédentaires (92,4 %) ainsi que ceux par rapport aux communications avec les parents (89,2 %) ont été peu observés. À l'opposé, les manquements reliés aux médicaments, aux produits toxiques ou aux produits d'entretien (24,2 %) ainsi que ceux reliés à l'accès à la résidence, à la sécurité, à la salubrité et à la santé (28,0 %) ont été souvent observés. De même, les manquements reliés aux heures d'ouverture, à l'absence et au remplacement de la RSGE (72,0 %) de même que ceux reliés au programme éducatif ou à des attitudes et pratiques inappropriées à l'égard des enfants (78,3 %) ont été souvent observés, mais moins que les précédents.

Tableau 6.6

Fréquence des manquements observés chez les RSGE dans le cadre d'une visite de surveillance, au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021

Nature des manquements	Manquements observés chez les RSGE dans le cadre d’une visite de surveillance						Observé au moins une fois
	Fréquence d’observation*						
	0**	1	2	3	4	5	
Résidence, équipement et mobilier du service de garde en milieu familial	36,3	9,6	14,6	19,7	11,5	8,3	63,7
Frais de garde, contribution réduite ou frais excédentaires	92,4	0,6	1,9	0,6	1,9	2,5	7,6
Communication avec les parents	89,2	1,9	2,5	2,5	0,6	3,2	10,8
Programme éducatif (y compris les saines habitudes de vie) ou attitudes et pratiques à l'égard des enfants	78,3	0,0	2,5	3,2	5,1	10,8	21,7
Heures d'ouverture, absence et remplacement de la RSGE	72,0	1,3	5,1	5,7	7,6	8,3	28,0
Conditions de la reconnaissance	36,9	12,7	14,6	13,4	9,6	12,7	63,1
Fiches d'inscription et fiches d'assiduité	36,9	16,6	10,8	13,4	13,4	8,9	63,1
Accès à la résidence, sécurité, salubrité et santé (autres que médicaments ou produits toxiques ou d’entretien)	28,0	14,0	19,7	15,3	15,3	7,6	72,0
Médicaments, produits toxiques et produits d'entretien	24,2	35,7	19,1	8,9	8,9	3,2	75,8
Autre (première mention)	84,7	5,7	3,8	2,5	1,9	1,3	15,3
Autre (deuxième mention)	94,9	0,6	0,6	2,5	1,3	0	5,1

* Il s'agit de la fréquence d'observation selon un classement où 1 est la catégorie la plus souvent observée.

** Le « 0 » indique que cette réponse n'a pas été choisie pour la fréquence d'observation.

Quant aux manquements observés dans le cadre d'une visite effectuée à la suite d'une plainte (tableau 6.7), les moins souvent cités sont ceux reliés aux médicaments, aux produits toxiques ou d'entretien (97,5 %), ceux reliés à la résidence, à l'équipement et au mobilier du service de garde en milieu familial (94,9 %), ceux reliés aux fiches d'inscription et aux fiches d'assiduité (92,4 %), ceux reliés aux frais de garde, à une contribution réduite ou à des frais excédentaires (88,5 %) et, enfin, ceux reliés aux heures d'ouverture, à l'absence et au remplacement de la RSGE (85,4 %). À l'inverse, les manquements les plus souvent mentionnés dans le classement entre 1 et 5 sont ceux qui sont reliés à l'accès à la résidence, à la sécurité, à la salubrité et à la santé (23,5 %), au programme éducatif ou à des attitudes et pratiques inappropriées à l'égard des enfants (mentionnés dans 23,5 % des cas également), puis ceux reliés aux communications avec les parents (17,8 %).

Tableau 6.7

Fréquence en pourcentage des manquements observés chez les RSGE dans le cadre d'une visite effectuée à la suite d'une plainte, au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021

Nature des manquements	Manquements observés chez les RSGE dans le cadre d’une visite effectuée à la suite d’une plainte						Observé au moins une fois
	Fréquence d’observation*						
	0**	1	2	3	4	5	
Médicaments, produits toxiques et produits d'entretien	97,5	1,9	0,0	0,6	0,0	0,0	2,5
Résidence, équipement et mobilier du service de garde en milieu familial	94,9	1,3	1,3	0,6	0,6	1,3	5,1
Fiches d'inscription et fiches d'assiduité	92,4	3,2	1,3	1,3	0,0	1,9	7,7
Frais de garde, contribution réduite ou frais excédentaires	88,5	1,9	2,5	1,9	3,2	1,9	11,4
Heures d'ouverture, absence et remplacement de la RSGE	85,4	4,5	3,8	2,5	1,9	1,9	14,6
Conditions de la reconnaissance	85,4	6,4	3,8	1,9	1,9	0,6	14,6
Communication avec les parents	82,2	3,8	7,0	3,8	3,2	0,0	17,8
Programme éducatif (y compris les saines habitudes de vie) ou attitudes et pratiques à l'égard des enfants	76,4	10,8	5,1	3,8	2,5	1,3	23,5
Accès à la résidence, sécurité, salubrité et santé (autres que médicaments ou produits toxiques ou d'entretien)	76,4	14,6	5,1	3,8	0,0	0,0	23,5
Autre (première mention)	89,2	4,5	3,2	0,6	0,6	1,9	10,8
Autre (deuxième mention)	98,1	0,6	0,6	0,6	0,0	0,0	1,8

* Fréquence d'observation selon un classement où 1 est la catégorie la plus souvent observée.

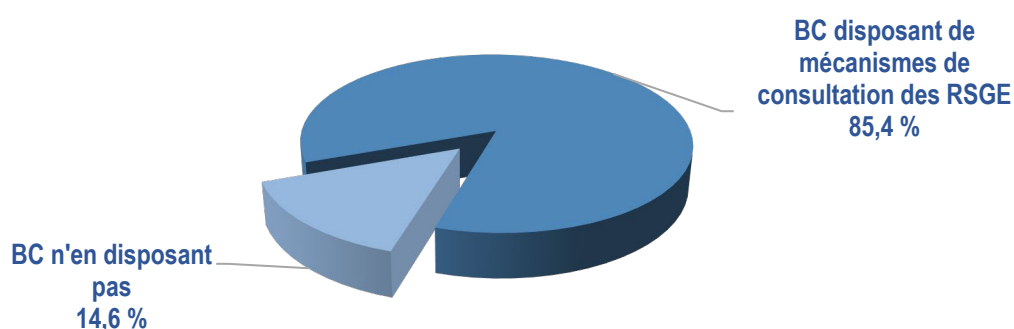
** Le « 0 » indique que cette réponse n'a pas été choisie pour la fréquence d'observation.

6.8 Mécanismes de consultation des responsables de services de garde en milieu familial

Quelques questions sont posées aux BC concernant les mécanismes de consultation des RSGE utilisés au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021. Ainsi, on apprend que 85,4 % des BC affirment disposer de tels mécanismes (graphique 6.2). De son côté, le graphique 6.3 montre que le mécanisme le plus souvent utilisé s'avère le portail informatique (5 654 fois), suivi par les consultations par courriel (3 497 fois), les conférences téléphoniques (817 fois), les sondages (566 fois), les café-rencontres/réunions (199 fois), les forums de discussion (94 fois) et enfin, les rencontres du comité consultatif (73 fois).

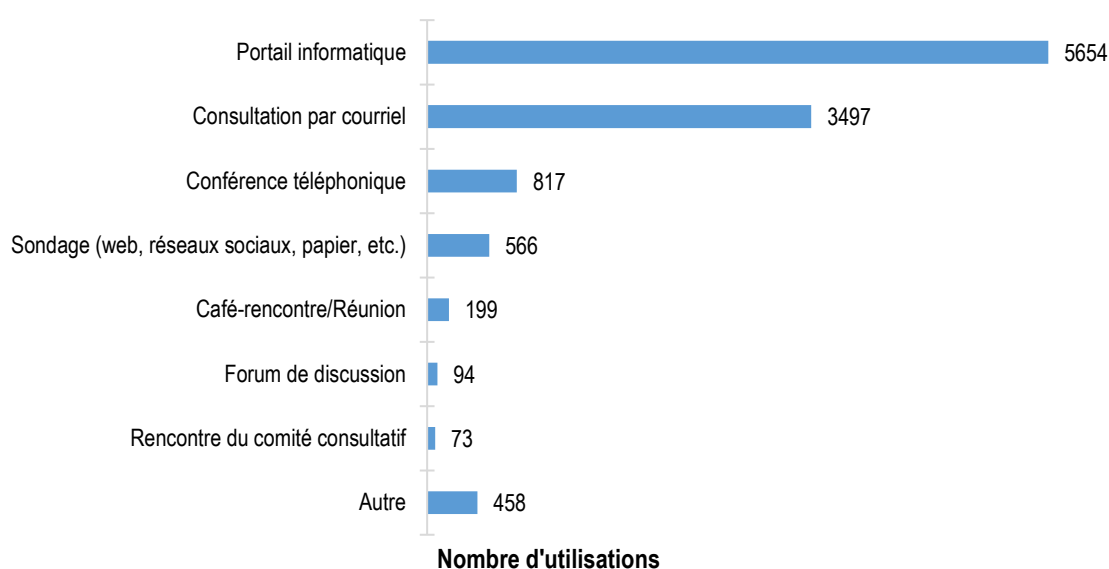
Graphique 6.2

Répartition en pourcentage des BC disposant d'un ou de plusieurs mécanismes de consultation des RSGE au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021



Graphique 6.3

Nombre d'utilisations de différents mécanismes de consultation des RSGE par les BC²⁴, au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021



²⁴ Parmi les 134 BC qui ont indiqué disposer d'au moins un de ces mécanismes.

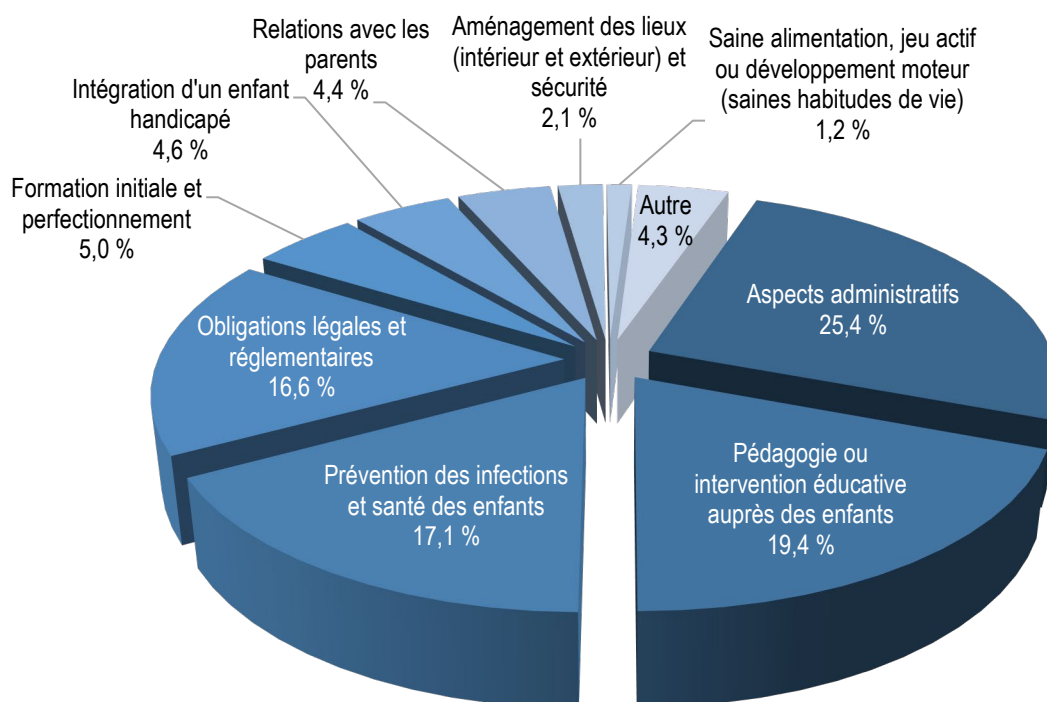
6.9 Demandes de soutien pédagogique et technique reçues de la part des responsables de services de garde en milieu familial

Le nombre de demandes de soutien pédagogique et technique reçues de la part des RSGE (demandes de visite, demandes téléphoniques, etc.) se chiffre à 212 517 pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, ce qui représente une moyenne de 1 354 demandes par BC. Les BC ont répondu à 208 308 demandes, soit à 98,0 % du total des demandes. De ce nombre, 5,1 % (10 685 demandes) ont mené à une ou plusieurs visites à la résidence de la RSGE (données non présentées).

Le graphique 6.4 illustre la nature des demandes de soutien. Au total, 78,5 % des demandes appartiennent à 4 catégories : les aspects administratifs (25,4 %), la pédagogie ou l'intervention éducative auprès des enfants (19,4 %), la prévention des infections et la santé des enfants (17,1 %) ainsi que les obligations légales et réglementaires (16,6 %).

Graphique 6.4

Répartition en pourcentage des demandes de soutien pédagogique et technique reçues de la part des RSGE au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 selon leur nature



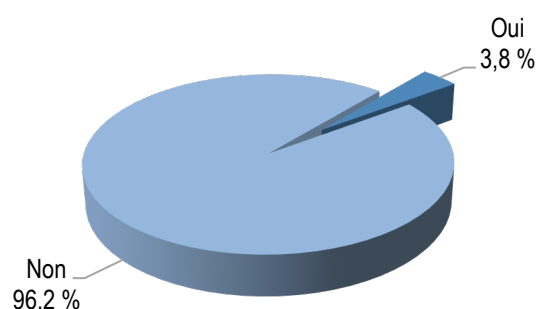
6.10 Activités de soutien pédagogique et technique proposées par le bureau coordonnateur

En ce qui a trait aux activités de soutien pédagogique et technique, 3,8 % des BC affirment offrir aux RSGE une formation obligatoire (formation de 45 heures donnée par les BC ou un autre organisme) (graphique 6.5), et 71,3 % des BC proposent une formation pour les activités de perfectionnement (formation de 6 heures) (graphique 6.6). Il est à noter que les BC peuvent offrir seulement une partie de ces formations ou les formations complètes.

Une minorité des BC concernés (14,3 %) exigent des frais pour la formation obligatoire de 45 heures (graphique 6.5). Concernant la formation pour les activités de perfectionnement de 6 heures, 1 BC sur 5, soit 20,5 %, exige des frais (graphique 6.6).

Graphique 6.5

Répartition en pourcentage des BC qui ont offert, en totalité ou en partie, une formation obligatoire (formation de 45 heures), nombre d'heures de formation et exigence de frais, au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021



Nombre total d'heures de formation obligatoire données au cours de l'exercice financier 2020-2021

(n = 7)

De 0 à 20 heures	71,4 %
De 21 à 44 heures	14,3 %
45 heures et plus	14,3 %

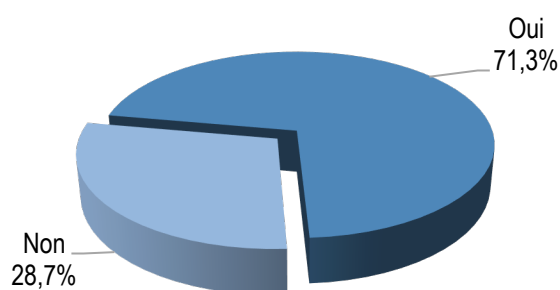
Frais pour cette formation

(n = 7)

Oui	14,3 %
Non	85,7 %

Graphique 6.6

Répartition en pourcentage des BC qui ont offert, en totalité ou en partie, des activités de perfectionnement (formation de 6 heures), nombre d'heures de formation et exigence de frais, au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021



Nombre total d'heures de formation de perfectionnement données au cours de l'exercice financier 2020-2021

(n = 112)

De 0 à 20 heures	67,0 %
De 21 à 44 heures	25,0 %
45 heures et plus	8,0 %

Frais pour cette formation

(n = 112)

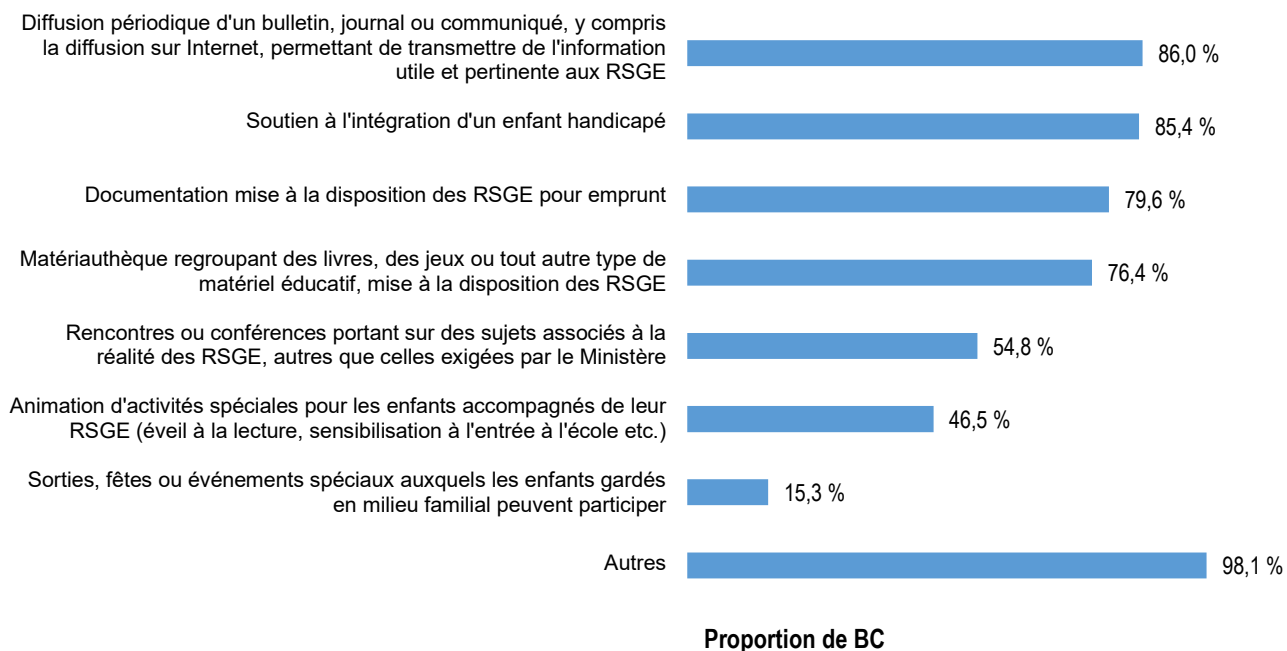
Oui	20,5 %
Non	79,5 %

Le ministère de la Famille a adopté le cadre de référence Gazelle et Potiron pour créer des environnements favorables à la saine alimentation, au jeu actif et au développement moteur en services de garde éducatifs à l'enfance. Cette action s'accompagne notamment du projet *Petite enfance, Grande forme*, qui consiste à soutenir la mise en œuvre des orientations du cadre de référence dans les services de garde éducatifs, en installation comme en milieu familial. Par rapport à ce cadre de référence, une question, posée depuis 2016, permet de connaître les activités de perfectionnement auxquelles le personnel de soutien pédagogique et technique a participé durant l'année de référence.

Ainsi, on apprend que dans 35,0 % des BC le personnel a participé à des activités de mobilisation ou d'accompagnement et que dans 39,5 % des BC, le personnel a offert à des RSGE des activités de mobilisation ou d'accompagnement. Enfin, 48,4 % des BC précisent que le personnel de soutien pédagogique et technique n'a participé à aucune activité se rapportant à *Gazelle et Potiron* ou à *Petite enfance, Grande forme* (données non présentées). Le graphique 6.7 montre que plus de 9 BC sur 10 proposent diverses autres activités de soutien pédagogique et technique (98,1 %). Plus précisément, environ 8 BC sur 10 diffusent périodiquement un bulletin, un journal ou un communiqué (86,0 %), offrent du soutien à l'intégration d'un enfant handicapé (85,4 %), proposent de la documentation pour emprunt (79,6 %) ou encore mettent à la disposition des RSGE une matériauthèque regroupant des livres, des jeux ou tout autre type de matériel éducatif (76,4 %). Plus de la moitié des BC mettent en place des rencontres ou des conférences portant sur des sujets en lien avec la réalité des RSGE (autres que les diffusions exigées par le Ministère) (54,8 %). Enfin, moins de 5 BC sur 10 organisent des activités spéciales pour enfants (46,5 %) et moins de 2 BC sur 10, des fêtes ou événements spéciaux auxquels les enfants gardés en milieu familial peuvent participer (15,3 %).

Graphique 6.7

Proportion des BC proposant diverses autres activités de soutien pédagogique et technique, au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021



6.10.1 Formations offertes par le Comité de la formation continue et du perfectionnement des RSGE

Le tableau 6.8 indique les principales raisons pour lesquelles les BC ne souhaitent pas offrir des formations du Comité dans les locaux du BC.

- Ce sont 130 BC (soit 82,8 %) qui reconnaissent les formations offertes par le Comité de la formation continue et du perfectionnement des RSGE (Comité);
- Au total, 55 BC ont reconnu à 906 RSGE une ou des formations offertes par le Comité au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021;
- Ce sont 52 BC (soit 33,1 %) qui souhaitent offrir les formations offertes par le Comité dans leurs locaux (données non présentées).

Pour les 105 BC qui ne souhaitent pas offrir les formations offertes par le Comité dans leurs locaux, les principales raisons évoquées découlent du fait qu'ils proposent déjà leurs propres formations (51 mentions; 48,6 %) ou qu'ils ne disposent pas d'assez d'espace pour offrir de la formation (38 mentions; 36,2 %) (tableau 6.8).

Tableau 6.8
Répartition en nombre et en pourcentage des principales raisons pour lesquelles les BC ne souhaitent pas offrir des formations du Comité dans leurs locaux

Raison	Nombre	%
Le BC propose sa propre formation	51	48,6
Le BC ne connaît pas l'offre de formation du Comité	8	7,6
Le BC ne dispose pas de l'espace nécessaire pour offrir de la formation	38	36,2
Le BC n'offre pas de formation aux RSGE	0	0,0
Autres raison	8	7,6
TOTAL	105	100,0

Chapitre 7.

Refus d'admission, résiliations de contrats et expulsions d'enfant

Nous abordons dans ce dernier chapitre le nombre de refus d'admission, de résiliations de contrats ou d'expulsions d'enfant, les principales raisons qui motivent ces décisions, ainsi que les plaintes qui ont pu en découler.

7.1 Refus d'admission

Généralement, le refus d'admission survient lorsque le service de garde communique avec le parent (ou le tuteur) d'un enfant inscrit à La Place 0-5 dans le but de lui offrir une place. Au cours du processus d'inscription, le service de garde peut refuser l'admission de l'enfant, et ce, pour diverses raisons (l'enfant n'est pas admissible à une place à contribution réduite, par exemple).

Au cours de l'exercice du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, ce sont 116 installations qui ont refusé l'admission à 936 enfants (tableau 7.1).

Les principaux motifs qui expliquent ces refus d'admission ont trait, en majeure partie, au manque de places disponibles (63,7 %) et, dans une moindre mesure, au fait que l'enfant ne répondait pas à un ou plusieurs critères de priorité (8,0 %), au manque de personnel éducateur (6,1 %), au fait que l'enfant n'était pas admissible aux places à contribution réduite (6,9 %) ou qu'il avait des besoins particuliers et avait besoin de soins que la garderie n'était pas en mesure de lui offrir (4,1 %). D'autres motifs ont été mentionnés dans 11,1 % des cas.

Les garderies subventionnées (63,6 %) et non subventionnées (72,1 %) sont celles qui ont le plus souvent cité le manque de places disponibles. Les garderies subventionnées (21,1 %) et les CPE (13,9 %) sont ceux qui ont le plus souvent cité le fait que l'enfant n'était pas admissible aux places à contribution réduite, et, finalement, le manque de personnel éducateur a été plus souvent mentionné par les garderies non subventionnées (8,7 %). Les CPE-BC ont quant à eux cité, dans une proportion de 66,7 %, le fait que l'enfant ne répondait pas à un ou plusieurs critères de priorité (tableau 7.2).

À la suite de ces 936 refus d'admission, seules 15 plaintes ont été formulées auprès du service de garde, et une seule plainte l'a été auprès du ministère de la Famille (qui a communiqué avec le service de garde à l'égard de cette plainte). À la suite de ces plaintes, dans 93,8 % des cas (15 plaintes sur 16), la décision du refus d'admission a été maintenue (données non présentées).

Tableau 7.1

Répartition en nombre des installations ayant refusé l'admission à au moins un enfant et du nombre d'enfants à qui l'admission a été refusée, selon le type d'installation, du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021

	Garderies subventionnées	Garderies non subventionnées	CPE	CPE-BC	TOTAL
Refus d'admission					
Nombre d'installations ayant refusé l'admission à au moins un enfant	24	53	33	6	116
Nombre d'enfants à qui l'admission a été refusée	207	455	239	35	936

Tableau 7.2

Répartition en nombre et en pourcentage des enfants dont l'admission a été refusée selon le principal motif de refus et le type d'installation, du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021

	Garderies subventionnées		Garderies non subventionnées		CPE		CPE-BC		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Manque de places disponibles	362	63,6	1 175	72,1	99	29,3	10	22,2	1 646	63,7
L'enfant ne répond pas à un ou plusieurs critères de priorité, tels qu'ils sont définis dans la politique d'admission de la garderie	62	10,9	99	6,1	16	4,7	30	66,7	207	8,0
Manque de personnel éducateur	15	2,6	142	8,7	0	0,0	0	0,0	157	6,1
L'enfant n'est pas admissible aux places à contribution réduite	120	21,1	11	0,7	47	13,9	1	2,2	179	6,9
L'enfant a des besoins particuliers et nécessite des soins que la garderie n'est pas en mesure de lui offrir	5	0,9	69	4,2	27	8,0	4	8,9	105	4,1
Les parents n'ont pas fourni les documents requis à l'inscription de leur enfant	0	0,0	9	0,6	2	0,6	0	0,0	11	0,4
L'enfant a été expulsé à plusieurs reprises de ses milieux de garde précédents, et la garderie ne saurait pas comment le prendre en charge	0	0,0	4	0,2	1	0,3	0	0,0	5	0,2
Autres raisons	5	0,9	121	7,4	146	43,2	0	0,0	272	10,5

7.2 Résiliations de contrats et expulsions d'enfant

Au cours de l'exercice du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, ce sont 352 installations qui ont procédé à au moins 1 résiliation de contrat ou expulsion d'enfant, et 1 960 enfants ont été touchés par ces résiliations de contrat et ces expulsions d'enfant (tableau 7.3).

Les principaux motifs de résiliation ou d'expulsion évoqués par ces 352 installations ont trait au manque de ressources afin de répondre adéquatement aux besoins particuliers de l'enfant (27,6 %), au fait que la sécurité, la santé et le bien-être de l'enfant concerné, des autres enfants ou des adultes présents à la garderie étaient sérieusement menacés (24,1 %), au refus ou à la négligence du parent de payer sa contribution (18,2 %) et à un déménagement ou départ volontaire des parents (16,8 %). D'autres motifs sont cités par moins de 15 % des installations. À noter que chaque installation pouvait nommer plus d'une raison (tableau 7.4).

À la suite de ces 1 960 résiliations de contrat ou expulsions, seules 21 plaintes ont été formulées auprès du service de garde, et 28 l'ont été auprès du ministère de la Famille (qui a communiqué avec le service de garde à l'égard de cette plainte). À la suite de ces plaintes, dans 91,8 % des cas (45 plaintes sur 49), la décision d'expulser l'enfant a été maintenue (données non présentées).

Tableau 7.3

Répartition en nombre des installations ayant procédé à au moins une résiliation de contrat ou expulsion d'enfant et du nombre de contrats résiliés ou d'enfants expulsés, selon le type d'installation, du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021

	Garderies subventionnées	Garderies non subventionnées	CPE	CPE-BC	TOTAL
Refus d'admission					
Nombre d'installations ayant procédé à au moins une résiliation de contrat ou expulsion d'enfant	71	172	87	22	352
Nombre de contrats résiliés / d'enfants expulsés	383	1 058	481	38	1 960

Tableau 7.4

Répartition en nombre et en pourcentage des motifs de résiliation de contrat ou d'expulsion d'enfant, selon le type d'installation, du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021

	Garderies subventionnées		Garderies non subventionnées		CPE		CPE-BC		TOTAL*	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
À la suite d'un plan d'intervention établi en collaboration avec le parent pour répondre aux besoins de l'enfant, il est manifeste que les ressources de la garderie ne peuvent répondre, de façon adéquate, à ces besoins particuliers	20	28,2	52	30,2	17	19,5	8	36,4	97	27,6
La sécurité, la santé et le bien-être de l'enfant concerné, des autres enfants ou des adultes présents à la garderie sont sérieusement menacés, car la collaboration du parent est déficiente et la garderie ne dispose pas des ressources nécessaires pour remédier à la situation	22	31,0	37	21,5	16	18,4	10	45,5	85	24,1
Le parent refuse ou néglige de payer la contribution que le prestataire est en droit d'exiger	9	12,7	37	21,5	14	16,1	4	18,2	64	18,2
Déménagement ou départ volontaire	16	22,5	21	12,2	18	20,7	4	18,2	59	16,8
Raisons liées à la COVID-19	10	14,1	24	14,0	16	18,4	0	0,0	50	14,2
À la suite d'un plan d'intervention établi en collaboration avec le parent pour répondre aux besoins particuliers de l'enfant, il devient manifeste que le parent ne collabore pas à l'application du plan d'intervention ou à l'élaboration de celui-ci	11	15,5	18	10,5	11	12,6	4	18,2	44	12,5
Le parent a des comportements inacceptables envers le personnel ou la clientèle de la garderie (ex. : acte de violence)	11	15,5	22	12,8	3	3,4	3	13,6	39	11,1
Changement de service de garde ou d'installation	2	2,8	22	12,8	13	14,9	0	0,0	37	10,5
Le parent ne respecte pas les règles de fonctionnement de la garderie (inscrites dans le document des orientations générales remis au parent à la signature du contrat)	8	11,3	25	14,5	2	2,3	1	4,5	36	10,2
Le taux d'absentéisme de l'enfant est trop élevé	5	7,0	2	1,2	6	6,9	2	9,1	15	4,3
La garderie, par l'organisation de ses services , représente un danger pour l'enfant (ratio trop élevé pour les besoins de l'enfant)	5	7,0	5	2,9	4	4,6	0	0,0	14	4,0
Autres motifs	5	7,0	12	7,0	13	14,9	3	13,6	33	9,4
Nombre d'installations ayant procédé à au moins une résiliation de contrat ou expulsion d'enfant	71	100,0	172	100,0	87	100,0	22	100,0	352	100,0

* Le total excède 100 % car chaque installation a pu nommer plus d'un motif.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020-2021
Centre de la petite enfance (CPE)

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

CONFIDENTIALITÉ

Nous tenons à vous assurer que tous les renseignements fournis dans ce rapport demeureront strictement confidentiels. Le questionnaire, une fois rempli, sera transmis directement à la firme **BIP Recherche**, dûment mandatée, qui fera parvenir l'ensemble des données au ministère de la Famille (Ministère).

BESOIN D'AIDE?

Pour obtenir de l'information concernant ce rapport, veuillez communiquer avec le service indiqué ci-dessous :

Centre des services à la clientèle et des plaintes

Téléphone : 1 855 336-8568

Pour du soutien technique (informatique), vous pouvez communiquer avec **BIP Recherche** :

Tél. : 1 844 809-4353

Courriel : support@biprecherche.com

Nous vous remercions de votre collaboration.

DÉCLARATION

J'atteste avoir examiné le contenu de ce rapport d'activités et je déclare qu'à ma connaissance tous les renseignements inscrits sont exacts.

Nom		Titre		
Signature		Date		

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

RENSEIGNEMENTS SUR LE CENTRE DE LA PETITE ENFANCE

(CES RENSEIGNEMENTS SERONT INSCRITS AUTOMATIQUEMENT DANS LA VERSION NUMÉRIQUE DE VOTRE DOSSIER)

Nom du CPE : _____

Numéro du CPE : _____

Adresse complète : _____

Nom de l'installation : _____ Numéro : _____ Nombre de places au permis : _____

Nom de l'installation : _____ Numéro : _____ Nombre de places au permis : _____

Nom de l'installation : _____ Numéro : _____ Nombre de places au permis : _____

Nom de l'installation : _____ Numéro : _____ Nombre de places au permis : _____

Nom de l'installation : _____ Numéro : _____ Nombre de places au permis : _____

Nom de l'installation : _____ Numéro : _____ Nombre de places au permis : _____

Nom de l'installation : _____ Numéro : _____ Nombre de places au permis : _____

Région administrative : _____

Numéro du bureau coordonnateur (s'il y a lieu) : _____

Numéro du second bureau coordonnateur (s'il y a lieu) : _____

(CES RENSEIGNEMENTS SERONT INSCRITS AUTOMATIQUEMENT DANS LA VERSION NUMÉRIQUE DE VOTRE DOSSIER – VOUS N'AUREZ QU'À LES MODIFIER S'ILS SONT INEXACTS)

Téléphone : _____

Courriel : _____

SITUATION SPÉCIALE – Cochez si cela correspond à la situation de votre service de garde :

- ☐ Une ou plusieurs installations **n'étaient pas encore ouvertes ou les services n'étaient pas encore offerts**, mais le permis était en vigueur au 31 mars 2021.

Indiquez le numéro des installations touchées par cette situation : _____

- Répondez aux questions selon l'information disponible.

Cette information sera vérifiée à l'aide de nos données administratives.

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

CONSEIL D'ADMINISTRATION**1. Fournissez les renseignements suivants relativement au conseil d'administration.**

- 1.1** Nombre de réunions du conseil d'administration tenues au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 :

- 1.2** Nombre d'assemblées (générale et extraordinaires) tenues au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 :

- 1.3** Date de l'assemblée générale annuelle tenue au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 :

mois	année

- 1.4** Répartissez les membres du conseil d'administration, en date du 31 mars 2021, en fonction de leur sexe.

Nombre de membres féminins :

Nombre de membres masculins :

- 1.5** Au cours de l'exercice financier 2020-2021, est-ce que les membres du conseil d'administration ont suivi une ou des séances de formation concernant leur rôle et leurs responsabilités en tant qu'administrateurs?

☐ Oui

☐ Non ⇒ Passez à la question 2

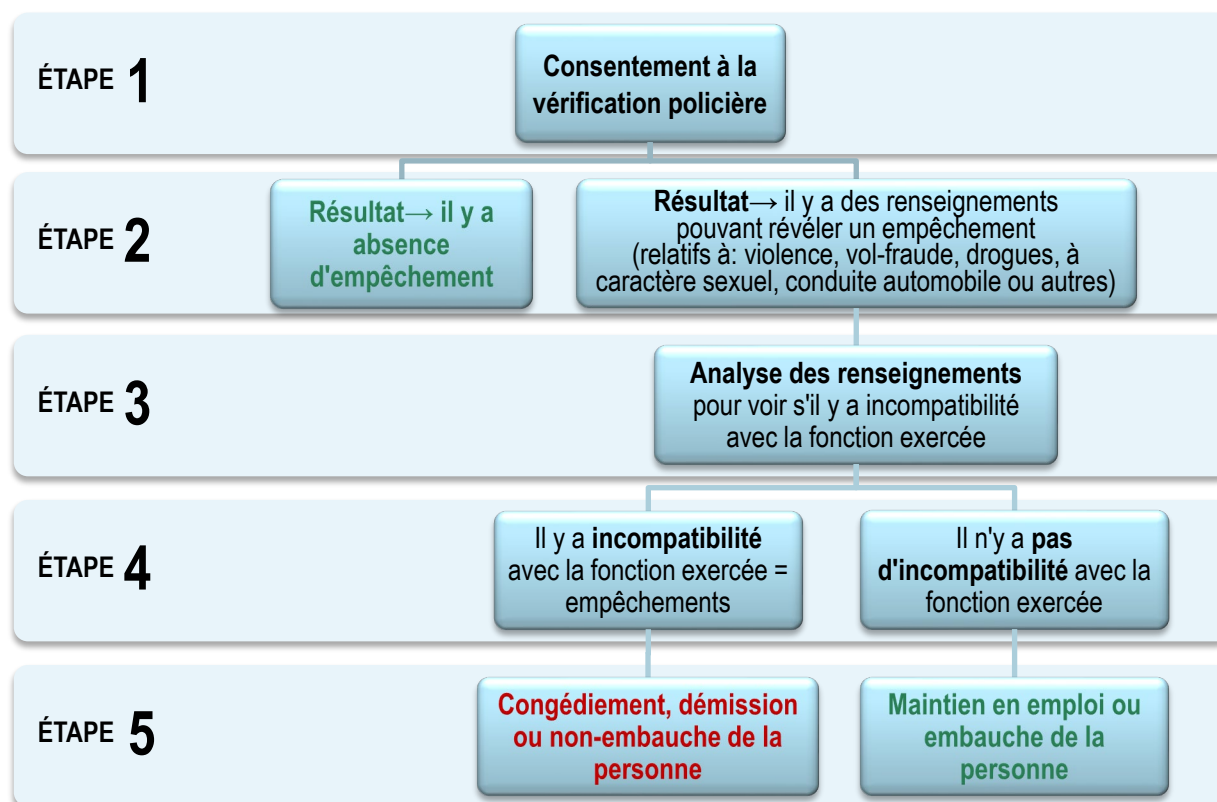
Dans l'affirmative, remplissez le tableau suivant.

Sujet ou titre de la formation	Nom de l'organisme ou de l'entreprise de formation

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

PRÉSENCE D'EMPÊCHEMENTS

Répondez aux questions suivantes concernant **les empêchements**; référez-vous au schéma ci-dessous pour plus d'information.



2. Au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, est-ce que les vérifications policières ont démontré que **des membres du personnel du CPE ou du bureau coordonnateur, ou des candidats pour ces fonctions** avaient des renseignements pouvant révéler un empêchement?

- ☐ Oui
- ☐ Non ⇒ Passez à la question 2.3

2.1 Pour chacune des catégories de personnel présentées ci-dessous, indiquez les cas où il y avait des renseignements pouvant révéler un empêchement. Précisez les actions prises après l'analyse des renseignements.

- **Inscrivez « 0 » s'il n'y a pas eu de cas.**

Catégorie de personnel/ candidats	Personnes pour lesquelles vous avez reçu des renseignements pouvant révéler un empêchement (nombre)	Congédiement/ démission/ non-embauche (nombre)	Maintien en emploi/ embauche (nombre)
Personnel de gestion			
Personnel éducateur			
Autre membre du personnel			

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

	Personnes pour lesquelles vous avez reçu des renseignements pouvant révéler un empêchement (nombre)	Cas soumis au comité d'éthique du Ministère (nombre)	Retrait de l'administrateur (nombre)	Maintien de l'administrateur (nombre)
Membre du conseil d'administration				

2.2 Pour chacun des cas, veuillez préciser à quelle catégorie appartenait les renseignements qui figuraient sur la déclaration pouvant révéler un empêchement.

Catégorie de personnel/candidat	Nombre de personnes	Catégorie de renseignements					
		Violence (nombre)	Vol ou fraude (nombre)	Drogue (nombre)	Acte à caractère sexuel (nombre)	Conduite automobile (nombre)	Autre (nombre)
Personnel de gestion							
Personnel éducateur							
Autre membre du personnel							

2.3 En date du 31 mars 2021 existait-il un ou des comités d'éthique auxquels votre CPE pouvait recourir pour analyser les cas des membres du personnel ayant des empêchements?

- ☐ Oui
☐ Non ⇨ Passez à la question 3

Si oui, indiquez si ce comité est :

(Cochez un maximum de deux réponses.)

- ☐ interne (le conseil d'administration)
☐ interne (autre que le conseil d'administration)
☐ régional
☐ provincial
☐ autre (précisez) :

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

SIGNALEMENTS AU DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE (DPJ)

3. Au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, **combien de signalements effectués par votre CPE** auprès du DPJ qui mettaient en cause un membre du conseil d'administration ou un membre du personnel ont été retenus pour évaluation et enquête?

- Indiquez le nombre de signalements selon la personne en cause (**inscrivez « 0 »** s'il n'y a eu aucun signalement) en excluant les signalements intrafamiliaux concernant des abus qui se sont déroulés dans le milieu familial ou l'entourage personnel de l'enfant.

Personne en cause	Nombre de signalements
Membre du conseil d'administration du CPE ou du BC	
Membre du personnel du CPE ou du BC (y compris le personnel de gestion et à l'exception des RSG)	

3.1 Au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, **à combien de dossiers votre CPE a-t-il collaboré** avec le DPJ dans le contexte **d'un signalement qu'il a retenu** pour évaluation et enquête et qui mettait en cause un membre du conseil d'administration ou un membre du personnel?

- Indiquez le nombre de signalements selon la personne en cause (**inscrivez « 0 »** s'il n'y a eu aucun signalement) en excluant les signalements intrafamiliaux concernant des abus qui se sont déroulés dans le milieu familial ou l'entourage personnel de l'enfant.

Personne en cause	Nombre de signalements
Membre du conseil d'administration du CPE ou du BC	
Membre du personnel du CPE ou du BC (y compris le personnel de gestion et à l'exception des RSG)	

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

**SI VOUS AVEZ PLUS D'UNE INSTALLATION, IMPRIMEZ LES PAGES 7 À 14 INCLUSIVEMENT
AUTANT DE FOIS QUE NÉCESSAIRE AFIN DE FOURNIR LES RENSEIGNEMENTS POUR
CHACUNE DE VOS INSTALLATIONS.**

Numéro de l'installation pour les réponses aux questions 4 à 12 : _____

4. Au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, le logo « Service de garde reconnu » était-il affiché dans un endroit visible de l'extérieur de cette installation?

☐ Oui

☐ Non

USAGERS

5. Pour la période **du 22 au 28 mars 2021**, indiquez combien de **familles** utilisaient les services de votre CPE, pour cette installation, en fonction de l'entente de services de garde.

Nombre de familles :

6. Répartissez les **enfants inscrits à votre CPE** au cours de la période **du 22 au 28 mars 2021**, pour cette installation, **selon l'entente de services de garde**, en fonction de leur sexe et de leur âge au 30 septembre 2020 (et non selon les groupes d'âge du service).

- **Inscrivez « 0 »** s'il n'y a aucun enfant dans une catégorie.

Âge des enfants au 30 septembre 2020	Nombre d'enfants de sexe féminin	Nombre d'enfants de sexe masculin
Moins de 6 mois		
De 6 à 11 mois		
De 12 à 17 mois		
De 18 à 23 mois		
2 ans		
3 ans		
4 ans – ne fréquentant pas la maternelle		
4 ans – fréquentant la « maternelle 4 ans » du réseau de l'éducation		
5 ans – ne fréquentant pas la maternelle		
5 ans – fréquentant la maternelle		
6 ans ou plus		
Nombre total d'enfants inscrits (Le nombre total d'enfants doit correspondre à celui qui est indiqué en réponse aux questions 7 et 8.1 ou 8.2)		

Nombre total d'enfants inscrits :

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

7. Répartissez le nombre d'enfants inscrits à cette installation au cours de la période **du 22 au 28 mars 2021** (question 6) selon leur **fréquentation** indiquée dans l'**entente de services de garde**.

Fréquentation en jours par semaine	Nombre d'enfants inscrits	Fréquentation en jours par semaine	Nombre d'enfants inscrits
1 jour ou moins		3,5 jours	
1,5 jour		4 jours	
2 jours		4,5 jours	
2,5 jours		5 jours	
3 jours		Plus de 5 jours	

Pour les enfants inscrits fréquentant le service plus de 5 jours par semaine, indiquez combien de jours par semaine : _____

8. Fournissez l'information relative **au lieu de résidence des enfants inscrits** à cette installation pendant la période **du 22 au 28 mars 2021**, en répondant à la question 8.1 ou 8.2 selon la région administrative du CPE.

- Répondez à la question 8.1 si l'installation est établie dans la région administrative de Montréal ou de Laval.
- Répondez à la question 8.2 si l'installation est établie dans une autre région administrative que celle de Montréal ou de Laval.

8.1 Pour les installations établies dans les régions administratives de Montréal ou de Laval

Indiquez le nombre d'enfants inscrits (selon l'entente de services de garde) habitant les endroits suivants :

Dans la même région administrative que l'installation	Nombre d'enfants
Le territoire du CSLC où se trouve l'installation	
Le territoire d'un autre CLSC (dans la même région)	

OU

Dans une autre région administrative que celle de l'installation	Nombre d'enfants
Précisez la région administrative :	
Précisez la région administrative :	
Précisez la région administrative :	
Précisez la région administrative :	
Nombre total d'enfants (ce total doit correspondre à celui indiqué en réponse à la question 6)	

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

8.2 Pour les installations établies dans une autre région administrative que celle de Montréal ou de Laval

Indiquez le nombre d'enfants inscrits (selon l'entente de services de garde) habitant les endroits suivants :

	Nombre d'enfants
La même municipalité que l'installation	
Une autre municipalité que celle de l'installation (dans la même région administrative)	
Une autre région administrative que celle de l'installation	
Nombre total d'enfants (ce total doit correspondre à celui indiqué en réponse à la question 6)	

SERVICES OFFERTS

9. Indiquez si les services suivants ont été offerts par votre CPE de façon habituelle, au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, pour cette installation.

SERVICES OFFERTS	Oui	Non
Soir (de 18 h à 22 h, par exemple)	☐	☐
Nuit (de 22 h à 8 h, par exemple)	☐	☐
Fin de semaine :		
samedi uniquement	☐	☐
dimanche uniquement	☐	☐
les deux jours (samedi et dimanche)	☐	☐
Garde sur appel (garde non prévisible, occasionnelle ou sporadique)	☐	☐
Programme particulier offert à la demi-journée	☐	☐
Temps partiel (quatre jours et demi et moins par semaine)	☐	☐

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

9.1 Pour chaque type de service offert par le CPE pour cette installation, indiquez le **nombre d'enfants inscrits** selon l'entente de services de garde pour la période **du 22 au 28 mars 2021**.

- Si le service est offert, mais qu'aucun enfant n'est inscrit, **inscrivez « 0 »** dans la case où l'on demande le nombre d'enfants.

ENFANTS INSCRITS POUR CHAQUE SERVICE OFFERT		Nombre d'enfants inscrits
Soir (de 18 h à 22 h, par exemple)		
Nuit (de 22 h à 8 h, par exemple)		
Fin de semaine au total		
le samedi uniquement		Ce total doit correspondre à celui indiqué pour le nombre total d'enfants inscrits la fin de semaine.
le dimanche uniquement		
le samedi et le dimanche		
Garde sur appel (garde non prévisible, occasionnelle ou sporadique)		
Programme particulier offert à la demi-journée		
Temps partiel (quatre jours et demi et moins par semaine)		

10. Cochez la case qui correspondait à la définition du **mode de fonctionnement** de votre CPE au 31 mars 2021, selon l'installation, pour les enfants de 18 mois ou plus, en excluant les périodes d'accueil et de départ.

- ☐ Par groupes multiâges
☐ Par groupes d'âge définis
☐ Par groupes multiâges et par groupes d'âge définis
☐ Ne s'applique pas (accueil d'enfants de moins de 18 mois seulement)

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

RELATION AVEC UN MILIEU DE TRAVAIL OU D'ÉTUDES

Pour être considérée comme faisant partie d'un milieu de travail ou d'études, une installation de CPE doit répondre aux critères suivants :

ET

- Être **sur** un lieu de travail ou d'études (autre que le CPE) **ou à proximité** de ce lieu;
- Accorder, **dans sa politique d'admission**, la **priorité** aux travailleurs ou aux étudiants du milieu de travail ou d'études.

11. Selon les critères énumérés ci-dessus, en date du 31 mars 2021, l'installation était-elle considérée comme faisant partie d'un milieu de travail ou d'études?

- ☐ Oui
- ☐ Non ⇒ Passez à la question 12.

11.1 Y a-t-il un partenariat officialisé dans le cadre d'une entente entre le CPE (pour cette installation) et le milieu de travail ou d'études?

- ☐ Oui
- ☐ Non

11.2 Pour cette installation, le CPE bénéficiait-il d'un soutien de la part du milieu de travail ou d'études?

- *Cochez toutes les formes de soutien dont a bénéficié l'installation.*

- ☐ Aucun soutien
- ☐ Soutien administratif (photocopies, service de paie ou de courrier, papeterie, télécopieur)
- ☐ Soutien financier (prêt, don, bail emphytéotique, loyer, prêt de locaux ou de matériel, stationnement, chauffage, électricité, repas, ordinateurs, matériel audiovisuel, jeux et jouets)
- ☐ Soutien technique (ressources humaines, soutien professionnel, comptabilité, informatique)
- ☐ Soutien apporté aux activités récréatives (piscine, gymnase)
- ☐ Soutien apporté à l'entretien (rénovation, peinture, déneigement, buanderie)
- ☐ Autre type de soutien (précisez) :

11.3 Indiquez à quel secteur appartient le milieu de travail ou d'études.

- *Cochez tous les choix qui s'appliquent.*
- *S'il s'agit d'un organisme qui représente un regroupement de milieux de travail ou d'études (un parc industriel, par exemple), cochez « regroupement de milieux de travail ou d'études ». S'il s'agit de plusieurs milieux de travail ou d'études, fournissez les renseignements pour chacun.*

- ☐ Réseau de la santé
- ☐ Fonction publique
- ☐ Réseau de l'éducation
- ☐ Entreprise privée
- ☐ Regroupement de milieux de travail ou d'études (p. ex. : parc industriel, tour de bureaux)
- ☐ Organisme communautaire

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

Pour chaque secteur que vous avez coché, indiquez le ou les sous-secteurs du ou des milieux de travail ou d'études et, pour chacun, **précisez le nombre d'enfants** dont au moins un parent travaillait ou étudiait dans ce milieu au cours de la semaine **du 22 au 28 mars 2021**.

A. Réseau de la santé

Réseau de la santé	Sous-secteur du milieu de travail		Nombre d'enfants dont un parent travaille dans le milieu (nombre)
	OUI	NON	
Centre de réadaptation	☐	☐	
Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS et CIUSSS)	☐	☐	
Centre local de services communautaires (CLSC)	☐	☐	
Centre hospitalier	☐	☐	
Autre sous-secteur de la santé (précisez) : 	☐	☐	

B. Fonction publique

Fonction publique	Sous-secteur du milieu de travail		Nombre d'enfants dont un parent travaille dans le milieu (nombre)
	OUI	NON	
Gouvernement du Québec	☐	☐	
Gouvernement du Canada	☐	☐	
Municipalité	☐	☐	
Société d'État	☐	☐	

C. Réseau de l'éducation

Réseau de l'éducation	Sous-secteur du milieu		Nombre d'enfants dont un parent :		
	OUI	NON	travaille dans le milieu	étudie dans le milieu	travaille et étudie dans le milieu
			(nombre)	(nombre)	(nombre)
Cégep	☐	☐			
Université	☐	☐			
École primaire ou secondaire (publique ou privée)	☐	☐			
Centre de formation professionnelle des adultes	☐	☐			
Autre sous-secteur de l'éducation (précisez) : 	☐	☐			

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

D. Entreprise privée

Nombre d'enfants dont un parent travaille dans le milieu :

Précisez le secteur d'activité de chaque entreprise privée de ce milieu de travail :

E. Regroupement de milieux de travail ou d'études

- *Seulement s'il y a une entente avec un organisme qui représente plusieurs milieux de travail ou d'études.*

Indiquez le **nombre de milieux** de travail ou d'études faisant partie du regroupement :

Indiquez le **nombre d'enfants** dont au moins un parent travaillait ou étudiait dans un des milieux faisant partie du regroupement :

Décrivez brièvement le type d'entreprises ou d'organismes faisant partie du regroupement (p. ex. parc industriel, tour de bureaux) :

F. Organisme communautaire

Nombre d'enfants dont un parent travaille dans ce milieu :

Précisez le secteur d'activité de l'organisme communautaire :

11.4 Inscrivez le ou les noms des milieux de travail ou d'études concernés pour lesquels vous accordez la priorité dans votre politique d'admission :

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

QUALIFICATION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR

Décrivez la **qualification du personnel éducateur** en conformité avec l'**article 22 du Règlement** sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RSGEE).

12. Indiquez le nombre de membres du personnel éducateur qui ont travaillé à cette installation **au cours de la semaine du 22 au 28 mars 2021** selon qu'ils sont qualifiés ou non en vertu de l'article 22 du RSGEE.

- Il faut comptabiliser tous les membres **qui ont travaillé**. Vous devez donc **inclure le personnel sur appel, le personnel permanent et le personnel occasionnel à long terme qui a fait des remplacements** pour les raisons suivantes : congé de maternité, retrait préventif, accident du travail, réaffectation temporaire, congé de maladie à long terme, etc., qu'il soit à temps plein ou à temps partiel.
- Inscrivez « 0 » si aucun.

	Personnel éducateur qualifié	Personnel éducateur non qualifié
Nombre de membres du personnel éducateur		
Nombre total d'heures réellement travaillées par l'ensemble des membres du personnel éducateur au cours de la semaine de référence		
<i>Par exemple, deux employées ont travaillé cette semaine-là. L'une de ces personnes a travaillé 35 heures durant la semaine et l'autre, 30 heures : $35 + 30 = 65$.</i>		

DÉVELOPPEMENT DES ENFANTS

L'**approche éducative** est une orientation qui guide le service de garde dans sa manière d'aborder l'intervention éducative auprès des jeunes enfants. Elle est basée sur des théories du développement de l'enfant et de l'intervention éducative. Les services de garde peuvent s'inspirer d'une ou de plusieurs approches éducatives pour élaborer leur programme éducatif.

- Par exemple, l'approche *Reggio Emilia* ou l'approche *HighScope*.

Le **programme éducatif** est un document qui présente les grandes orientations données à l'intervention éducative offerte par le service de garde. La mission du service de garde y est décrite ainsi que les valeurs véhiculées par l'ensemble du personnel et dans la totalité des activités. Le contenu du programme éducatif est inspiré par une ou plusieurs approches éducatives.

- Rappelons que tous les prestataires de services de garde éducatifs à l'enfance régis par le Ministère doivent appliquer le programme éducatif qu'ils ont déposé à l'occasion de la délivrance ou du renouvellement de leur permis.

Le **programme d'activités** (ou curriculum) est un document dans lequel le service de garde décrit l'ensemble des moyens mis en place afin d'appliquer son programme éducatif en tenant compte de l'âge, des besoins, des intérêts et du rythme de développement des enfants.

- *Brindami* ou *Vers le pacifique* constituent des programmes d'activités traitant du développement social et de la résolution des conflits interpersonnels. Toutefois, ils ne sont pas rédigés par le service de garde et ne couvrent pas l'ensemble des activités d'un milieu. Ils peuvent cependant être un complément au programme d'activités du service de garde.

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

13. De quelle approche éducative ou de quelles approches éducatives votre service de garde s'est-il inspiré pour élaborer son programme éducatif?

- *Vous pouvez cocher plus d'un choix, mais au maximum quatre. S'il y en a plus de quatre, indiquez les principaux.*

- ☐ Accueillir la petite enfance
- ☐ Anna Pinelli
- ☐ Apprendre... c'est un beau jeu
- ☐ Apprendre en jouant / Playing to Learn (YMCA)
- ☐ Approche écologique (les influences de divers milieux sur le développement de l'enfant)
- ☐ Approche par projets / L'activité-projet
- ☐ Éveil à la lecture et à l'écriture (ELE)
- ☐ Head Start
- ☐ HighScope (expériences clés, Prendre plaisir à découvrir, Partager le plaisir d'apprendre)
- ☐ Modèle de développement approprié (approprié à l'âge, approprié à l'individu)
- ☐ Montessori / Apprends-moi à faire seul
- ☐ Pikler Lóczy / Approche relationnelle
- ☐ Reggio Emilia
- ☐ Waldorf / Rudolf Steiner
- ☐ Autre (précisez) :

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

14. Parmi les actions indiquées ci-dessous visant à favoriser une **saine alimentation**, lesquelles ont été réalisées entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021?

- ☐ Recours à des **professionnels externes pour des conseils ou de l'accompagnement** dans le domaine de l'alimentation (p. ex. nutritionniste ou diététiste)
- ☐ **Participation du personnel à des activités de perfectionnement** dans le domaine de l'alimentation (p. ex. formation ponctuelle, activités de codéveloppement)
- ☐ Remise de documents d'information ou de sensibilisation au **personnel** du service de garde
- ☐ Remise de documents d'information ou de sensibilisation aux **parents**
- ☐ **Document d'orientation** sur la saine alimentation (politique alimentaire, cadre de référence) officiellement adopté par le conseil d'administration, **en vigueur pendant la période de référence**
- ☐ Nouvelles actions visant à favoriser une saine alimentation, inspirées ou appuyées par le cadre de référence **Gazelle et Potiron**.
Lesquelles :
- ☐ Aucune de ces actions

15. Parmi les actions indiquées ci-dessous visant à favoriser le **jeu actif** et le **développement moteur**, lesquelles ont été réalisées entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021?

- ☐ Recours à des **professionnels externes pour des conseils** dans le domaine du jeu actif et du développement moteur (p. ex. kinésiologue, technicien en loisirs)
- ☐ **Participation du personnel à des activités de perfectionnement** dans le domaine du jeu actif et du développement moteur (p. ex. formation ponctuelle, activités de codéveloppement)
- ☐ Remise de documents d'information ou de sensibilisation au **personnel** du service de garde
- ☐ Remise de documents d'information ou de sensibilisation aux **parents**
- ☐ **Application des normes sur les conditions climatiques** pour déterminer les sorties extérieures (p. ex. tableau de la Société canadienne de pédiatrie et tableau d'Environnement Canada)
- ☐ Directives écrites données aux parents pour **favoriser le jeu extérieur** (p. ex. obligation d'apporter des vêtements de rechange adaptés à la saison)
- ☐ **Document d'orientation** sur le jeu actif et le développement moteur (politique, programme, cadre de référence) officiellement adopté par le conseil d'administration, **en vigueur pendant la période de référence**
- ☐ Nouvelles actions visant à favoriser le jeu actif et le développement moteur, inspirées ou appuyées par le cadre de référence **Gazelle et Potiron**.
Lesquelles :
- ☐ Aucune de ces actions

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

16. Entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021, **des équipements, des salles ou des installations appartenant à d'autres organisations** ont-ils été utilisés pour permettre aux enfants de bouger?

- ☐ Salles intérieures appartenant à d'autres organisations (p. ex. gymnase d'une école, salle de la municipalité ou d'un organisme communautaire)
- ☐ Parc, terrain de jeu, jeux d'eau ou autres installations extérieures municipales
- ☐ Installations extérieures d'une autre organisation (p. ex. cour d'école ou d'un organisme communautaire, potager communautaire)
- ☐ Emprunt à d'autres organisations de matériel ou d'équipement
- ☐ Obtention d'un tarif préférentiel pour du matériel ou de l'équipement (achats regroupés)
- ☐ N'a pas fréquenté d'installations en dehors du CPE, obtenu un tarif préférentiel pour du matériel ou de l'équipement, ou utilisé d'équipements appartenant à d'autres organisations

17. Parmi **les activités visant précisément à faciliter la transition vers l'école** (4-5 ans), lesquelles votre CPE a-t-il réalisées entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021?

- ☐ Les activités de transition vers l'école visent l'adaptation mutuelle du milieu de garde, du milieu scolaire, des parents et des enfants qui quitteront le service de garde pour entrer à l'école.
- ☐ Activités avec les enfants à l'école (p. ex. visite de l'école, activités dans le gymnase)
- ☐ Présentation ou expérimentation au CPE d'aspects de la vie scolaire (p. ex. causeries, journée boîte à lunch)
- ☐ Affichage ou remise de documents aux parents concernant le passage à l'école
- ☐ Rencontre avec des parents en préparation du passage à l'école
- ☐ Préparation d'un portfolio, d'un portrait ou d'un autre outil informant l'école sur les acquis et le développement de l'enfant (p. ex. La Passerelle, La Traversée)
- ☐ Concertation, discussion ou rencontre entre le personnel du CPE et celui du milieu scolaire
- ☐ Activité spéciale pour souligner la fin de l'étape du service de garde et le passage à l'école
- ☐ Autre (précisez) :
- ☐ Aucune activité

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

INFORMATION POUR REMPLIR LA SECTION SUR LE PERSONNEL

NOTE IMPORTANTE – Si l’entreprise détient à la fois un permis de CPE et un ou plus d’un agrément de bureau coordonnateur, les réponses aux questions de la section sur le personnel doivent comprendre l’information relative à l’ensemble de son personnel qui emploie son temps à la garde en installation, à la garde en milieu familial ou aux deux types de garde. L’information relative aux responsables d’un service de garde (RSG) est colligée dans les rapports d’activités des bureaux coordonnateurs.

CATÉGORIE DE PERSONNEL

Si un membre du personnel cumule plus d’une fonction, l’inscrire dans la catégorie correspondant à sa fonction principale, soit celle à laquelle il consacre la majorité (plus de 50 %) de son temps.

Gestionnaire : représente l’employeur, encadre le personnel et gère l’organisation (direction générale et différents types de directions adjointes).

Personnel éducateur : met en application un programme éducatif auprès des enfants reçus en installation (personnel éducateur qualifié et non qualifié).

Autre membre du personnel : tous les autres membres du personnel qui ne sont pas compris dans les deux autres catégories, soit :

- personnel de service : exécute des tâches et fournit des services directement liés aux activités de l’installation (aide-éducatrice ou aide-éducateur, personnel de cuisine, préposées ou préposés).
- personnel de soutien pédagogique et technique : intervient principalement auprès des personnes responsables d’un service de garde en milieu familial (RSG) et du personnel éducateur en installation (agente-conseil ou agent-conseil en soutien pédagogique et technique, agente ou agent de conformité).
- personnel de soutien administratif : soutient l’administration du service de garde ou du bureau coordonnateur de la garde en milieu familial (adjointe administrative ou adjoint administratif, secrétaire comptable, secrétaire-réceptionniste).

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

PERSONNEL DE L'ENTREPRISE DE SERVICES DE GARDE

Seuls les membres du personnel de l'entreprise de services de garde doivent être considérés dans cette section. Les personnes qui offrent des services dans le cadre d'un contrat de services professionnels et qui ne sont pas sur la liste de paie de l'entreprise ne doivent pas être incluses.

NOTE IMPORTANTE – Si l'entreprise détient à la fois un permis de CPE et un ou plus d'un agrément de bureau coordonnateur, les réponses aux questions de la section sur le personnel doivent comprendre l'information relative à l'ensemble de son personnel qui emploie son temps à la garde en installation, à la garde en milieu familial ou aux deux types de garde. L'information relative aux responsables d'un service de garde (RSG) est colligée dans les rapports d'activités des bureaux coordonnateurs.

18. Répartissez l'ensemble des membres du personnel de votre entreprise de services de garde (de l'ensemble des installations) **au 31 mars 2021** en fonction de leur sexe. *Indiquez tous les employés ayant un lien d'emploi.*

- **Inscrivez « 0 » si aucun.**

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Gestionnaire		
Personnel éducateur qualifié		
Personnel éducateur non qualifié		
Autre membre du personnel		

18.1 Indiquez le nombre de membres du personnel (de l'ensemble des installations) qui étaient **permanents ou en période d'essai** (à temps plein et à temps partiel) ou **occasionnels** (à temps plein et à temps partiel), en date du 31 mars 2021.

- *Ce nombre ne peut pas être plus élevé que celui déclaré à la question 18.*
- **Membre du personnel permanent** : personne dont la date de fin d'emploi n'est pas prédéterminée et qui a terminé sa période d'essai.
- **Membre du personnel occasionnel** : personne qui ne détient pas de poste et dont les services sont retenus pendant un contrat à durée déterminée, à temps plein ou à temps partiel (p. ex. remplacement de congé de maternité, poste par intérim, surcroît de travail).
- **Période d'essai (probation)** : période qui mène à la permanence et pendant laquelle les aptitudes d'un nouvel employé sont éprouvées.
- **Inscrivez « 0 » si aucun.**

	Permanent ou en période d'essai Temps plein	Permanent ou en période d'essai Temps partiel	Occasionnel Temps plein	Occasionnel Temps partiel
Gestionnaire				
Personnel éducateur qualifié				
Personnel éducateur non qualifié				
Autre membre du personnel				

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

19. Indiquez le nombre de membres du **personnel permanent** (temps plein et temps partiel) en date du **31 mars 2021** en fonction du nombre d'**années de service continu** dans l'établissement de services de garde (années complètes d'ancienneté).

- *Le nombre d'années de service continu se calcule en fonction de la date d'embauche dans l'entreprise de services de garde et non en fonction des heures travaillées.*
- *Le total de chaque catégorie d'emploi doit correspondre au nombre de **personnel permanent ou en période d'essai** (temps plein et temps partiel) indiqué à la **question 18.1**.*

Nombre d'années de service continu	Gestionnaire	Personnel éducateur	Autre membre du personnel
0-4 ans			
5-9 ans			
10-14 ans			
15-19 ans			
20-24 ans			
25 ans et plus			

INFORMATIONS POUR REMPLIR LA SECTION SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

- La réponse fournie doit refléter la situation **d'un membre du personnel permanent travaillant à temps plein**. Il faut indiquer le nombre de jours de congé payés prévu dans les conditions de travail (dans la convention collective, dans la politique de gestion du personnel ou de gestion des ressources humaines, dans le contrat individuel ou dans l'entente verbale). S'il n'y a pas de jours de congé payés pour un type de congé, **inscrivez « 0 »**.
- Il est **important de ne pas doubler les réponses**. Si les conditions de travail prévoient un nombre de jours de congé payés pour un regroupement de congés (p. ex. 20 jours de congé pour maladie et pour obligations familiales regroupés), inscrivez ce nombre dans l'une ou l'autre des catégories ou partagez-le entre les deux types de congé.
- Si, pour un même type de congé, le nombre de jours de congé payés varie au sein d'une même catégorie de personnel, **indiquez le nombre de jours auquel la majorité des membres du personnel a droit**. En l'absence d'une majorité au sein d'une catégorie de personnel, il faut indiquer le nombre le plus élevé de jours qui est accordé (par exemple, s'il y a deux conventions collectives pour une catégorie et que l'une prévoit 12 jours et l'autre 14 jours, indiquez 14 jours).
- **Note au sujet des gestionnaires** – S'il n'y a pas de nombre maximal de jours de congé payés prévu pour les gestionnaires du fait que ceux-ci sont rémunérés selon un salaire annuel, cochez la case prévue à cet effet et n'indiquez pas le nombre de jours.

POUR REMPLIR LA SECTION SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL – DÉFINITIONS

Congés payés : périodes d'absence pendant lesquelles l'employée ou l'employé est rémunéré. Les congés en compensation d'heures déjà travaillées – comme la reprise d'heures supplémentaires – ne doivent pas être inclus dans les congés payés. Selon la Loi sur les normes du travail (LNT), l'employeur doit minimalement offrir 2 jours rémunérés pour **les congés maladie (pour cause de maladie, de don d'organes ou de tissus à des fins de greffe, d'accident, de violence conjugale ou de violence à caractère sexuel dont l'employée ou l'employé a été victime)** et pour obligations familiales. Il faut préciser, par contre, que l'employeur **doit offrir un total de 2 jours pour tous ces motifs, et non pas 2 jours par motif**.

Congés payés sur une base annuelle, à l'exception des vacances (question 22)

1. Jours fériés : journées d'absence rémunérées qui sont déterminées en vertu d'une loi ou qui sont reconnues par l'usage pour célébrer une fête civile ou religieuse (fête du Travail, jour de l'An, etc.).
2. Congés de maladie, personnels, de récupération ou mobiles : journées d'absence rémunérées pour des raisons de santé ou pour des motifs personnels (sont exclues les absences liées aux accidents du travail et aux maladies professionnelles ainsi que celles couvertes par l'assurance salaire).
3. Congés pour obligations familiales : journées d'absence rémunérées pour permettre à l'employée ou l'employé de remplir des obligations liées à la garde, à la santé ou à l'éducation de son enfant ou de l'enfant de son conjoint, ou liées à l'état de santé d'un parent ou d'une personne pour qui il agit comme proche-aidant.
4. Congés sociaux (événements spéciaux) : journées d'absence rémunérées dont la durée varie selon l'événement (mariage, décès, divorce, déménagement, présence requise en cour à titre de témoin ou de membre d'un jury, etc.).
5. Autres congés payés : tout autre congé pendant lequel l'employée ou l'employé est rémunéré et qui n'est pas compris dans une autre catégorie, à l'exception des vacances annuelles. Certains congés, parfois considérés comme des jours fériés dans diverses ententes sur les conditions de travail, doivent être comptabilisés ici, entre autres : congés propres aux communautés autochtones (pour la chasse, la pêche ou la trappe; *goose break*; *cultural leave*; etc.).

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL

Fournissez l'information relative au **nombre de jours de congé payés** prévu dans les conditions de travail des membres du **personnel permanent à temps plein** en vigueur au 31 mars 2021, selon le type de congé.

- Les congés liés au Régime québécois d'assurance parentale et les vacances annuelles doivent être exclus.
- S'il n'y a pas de jours de congé payés pour un type de congé, **inscrivez « 0 »**.

20. Y a-t-il un nombre de jours de congé payés prévu dans les conditions de travail des **gestionnaires**?

- ☐ Oui, un nombre de jours de congé payés est prévu dans les conditions de travail des gestionnaires.
- ☐ Non, car les gestionnaires sont rémunérés selon un salaire annuel qui inclut les jours de congé payés.
⇒ **Ne répondez pas aux questions 21.1 à 21.5 pour la catégorie « Gestionnaire ».**

21. Cochez le ou les types de congés payés sur une base annuelle, à l'exception des vacances, qui sont prévus dans les conditions de travail d'au moins une catégorie de personnel permanent à temps plein (gestionnaire, personnel éducateur et autre membre du personnel).

- ☐ **Jours fériés** (la Loi sur les normes du travail prévoit sept jours fériés et la Loi sur la fête nationale prévoit une journée) : journées d'absence rémunérées qui sont déterminées en vertu d'une loi ou qui sont reconnues par l'usage pour célébrer une fête civile ou religieuse (fête du Travail, jour de l'An, etc.).
- ☐ **Congés de maladie, personnels, de récupération ou mobiles** : journées d'absence rémunérées pour des raisons de santé ou pour des motifs personnels – sont exclues les absences liées aux accidents du travail et aux maladies professionnelles ainsi que celles couvertes par l'assurance salaire.
- ☐ **Congés payés pour obligations familiales** : journées d'absence rémunérées pour remplir des obligations reliées à la garde, à la santé ou à l'éducation de son enfant ou de l'enfant du conjoint, ou en raison de l'état de santé du conjoint, du père, de la mère, du frère, de la sœur ou d'un grand-parent.
- ☐ **Congés sociaux payés (événements spéciaux)** : journées d'absence rémunérées dont la durée varie selon l'événement (mariage, décès, divorce, déménagement, présence requise en cour à titre de témoin ou de membre d'un jury, etc.).
- ☐ **Autres congés payés** (p. ex. congé pour la chasse, la pêche ou la trappe; goose break; cultural leave)

21.1 Indiquez le nombre de **jours fériés** prévu dans les conditions de travail de chaque catégorie de personnel permanent à temps plein (sur une base annuelle).

- Jours fériés : journées d'absence rémunérées qui sont déterminées en vertu d'une loi ou qui sont reconnues par l'usage pour célébrer une fête civile ou religieuse (fête du Travail, jour de l'An, etc.).
- **Inscrivez « 0 » si aucun.**

Type de congé payé sur une base annuelle, à l'exception des vacances	Gestionnaire	Personnel éducateur	Autre membre du personnel
	(nombre de jours)	(nombre de jours)	(nombre de jours)
Jour férié (jour de l'An, fête du Travail, etc.) La Loi sur les normes du travail prévoit sept jours fériés et la Loi sur la fête nationale prévoit une journée.			

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

21.2 Indiquez le nombre de **jours de congé payés de maladie, personnel, de récupération ou mobile** prévu dans les conditions de travail de chaque catégorie de personnel permanent à temps plein (sur une base annuelle).

- *Congés de maladie, personnels, de récupération ou mobiles : journées d'absence **rémunérées** pour des raisons de santé ou pour des motifs personnels.*
- **Inscrivez « 0 » si aucun.**

Type de congé payé sur une base annuelle, à l'exception des vacances	Gestionnaire	Personnel éducateur	Autre membre du personnel
	(nombre de jours)	(nombre de jours)	(nombre de jours)
Congé de maladie, personnel, de récupération ou journée mobile			

21.3 Indiquez le nombre de **jours de congé payés pour obligations familiales** prévu dans les conditions de travail de chaque catégorie de personnel (sur une base annuelle).

- *Congés pour obligations familiales : journées d'absence **rémunérées** pour remplir des obligations reliées à la garde, à la santé ou à l'éducation de son enfant ou de l'enfant du conjoint, ou en raison de l'état de santé du conjoint, du père, de la mère, du frère, de la sœur ou d'un grand-parent. Les congés liés au Régime québécois d'assurance parentale sont exclus de cette définition.*
- **Inscrivez « 0 » si aucun.**

Type de congé payé sur une base annuelle, à l'exception des vacances	Gestionnaire	Personnel éducateur	Autre membre du personnel
	(nombre de jours)	(nombre de jours)	(nombre de jours)
Congé pour obligations familiales			

21.4 Indiquez le nombre de **congés sociaux payés (événements spéciaux)** prévu dans les conditions de travail (sur une base annuelle) de chaque catégorie de personnel permanent à temps plein.

- *Congés sociaux : journées d'absence **rémunérées** dont la durée varie selon l'événement (mariage, décès, divorce, déménagement, etc.)*
- **Inscrivez « 0 » si aucun.**

Type de congé payé sur une base annuelle, à l'exception des vacances	Gestionnaire	Personnel éducateur	Autre membre du personnel
	(nombre de jours)	(nombre de jours)	(nombre de jours)
Congés sociaux			

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

21.5 Indiquez le nombre d'**autres congés payés** prévu dans les conditions de travail de chaque catégorie de personnel (sur une base annuelle).

- *Autres congés **payés** sur une base annuelle : tout autre congé pendant lequel le membre du personnel est **rémunéré** et qui n'est pas compris dans une autre catégorie, à l'exception des vacances annuelles. Certains congés, parfois considérés comme des jours fériés dans diverses ententes sur les conditions de travail, doivent être comptabilisés ici, entre autres : congés propres aux communautés autochtones (p. ex. pour la chasse, la pêche ou la trappe), congé pour l'anniversaire de l'employée ou de l'employé, etc.*
- *Inscrivez « 0 » si aucun.*

Type de congé payé sur une base annuelle, à l'exception des vacances	Gestionnaire (nombre de jours)	Personnel éducateur (nombre de jours)	Autre membre du personnel (nombre de jours)
Autre congé payé (précisez) 			
Autre congé payé (précisez) 			

22. Cochez la case prévue à cet effet si le nombre de **semaines de vacances** (congé annuel) indiqué était prévu dans les conditions de travail en vigueur au 31 mars 2021 pour les membres du personnel **permanent**. Dans l'affirmative, indiquez le **nombre d'années de service continu requis** pour qu'un membre du personnel permanent ait droit à ce nombre de semaines de vacances.

- *L'information sur le nombre d'années de service requis pour avoir droit à deux semaines de vacances n'est pas demandée, puisqu'elle est connue. En effet, la Loi sur les normes du travail prévoit qu'une salariée ou un salarié a droit à un congé annuel d'une durée minimale de deux semaines après une année de service continu (soit 4 % du salaire brut durant l'année de référence) et de trois semaines après trois années de service continu (soit 6 % du salaire brut durant l'année de référence).*
- *S'il n'y a aucun gestionnaire permanent (voir question 18.1) ⇒ Passez à la prochaine catégorie de personnel.*

POUR LES GESTIONNAIRES	NON PRÉVU	PRÉVU	Après combien d'années de service continu
3 semaines (6 %)	☐	☒	
4 semaines (8 %)	☐	☐	
5 semaines (10 %)	☐	☐	
6 semaines (12 %)	☐	☐	
7 semaines (14 %)	☐	☐	
8 semaines ou plus (16 % ou plus) Précisez le nombre de semaines :	☐	☐	

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

- S'il n'y a aucun personnel éducateur permanent (voir question 18.1) ⇒ Passez à la prochaine catégorie de personnel.

POUR LE PERSONNEL ÉDUCATEUR	NON PRÉVU	PRÉVU	Après combien d'années de service continu
3 semaines (6 %)		☒	
4 semaines (8 %)	☐	☐	
5 semaines (10 %)	☐	☐	
6 semaines (12 %)	☐	☐	
7 semaines (14 %)	☐	☐	
8 semaines ou plus (16 % ou plus) Précisez le nombre de semaines :	☐	☐	

- S'il n'y a aucun autre membre du personnel permanent (voir question 18.1) ⇒ Passez à la question 23.

POUR LES AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL	NON PRÉVU	PRÉVU	Après combien d'années de service continu
3 semaines (6 %)		☒	
4 semaines (8 %)	☐	☐	
5 semaines (10 %)	☐	☐	
6 semaines (12 %)	☐	☐	
7 semaines (14 %)	☐	☐	
8 semaines ou plus (16 % ou plus) Précisez le nombre de semaines :	☐	☐	

PLANIFICATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE (PMO)

Les données sur la PMO alimenteront annuellement un modèle de planification du personnel de garde qualifié dans les services de garde éducatifs à l'enfance. Le modèle permettra de prioriser des actions ciblées en cas de déséquilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre, et ainsi de favoriser le retour à l'équilibre.

INFORMATIONS POUR REMPLIR LA SECTION SUR LA PLANIFICATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

- Les CPE composés de plusieurs installations devront additionner les données de l'ensemble de leurs installations pour répondre aux questions.
- Le nombre d'enfants présents peut être déterminé à partir des fiches d'assiduité qui doivent être tenues et conservées par le titulaire de permis en vertu de l'article 58 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (LSGEE).
- **Membre du personnel qualifié** : personne qui, conformément à l'article 22 du RSGEE, possède un diplôme d'études collégiales en techniques d'éducation à l'enfance ou toute autre équivalence reconnue dans la [*Directive concernant l'évaluation de la qualification du personnel de garde*](#).
- **Membre du personnel permanent** : personne dont la date de fin d'emploi n'est pas prédéterminée et qui a terminé sa période d'essai.
- **Période d'essai (probation)** : période qui mène à la permanence et pendant laquelle les aptitudes d'un nouvel employé sont éprouvées.
- **Membre du personnel occasionnel** : personne qui ne détient pas de poste et dont les services sont retenus pendant un contrat à durée déterminée, à temps plein ou à temps partiel (p. ex. remplacement de congé de maternité, poste par intérim, surcroît de travail).
- **Temps plein** : 32 heures et plus par semaine.
- **Temps partiel** : moins de 32 heures par semaine.
- Une **absence de courte durée** est de moins de 30 jours. Aux fins de la collecte des données, il ne faut pas considérer les jours fériés et les vacances annuelles.
- Une **absence de longue durée** est de 30 jours ou plus. Aux fins de la collecte des données, il ne faut pas considérer les congés partiels de longue durée (retours progressifs).
- Un **poste d'éducateur qualifié** est vacant lorsqu'il y a rupture définitive du lien d'emploi entre un éducateur qualifié et son employeur et que le poste est en attente d'être pourvu par un autre éducateur qualifié. Le poste est considéré comme vacant même s'il est temporairement occupé par un éducateur non qualifié.
- **Années de service continu** : temps écoulé depuis l'entrée en service d'un membre du personnel. Le service continu peut inclure certaines interruptions de travail à condition qu'il y ait maintien du lien d'emploi.
- La **retraite progressive** consiste à diminuer le temps de travail d'un membre du personnel. Ce dernier reçoit un montant provenant de son régime de retraite pour compenser la diminution de son revenu d'emploi.
- Un **départ** est définitif lorsqu'il y a rupture complète du lien d'emploi.
- Le **ratio réglementaire** est de deux membres du personnel qualifié sur trois (2/3).
 - À l'ouverture d'un service de garde (moment qui correspond à la délivrance d'un nouveau permis) ou à la suite d'une augmentation de huit enfants ou plus du nombre maximal d'enfants autorisés au permis, le ratio réglementaire à respecter est de un membre du personnel de garde qualifié sur trois (1/3) pour une période de cinq années.

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

LE PERSONNEL DE GARDE

23. Indiquez le nombre de membres du **personnel éducateur qualifiés permanents**, pour l'ensemble des installations, en conformité avec l'article 22 du RSGEE, **selon le parcours qui a mené à l'obtention de leur qualification**, au 31 mars 2021.

- La [Directive concernant l'évaluation de la qualification du personnel de garde](#)¹ fournit de l'information complémentaire.
- Le total de chaque catégorie d'emploi doit correspondre au nombre de membres du **personnel permanent** (temps plein et temps partiel) indiqué à la question 18.1.

Nombre de membres du personnel éducateur qualifiés selon la provenance du diplôme			
Parcours	Du Québec	D'une autre province ou d'un territoire canadien	De l'étranger (évaluation comparative du MIFI)
Diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques d'éducation à l'enfance ou d'éducation en services de garde			
Attestation d'études collégiales (AEC) en techniques d'éducation à l'enfance + 3 ans d'expérience			
Certificat universitaire spécialisé en petite enfance + cours sur la santé et la sécurité et sur l'approche éducative + 3 ans d'expérience			
DEC en techniques d'éducation spécialisée OU en travail social + AEC en techniques d'éducation à l'enfance			
DEC en techniques d'éducation spécialisée OU en travail social + certificat universitaire spécialisé en petite enfance + cours sur la santé et la sécurité et sur l'approche éducative			
Baccalauréat avec 30 crédits, soit en petite enfance, en éducation préscolaire, en adaptation scolaire et sociale (orthopédagogie), en psychoéducation ou en psychologie + cours sur la santé et la sécurité et sur l'approche éducative			
Dispositions transitoires et droit acquis			

1. Disponible en ligne :

[https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/cpe-garderies/documents_information/Pages/directives.aspx].

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

24. Indiquez le nombre de membres du personnel de garde qualifiés **permanents ou en période d'essai** (à temps plein et à temps partiel), en fonction de leur âge au 31 mars 2021.

- *Le total de chaque catégorie d'emploi doit correspondre au total du nombre de membres du personnel permanent ou en période d'essai (temps plein) et du nombre de membres du personnel permanent ou en période d'essai (temps partiel) indiqué à la question 18.1.*

Âge	Personnel éducateur qualifié	Âge	Personnel éducateur qualifié
18-24 ans		45-49 ans	
25-29 ans		50-54 ans	
30-34 ans		55-59 ans	
35-39 ans		60 ans ou plus	
40-44 ans			

25. Est-ce que des membres du personnel éducateur qualifiés étaient en absence de courte durée au cours de la semaine du 22 au 28 mars 2021?

- ☐ Oui
- ☐ Non ⇒ Passez à la question 27

26. Inscrivez le nombre total d'heures d'absence de courte durée des membres du personnel éducateur qualifiés au cours de la semaine du 22 au 28 mars 2021.

Nombre total d'heures d'absence de courte durée des membres du personnel éducateur qualifiés :

27. Inscrivez le nombre de membres du personnel de garde non qualifiés qui sont devenus qualifiés pendant l'année financière 2020-2021, ainsi que ceux qui le deviendront au cours des années suivantes.

Année financière	Éducateurs non qualifiés qui sont devenus ou qui deviendront qualifiés
2020-2021	
2021-2022	
2022-2023	
2023-2024	

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

LES MOUVEMENTS DU PERSONNEL DE GARDE

28. Est-ce que des membres du personnel éducateur qualifiés permanents ou en période d'essai ont définitivement quitté le service de garde entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021?

☐ Oui

☐ Non ⇨ Passez à la question 29

28.1 Inscrivez, selon les raisons de leur départ, le nombre de membres du personnel éducateur qualifiés permanents ou en période d'essai qui ont définitivement quitté le service de garde entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021, en excluant les départs à la retraite.

Raison du départ	Lieu de départ		
	Départ dans un autre service de garde en installation (CPE, garderie subventionnée, garderie non subventionnée)	Départ dans un autre service de garde en milieu scolaire ou familial, ou dans un autre secteur d'activité	Départ pour travailler dans un lieu inconnu
Déménagement			
Raison familiale ou personnelle (mariage, retour à la maison, famille, etc.)			
Maladie, accident ou décès			
Carrière (salaire, peu d'avancement, promotion, désir de changement, intérêt personnel, obtention d'un autre travail, dévalorisation du métier, etc.)			
Climat de travail (charge de travail trop lourde, relations insatisfaisantes, etc.)			
Départ causé par l'employeur (insubordination, malhonnêteté, rendement, taux d'absentéisme chronique, vol, conduite non professionnelle, etc.)			
Temps de transport			
Retour aux études			
Raison de départ inconnue			

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

- 28.2** Indiquez le nombre de départs définitifs de membres du personnel de garde qualifiés permanents ou en période d'essai entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021 selon le nombre d'années de service continu dans l'établissement de services de garde.

Année(s) de service continu	Éducateurs qualifiés permanents ou en période d'essai qui ont définitivement quitté le service de garde (nombre)	
Moins de 1 an		
De 1 à 2 ans		
De 3 à 4 ans		
De 5 à 9 ans		
10 ans ou plus		

- 29.** Pour la période entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021, est-ce que des membres du personnel de garde qualifiés permanents à temps plein ou à temps partiel étaient en retraite progressive ou ont pris leur retraite?

- ☐ Oui
☐ Non ⇒ Passez à la question 30

- 29.1** Indiquez le nombre de membres du personnel de garde qualifiés permanents à temps plein et à temps partiel qui sont en retraite progressive ou qui ont pris leur retraite.

	Personnel éducateur qualifié (nombre)	
Membres du personnel éducateur qualifiés qui sont en retraite progressive		
Membres du personnel éducateur qualifiés qui ont pris leur retraite		

- 29.2** Inscrivez l'âge moyen des membres du personnel de garde qualifiés permanents à temps plein et à temps partiel au moment où ils ont pris leur retraite.

Âge moyen au moment de la retraite :

- 30.** Est-ce que des membres du **personnel de garde qualifiés permanents ou en période d'essai** ou **occasionnels** à temps plein et à temps partiel étaient en absence de longue durée au 31 mars 2021?

- ☐ Oui
☐ Non ⇒ Passez à la question 31

- 30.1** Indiquez le nombre de membres du personnel de garde qualifiés **permanents ou en période d'essai** (à temps plein et à temps partiel) ou **occasionnels** (à temps plein et à temps partiel) et qui étaient en absence de longue durée au 31 mars 2021.

	Permanent ou en période d'essai Temps plein	Permanent ou en période d'essai Temps partiel	Occasionnel Temps plein	Occasionnel Temps partiel
Personnel éducateur qualifié en absence de longue durée				

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

30.2 Parmi les membres du personnel de garde qualifiés qui étaient en absence de longue durée, indiquez combien étaient en retrait préventif, en congé de maternité ou en période d'invalidité au 31 mars 2021.

	En retrait préventif (nombre)	En congé de maternité (nombre)	En période d'invalidité (nombre)
Personnel éducateur qualifié en absence de longue durée			

30.3 Combien de membres du personnel de garde **qualifié** sont retournés au travail après une absence de longue durée au cours de l'exercice financier entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021?

- *Note explicative : si une personne s'est absentée et est retournée au travail à plusieurs reprises pendant l'année, son retour doit être comptabilisé une seule fois.*

personnes

31. Est-ce que votre service de garde a eu des difficultés à pourvoir un poste vacant de personnel éducateur qualifié au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021?

- ☐ Oui
- ☐ Non ⇒ Passez à la question 32
- ☐ Ne s'applique pas (aucun poste vacant à pourvoir) ⇒ Passez à la question 32

31.1 Quelle est **la principale** difficulté à laquelle vous avez fait face?

- *Ne cochez qu'une seule réponse.*

- ☐ Absence de candidatures
- ☐ Conditions de travail plus avantageuses dans d'autres services de garde
- ☐ Autre (précisez) :

31.2 Quelles ont été les conséquences de votre difficulté à pourvoir les postes vacants?

- *Il est possible de cocher plusieurs réponses.*

- ☐ Postes de personnel de garde qualifié pourvus par du personnel non qualifié
- ☐ Postes de personnel de garde qualifié pourvus par du personnel détenant une attestation d'études collégiales et en voie d'obtenir l'expérience pertinente pour se qualifier
- ☐ Postes de personnel de garde qualifié vacants pendant une longue période de temps
- ☐ Résiliation d'ententes de services de garde
- ☐ Augmentation du nombre d'heures de travail pour le personnel de garde qualifié ou le personnel de gestion
- ☐ Difficulté à respecter le ratio réglementaire
- ☐ Autres effets (précisez) :

31.3 Indiquez le nombre de postes permanents d'éducateurs qualifiés à pourvoir au 31 mars 2021 pour respecter le ratio réglementaire.

	Permanent à temps plein	Permanent à temps partiel
Postes de personnel éducateur qualifié à pourvoir au 31 mars 2021		

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

LE PERSONNEL DE GESTION**32.** En date du 31 mars 2021, y avait-il une personne qui occupait le poste à la **direction générale**?

- ☐ Oui
- ☐ Non ⇒ S'il n'y avait aucun poste de direction générale ou si personne n'occupait le poste à la direction générale en date du 31 mars 2021 ⇒ Passez à la question 34

33. Indiquez le nombre de personnes qui occupaient un poste à la **direction générale** et qui avaient un lien d'emploi avec le CPE (en fonction de leur âge au 31 mars 2021).

Âge	Personnes à la direction générale	Âge	Personnes à la direction générale
18-24 ans		45-49 ans	
25-29 ans		50-54 ans	
30-34 ans		55-59 ans	
35-39 ans		60 ans ou plus	
40-44 ans			

34. En date du 31 mars 2021, y avait-il une personne qui occupait le poste à la **direction adjointe**?

- ☐ Oui
- ☐ Non ⇒ S'il n'y avait aucun poste de direction adjointe ou si personne n'occupait le poste à la direction adjointe en date du 31 mars 2021 ⇒ Passez à la question 37

35. Indiquez le nombre de personnes qui occupaient un poste à la **direction adjointe** en date du 31 mars 2021.
 personnes

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

36. Indiquez le nombre de personnes qui occupaient un poste à la **direction adjointe** et qui avaient un lien d'emploi avec le CPE (en fonction de leur âge au 31 mars 2021).

- *Le total doit correspondre à celui indiqué en réponse à la question 35.*

Âge	Personnes à la direction adjointe	Âge	Personnes à la direction adjointe
18-24 ans		45-49 ans	
25-29 ans		50-54 ans	
30-34 ans		55-59 ans	
35-39 ans		60 ans ou plus	
40-44 ans			

QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE POSTE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

37. Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la **direction générale** a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu.

- ☐ Gestion, administration ou gestion des ressources humaines
- ☐ Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance
- ☐ Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)
- ☐ Tout autre domaine de formation
- ☐ Aucun diplôme

37.1 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en **gestion**, en **administration** ou en **gestion des ressources humaines**.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- | | |
|--|--|
| ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| ☐ Baccalauréat | ☐ Certificat d'études collégiales (CEC) |
| ☐ Programme court universitaire (15 crédits) | ☐ Attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Certificat universitaire (30 crédits) | |

37.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en **éducation** ou **enseignement préscolaire**, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'**éducation de la petite enfance**.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- | | |
|--|--|
| ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| ☐ Baccalauréat | ☐ Certificat d'études collégiales (CEC) |
| ☐ Programme court universitaire (15 crédits) | ☐ Attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Certificat universitaire (30 crédits) | |

37.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- | | |
|--|--|
| ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| ☐ Baccalauréat | ☐ Certificat d'études collégiales (CEC) |
| ☐ Programme court universitaire (15 crédits) | ☐ Attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Certificat universitaire (30 crédits) | |

37.4 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans **tout autre domaine de formation**.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

- | | |
|--|--|
| ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| ☐ Baccalauréat | ☐ Certificat d'études collégiales (CEC) |
| ☐ Programme court universitaire (15 crédits) | ☐ Attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Certificat universitaire (30 crédits) | ☐ Diplôme d'études secondaires (DES) |

38. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction générale en service de garde, **tous services de garde confondus**.

années

39. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction générale du **service de garde actuel**.

années

QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE PREMIER POSTE DE DIRECTION ADJOINTE

40. Indiquez le type de poste selon l'activité principale.

- | | |
|---|---|
| ☐ Direction adjointe à l'administration | ☐ Direction adjointe à la pédagogie |
| ☐ Direction adjointe – gestion d'une installation | ☐ Autre type de direction adjointe |
| ☐ Direction adjointe – bureau coordonnateur | |

40.1 Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu.

- ☐ Gestion, administration ou gestion des ressources humaines
- ☐ Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance
- ☐ Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)
- ☐ Tout autre domaine de formation
- ☐ Aucun diplôme

40.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- | | |
|--|--|
| ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| ☐ Baccalauréat | ☐ Certificat d'études collégiales (CEC) |
| ☐ Programme court universitaire (15 crédits) | ☐ Attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Certificat universitaire (30 crédits) | |

40.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- | | |
|--|--|
| ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| ☐ Baccalauréat | ☐ Certificat d'études collégiales (CEC) |
| ☐ Programme court universitaire (15 crédits) | ☐ Attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Certificat universitaire (30 crédits) | |

40.4 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

- | | |
|--|--|
| ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| ☐ Baccalauréat | ☐ Certificat d'études collégiales (CEC) |
| ☐ Programme court universitaire (15 crédits) | ☐ Attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Certificat universitaire (30 crédits) | |

40.5 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- | | |
|--|--|
| ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| ☐ Baccalauréat | ☐ Certificat d'études collégiales (CEC) |
| ☐ Programme court universitaire (15 crédits) | ☐ Attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Certificat universitaire (30 crédits) | ☐ Diplôme d'études secondaires (DES) |

41. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde, **tous services de garde confondus**.

42. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe du **service de garde actuel**.

QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE DEUXIÈME POSTE DE DIRECTION ADJOINTE

43. Indiquez le type de poste selon l'activité principale.

- | | |
|---|---|
| ☐ Direction adjointe à l'administration | ☐ Direction adjointe à la pédagogie |
| ☐ Direction adjointe – gestion d'une installation | ☐ Autre type de direction adjointe |
| ☐ Direction adjointe – bureau coordonnateur | |

43.1 Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu.

- ☐ Gestion, administration ou gestion des ressources humaines
- ☐ Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance
- ☐ Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)
- ☐ Tout autre domaine de formation
- ☐ Aucun diplôme

43.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- | | |
|--|--|
| ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| ☐ Baccalauréat | ☐ Certificat d'études collégiales (CEC) |
| ☐ Programme court universitaire (15 crédits) | ☐ Attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Certificat universitaire (30 crédits) | |

43.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- | | |
|--|--|
| ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| ☐ Baccalauréat | ☐ Certificat d'études collégiales (CEC) |
| ☐ Programme court universitaire (15 crédits) | ☐ Attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Certificat universitaire (30 crédits) | |

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

43.4 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- | | |
|--|--|
| ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| ☐ Baccalauréat | ☐ Certificat d'études collégiales (CEC) |
| ☐ Programme court universitaire (15 crédits) | ☐ Attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Certificat universitaire (30 crédits) | |

43.5 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- | | |
|--|--|
| ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| ☐ Baccalauréat | ☐ Certificat d'études collégiales (CEC) |
| ☐ Programme court universitaire (15 crédits) | ☐ Attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Certificat universitaire (30 crédits) | ☐ Diplôme d'études secondaires (DES) |

44. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde, **tous services de garde confondus**.

45. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe du **service de garde actuel**.

QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE TROISIÈME POSTE DE DIRECTION ADJOINTE

46. Indiquez le type de poste selon l'activité principale.

- | | |
|---|---|
| ☐ Direction adjointe à l'administration | ☐ Direction adjointe à la pédagogie |
| ☐ Direction adjointe – gestion d'une installation | ☐ Autre type de direction adjointe |
| ☐ Direction adjointe – bureau coordonnateur | |

46.1 Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu.

- ☐ Gestion, administration ou gestion des ressources humaines
- ☐ Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance
- ☐ Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)
- ☐ Tout autre domaine de formation
- ☐ Aucun diplôme

46.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- | | |
|--|--|
| ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| ☐ Baccalauréat | ☐ Certificat d'études collégiales (CEC) |
| ☐ Programme court universitaire (15 crédits) | ☐ Attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Certificat universitaire (30 crédits) | |

46.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- | | |
|--|--|
| ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| ☐ Baccalauréat | ☐ Certificat d'études collégiales (CEC) |
| ☐ Programme court universitaire (15 crédits) | ☐ Attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Certificat universitaire (30 crédits) | |

46.4 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- | | |
|--|--|
| ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC) |
|--|--|

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

- | | |
|--|--|
| ☐ Baccalauréat | ☐ Certificat d'études collégiales (CEC) |
| ☐ Programme court universitaire (15 crédits) | ☐ Attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Certificat universitaire (30 crédits) | |

46.5 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*
- | | |
|--|--|
| ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| ☐ Baccalauréat | ☐ Certificat d'études collégiales (CEC) |
| ☐ Programme court universitaire (15 crédits) | ☐ Attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Certificat universitaire (30 crédits) | ☐ Diplôme d'études secondaires (DES) |

47. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde, **tous services de garde confondus**.

48. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe du **service de garde actuel**.

QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE QUATRIÈME POSTE DE DIRECTION ADJOINTE

49. Indiquez le type de poste selon l'activité principale.

- | | |
|---|---|
| ☐ Direction adjointe à l'administration | ☐ Direction adjointe à la pédagogie |
| ☐ Direction adjointe – gestion d'une installation | ☐ Autre type de direction adjointe |
| ☐ Direction adjointe – bureau coordonnateur | |

49.1 Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu.

- ☐ Gestion, administration ou gestion des ressources humaines
- ☐ Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance
- ☐ Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)
- ☐ Tout autre domaine de formation
- ☐ Aucun diplôme

49.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- | | |
|--|--|
| ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| ☐ Baccalauréat | ☐ Certificat d'études collégiales (CEC) |
| ☐ Programme court universitaire (15 crédits) | ☐ Attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Certificat universitaire (30 crédits) | |

49.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- | | |
|--|--|
| ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| ☐ Baccalauréat | ☐ Certificat d'études collégiales (CEC) |
| ☐ Programme court universitaire (15 crédits) | ☐ Attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Certificat universitaire (30 crédits) | |

49.4 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- | | |
|--|--|
| ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC) |
|--|--|

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

- | | |
|--|--|
| ☐ Baccalauréat | ☐ Certificat d'études collégiales (CEC) |
| ☐ Programme court universitaire (15 crédits) | ☐ Attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Certificat universitaire (30 crédits) | |

49.5 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- | | |
|--|--|
| ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| ☐ Baccalauréat | ☐ Certificat d'études collégiales (CEC) |
| ☐ Programme court universitaire (15 crédits) | ☐ Attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Certificat universitaire (30 crédits) | ☐ Diplôme d'études secondaires (DES) |

50. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde, **tous services de garde confondus**.

51. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe du **service de garde actuel**.

QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE CINQUIÈME POSTE DE DIRECTION ADJOINTE

52. Indiquez le type de poste selon l'activité principale.

- | | |
|---|---|
| ☐ Direction adjointe à l'administration | ☐ Direction adjointe à la pédagogie |
| ☐ Direction adjointe – gestion d'une installation | ☐ Autre type de direction adjointe |
| ☐ Direction adjointe – bureau coordonnateur | |

52.1 Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu.

- ☐ Gestion, administration ou gestion des ressources humaines
- ☐ Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance
- ☐ Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)
- ☐ Tout autre domaine de formation
- ☐ Aucun diplôme

52.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- | | |
|--|--|
| ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| ☐ Baccalauréat | ☐ Certificat d'études collégiales (CEC) |
| ☐ Programme court universitaire (15 crédits) | ☐ Attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Certificat universitaire (30 crédits) | |

52.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- | | |
|--|--|
| ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| ☐ Baccalauréat | ☐ Certificat d'études collégiales (CEC) |
| ☐ Programme court universitaire (15 crédits) | ☐ Attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Certificat universitaire (30 crédits) | |

52.4 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- | | |
|--|--|
| ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC) |
|--|--|

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

- | | |
|--|--|
| ☐ Baccalauréat | ☐ Certificat d'études collégiales (CEC) |
| ☐ Programme court universitaire (15 crédits) | ☐ Attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Certificat universitaire (30 crédits) | |

52.5 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*
- | | |
|--|--|
| ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| ☐ Baccalauréat | ☐ Certificat d'études collégiales (CEC) |
| ☐ Programme court universitaire (15 crédits) | ☐ Attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Certificat universitaire (30 crédits) | ☐ Diplôme d'études secondaires (DES) |

53. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde, **tous services de garde confondus**.

54. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe du **service de garde actuel**.

QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE SIXIÈME POSTE DE DIRECTION ADJOINTE

55. Indiquez le type de poste selon l'activité principale.

- | | |
|---|---|
| ☐ Direction adjointe à l'administration | ☐ Direction adjointe à la pédagogie |
| ☐ Direction adjointe – gestion d'une installation | ☐ Autre type de direction adjointe |
| ☐ Direction adjointe – bureau coordonnateur | |

55.1 Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu.

- ☐ Gestion, administration ou gestion des ressources humaines
- ☐ Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance
- ☐ Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)
- ☐ Tout autre domaine de formation
- ☐ Aucun diplôme

55.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- | | |
|--|--|
| ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| ☐ Baccalauréat | ☐ Certificat d'études collégiales (CEC) |
| ☐ Programme court universitaire (15 crédits) | ☐ Attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Certificat universitaire (30 crédits) | |

55.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- | | |
|--|--|
| ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| ☐ Baccalauréat | ☐ Certificat d'études collégiales (CEC) |
| ☐ Programme court universitaire (15 crédits) | ☐ Attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Certificat universitaire (30 crédits) | |

55.4 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- | | |
|--|---|
| ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| ☐ Baccalauréat | ☐ Certificat d'études collégiales (CEC) |

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

- ☐ Programme court universitaire (15 crédits)
- ☐ Certificat universitaire (30 crédits)
- ☐ Attestation d'études collégiales (AEC)

55.5 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*
- ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
- ☐ Baccalauréat
- ☐ Programme court universitaire (15 crédits)
- ☐ Certificat universitaire (30 crédits)
- ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC)
- ☐ Certificat d'études collégiales (CEC)
- ☐ Attestation d'études collégiales (AEC)
- ☐ Diplôme d'études secondaires (DES)

56. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde, **tous services de garde confondus**.

57. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe du **service de garde actuel**.

QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE SEPTIÈME POSTE DE DIRECTION ADJOINTE

58. Indiquez le type de poste selon l'activité principale.

- | | |
|---|---|
| ☐ Direction adjointe à l'administration | ☐ Direction adjointe à la pédagogie |
| ☐ Direction adjointe – gestion d'une installation | ☐ Autre type de direction adjointe |
| ☐ Direction adjointe – bureau coordonnateur | |

58.1 Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu.

- ☐ Gestion, administration ou gestion des ressources humaines
- ☐ Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance
- ☐ Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)
- ☐ Tout autre domaine de formation
- ☐ Aucun diplôme

58.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- | | |
|--|--|
| ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| ☐ Baccalauréat | ☐ Certificat d'études collégiales (CEC) |
| ☐ Programme court universitaire (15 crédits) | ☐ Attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Certificat universitaire (30 crédits) | |

58.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- | | |
|--|--|
| ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| ☐ Baccalauréat | ☐ Certificat d'études collégiales (CEC) |
| ☐ Programme court universitaire (15 crédits) | ☐ Attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Certificat universitaire (30 crédits) | |

58.4 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- | | |
|--|--|
| ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC) |
|--|--|

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

- | | |
|--|--|
| ☐ Baccalauréat | ☐ Certificat d'études collégiales (CEC) |
| ☐ Programme court universitaire (15 crédits) | ☐ Attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Certificat universitaire (30 crédits) | |

58.5 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*
- | | |
|--|--|
| ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| ☐ Baccalauréat | ☐ Certificat d'études collégiales (CEC) |
| ☐ Programme court universitaire (15 crédits) | ☐ Attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Certificat universitaire (30 crédits) | ☐ Diplôme d'études secondaires (DES) |

59. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde, **tous services de garde confondus**.

60. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe du **service de garde actuel**.

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

LES MOUVEMENTS DU PERSONNEL DE GESTION

La direction générale

61. En excluant les départs à la retraite, est-ce que des personnes occupant un poste à la **direction générale** ont **quitté définitivement** le service de garde entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021?

- ☐ Oui
- ☐ Non ⇒ Passez à la question 50.2

62. Indiquez le nombre de personnes qui ont quitté leur poste à la **direction générale** au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au au 31 mars 2021, en excluant les départs à la retraite.

personnes

62.1 Inscrivez, selon les raisons de leur départ, le nombre des personnes qui occupaient un poste à la **direction générale** qui ont définitivement quitté le service de garde entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021, en excluant les départs à la retraite.

Raison du départ	Lieu de départ		
	Départ pour un autre service de garde en installation (CPE, garderie subventionnée, garderie non subventionnée)	Départ pour un autre service de garde en milieu scolaire ou familial ou dans un autre secteur d'activité	Lieu de départ inconnu
Déménagement			
Raison familiale ou personnelle (mariage, retour à la maison, famille, etc.)			
Maladie, accident ou décès			
Carrière (salaire, peu d'avancement, promotion, désir de changement, intérêt personnel, obtention d'un autre travail, dévalorisation de la profession, etc.)			
Climat de travail (charge de travail trop lourde, relations insatisfaisantes, etc.)			
Départ en lien avec le conseil d'administration (insubordination, malhonnêteté, rendement, taux d'absentéisme chronique, vol, conduite non professionnelle, etc.)			
Temps de transport			
Retour aux études			
Raison de départ inconnue			

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

62.2 Durant la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, est-ce que des personnes qui occupaient un poste à la **direction générale** étaient en retraite progressive ou ont pris leur retraite?

- ☐ Oui
☐ Non ⇒ Passez à la question 51

62.3 Indiquez le nombre de personnes qui occupaient un poste à la **direction générale** tout en étant en retraite progressive ou qui ont pris leur retraite au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

	Membres de la direction générale (nombre)
Personnes qui occupaient un poste à la direction générale tout en étant en retraite progressive	
Personnes qui occupaient un poste à la direction générale et qui ont pris leur retraite	

62.4 Inscrivez l'âge moyen des personnes qui occupaient un poste à la **direction générale** au moment où ils ont pris leur retraite.

Âge moyen au moment de la retraite :

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

La direction adjointe

63. En excluant les départs à la retraite, est-ce que des personnes occupant le poste à la **direction adjointe** ont **quitté définitivement** le service de garde entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021?

- ☐ Oui
- ☐ Non ⇒ Passez à la question 52.2

64. Indiquez le nombre de personnes qui ont quitté leur poste à la **direction adjointe** au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 (en excluant les départs à la retraite).

personnes

64.1 Inscrivez, selon les raisons de leur départ, le nombre des personnes qui occupaient un poste à la **direction adjointe** et qui ont quitté définitivement le service de garde entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021 (en excluant les départs à la retraite).

Raison du départ	Lieu de départ		
	Départ pour un autre service de garde en installation (CPE, garderie subventionnée, garderie non subventionnée)	Départ pour un autre service de garde en milieu scolaire ou familial ou pour un autre secteur d'activité	Lieu de départ inconnu
Déménagement			
Raison familiale ou personnelle (mariage, retour à la maison, famille, etc.)			
Maladie, accident ou décès			
Carrière (salaire, peu d'avancement, promotion, désir de changement, intérêt personnel, obtention d'un autre travail, dévalorisation de la profession, etc.)			
Climat de travail (charge de travail trop lourde, relations insatisfaisantes, etc.)			
Départ en lien avec l'employeur (insubordination, malhonnêteté, rendement, taux d'absentéisme chronique, vol, conduite non professionnelle, etc.)			
Temps de transport			
Retour aux études			
Raison de départ inconnue			

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

64.2 Durant la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, est-ce que des personnes qui occupaient un poste à la **direction adjointe** étaient en retraite progressive ou ont pris leur **retraite**?

- ☐ Oui
☐ Non ⇒ Passez à la question 53

64.3 Indiquez le nombre de personnes qui occupaient un poste à la **direction adjointe** tout en étant en retraite progressive ou qui ont pris leur retraite au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au au 31 mars 2021.

	Membres de la direction adjointe (nombre)
Personnes qui occupaient un poste à la direction adjointe tout en étant en retraite progressive	
Personnes qui occupaient un poste à la direction adjointe et qui ont pris leur retraite	

64.4 Inscrivez l'âge moyen des personnes qui occupaient un poste à la **direction adjointe** au moment où ils ont pris leur retraite.

Âge moyen au moment de la retraite :

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

Association des cadres des CPE

65. En date du 31 mars 2021, y avait-il des membres du personnel de gestion qui étaient aussi **membres de l'Association des cadres des CPE**?

- ☐ Oui
- ☐ Non ⇒ Passez à la question 54

65.1 Indiquez le nombre de membres du personnel de gestion qui étaient aussi **membres de l'Association des cadres des CPE**.

Membres de la **direction générale** (nombre) :

Membres de la **direction adjointe** (nombre) :

LE REFUS D'ADMISSION, LA RÉSILIATION DE CONTRATS ET L'EXPULSION DES ENFANTS

Selon l'alinéa 14 de l'article 10 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RSGEE), le demandeur d'un permis doit présenter sa demande par écrit au ministre et fournir, entre autres, les orientations générales ainsi que la politique d'admission et d'expulsion des enfants reçus qui seront appliquées (chapitre II, article 10.14).

De plus, selon l'article 18.1 du RSGEE, le titulaire d'un permis est tenu de respecter la politique d'admission et d'expulsion des enfants reçus ainsi que la procédure de traitement des plaintes fournies au ministre.

Généralement, le **refus d'admission** survient lorsque le service de garde communique avec le parent (ou le tuteur) d'un enfant inscrit à La place 0-5 dans le but de lui offrir une place. Au cours du processus d'inscription, le service de garde peut refuser l'admission de l'enfant, et ce, pour diverses raisons (l'enfant n'est pas admissible à une place à contribution réduite, par exemple).

66. Avez-vous **refusé l'admission** à des enfants à votre CPE au cours de la période du **1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021**?

- ☐ Oui
- ☐ Non ⇒ Passez à la question **55**
- ☐ Ne sais pas ⇒ Passez à la question **55**

66.1 Veuillez indiquer, à votre connaissance, le **nombre d'enfants à qui vous avez refusé l'admission** à votre service de garde au cours de la période du **1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021** :

66.2 Veuillez répartir le **nombre d'enfants** à qui vous avez refusé l'admission **selon les motifs principaux** de ces refus :

- L'enfant n'est pas admissible aux **places à contribution réduite** :
- L'enfant ne répond pas à un ou plusieurs **critères de priorité**, tels qu'ils sont stipulés dans la politique d'admission du CPE :
- Les parents n'ont pas fourni les **documents requis** à l'inscription de leur enfant :
- L'enfant a été **expulsé à plusieurs reprises** de ses milieux de garde précédents, et le CPE ne saurait pas comment le prendre en charge:
- L'enfant a des **besoins particuliers** et demande des soins que le CPE n'est pas en mesure de lui offrir :
- **Autres motifs** :

Précisez :

66.3 Parmi ces cas de refus d'admission, combien ont donné lieu à une **plainte** entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021?

- Auprès de votre service de garde :
- Auprès du ministère de la Famille (qui a communiqué avec vous à l'égard de cette plainte) :

66.4 À la suite de ces plaintes, dans combien de cas le **refus d'admission** de l'enfant à votre CPE a-t-il été **maintenu** (nombre)?

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

67. Avez-vous procédé à la **résiliation de contrats de services de garde** ou à l'**expulsion** d'enfants de votre CPE au cours de la période du **1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021**?

- ☐ Oui
- ☐ Non ⇒ **Fin du questionnaire**
- ☐ Ne sais pas ⇒ **Fin du questionnaire**

67.1 Veuillez indiquer, à votre connaissance, le **nombre de résiliations de contrats** ou d'**expulsions d'enfants** au cours de la période du **1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021** :

67.2 Veuillez indiquer les **motifs principaux de résiliation de contrats** et d'**expulsion d'enfants** de votre CPE :

- ☐ Le parent refuse ou néglige de payer la **contribution** que le prestataire est en droit d'exiger;
- ☐ Le parent ne respecte pas les **règles de fonctionnement** du CPE (inscrites dans le document des orientations générales remis au parent à la signature du contrat);
- ☐ Le **parent** a des **comportements inacceptables** envers le personnel ou la clientèle du CPE (ex. : acte de violence);
- ☐ À la suite d'un **plan d'intervention** établi en collaboration avec le parent pour répondre aux besoins de l'enfant, il est manifeste que les ressources du CPE ne peuvent répondre, de façon adéquate, à ces besoins particuliers;
- ☐ À la suite d'un **plan d'intervention** établi en collaboration avec le parent pour répondre aux besoins particuliers de l'enfant, il devient manifeste que le parent ne collabore pas à l'application du plan d'intervention ou à l'élaboration de celui-ci;
- ☐ La **sécurité, la santé et le bien-être** de l'enfant concerné, des autres enfants ou des adultes présents au CPE sont sérieusement menacés, car la collaboration du parent est déficiente et que le CPE ne dispose pas des ressources nécessaires pour remédier à la situation;
- ☐ Le CPE, par l'**organisation de ses services**, représente un danger pour l'enfant (ratio trop élevé pour les besoins de l'enfant);
- ☐ Le **taux d'absentéisme** de l'enfant est trop élevé;
- ☐ **Autres motifs** (précisez) :

67.3 Parmi ces cas d'expulsion, combien ont donné lieu à une **plainte**?

- Au près de votre CPE :
- Au près du ministère de la Famille (qui a communiqué avec vous à l'égard de cette plainte) :

67.4 À la suite de ces plaintes, dans combien de cas la **décision d'expulser** l'enfant de votre CPE a-t-elle été **maintenue (nombre)**?

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

RÉSOLUTION AUTORISANT LA PRODUCTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS

(PLUSIEURS DE CES RENSEIGNEMENTS SERONT INSCRITS AUTOMATIQUEMENT DANS LA VERSION NUMÉRIQUE DE VOTRE DOSSIER.)

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de (nom du titulaire du permis)

tenue à (lieu)

le _____ 2021, _____ à (heure : HHMM)

sur proposition de

qui reçoit l'appui de

Il est résolu de produire, pour le ministère de la Famille, un exemplaire original du rapport d'activités du CPE

dont le numéro de permis est le

pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2021 et d'autoriser la ou les personnes suivantes à signer ce rapport au nom du conseil d'administration :

Nom	Titre
-----	-------

Nom	Titre
-----	-------

Copie certifiée conforme

Nom de la personne autorisée

Date (AAAAMMJJ)

Signature de la personne autorisée

ADMINISTRATION PROVISOIRE

- ☐ Cochez cette case si le CPE est sous administration provisoire et si cette dernière autorise la production du rapport d'activités.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020-2021
Bureau coordonnateur - Lorsque l'agrément est détenu par un CPE

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

CONFIDENTIALITÉ

Nous tenons à vous assurer que tous les renseignements fournis dans ce rapport demeureront strictement confidentiels. Le questionnaire, une fois rempli, sera transmis directement à la firme **BIP Recherche**, dûment mandatée, qui fera parvenir l'ensemble des données au ministère de la Famille.

BESOIN D'AIDE?

Pour obtenir de l'information concernant ce rapport, veuillez communiquer avec le service indiqué ci-dessous :

Centre des services à la clientèle et des plaintes

Tél. : 1 855 336-8568

Pour du soutien technique (informatique), vous pouvez communiquer avec **BIP Recherche** :

Tél. : 1 844 809-4353

Courriel : support@biprecherche.com

Nous vous remercions de votre collaboration.

RENSEIGNEMENTS SUR LE BUREAU COORDONNATEUR

**(CES RENSEIGNEMENTS SERONT INSCRITS AUTOMATIQUEMENT
DANS LA VERSION NUMÉRIQUE DE VOTRE DOSSIER.)**

Nom du bureau coordonnateur : _____

Numéro du bureau coordonnateur : _____

Adresse complète : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Région administrative : _____ Nombre de places à l'agrément : _____

DÉCLARATION

J'atteste avoir examiné le contenu de ce rapport d'activités et je déclare qu'à ma connaissance tous les renseignements inscrits sont exacts.

Nom

Titre

Signature

Date

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

(NOTE : LES QUESTIONS 1 À 1.5 SONT INCLUSES DANS LE RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CPE)

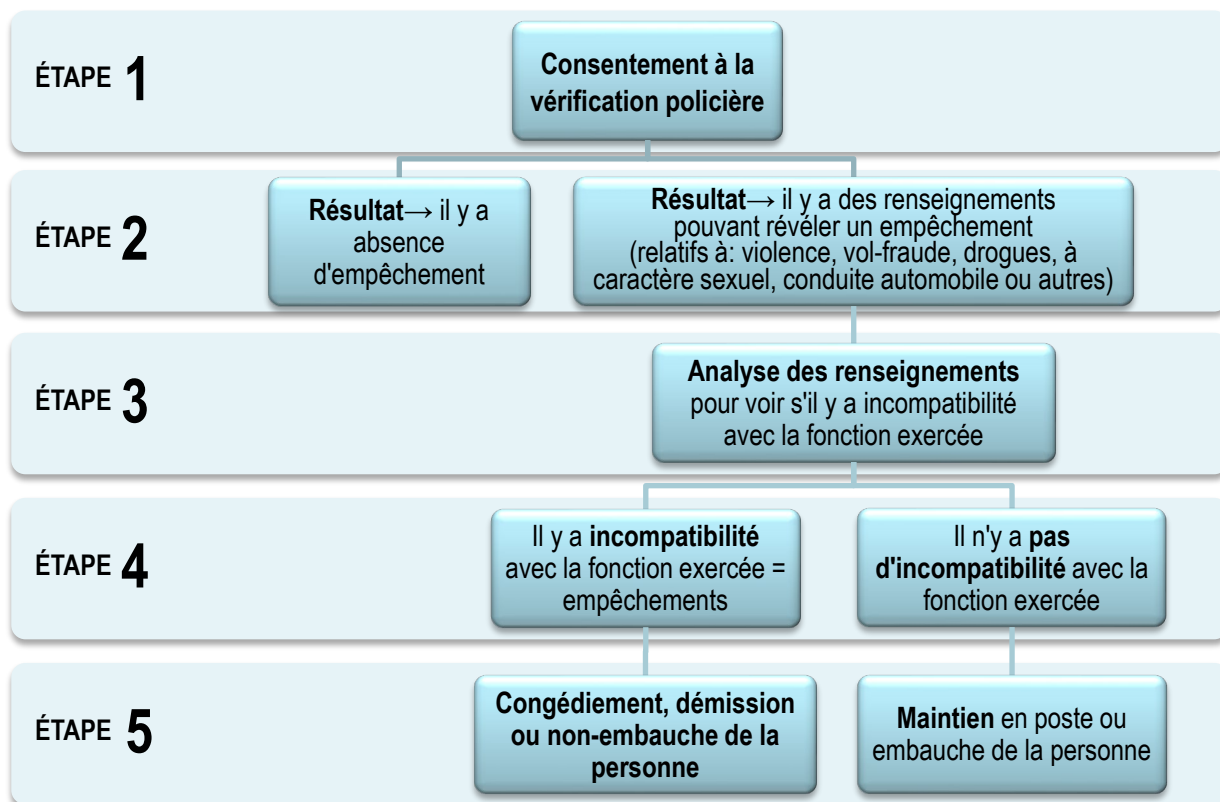
1.6 Au cours de l'exercice financier du 1er avril 2020 au 31 mars 2021, le logo « Service de garde reconnu » était-il affiché dans un endroit visible de l'extérieur de la résidence des personnes responsables d'un service de garde en milieu familial (RSG) reconnues de votre territoire?

- **Inscrivez « 0 » si aucune RSG dans une des catégories.**

Nombre de RSG	
Oui, le logo était affiché	
Non, le logo n'était pas affiché	

PRÉSENCE D'EMPÊCHEMENTS

Répondez aux questions suivantes concernant **les empêchements**; référez-vous au schéma ci-dessous pour plus d'information.



(NOTE : LA QUESTION 2 EST INCLUSE DANS LE RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CPE)

3. Au cours de l'exercice financier du 1er avril 2020 au 31 mars 2021, est-ce que les vérifications policières ont démontré, chez des personnes qui ont déposé une demande pour être reconnues comme RSG, des RSG déjà reconnues, les personnes qui les assistent ou qui les remplacent (occasionnellement ou en cas d'urgence), les stagiaires, les bénévoles ou les personnes qui résident au domicile, des renseignements pouvant révéler un empêchement?
- ☐ Oui
- ☐ Non ⇒ Passez à la question 4

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

3.1 Pour chacune des catégories de personnes présentées ci-dessous, indiquez les cas où il y avait des renseignements pouvant révéler un empêchement. Précisez les actions prises après l'analyse des renseignements.

- **Inscrivez « 0 » s'il n'y a pas eu de cas**

Catégorie	Personnes pour lesquelles vous avez reçu des renseignements pouvant révéler un empêchement (nombre)	Non-reconnaissance (nombre)	Délivrance d'une reconnaissance (nombre)
Personne candidate à la reconnaissance			
Catégorie	Personnes pour lesquelles vous avez reçu des renseignements pouvant révéler un empêchement (nombre)	Suspension/révocation (nombre)	Maintien de la reconnaissance (nombre)
RSG			
Catégorie	Personnes pour lesquelles vous avez reçu des renseignements pouvant révéler un empêchement (nombre)	Congédiement par la RSG (nombre)	Maintien en fonction par la RSG (nombre)
Assistante ou assistant			
Catégorie	Personnes pour lesquelles vous avez reçu des renseignements pouvant révéler un empêchement (nombre)	Suspension/révocation de la RSG (nombre)	Maintien de la reconnaissance de la RSG (nombre)
Personne résidente au domicile			
Catégorie	Personnes pour lesquelles vous avez reçu des renseignements pouvant révéler un empêchement (nombre)	Suspension/révocation de la RSG (nombre)	Maintien de la reconnaissance de la RSG (nombre)
Remplaçante occasionnelle			
Catégorie	Personnes pour lesquelles vous avez reçu des renseignements pouvant révéler un empêchement (nombre)	Suspension/révocation de la RSG (nombre)	Maintien de la reconnaissance de la RSG (nombre)
Stagiaire			
Catégorie	Personnes pour lesquelles vous avez reçu des renseignements pouvant révéler un empêchement (nombre)	Suspension/révocation de la RSG (nombre)	Maintien de la reconnaissance de la RSG (nombre)
Bénévole			

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

3.2 Pour chacun des cas, veuillez préciser à quelle catégorie appartenaient les renseignements qui figuraient sur la déclaration pouvant révéler un empêchement.

Catégorie	Nombre de personnes	Catégorie de renseignements					
		Violence (nombre)	Vol-fraude (nombre)	Drogues (nombre)	Actes à caractère sexuel (nombre)	Conduite automobile (nombre)	Autre (nombre)
Personne candidate à la reconnaissance							
RSG							
Assistante ou assistant							
Personne résidente au domicile							
Remplaçante occasionnelle							
Stagiaire							
Bénévole							

(NOTE : LA QUESTION 3.3 EST INCLUSE DANS LE RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CPE)

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

SIGNALEMENTS AU DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE (DPJ)

4. Au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31
5. 2021, **combien de signalements effectués par votre bureau coordonnateur** auprès du DPJ, qui mettaient en cause une RSG ou son entourage, ont été retenus pour évaluation et enquête?
 - Indiquez le nombre de signalements selon la personne en cause (**inscrivez « 0 »** s'il n'y a eu aucun signalement) en excluant les signalements intrafamiliaux concernant des abus qui se sont déroulés dans la famille ou l'entourage personnel de l'enfant.

Personne en cause	Nombre de signalements
RSG	
Membre du personnel de la RSG (assistant, remplaçant)	
Entourage de la RSG (p. ex. conjoint, enfant, etc.)	
Autre (précisez) :	

- 4.1 Dans combien de dossiers votre bureau coordonnateur a-t-il collaboré avec le DPJ dans le contexte d'un signalement qu'il a retenu pour évaluation et enquête et qui mettait en cause une RSG ou son entourage, au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021?

- Indiquez le nombre de signalements selon la personne en cause (**inscrivez « 0 »** s'il n'y a eu aucun signalement) en excluant les signalements intrafamiliaux concernant des abus qui se sont déroulés dans la famille ou l'entourage personnel de l'enfant.

Personne en cause	Nombre de signalements
RSG	
Membre du personnel de la RSG (assistant, remplaçant)	
Entourage de la RSG (p. ex. conjoint, enfant, etc.)	
Autre (précisez) :	

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

USAGERS

6. Pour la période **du 22 au 28 mars 2021**, indiquez combien de **familles** utilisaient les services de garde offerts par les personnes reconnues à titre de RSG par votre bureau coordonnateur, en fonction de l'entente de services de garde.

Nombre de familles :

7. Répartissez les **enfants inscrits en milieu familial** au cours de la période **du 22 au 28 mars 2021**, selon l'**entente de services de garde**, en fonction de leur sexe et de leur âge au 30 septembre 2020.

- **Inscrivez « 0 »** s'il n'y a aucun enfant dans une catégorie.

Âge des enfants au 30 septembre 2020	Nombre d'enfants de sexe féminin	Nombre d'enfants de sexe masculin
Moins de 6 mois		
De 6 à 11 mois		
De 12 à 17 mois		
De 18 à 23 mois		
2 ans		
3 ans		
4 ans - ne fréquentant pas la maternelle		
4 ans - fréquentant la « maternelle 4 ans » du réseau de l'éducation		
5 ans - ne fréquentant pas la maternelle		
5 ans - fréquentant la maternelle		
6 ans ou plus		
Nombre total d'enfants inscrits (le nombre total d'enfants doit correspondre à celui qui est indiqué en réponse à la question 7.)		

Nombre total d'enfants inscrits :

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

8. Répartissez le nombre d'enfants inscrits à cette installation au cours de la période **du 22 au 28 mars 2021** (question 6) selon leur **fréquentation** indiquée dans l'**entente de services de garde**.

Fréquentation en jours par semaine	Nombre d'enfants inscrits	Fréquentation en jours par semaine	Nombre d'enfants inscrits
1 jour ou moins		3,5 jours	
1,5 jour		4 jours	
2 jours		4,5 jours	
2,5 jours		5 jours	
3 jours		Plus de 5 jours	

Pour les enfants inscrits fréquentant le service plus de 5 jours par semaine,
indiquez combien de jours par semaine : _____

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

RSG, ASSISTANTE OU ASSISTANT ET CARACTÉRISTIQUES DE LA GARDE EN MILIEU FAMILIAL

9. Fournissez les renseignements suivants sur les **RSG et leurs assistantes ou assistants**.

9.1 Indiquez le nombre de **RSG reconnues** par votre bureau coordonnateur au 31 mars 2021 (y compris les RSG dont la reconnaissance a été suspendue).

RSG reconnues

9.2 Répartissez ces RSG en fonction de leur sexe.

Nombre de RSG	
Nombre de membres féminins	
Nombre de membres masculins	

9.3 En **excluant les RSG** dont la reconnaissance a été **suspendue**, indiquez le nombre de RSG **reconnues** par votre bureau coordonnateur au **31 mars 2021**.

- Une RSG doit être comptabilisée dans la catégorie « Avec places subventionnées » dès qu'elle a une place subventionnée.
- **Inscrivez « 0 »** s'il n'y a aucune RSG.

Nombre de RSG	
Avec places subventionnées	
Sans places subventionnées	

9.4 Indiquez le nombre d'assistantes et d'assistants de RSG au 31 mars 2021.

- Il ne faut pas comptabiliser le personnel remplaçant.

Assistantes et assistants de RSG

9.5 Répartissez les assistantes et les assistants en fonction de leur sexe.

Assistentes et assistants	
Nombre de membres féminins	
Nombre de membres masculins	

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

9.6 Indiquez le nombre de RSG qui ont été reconnues par votre bureau coordonnateur au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

- Indiquez uniquement le nombre de RSG qui ont été nouvellement reconnues. Il ne faut pas comptabiliser celles qui ont emménagé sur le territoire ni les renouvellements de la reconnaissance.
- Une RSG doit être comptabilisée dans la catégorie « Avec places subventionnées » dès qu'elle a une place subventionnée.
- **Inscrivez « 0 »** s'il n'y a aucune RSG.

Nombre de RSG	
Avec places subventionnées	
Sans places subventionnées	

9.7 En date du 31 mars 2021, indiquez le nombre de **dossiers** de reconnaissance **complets** déposés pour traitement.

- Tous les renseignements et documents requis en vertu de l'article 60 du RSGEE ont été fournis.

dossiers de reconnaissance complets reçus

9.8 Indiquez le nombre de RSG déjà reconnues – et pour lesquelles la reconnaissance a été maintenue – qui ont **emménagé** sur le territoire de votre bureau coordonnateur au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 (articles 69 à 71 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance [RSGEE]).

RSG

9.9 Indiquez le nombre de RSG reconnues qui ont **quitté** le territoire de votre bureau coordonnateur pour s'installer sur un autre territoire (articles 68 et 69 du RSGEE) au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

RSG

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

10. Inscrivez le nombre de RSG qui ont **fermé définitivement** leur service de garde en milieu familial au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 (selon la principale raison de leur fermeture).

Raison de la fermeture	Nombre de RSG
Déménagement (Ne pas inclure les RSG qui sont déménagées et qui ont ouvert un service de garde en milieu familial dans un autre territoire de BC)	
Raison personnelle	
Maladie, accident ou décès	
Diminution ou absence de clientèle	
Horaire de travail inadéquat	
Exigences législatives, réglementaires et administratives excessives	
Départ à la retraite	
Retour aux études	
Carrière (revenu, peu de possibilités d'avancement, promotion, désir de changement, obtention d'un meilleur travail, dévalorisation du métier, etc.)	
Révocation de la reconnaissance par le BC	
Volonté de devenir une personne non reconnue (PNR)	
Absence de soutien du BC (comme perçu par la RSG)	
Manque d'autonomie de la RSG dans la gestion de son service de garde	
Autre (précisez) :	
Ne sais pas	

10.1 Est-ce que votre BC a procédé à des entrevues de fermeture avec une ou plusieurs RSG qui ont fermé définitivement leur service de garde, au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021?

- ☐ Oui ⇒ Passez à la question 9
- ☐ Non

10.2 Indiquez la raison pour laquelle votre BC n'a pas procédé à des entrevues de fermeture avec les RSG qui ont fermé définitivement leur service de garde au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

- ☐ Refus ou manque d'intérêt de la part de la RSG
- ☐ Manque de temps de la part du personnel du BC
- ☐ Absence de procédure d'entrevue de fermeture
- ☐ Autre (précisez) :

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

11. Indiquez si les services suivants ont été offerts par des RSG de façon habituelle, au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

Services offerts	Oui	Non
Soir (de 18 h à 22 h, par exemple)	☐	☐
Nuit (de 22 h à 8 h, par exemple)	☐	☐
Fin de semaine	☐	☐
Garde sur appel (garde non prévisible, occasionnelle ou sporadique)	☐	☐
Programme particulier offert à la demi-journée	☐	☐
Temps partiel (quatre jours et demi et moins par semaine)	☐	☐

11.1 Pour chaque type de service offert, indiquez le **nombre de RSG** qui a offert le service et le **nombre d'enfants inscrits** selon l'entente de services de garde pour la période **du 22 au 28 mars 2021**.

- Si le service est offert, mais qu'aucun enfant n'est inscrit, **inscrivez « 0 »** dans la case où l'on demande le nombre d'enfants.

Services offerts	Nombre de RSG	Nombre total d'enfants inscrits
Soir (de 18 h à 22 h, par exemple)		
Nuit (de 22 h à 8 h, par exemple)		
Fin de semaine au total		
Garde sur appel (garde non prévisible, occasionnelle ou sporadique)		
Programme particulier offert à la demi-journée		
Temps partiel (quatre jours et demi et moins par semaine)		

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

12. Répartissez les RSG reconnues par votre bureau coordonnateur (excluant les suspendues) selon le nombre d'heures d'ouverture établi dans les ententes de services signées avec les parents, **soit selon la plage horaire du service, au 31 mars 2021.**

- *Le nombre total de RSG doit correspondre au total indiqué en réponse à la question 8.3.*

Nombre d'heures d'ouverture	Nombre de RSG	Nombre d'heures d'ouverture	Nombre de RSG
Moins de 6 ½ heures		9 ½ heures	
6 ½ heures		10 heures	
7 heures		10 ½ heures	
7 ½ heures		11 heures	
8 heures		11 ½ heures	
8 ½ heures		12 heures	
9 heures		Plus de 12 heures	

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

MANDAT DU BUREAU COORDONNATEUR

13. Répartissez en **pourcentage** le temps consacré en moyenne par votre bureau coordonnateur aux activités suivantes au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, au meilleur de votre connaissance.

- *Si l'agrément est détenu par un CPE, ne répartissez que le temps consacré par le bureau coordonnateur.*

Activité		Répartition du temps du BC en pourcentage (100 %)
Reconnaissance ou renouvellement, suspension ou révocation de la reconnaissance		
Visites de surveillance / respect des normes par les RSG (à l'exception des plaintes)		
Répartition des places donnant droit à des services de garde subventionnés, admissibilité des parents à la contribution réduite et administration de l'attribution, du paiement, du maintien, de la suspension, de la diminution, du retrait ou de la récupération des subventions aux RSG		
Administration du BC		
Information aux parents		
Formation et perfectionnement des RSG / autres activités de soutien pédagogique et technique proposées par le BC		
Soutien pédagogique et technique sur demande des RSG (soutien téléphonique ou par courriel et visites)		
Traitement des plaintes		
Autre (précisez) :		
Autre (précisez) :		
TOTAL %		

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

14. Fournissez les renseignements suivants en ce qui concerne les **suspensions, les révocations et les cas de non-renouvellement de la reconnaissance de RSG** effectués par votre bureau coordonnateur au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, en vertu du RSGEE.

- **Inscrivez « 0 » si aucun.**

	Inscrivez le nombre
Nombre d'avis d'intention de suspension en vertu de l'article 75 du RSGEE	
Nombre de suspensions en vertu de l'article 75 du RSGEE (en excluant les signalements au DPJ)	
Nombre d'avis d'intention de révocation en vertu de l'article 75 du RSGEE	
Nombre de révocations en vertu de l'article 75 du RSGEE (en excluant les signalements au DPJ)	
Nombre d'avis d'intention de non-renouvellement en vertu de l'article 75 du RSGEE	
Nombre de cas de non-renouvellement en vertu de l'article 75 du RSGEE	
Nombre de suspensions en vertu du 2 ^e alinéa de l'article 76 du RSGEE (signalement retenu par le DPJ)	
Nombre de révocations en vertu du 2 ^e alinéa de l'article 76 du RSGEE (signalement retenu par le DPJ)	
Nombre de révocations en vertu de l'article 78 du RSGEE	
Nombre de suspensions en vertu de l'article 79 du RSGEE	

14.1 Répartissez les suspensions en vertu de l'article 79 du RSGEE selon leur durée.

- *Le total de suspensions doit correspondre au nombre indiqué dans la dernière ligne de la question précédente*

Durée des suspensions	Nombre de suspensions
Moins de 3 mois	
De 3 à moins de 6 mois	
De 6 à moins de 12 mois	
12 mois ou plus	

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

15. Indiquez le nombre de **visites de surveillance**, de **visites à la suite d'une plainte** et de **visites de suivi** que votre bureau coordonnateur a effectué auprès des RSG au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

- **Inscrivez « 0 » si aucune.**

Types de visite	Nombre de visites
Visite de surveillance	
Visite à la suite d'une plainte	
Visite de suivi à la suite d'une contravention constatée (au cours d'une visite de surveillance ou d'une visite effectuée à la suite d'une plainte)	

16. Indiquez le nombre de plaintes contre les RSG reçues par votre bureau coordonnateur au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

Plaintes

16.1 Répartissez ces plaintes selon leur **raison principale**.

- *Le total doit correspondre à celui indiqué en réponse à la question 14.*

Raison	Nombre de plaintes
Santé et sécurité	
Attitudes et pratiques inappropriées à l'égard des enfants	
Communication avec les parents	
Frais de garde et contributions excédentaires	
Entente de services avec les parents	
Alimentation	
Programme éducatif	
Autre (précisez)	

16.2 De ce nombre de plaintes (question 15), combien étaient fondées?

16.3 De ce nombre de plaintes (question 15), combien ont mené à une ou à des visites?

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

16.4 De ce nombre de plaintes (question 15), combien ont été présentées au conseil d'administration?**16.5** De ce nombre de plaintes (question 15), combien ont mené à la remise d'un avis de contravention à la loi et aux règlements à la RSG?**16.6** De ce nombre de plaintes (question 15), combien sont en cours de traitement?**16.7** Toujours au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, indiquez le délai moyen de traitement d'une plainte, en jours ouvrables (approximativement) :**17.** Indiquez la nature des **manquements observés chez les RSG** au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, au meilleur de votre connaissance.**17.1** Pour les manquements observés chez les RSG à l'occasion d'une visite de surveillance, déterminez les catégories de manquements les plus souvent observées et ordonnez-les selon leur fréquence, où 1 est la catégorie la plus souvent observée et 5 la moins souvent observée.

- Déterminez les catégories qui correspondent aux manquements les plus souvent observés (par exemple, si trois manquements de nature différente ont été observés, il y aurait lieu d'inscrire les chiffres 1, 2 et 3 vis-à-vis de la nature de manquement appropriée).
- Un **maximum de cinq** natures de manquement est permis; si plus de cinq ont été observées, indiquez les principales.

Nature des manquements	Ordre (de 1 à 5)
Conditions de la reconnaissance	
Résidence, équipement et mobilier du service de garde en milieu familial	
Accès à la résidence, sécurité, salubrité et santé (autres que médicaments ou produits toxiques ou d'entretien)	
Médicaments, produits toxiques et produits d'entretien	
Fiches d'inscription et fiches d'assiduité	
Heures d'ouverture, absence et remplacement de la RSG	
Programme éducatif (y inclus les saines habitudes de vie) ou attitudes et pratiques à l'égard des enfants	
Frais de garde, contribution réduite ou frais excédentaires	
Communication avec les parents	
Autre (précisez) :	

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

Autre (précisez) :

17.2 Pour les manquements observés chez les RSG à l'occasion d'une visite effectuée à la suite d'une plainte qui a été déposée entre le 1er avril 2020 et le 31 mars 2021, déterminez les catégories de manquements les plus souvent observées et ordonnez-les selon leur fréquence, où 1 est la catégorie la plus souvent observée et 5 la moins souvent observée.

- Déterminez les catégories qui correspondent aux manquements les plus souvent observés (par exemple, si trois manquements de nature différente ont été observés, il y aurait lieu d'inscrire les chiffres 1, 2 et 3 vis-à-vis de la nature de manquement appropriée).
- Un **maximum de cinq** natures de manquement est permis; si plus de cinq ont été observées, indiquez les principales.

Nature des manquements	Ordre (de 1 à 5)
Conditions de la reconnaissance	
Résidence, équipement et mobilier du service de garde en milieu familial	
Accès à la résidence, sécurité, salubrité et santé (autres que médicaments ou produits toxiques ou d'entretien)	
Médicaments, produits toxiques et produits d'entretien	
Fiches d'inscription et fiches d'assiduité	
Heures d'ouverture, absence et remplacement de la RSG	
Programme éducatif (y inclus les saines habitudes de vie) ou attitudes et pratiques à l'égard des enfants	
Frais de garde, contribution réduite ou frais excédentaires	
Communication avec les parents	
Autre (précisez) :	
Autre (précisez) :	

SOUTIEN PÉDAGOGIQUE ET TECHNIQUE

18. Indiquez le nombre de **demandes de soutien pédagogique et technique** de la part des RSG reçues par votre bureau coordonnateur au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

- *Demandes de visite, demandes téléphoniques, etc., reçues de la part des RSG*

Demandes

18.1 À combien de ces demandes avez-vous répondu?

18.2 Combien de ces demandes ont nécessité une ou plusieurs visites à la résidence de la RSG?

18.3 En tenant compte du nombre de demandes de soutien pédagogique et technique reçues de la part des RSG, indiquez le nombre de demandes concernant chacune des thématiques suivantes :

- *Le total doit correspondre à celui indiqué en réponse à la question 17.*

Thématique	Nombre de demandes
Obligations légales et réglementaires	
Aménagement des lieux (intérieur et extérieur) et sécurité	
Prévention des infections et santé des enfants	
Saine alimentation, jeu actif ou développement moteur (saines habitudes de vie)	
Formation initiale et perfectionnement	
Pédagogie ou intervention éducative auprès des enfants	
Relations avec les parents	
Aspects administratifs	
Intégration d'un enfant handicapé	
Autre (précisez)	

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

19. Votre bureau coordonnateur offre-t-il, **en totalité ou en partie**, la formation obligatoire (formation de 45 heures)?

- ☐ Oui
- ☐ Non ⇒ Passez à la question 19.

19.1 Indiquez le **nombre total** d'heures consacrées à cette formation obligatoire au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 :

Heures

19.2 Est-ce que vous facturez des frais pour cette formation?

- ☐ Oui
- ☐ Non

20. Votre bureau coordonnateur offre-t-il des activités de perfectionnement (six heures d'activités de perfectionnement obligatoires pour RSG; art. 59 du RSGEE)?

- ☐ Oui
- ☐ Non ⇒ Passez à la question 19.3.

20.1 Indiquez le **nombre total** d'heures de formation de perfectionnement données au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 :

Heures

20.2 Est-ce que vous facturez des frais pour ces formations?

- ☐ Oui
- ☐ Non

20.3 Est-ce que votre BC reconnaît les formations offertes par le Comité de la formation continue et du perfectionnement des RSG?

- ☐ Oui
- ☐ Non ⇒ Passez à la question 19.5

20.4 Indiquez le nombre de RSG pour qui BC a reconnu une formation offerte par le comité au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 :

RSG

20.5 Est-ce que votre BC souhaite offrir les formations offertes par le comité dans les locaux du BC ?

- ☐ Oui ⇒ Passez à la question 20
- ☐ Non

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

20.6 Indiquez, parmi les choix suivants, la principale raison pour laquelle votre BC ne souhaite pas offrir des formations du comité dans les locaux du BC :

- *Cochez un seul choix.*

- ☐ Le BC propose sa propre formation
- ☐ Le BC ne connaît pas l'offre de formation du comité
- ☐ Le BC ne dispose pas de l'espace nécessaire pour offrir de la formation
- ☐ Le BC n'offre pas de formation aux RSG
- ☐ Autre raison :

21. Le ministère de la Famille a adopté le cadre de référence *Gazelle et Potiron* pour créer des environnements favorables à la saine alimentation, au jeu actif et au développement moteur en services de garde éducatifs à l'enfance. Cette action s'accompagne notamment du projet *Petite enfance, Grande forme* qui consiste à soutenir la mise en œuvre des orientations du cadre de référence dans les services de garde éducatifs, en installation comme en milieu familial.

Par rapport à ce cadre de référence, précisez les activités de perfectionnement dans lesquelles **le personnel de soutien pédagogique et technique** a été impliqué entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021.

- ☐ Le personnel a **participé à des activités** de mobilisation ou d'accompagnement.
- ☐ Le personnel a **offert à des RSG** des activités de mobilisation ou d'accompagnement.
- ☐ **Aucune activité** se rapportant à *Gazelle et Potiron* ou *Petite enfance, Grande Forme*

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

22. Indiquez, parmi les choix suivants, les autres activités de soutien pédagogique et technique qui ont été proposées par votre bureau coordonnateur au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 :

- *Cochez tous les choix qui s'appliquent.*

- ☐ Animation d'activités spéciales pour les enfants accompagnés de leur RSG (éveil à la lecture, sensibilisation à l'entrée à l'école, etc.)
- ☐ Soutien à l'intégration d'un enfant handicapé
- ☐ Documentation mise à la disposition des RSG pour emprunt
- ☐ Matériathèque regroupant des livres, des jeux ou tout autre type de matériel éducatif, mise à la disposition des RSG
- ☐ Diffusion périodique d'un bulletin, journal ou communiqué, y compris la diffusion sur Internet, permettant de transmettre de l'information utile et pertinente aux RSG
- ☐ Rencontres ou conférences portant sur des sujets associés à la réalité des RSG, autres que celles exigées par le Ministère
- ☐ Sorties, fêtes ou événements spéciaux auxquels les enfants gardés en milieu familial peuvent participer
- ☐ Autres activités de soutien pédagogique et technique
Précisez (maximum de deux autres mentions possibles) :
- ☐ Autres activités de soutien pédagogique et technique
Précisez (maximum de deux autres mentions possibles) :
- ☐ Aucune autre activité offerte

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

MÉCANISMES DE CONSULTATION DES RSG

23. Votre bureau coordonnateur disposait-il d'un ou de plusieurs mécanismes de consultation des RSG au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021?

- ☐ Oui
- ☐ Non ⇒ Fin du questionnaire.

23.1 Indiquez le nombre de fois où le ou les mécanismes de consultation ont été utilisés au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

- **Inscrivez « 0 » si aucun.**

Mécanisme de consultation	Nombre de fois utilisé
Rencontre du comité consultatif	
Conférence téléphonique	
Consultation par courriel	
Portail informatique	
Forum de discussion	
Sondage (web, réseaux sociaux, papier, etc.)	
Café-rencontre/Réunion	
Autre (précisez) :	

23.2 Indiquez-le ou les sujets ayant fait l'objet d'une consultation auprès des RSG au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 :

Inscrire le ou les sujets :

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020-2021 Garderie

Garderie : _____ Numéro de la garderie: _____

CONFIDENTIALITÉ

Nous tenons à vous assurer que tous les renseignements fournis dans ce rapport demeureront strictement confidentiels. Le questionnaire, une fois rempli, sera transmis directement à la firme **BIP Recherche**, dûment mandatée, qui fera parvenir l'ensemble des données au ministère de la Famille (Ministère).

BESOIN D'AIDE?

Pour obtenir de l'information concernant ce rapport, veuillez communiquer avec le service indiqué ci-dessous :

Centre des services à la clientèle et des plaintes

Téléphone : 1 855 336-8568

Pour du soutien technique (informatique), vous pouvez communiquer avec **BIP Recherche** :

Téléphone. : 1 844 809-4353

Courriel : support@biprecherche.com

Nous vous remercions de votre collaboration.

DÉCLARATION

J'atteste avoir examiné le contenu de ce rapport d'activités et je déclare qu'à ma connaissance tous les renseignements inscrits sont exacts.

Nom		Titre		
Signature		Date		

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

RENSEIGNEMENTS SUR LA GARDERIE

(CES RENSEIGNEMENTS SERONT INSCRITS AUTOMATIQUEMENT DANS LA VERSION NUMÉRIQUE DE VOTRE DOSSIER)

Nom de la garderie : _____

Numéro de la garderie : _____ Nombre de places au permis : _____

Adresse complète : _____

(CES RENSEIGNEMENTS SERONT INSCRITS AUTOMATIQUEMENT DANS LA VERSION NUMÉRIQUE DE VOTRE DOSSIER – VOUS N'AUREZ QU'À LES MODIFIER S'ILS SONT INEXACTS)

Téléphone : _____

Courriel : _____

SITUATION SPÉCIALE – Cochez si cela correspond à la situation de votre service de garde :

- ☐ La garderie **n'était pas encore ouverte** ou les services **n'étaient pas encore offerts**, mais le permis était en vigueur au 31 mars 2021.

- Répondez aux questions selon l'information disponible.

Cette information sera vérifiée à l'aide de nos données administratives.

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

COMITÉ DE PARENTS

1. En date du 31 mars 2021, pour répondre aux exigences de l'article 31 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (LSGEE), il existait dans votre garderie :

- ☐ Un **comité consultatif de parents** ⇒ Répondez à la question 1.1. et à ses sous-questions.
- ☐ Un **conseil d'administration composé majoritairement de parents** usagers des services ⇒ Répondez à la question 1.2. et à ses sous-questions.

1.1 Fournissez les renseignements suivants relativement au **comité de parents** :

1.2 Nombre de parents au **31 mars 2021** :

1.3 Répartissez les membres du comité des parents, en date du **31 mars 2021**, en fonction de leur sexe.

Nombre de membres féminins :

Nombre de membres masculins :

1.4 Nombre de réunions du comité de parents tenues au cours de l'exercice financier du **1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021** :

CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.5 Fournissez les renseignements suivants relativement au **conseil d'administration**.

1.6 Nombre de réunions du conseil d'administration tenues au cours de l'exercice financier du **1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021** :

1.7 Nombre d'assemblées (générale et extraordinaires) tenues au cours de l'exercice financier du **1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021** :

1.8 Date de l'assemblée générale annuelle tenue au cours de l'exercice financier du **1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021** :

mois	année

1.9 Répartissez les membres du conseil d'administration, en date du 31 mars 2021, en fonction de leur sexe.

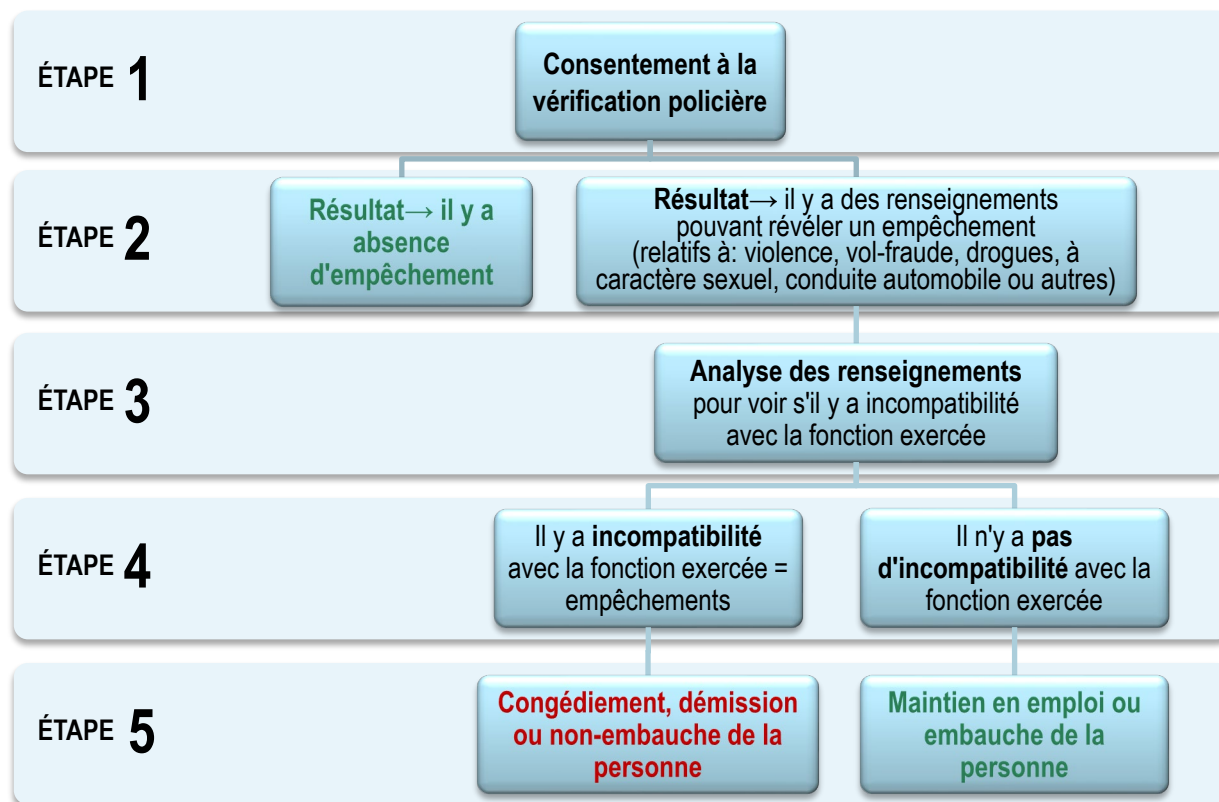
Nombre de membres féminins :

Nombre de membres masculins :

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

PRÉSENCE D'EMPÊCHEMENTS

Répondez aux questions suivantes concernant **les empêchements**; référez-vous au schéma ci-dessous pour plus d'information.



2. Au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, est-ce que les vérifications policières ont démontré que **des membres du personnel de la garderie, ou des candidats pour ces fonctions** avaient des renseignements pouvant révéler un empêchement?

- ☐ Oui
- ☐ Non ⇒ Passez à la question 2.3

2.1 Pour chacune des catégories de personnel présentées ci-dessous, indiquez les cas où il y avait des renseignements pouvant révéler un empêchement. Précisez les actions prises après l'analyse des renseignements.

- **Inscrivez « 0 » s'il n'y a pas eu de cas.**

Catégorie de personnel/ candidats	Personnes pour lesquelles vous avez reçu des renseignements pouvant révéler un empêchement (nombre)	Congédiement/ démission/ non-embauche (nombre)	Maintien en emploi/ embauche (nombre)
Personnel de gestion			
Personnel éducateur			
Autre membre du personnel			

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

	Personnes pour lesquelles vous avez reçu des renseignements pouvant révéler un empêchement (nombre)	Cas soumis au comité d'éthique du Ministère (nombre)	Retrait de l'administrateur (nombre)	Maintien de l'administrateur (nombre)
Membre du conseil d'administration				

2.2 Pour chacun des cas, veuillez préciser à quelle catégorie appartenait les renseignements qui figuraient sur la déclaration pouvant révéler un empêchement.

Catégorie de personnel/candidat	Nombre de personnes	Catégorie de renseignements					
		Violence (nombre)	Vol ou fraude (nombre)	Drogue (nombre)	Acte à caractère sexuel (nombre)	Conduite automobile (nombre)	Autre (nombre)
Personnel de gestion							
Personnel éducateur							
Autre membre du personnel							

2.3 En date du 31 mars 2021 existait-il un ou des comités d'éthique auxquels votre garderie pouvait recourir pour analyser les cas des membres du personnel ayant des empêchements?

- ☐ Oui
☐ Non ⇨ Passez à la question 3

Si oui, indiquez si ce comité est :

(Cochez un maximum de deux réponses.)

- ☐ interne (le conseil d'administration)
☐ interne (autre que le conseil d'administration)
☐ Régional
☐ Provincial
☐ autre (précisez) :

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

SIGNALEMENTS AU DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE (DPJ)

3. Au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, **combien de signalements effectués par votre garderie** auprès du DPJ qui mettaient en cause un membre du conseil d'administration ou un membre du personnel ont été retenus pour évaluation et enquête?

- Indiquez le nombre de signalements selon la personne en cause (**inscrivez « 0 »** s'il n'y a eu aucun signalement) en excluant les signalements intrafamiliaux concernant des abus qui se sont déroulés dans le milieu familial ou l'entourage personnel de l'enfant.

Personne en cause	Nombre de signalements
Propriétaire, actionnaire ou membre du conseil d'administration	
Membre du personnel de la garderie, y compris le personnel de gestion	

3.1 Au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, **à combien de dossiers votre garderie a-t-elle collaboré** avec le DPJ dans le contexte **d'un signalement qu'il a retenu** pour évaluation et enquête et qui mettait en cause un membre du conseil d'administration ou un membre du personnel?

- Indiquez le nombre de signalements selon la personne en cause (**inscrivez « 0 »** s'il n'y a eu aucun signalement) en excluant les signalements intrafamiliaux concernant des abus qui se sont déroulés dans le milieu familial ou l'entourage personnel de l'enfant.

Personne en cause	Nombre de signalements
Propriétaire, actionnaire ou membre du conseil d'administration	
Membre du personnel de la garderie, y compris le personnel de gestion	

4. Au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, le logo « Service de garde reconnu » était-il affiché dans un endroit visible de l'extérieur de votre garderie?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

USAGERS

5. Pour la période **du 22 au 28 mars 2021**, indiquez combien de **familles** utilisaient les services de votre garderie en fonction de l'entente de services de garde.

Nombre de familles :

6. Répartissez les **enfants inscrits à votre garderie** au cours de la période **du 22 au 28 mars 2021 selon l'entente de services de garde**, en fonction de leur sexe et de leur âge au 30 septembre 2020 (et non selon les groupes d'âge du service).

- **Inscrivez « 0 »** s'il n'y a aucun enfant dans une catégorie.

Âge des enfants au 30 septembre 2020	Nombre d'enfants de sexe féminin	Nombre d'enfants de sexe masculin
Moins de 6 mois		
De 6 à 11 mois		
De 12 à 17 mois		
De 18 à 23 mois		
2 ans		
3 ans		
4 ans – ne fréquentant pas la maternelle		
4 ans – fréquentant la « maternelle 4 ans » du réseau de l'éducation		
5 ans – ne fréquentant pas la maternelle		
5 ans – fréquentant la maternelle		
6 ans ou plus		
Nombre total d'enfants inscrits (Le nombre total d'enfants doit correspondre à celui qui est indiqué en réponse aux questions 7 et 8.1 ou 8.2)		

Nombre total d'enfants inscrits :

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

7. Répartissez le nombre d'enfants inscrits au cours de la période **du 22 au 28 mars 2021** (question 6) selon leur **fréquentation** indiquée dans l'**entente de services de garde**.

Fréquentation en jours par semaine	Nombre d'enfants inscrits	Fréquentation en jours par semaine	Nombre d'enfants inscrits
1 jour ou moins		3,5 jours	
1,5 jour		4 jours	
2 jours		4,5 jours	
2,5 jours		5 jours	
3 jours		Plus de 5 jours	

Pour les enfants inscrits fréquentant le service plus de 5 jours par semaine, indiquez combien de jours par semaine : _____

8. Fournissez l'information relative **au lieu de résidence des enfants inscrits** à votre garderie pendant la période **du 22 au 28 mars 2021**, en répondant à la question 8.1 ou 8.2 selon la région administrative de la garderie.

- Répondez à la question 8.1 si votre garderie est établie dans la région administrative de Montréal ou de Laval.
- Répondez à la question 8.2 si votre garderie est établie dans une autre région administrative que celle de Montréal ou de Laval.

8.1 Pour les installations établies dans les régions administratives de Montréal ou de Laval

Indiquez le nombre d'enfants inscrits (selon l'entente de services de garde) habitant les endroits suivants :

Dans la même région administrative que la garderie	Nombre d'enfants
Le territoire du CSLC où se trouve la garderie	
Le territoire d'un autre CLSC (dans la même région)	

OU

Dans une autre région administrative que celle de la garderie	Nombre d'enfants
Précisez la région administrative :	
Précisez la région administrative :	
Précisez la région administrative :	
Précisez la région administrative :	
Nombre total d'enfants (ce total doit correspondre à celui indiqué en réponse à la question 6)	

8.2 Pour les garderies établies dans une autre région administrative que celle de Montréal ou de Laval

Indiquez le nombre d'enfants inscrits (selon l'entente de services de garde) habitant les endroits suivants :

	Nombre d'enfants
La même municipalité que la garderie	
Une autre municipalité que celle de la garderie (dans la même région administrative)	
Une autre région administrative que celle de la garderie	
Nombre total d'enfants (ce total doit correspondre à celui indiqué en réponse à la question 6)	

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

SERVICES OFFERTS

9. Indiquez si les services suivants ont été offerts par votre garderie de façon habituelle, au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

SERVICES OFFERTS	Oui	Non
Soir (de 18 h à 22 h, par exemple)	☐	☐
Nuit (de 22 h à 8 h, par exemple)	☐	☐
Fin de semaine :		
samedi uniquement	☐	☐
dimanche uniquement	☐	☐
les deux jours (samedi et dimanche)	☐	☐
Garde sur appel (garde non prévisible, occasionnelle ou sporadique)	☐	☐
Programme particulier offert à la demi-journée	☐	☐
Temps partiel (quatre jours et demi et moins par semaine)	☐	☐

9.1 Pour chaque type de service offert par la garderie, indiquez le **nombre d'enfants inscrits** selon l'entente de services de garde pour la période **du 22 au 28 mars 2021**.

- Si le service est offert, mais qu'aucun enfant n'est inscrit, **inscrivez « 0 »** dans la case où l'on demande le nombre d'enfants.

ENFANTS INSCRITS POUR CHAQUE SERVICE OFFERT	Nombre d'enfants inscrits
Soir (de 18 h à 22 h, par exemple)	
Nuit (de 22 h à 8 h, par exemple)	
Fin de semaine au total	
le samedi uniquement	Ce total doit correspondre à celui indiqué pour le nombre total d'enfants inscrits la fin de semaine.
le dimanche uniquement	
le samedi et le dimanche	
Garde sur appel (garde non prévisible, occasionnelle ou sporadique)	
Programme particulier offert à la demi-journée	
Temps partiel (quatre jours et demi et moins par semaine)	

10. Cochez la case qui correspondait à la définition du **mode de fonctionnement** de votre garderie au 31 mars 2021, pour les enfants de 18 mois ou plus, en excluant les périodes d'accueil et de départ.

- ☐ Par groupes multiâges
- ☐ Par groupes d'âge définis
- ☐ Par groupes multiâges et par groupes d'âge définis
- ☐ Ne s'applique pas (accueil d'enfants de moins de 18 mois seulement)

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

RELATION AVEC UN MILIEU DE TRAVAIL OU D'ÉTUDES

Pour être considérée comme faisant partie d'un milieu de travail ou d'études, un service de garde doit répondre aux critères suivants :

ET

- Être **sur** un lieu de travail ou d'études (autre que la garderie) **ou à proximité** de ce lieu;
- Accorder, **dans sa politique d'admission**, la **priorité** aux travailleurs ou aux étudiants du milieu de travail ou d'études.

11. Selon les critères énumérés ci-dessus, en date du 31 mars 2021, votre garderie était-elle considérée comme faisant partie d'un milieu de travail ou d'études?

- ☐ Oui
- ☐ Non ⇒ Passez à la question 12.

11.1 Y a-t-il un partenariat officialisé dans le cadre d'une entente entre votre garderie et le milieu de travail ou d'études?

- ☐ Oui
- ☐ Non

11.2 Votre garderie bénéficiait-elle d'un soutien de la part du milieu de travail ou d'études?

- Cochez toutes les formes de soutien dont a bénéficié la garderie.

- ☐ Aucun soutien
- ☐ Soutien administratif (photocopies, service de paie ou de courrier, papeterie, télécopieur)
- ☐ Soutien financier (prêt, don, bail emphytéotique, loyer, prêt de locaux ou de matériel, stationnement, chauffage, électricité, repas, ordinateurs, matériel audiovisuel, jeux et jouets)
- ☐ Soutien technique (ressources humaines, soutien professionnel, comptabilité, informatique)
- ☐ Soutien apporté aux activités récréatives (piscine, gymnase)
- ☐ Soutien apporté à l'entretien (rénovation, peinture, déneigement, buanderie)
- ☐ Autre type de soutien (précisez) :

11.3 Indiquez à quel secteur appartient le milieu de travail ou d'études.

- Cochez tous les choix qui s'appliquent.
- S'il s'agit d'un organisme qui représente un regroupement de milieux de travail ou d'études (un parc industriel, par exemple), cochez « regroupement de milieux de travail ou d'études ». S'il s'agit de plusieurs milieux de travail ou d'études, fournissez les renseignements pour chacun.

- ☐ Réseau de la santé
- ☐ Fonction publique
- ☐ Réseau de l'éducation
- ☐ Entreprise privée
- ☐ Regroupement de milieux de travail ou d'études (p. ex. : parc industriel, tour de bureaux)
- ☐ Organisme communautaire

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

Pour chaque secteur que vous avez coché, indiquez le ou les sous-secteurs du ou des milieux de travail ou d'études et, pour chacun, **précisez le nombre d'enfants** dont au moins un parent travaillait ou étudiait dans ce milieu au cours de la semaine **du 22 au 28 mars 2021**.

A. Réseau de la santé

Réseau de la santé	Sous-secteur du milieu de travail		Nombre d'enfants dont un parent travaille dans le milieu (nombre)
	OUI	NON	
Centre de réadaptation	☐	☐	
Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS et CIUSSS)	☐	☐	
Centre local de services communautaires (CLSC)	☐	☐	
Centre hospitalier	☐	☐	
Autre sous-secteur de la santé (précisez) : 	☐	☐	

B. Fonction publique

Fonction publique	Sous-secteur du milieu de travail		Nombre d'enfants dont un parent travaille dans le milieu (nombre)
	OUI	NON	
Gouvernement du Québec	☐	☐	
Gouvernement du Canada	☐	☐	
Municipalité	☐	☐	
Société d'État	☐	☐	

C. Réseau de l'éducation

Réseau de l'éducation	Sous-secteur du milieu		Nombre d'enfants dont un parent :		
	OUI	NON	travaille dans le milieu (nombre)	étudie dans le milieu (nombre)	travaille et étudie dans le milieu (nombre)
Cégep	☐	☐			
Université	☐	☐			
École primaire ou secondaire (publique ou privée)	☐	☐			
Centre de formation professionnelle des adultes	☐	☐			
Autre sous-secteur de l'éducation (précisez) : 	☐	☐			

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

D. Entreprise privée

Nombre d'enfants dont un parent travaille dans le milieu :

Précisez le secteur d'activité de chaque entreprise privée de ce milieu de travail :

E. Regroupement de milieux de travail ou d'études

- *Seulement s'il y a une entente avec un organisme qui représente plusieurs milieux de travail ou d'études.*

Indiquez le **nombre de milieux** de travail ou d'études faisant partie du regroupement :

Indiquez le **nombre d'enfants** dont au moins un parent travaillait ou étudiait dans un des milieux faisant partie du regroupement :

Décrivez brièvement le type d'entreprises ou d'organismes faisant partie du regroupement (p. ex. parc industriel, tour de bureaux) :

F. Organisme communautaire

Nombre d'enfants dont un parent travaille dans ce milieu :

Précisez le secteur d'activité de l'organisme communautaire :

- 11.4** Inscrivez le ou les noms des milieux de travail ou d'études concernés pour lesquels vous accordez la priorité dans votre politique d'admission :

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

QUALIFICATION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR

Décrivez la **qualification du personnel éducateur** en conformité avec l'**article 22 du Règlement** sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RSGEE).

12. Indiquez le nombre de membres du personnel éducateur qui ont travaillé à votre garderie **au cours de la semaine du 22 au 28 mars 2021** selon qu'ils sont qualifiés ou non en vertu de l'article 22 du RSGEE.

- Il faut comptabiliser tous les membres **qui ont travaillé**. Vous devez donc **inclure le personnel sur appel, le personnel permanent et le personnel occasionnel à long terme qui a fait des remplacements** pour les raisons suivantes : congé de maternité, retrait préventif, accident du travail, réaffectation temporaire, congé de maladie à long terme, etc., qu'il soit à temps plein ou à temps partiel.
- Inscrivez « 0 » si aucun.

	Personnel éducateur qualifié	Personnel éducateur non qualifié
Nombre de membres du personnel éducateur		
Nombre total d'heures réellement travaillées par l'ensemble des membres du personnel éducateur au cours de la semaine de référence		
<i>Par exemple, deux employées ont travaillé cette semaine-là. L'une de ces personnes a travaillé 35 heures durant la semaine et l'autre, 30 heures : $35 + 30 = 65$.</i>		

DÉVELOPPEMENT DES ENFANTS

L'**approche éducative** est une orientation qui guide le service de garde dans sa manière d'aborder l'intervention éducative auprès des jeunes enfants. Elle est basée sur des théories du développement de l'enfant et de l'intervention éducative. Les services de garde peuvent s'inspirer d'une ou de plusieurs approches éducatives pour élaborer leur programme éducatif.

- Par exemple, l'approche *Reggio Emilia* ou l'approche *HighScope*.

Le **programme éducatif** est un document qui présente les grandes orientations données à l'intervention éducative offerte par le service de garde. La mission du service de garde y est décrite ainsi que les valeurs véhiculées par l'ensemble du personnel et dans la totalité des activités. Le contenu du programme éducatif est inspiré par une ou plusieurs approches éducatives.

- Rappelons que tous les prestataires de services de garde éducatifs à l'enfance régis par le Ministère doivent appliquer le programme éducatif qu'ils ont déposé à l'occasion de la délivrance ou du renouvellement de leur permis.

Le **programme d'activités** (ou curriculum) est un document dans lequel le service de garde décrit l'ensemble des moyens mis en place afin d'appliquer son programme éducatif en tenant compte de l'âge, des besoins, des intérêts et du rythme de développement des enfants.

- *Brindami* ou *Vers le pacifique* constituent des programmes d'activités traitant du développement social et de la résolution des conflits interpersonnels. Toutefois, ils ne sont pas rédigés par le service de garde et ne couvrent pas l'ensemble des activités d'un milieu. Ils peuvent cependant être un complément au programme d'activités du service de garde.

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

13. De quelle approche éducative ou de quelles approches éducatives votre service de garde s'est-il inspiré pour élaborer son programme éducatif?

- Vous pouvez cocher plus d'un choix, mais au maximum quatre. S'il y en a plus de quatre, indiquez les principaux.

- ☐ Accueillir la petite enfance
- ☐ Anna Pinelli
- ☐ Apprendre... c'est un beau jeu
- ☐ Apprendre en jouant / Playing to Learn (YMCA)
- ☐ Approche écologique (les influences de divers milieux sur le développement de l'enfant)
- ☐ Approche par projets / L'activité-projet
- ☐ Éveil à la lecture et à l'écriture (ELE)
- ☐ Head Start
- ☐ HighScope (expériences clés, Prendre plaisir à découvrir, Partager le plaisir d'apprendre)
- ☐ Modèle de développement approprié (approprié à l'âge, approprié à l'individu)
- ☐ Montessori / Apprends-moi à faire seul
- ☐ Pikler Lóczy / Approche relationnelle
- ☐ Reggio Emilia
- ☐ Waldorf / Rudolf Steiner
- ☐ Autre (précisez) :

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

14. Parmi les actions indiquées ci-dessous visant à favoriser une **saine alimentation**, lesquelles ont été réalisées entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021?

- ☐ Recours à des **professionnels externes pour des conseils ou de l'accompagnement** dans le domaine de l'alimentation (p. ex. nutritionniste ou diététiste)
- ☐ **Participation du personnel à des activités de perfectionnement** dans le domaine de l'alimentation (p. ex. formation ponctuelle, activités de codéveloppement)
- ☐ Remise de documents d'information ou de sensibilisation au **personnel** du service de garde
- ☐ Remise de documents d'information ou de sensibilisation aux **parents**
- ☐ **Document d'orientation** sur la saine alimentation (politique alimentaire, cadre de référence) officiellement adopté par le conseil d'administration, **en vigueur pendant la période de référence**
- ☐ Nouvelles actions visant à favoriser une saine alimentation, inspirées ou appuyées par le cadre de référence **Gazelle et Potiron**.
Lesquelles :
- ☐ Aucune de ces actions

15. Parmi les actions indiquées ci-dessous visant à favoriser le **jeu actif** et le **développement moteur**, lesquelles ont été réalisées entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021?

- ☐ Recours à des **professionnels externes pour des conseils** dans le domaine du jeu actif et du développement moteur (p. ex. kinésiologue, technicien en loisirs)
- ☐ **Participation du personnel à des activités de perfectionnement** dans le domaine du jeu actif et du développement moteur (p. ex. formation ponctuelle, activités de codéveloppement)
- ☐ Remise de documents d'information ou de sensibilisation au **personnel** du service de garde
- ☐ Remise de documents d'information ou de sensibilisation aux **parents**
- ☐ **Application des normes sur les conditions climatiques** pour déterminer les sorties extérieures (p. ex. tableau de la Société canadienne de pédiatrie et tableau d'Environnement Canada)
- ☐ Directives écrites données aux parents pour **favoriser le jeu extérieur** (p. ex. obligation d'apporter des vêtements de rechange adaptés à la saison)
- ☐ **Document d'orientation** sur le jeu actif et le développement moteur (politique, programme, cadre de référence) officiellement adopté par le conseil d'administration, **en vigueur pendant la période de référence**
- ☐ Nouvelles actions visant à favoriser le jeu actif et le développement moteur, inspirées ou appuyées par le cadre de référence **Gazelle et Potiron**.
Lesquelles :
- ☐ Aucune de ces actions

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

16. Entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021, des équipements, des salles ou des installations appartenant à d'autres organisations ont-ils été utilisés pour permettre aux enfants de bouger?

- ☐ Salles intérieures appartenant à d'autres organisations (p. ex. gymnase d'une école, salle de la municipalité ou d'un organisme communautaire)
- ☐ Parc, terrain de jeu, jeux d'eau ou autres installations extérieures municipales
- ☐ Installations extérieures d'une autre organisation (p. ex. cour d'école ou d'un organisme communautaire, potager communautaire)
- ☐ Emprunt à d'autres organisations de matériel ou d'équipement
- ☐ Obtention d'un tarif préférentiel pour du matériel ou de l'équipement (achats regroupés)
- ☐ N'a pas fréquenté d'installations en dehors de la garderie, obtenu un tarif préférentiel pour du matériel ou de l'équipement, ou utilisé d'équipements appartenant à d'autres organisations

17. Parmi les activités visant précisément à faciliter la transition vers l'école (4-5 ans), lesquelles votre garderie a-t-il réalisées entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021?

- ☐ Les activités de transition vers l'école visent l'adaptation mutuelle du milieu de garde, du milieu scolaire, des parents et des enfants qui quitteront le service de garde pour entrer à l'école.
- ☐ Activités avec les enfants à l'école (p. ex. visite de l'école, activités dans le gymnase)
- ☐ Présentation ou expérimentation à la garderie d'aspects de la vie scolaire (p. ex. causeries, journée boîte à lunch)
- ☐ Affichage ou remise de documents aux parents concernant le passage à l'école
- ☐ Rencontre avec des parents en préparation du passage à l'école
- ☐ Préparation d'un portfolio, d'un portrait ou d'un autre outil informant l'école sur les acquis et le développement de l'enfant (p. ex. La Passerelle, La Traversée)
- ☐ Concertation, discussion ou rencontre entre le personnel de la garderie et celui du milieu scolaire
- ☐ Activité spéciale pour souligner la fin de l'étape du service de garde et le passage à l'école
- ☐ Autre (précisez) :
- ☐ Aucune activité

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

INFORMATION POUR REMPLIR LA SECTION SUR LE PERSONNEL

CATÉGORIE DE PERSONNEL

Si un membre du personnel cumule plus d'une fonction, l'inscrire dans la catégorie correspondant à sa fonction principale, soit celle à laquelle il consacre la majorité (plus de 50 %) de son temps.

Gestionnaire : représente l'employeur, encadre le personnel et gère l'organisation (direction générale et différents types de directions adjointes).

Personnel éducateur : met en application un programme éducatif auprès des enfants reçus en installation (personnel éducateur qualifié et non qualifié).

Autre membre du personnel : tous les autres membres du personnel qui ne sont pas compris dans les deux autres catégories, soit :

- personnel de service : exécute des tâches et fournit des services directement liés aux activités de l'installation (aide-éducatrice ou aide-éducateur, personnel de cuisine, préposées ou préposés).
- personnel de soutien pédagogique et technique : intervient principalement auprès des personnes responsables d'un service de garde en milieu familial (RSG) et du personnel éducateur en installation (agente-conseil ou agent-conseil en soutien pédagogique et technique, agente ou agent de conformité).
- personnel de soutien administratif : soutient l'administration du service de garde ou du bureau coordonnateur de la garde en milieu familial (adjointe administrative ou adjoint administratif, secrétaire comptable, secrétaire-réceptionniste).

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

PERSONNEL DE L'ENTREPRISE DE SERVICES DE GARDE

Seuls les membres du personnel de l'entreprise de services de garde doivent être considérés dans cette section. Les personnes qui offrent des services dans le cadre d'un contrat de services professionnels et qui ne sont pas sur la liste de paie de l'entreprise ne doivent pas être incluses.

18. Répartissez l'ensemble des membres du personnel de votre garderie au 31 mars 2021 en fonction de leur sexe.

- Indiquez tous les employés ayant un lien d'emploi.
- **Inscrivez « 0 » si aucun.**

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Gestionnaire		
Personnel éducateur qualifié		
Personnel éducateur non qualifié		
Autre membre du personnel		

18.1 Indiquez le nombre de membres du personnel (de l'ensemble des installations) qui étaient **permanents ou en période d'essai** (à temps plein et à temps partiel) ou **occasionnels** (à temps plein et à temps partiel), en date du 31 mars 2021.

- Ce nombre ne peut pas être plus élevé que celui déclaré à la question 18.
- **Membre du personnel permanent** : personne dont la date de fin d'emploi n'est pas prédéterminée et qui a terminé sa période d'essai.
- **Membre du personnel occasionnel** : personne qui ne détient pas de poste et dont les services sont retenus pendant un contrat à durée déterminée, à temps plein ou à temps partiel (p. ex. remplacement de congé de maternité, poste par intérim, surcroît de travail).
- **Période d'essai (probation)** : période qui mène à la permanence et pendant laquelle les aptitudes d'un nouvel employé sont éprouvées.
- **Inscrivez « 0 » si aucun.**

	Permanent ou en période d'essai Temps plein	Permanent ou en période d'essai Temps partiel	Occasionnel Temps plein	Occasionnel Temps partiel
Gestionnaire				
Personnel éducateur qualifié				
Personnel éducateur non qualifié				
Autre membre du personnel				

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

19. Indiquez le nombre de membres du **personnel permanent** (temps plein et temps partiel) en date du **31 mars 2021** en fonction du nombre d'**années de service continu** dans l'établissement de services de garde (années complètes d'ancienneté).

- *Le nombre d'années de service continu se calcule en fonction de la date d'embauche dans l'entreprise de services de garde et non en fonction des heures travaillées.*
- *Le total de chaque catégorie d'emploi doit correspondre au nombre de **personnel permanent ou en période d'essai** (temps plein et temps partiel) indiqué à la **question 18.1**.*

Nombre d'années de service continu	Gestionnaire	Personnel éducateur	Autre membre du personnel
0-4 ans			
5-9 ans			
10-14 ans			
15-19 ans			
20-24 ans			
25 ans et plus			

INFORMATIONS POUR REMPLIR LA SECTION SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

- La réponse fournie doit refléter la situation **d'un membre du personnel permanent travaillant à temps plein**. Il faut indiquer le nombre de jours de congé payés prévu dans les conditions de travail (dans la convention collective, dans la politique de gestion du personnel ou de gestion des ressources humaines, dans le contrat individuel ou dans l'entente verbale). S'il n'y a pas de jours de congé payés pour un type de congé, **inscrivez « 0 »**.
- Il est **important de ne pas doubler les réponses**. Si les conditions de travail prévoient un nombre de jours de congé payés pour un regroupement de congés (p. ex. 20 jours de congé pour maladie et pour obligations familiales regroupés), inscrivez ce nombre dans l'une ou l'autre des catégories ou partagez-le entre les deux types de congé.
- Si, pour un même type de congé, le nombre de jours de congé payés varie au sein d'une même catégorie de personnel, **indiquez le nombre de jours auquel la majorité des membres du personnel a droit**. En l'absence d'une majorité au sein d'une catégorie de personnel, il faut indiquer le nombre le plus élevé de jours qui est accordé (par exemple, s'il y a deux conventions collectives pour une catégorie et que l'une prévoit 12 jours et l'autre 14 jours, indiquez 14 jours).
- **Note au sujet des gestionnaires** – S'il n'y a pas de nombre maximal de jours de congé payés prévu pour les gestionnaires du fait que ceux-ci sont rémunérés selon un salaire annuel, cochez la case prévue à cet effet et n'indiquez pas le nombre de jours.

POUR REMPLIR LA SECTION SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL – DÉFINITIONS

Congés payés : périodes d'absence pendant lesquelles l'employée ou l'employé est rémunéré. Les congés en compensation d'heures déjà travaillées – comme la reprise d'heures supplémentaires – ne doivent pas être inclus dans les congés payés. Selon la Loi sur les normes du travail (LNT), l'employeur doit minimalement offrir 2 jours rémunérés pour **les congés maladie (pour cause de maladie, de don d'organes ou de tissus à des fins de greffe, d'accident, de violence conjugale ou de violence à caractère sexuel dont l'employée ou l'employé a été victime)** et pour obligations familiales. Il faut préciser, par contre, que l'employeur **doit offrir un total de 2 jours pour tous ces motifs, et non pas 2 jours par motif**.

Congés payés sur une base annuelle, à l'exception des vacances (question 22)

1. Jours fériés : journées d'absence rémunérées qui sont déterminées en vertu d'une loi ou qui sont reconnues par l'usage pour célébrer une fête civile ou religieuse (fête du Travail, jour de l'An, etc.).
2. Congés de maladie, personnels, de récupération ou mobiles : journées d'absence rémunérées pour des raisons de santé ou pour des motifs personnels (sont exclues les absences liées aux accidents du travail et aux maladies professionnelles ainsi que celles couvertes par l'assurance salaire).
3. Congés pour obligations familiales : journées d'absence rémunérées pour permettre à l'employée ou l'employé de remplir des obligations liées à la garde, à la santé ou à l'éducation de son enfant ou de l'enfant de son conjoint, ou liées à l'état de santé d'un parent ou d'une personne pour qui il agit comme proche-aidant.
4. Congés sociaux (événements spéciaux) : journées d'absence rémunérées dont la durée varie selon l'événement (mariage, décès, divorce, déménagement, présence requise en cour à titre de témoin ou de membre d'un jury, etc.).
5. Autres congés payés : tout autre congé pendant lequel l'employée ou l'employé est rémunéré et qui n'est pas compris dans une autre catégorie, à l'exception des vacances annuelles. Certains congés, parfois considérés comme des jours fériés dans diverses ententes sur les conditions de travail, doivent être comptabilisés ici, entre autres : congés propres aux communautés autochtones (pour la chasse, la pêche ou la trappe; *goose break*; *cultural leave*; etc.).

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL

Fournissez l'information relative au **nombre de jours de congé payés** prévu dans les conditions de travail des membres du **personnel permanent à temps plein** en vigueur au 31 mars 2021, selon le type de congé.

- Les congés liés au Régime québécois d'assurance parentale et les vacances annuelles doivent être exclus.
- S'il n'y a pas de jours de congé payés pour un type de congé, **inscrivez « 0 »**.

20. Y a-t-il un nombre de jours de congé payés prévu dans les conditions de travail des **gestionnaires**?

- ☐ Oui, un nombre de jours de congé payés est prévu dans les conditions de travail des gestionnaires.
- ☐ Non, car les gestionnaires sont rémunérés selon un salaire annuel qui inclut les jours de congé payés.
⇒ **Ne répondez pas aux questions 21.1 à 21.5 pour la catégorie « Gestionnaire ».**

21. Cochez le ou les types de congés payés sur une base annuelle, à l'exception des vacances, qui sont prévus dans les conditions de travail d'au moins une catégorie de personnel permanent à temps plein (gestionnaire, personnel éducateur et autre membre du personnel).

- ☐ **Jours fériés** (la Loi sur les normes du travail prévoit sept jours fériés et la Loi sur la fête nationale prévoit une journée) : journées d'absence rémunérées qui sont déterminées en vertu d'une loi ou qui sont reconnues par l'usage pour célébrer une fête civile ou religieuse (fête du Travail, jour de l'An, etc.).
- ☐ **Congés de maladie, personnels, de récupération ou mobiles** : journées d'absence rémunérées pour des raisons de santé ou pour des motifs personnels – sont exclues les absences liées aux accidents du travail et aux maladies professionnelles ainsi que celles couvertes par l'assurance salaire.
- ☐ **Congés payés pour obligations familiales** : journées d'absence rémunérées pour remplir des obligations reliées à la garde, à la santé ou à l'éducation de son enfant ou de l'enfant du conjoint, ou en raison de l'état de santé du conjoint, du père, de la mère, du frère, de la sœur ou d'un grand-parent.
- ☐ **Congés sociaux payés (événements spéciaux)** : journées d'absence rémunérées dont la durée varie selon l'événement (mariage, décès, divorce, déménagement, présence requise en cour à titre de témoin ou de membre d'un jury, etc.).
- ☐ **Autres congés payés** (p. ex. congé pour la chasse, la pêche ou la trappe; goose break; cultural leave)

21.1 Indiquez le nombre de **jours fériés** prévu dans les conditions de travail de chaque catégorie de personnel permanent à temps plein (sur une base annuelle).

- Jours fériés : journées d'absence rémunérées qui sont déterminées en vertu d'une loi ou qui sont reconnues par l'usage pour célébrer une fête civile ou religieuse (fête du Travail, jour de l'An, etc.).
- **Inscrivez « 0 » si aucun.**

Type de congé payé sur une base annuelle, à l'exception des vacances	Gestionnaire	Personnel éducateur	Autre membre du personnel
	(nombre de jours)	(nombre de jours)	(nombre de jours)
Jour férié (jour de l'An, fête du Travail, etc.) La Loi sur les normes du travail prévoit sept jours fériés et la Loi sur la fête nationale prévoit une journée.			

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

21.2 Indiquez le nombre de **jours de congé payés de maladie, personnel, de récupération ou mobile** prévu dans les conditions de travail de chaque catégorie de personnel permanent à temps plein (sur une base annuelle).

- *Congés de maladie, personnels, de récupération ou mobiles : journées d'absence **rémunérées** pour des raisons de santé ou pour des motifs personnels.*
- **Inscrivez « 0 » si aucun.**

Type de congé payé sur une base annuelle, à l'exception des vacances	Gestionnaire (nombre de jours)	Personnel éducateur (nombre de jours)	Autre membre du personnel (nombre de jours)
Congé de maladie, personnel, de récupération ou journée mobile			

21.3 Indiquez le nombre de **jours de congé payés pour obligations familiales** prévu dans les conditions de travail de chaque catégorie de personnel (sur une base annuelle).

- *Congés pour obligations familiales : journées d'absence **rémunérées** pour remplir des obligations reliées à la garde, à la santé ou à l'éducation de son enfant ou de l'enfant du conjoint, ou en raison de l'état de santé du conjoint, du père, de la mère, du frère, de la sœur ou d'un grand-parent. Les congés liés au Régime québécois d'assurance parentale sont exclus de cette définition.*
- **Inscrivez « 0 » si aucun.**

Type de congé payé sur une base annuelle, à l'exception des vacances	Gestionnaire (nombre de jours)	Personnel éducateur (nombre de jours)	Autre membre du personnel (nombre de jours)
Congé pour obligations familiales			

21.4 Indiquez le nombre de **congés sociaux payés (événements spéciaux)** prévu dans les conditions de travail (sur une base annuelle) de chaque catégorie de personnel permanent à temps plein.

- *Congés sociaux : journées d'absence **rémunérées** dont la durée varie selon l'événement (mariage, décès, divorce, déménagement, etc.)*
- **Inscrivez « 0 » si aucun.**

Type de congé payé sur une base annuelle, à l'exception des vacances	Gestionnaire (nombre de jours)	Personnel éducateur (nombre de jours)	Autre membre du personnel (nombre de jours)
Congés sociaux			

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

21.5 Indiquez le nombre d'**autres congés payés** prévu dans les conditions de travail de chaque catégorie de personnel (sur une base annuelle).

- *Autres congés **payés** sur une base annuelle : tout autre congé pendant lequel le membre du personnel est **rémunéré** et qui n'est pas compris dans une autre catégorie, à l'exception des vacances annuelles. Certains congés, parfois considérés comme des jours fériés dans diverses ententes sur les conditions de travail, doivent être comptabilisés ici, entre autres : congés propres aux communautés autochtones (p. ex. pour la chasse, la pêche ou la trappe), congé pour l'anniversaire de l'employée ou de l'employé, etc.*
- *Inscrivez « 0 » si aucun.*

Type de congé payé sur une base annuelle, à l'exception des vacances	Gestionnaire (nombre de jours)	Personnel éducateur (nombre de jours)	Autre membre du personnel (nombre de jours)
Autre congé payé (précisez) 			
Autre congé payé (précisez) 			

22. Cochez la case prévue à cet effet si le nombre de **semaines de vacances** (congé annuel) indiqué était prévu dans les conditions de travail en vigueur au 31 mars 2021 pour les membres du personnel **permanent**. Dans l'affirmative, indiquez le **nombre d'années de service continu requis** pour qu'un membre du personnel permanent ait droit à ce nombre de semaines de vacances.

- *L'information sur le nombre d'années de service requis pour avoir droit à deux semaines de vacances n'est pas demandée, puisqu'elle est connue. En effet, la Loi sur les normes du travail prévoit qu'une salariée ou un salarié a droit à un congé annuel d'une durée minimale de deux semaines après une année de service continu (soit 4 % du salaire brut durant l'année de référence) et de trois semaines après trois années de service continu (soit 6 % du salaire brut durant l'année de référence).*
- *S'il n'y a aucun gestionnaire permanent (voir question 18.1) ⇒ Passez à la prochaine catégorie de personnel.*

POUR LES GESTIONNAIRES	NON PRÉVU	PRÉVU	Après combien d'années de service continu
3 semaines (6 %)	☐	☒	
4 semaines (8 %)	☐	☐	
5 semaines (10 %)	☐	☐	
6 semaines (12 %)	☐	☐	
7 semaines (14 %)	☐	☐	
8 semaines ou plus (16 % ou plus) Précisez le nombre de semaines :	☐	☐	

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

- S'il n'y a aucun personnel éducateur permanent (voir question 18.1) ⇒ Passez à la prochaine catégorie de personnel.

POUR LE PERSONNEL ÉDUCATEUR	NON PRÉVU	PRÉVU	Après combien d'années de service continu
3 semaines (6 %)		☒	
4 semaines (8 %)	☐	☐	
5 semaines (10 %)	☐	☐	
6 semaines (12 %)	☐	☐	
7 semaines (14 %)	☐	☐	
8 semaines ou plus (16 % ou plus) Précisez le nombre de semaines :	☐	☐	

- S'il n'y a aucun autre membre du personnel permanent (voir question 18.1) ⇒ Passez à la question 23.

POUR LES AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL	NON PRÉVU	PRÉVU	Après combien d'années de service continu
3 semaines (6 %)		☒	
4 semaines (8 %)	☐	☐	
5 semaines (10 %)	☐	☐	
6 semaines (12 %)	☐	☐	
7 semaines (14 %)	☐	☐	
8 semaines ou plus (16 % ou plus) Précisez le nombre de semaines :	☐	☐	

PLANIFICATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE (PMO)

Les données sur la PMO alimenteront annuellement un modèle de planification du personnel de garde qualifié dans les services de garde éducatifs à l'enfance. Le modèle permettra de prioriser des actions ciblées en cas de déséquilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre, et ainsi de favoriser le retour à l'équilibre.

INFORMATIONS POUR REMPLIR LA SECTION SUR LA PLANIFICATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

- Les garderies composées de plusieurs installations devront additionner les données de l'ensemble de leurs installations pour répondre aux questions.
- Le nombre d'enfants présents peut être déterminé à partir des fiches d'assiduité qui doivent être tenues et conservées par le titulaire de permis en vertu de l'article 58 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (LSGEE).
- **Membre du personnel qualifié** : personne qui, conformément à l'article 22 du RSGEE, possède un diplôme d'études collégiales en techniques d'éducation à l'enfance ou toute autre équivalence reconnue dans la [*Directive concernant l'évaluation de la qualification du personnel de garde*](#).
- **Membre du personnel permanent** : personne dont la date de fin d'emploi n'est pas prédéterminée et qui a terminé sa période d'essai.
- **Période d'essai (probation)** : période qui mène à la permanence et pendant laquelle les aptitudes d'un nouvel employé sont éprouvées.
- **Membre du personnel occasionnel** : personne qui ne détient pas de poste et dont les services sont retenus pendant un contrat à durée déterminée, à temps plein ou à temps partiel (p. ex. remplacement de congé de maternité, poste par intérim, surcroît de travail).
- **Temps plein** : 32 heures et plus par semaine.
- **Temps partiel** : moins de 32 heures par semaine.
- Une **absence de courte durée** est de moins de 30 jours. Aux fins de la collecte des données, il ne faut pas considérer les jours fériés et les vacances annuelles.
- Une **absence de longue durée** est de 30 jours ou plus. Aux fins de la collecte des données, il ne faut pas considérer les congés partiels de longue durée (retours progressifs).
- Un **poste d'éducateur qualifié** est vacant lorsqu'il y a rupture définitive du lien d'emploi entre un éducateur qualifié et son employeur et que le poste est en attente d'être pourvu par un autre éducateur qualifié. Le poste est considéré comme vacant même s'il est temporairement occupé par un éducateur non qualifié.
- **Années de service continu** : temps écoulé depuis l'entrée en service d'un membre du personnel. Le service continu peut inclure certaines interruptions de travail à condition qu'il y ait maintien du lien d'emploi.
- La **retraite progressive** consiste à diminuer le temps de travail d'un membre du personnel. Ce dernier reçoit un montant provenant de son régime de retraite pour compenser la diminution de son revenu d'emploi.
- Un **départ** est définitif lorsqu'il y a rupture complète du lien d'emploi.
- Le **ratio réglementaire** est de deux membres du personnel qualifié sur trois (2/3).
 - À l'ouverture d'un service de garde (moment qui correspond à la délivrance d'un nouveau permis) ou à la suite d'une augmentation de huit enfants ou plus du nombre maximal d'enfants autorisés au permis, le ratio réglementaire à respecter est de un membre du personnel de garde qualifié sur trois (1/3) pour une période de cinq années.

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

LE PERSONNEL DE GARDE

23. Indiquez le nombre de membres du **personnel éducateur qualifiés permanents**, en conformité avec l'article 22 du RSGEE, **selon le parcours qui a mené à l'obtention de leur qualification**, au 31 mars 2021.

- La [Directive concernant l'évaluation de la qualification du personnel de garde¹](#) fournit de l'information complémentaire.
- Le total de chaque catégorie d'emploi doit correspondre au nombre de membres du **personnel permanent** (temps plein et temps partiel) indiqué à la question 18.1.

Nombre de membres du personnel éducateur qualifiés selon la provenance du diplôme			
Parcours	Du Québec	D'une autre province ou d'un territoire canadien	De l'étranger (évaluation comparative du MIFI)
Diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques d'éducation à l'enfance ou d'éducation en services de garde			
Attestation d'études collégiales (AEC) en techniques d'éducation à l'enfance + 3 ans d'expérience			
Certificat universitaire spécialisé en petite enfance + cours sur la santé et la sécurité et sur l'approche éducative + 3 ans d'expérience			
DEC en techniques d'éducation spécialisée OU en travail social + AEC en techniques d'éducation à l'enfance			
DEC en techniques d'éducation spécialisée OU en travail social + certificat universitaire spécialisé en petite enfance + cours sur la santé et la sécurité et sur l'approche éducative			
Baccalauréat avec 30 crédits, soit en petite enfance, en éducation préscolaire, en adaptation scolaire et sociale (orthopédagogie), en psychoéducation ou en psychologie + cours sur la santé et la sécurité et sur l'approche éducative			
Dispositions transitoires et droit acquis			

1. Disponible en ligne :

[https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/cpe-garderies/documents_information/Pages/directives.aspx].

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

24. Indiquez le nombre de membres du personnel de garde qualifiés **permanents ou en période d'essai** (à temps plein et à temps partiel), en fonction de leur âge au 31 mars 2021.

- *Le total de chaque catégorie d'emploi doit correspondre au total du nombre de membres du personnel permanent ou en période d'essai (temps plein) et du nombre de membres du personnel permanent ou en période d'essai (temps partiel) indiqué à la question 18.1.*

Âge	Personnel éducateur qualifié	Âge	Personnel éducateur qualifié
18-24 ans		45-49 ans	
25-29 ans		50-54 ans	
30-34 ans		55-59 ans	
35-39 ans		60 ans ou plus	
40-44 ans			

25. Est-ce que des membres du personnel éducateur qualifiés étaient en absence de courte durée au cours de la semaine du 22 au 28 mars 2021?

- ☐ Oui
- ☐ Non ⇒ Passez à la question 27

26. Inscrivez le nombre total d'heures d'absence de courte durée des membres du personnel éducateur qualifiés au cours de la semaine du 22 au 28 mars 2021.

Nombre total d'heures d'absence de courte durée des membres du personnel éducateur qualifiés :

27. Inscrivez le nombre de membres du personnel de garde non qualifiés qui sont devenus qualifiés pendant l'année financière 2020-2021, ainsi que ceux qui le deviendront au cours des années suivantes.

Année financière	Éducateurs non qualifiés qui sont devenus ou qui deviendront qualifiés
2020-2021	
2021-2022	
2022-2023	
2023-2024	

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

LES MOUVEMENTS DU PERSONNEL DE GARDE

28. Est-ce que des membres du personnel éducateur qualifiés permanents ou en période d'essai ont définitivement quitté le service de garde entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021?

☐ Oui

☐ Non ⇒ Passez à la question 29

28.1 Inscrivez, selon les raisons de leur départ, le nombre de membres du personnel éducateur qualifiés permanents ou en période d'essai qui ont définitivement quitté le service de garde entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021, en excluant les départs à la retraite.

Raison du départ	Lieu de départ		
	Départ dans un autre service de garde en installation (CPE, garderie subventionnée, garderie non subventionnée)	Départ dans un autre service de garde en milieu scolaire ou familial, ou dans un autre secteur d'activité	Départ pour travailler dans un lieu inconnu
Déménagement			
Raison familiale ou personnelle (mariage, retour à la maison, famille, etc.)			
Maladie, accident ou décès			
Carrière (salaire, peu d'avancement, promotion, désir de changement, intérêt personnel, obtention d'un autre travail, dévalorisation du métier, etc.)			
Climat de travail (charge de travail trop lourde, relations insatisfaisantes, etc.)			
Départ causé par l'employeur (insubordination, malhonnêteté, rendement, taux d'absentéisme chronique, vol, conduite non professionnelle, etc.)			
Temps de transport			
Retour aux études			
Raison de départ inconnue			

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

- 28.2** Indiquez le nombre de départs définitifs de membres du personnel de garde qualifiés permanents ou en période d'essai entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021 selon le nombre d'années de service continu dans l'établissement de services de garde.

Année(s) de service continu	Éducateurs qualifiés permanents ou en période d'essai qui ont définitivement quitté le service de garde (nombre)	
Moins de 1 an		
De 1 à 2 ans		
De 3 à 4 ans		
De 5 à 9 ans		
10 ans ou plus		

- 29.** Pour la période entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021, est-ce que des membres du personnel de garde qualifiés permanents à temps plein ou à temps partiel étaient en retraite progressive ou ont pris leur retraite?

- ☐ Oui
☐ Non ⇒ Passez à la question 30

- 29.1** Indiquez le nombre de membres du personnel de garde qualifiés permanents à temps plein et à temps partiel qui sont en retraite progressive ou qui ont pris leur retraite.

	Personnel éducateur qualifié (nombre)	
Membres du personnel éducateur qualifiés qui sont en retraite progressive		
Membres du personnel éducateur qualifiés qui ont pris leur retraite		

- 29.2** Inscrivez l'âge moyen des membres du personnel de garde qualifiés permanents à temps plein et à temps partiel au moment où ils ont pris leur retraite.

Âge moyen au moment de la retraite :

- 30.** Est-ce que des membres du **personnel de garde qualifiés permanents ou en période d'essai** ou **occasionnels** à temps plein et à temps partiel étaient en absence de longue durée au 31 mars 2021?

- ☐ Oui
☐ Non ⇒ Passez à la question 31

- 30.1** Indiquez le nombre de membres du personnel de garde qualifiés **permanents ou en période d'essai** (à temps plein et à temps partiel) ou **occasionnels** (à temps plein et à temps partiel) et qui étaient en absence de longue durée au 31 mars 2021.

	Permanent ou en période d'essai Temps plein	Permanent ou en période d'essai Temps partiel	Occasionnel Temps plein	Occasionnel Temps partiel
Personnel éducateur qualifié en absence de longue durée				

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

30.2 Parmi les membres du personnel de garde qualifiés qui étaient en absence de longue durée, indiquez combien étaient en retrait préventif, en congé de maternité ou en période d'invalidité au 31 mars 2021.

	En retrait préventif (nombre)	En congé de maternité (nombre)	En période d'invalidité (nombre)
Personnel éducateur qualifié en absence de longue durée			

30.3 Combien de membres du personnel de garde **qualifié** sont retournés au travail après une absence de longue durée au cours de l'exercice financier entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021?

- Note explicative : si une personne s'est absentée et est retournée au travail à plusieurs reprises pendant l'année, son retour doit être comptabilisé une seule fois.*

personnes

31. Est-ce que votre service de garde a eu des difficultés à pourvoir un poste vacant de personnel éducateur qualifié au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021?

- ☐ Oui
- ☐ Non ⇒ Passez à la question 32
- ☐ Ne s'applique pas (aucun poste vacant à pourvoir) ⇒ Passez à la question 32

31.1 Quelle est la **principale** difficulté à laquelle vous avez fait face?

- Ne cochez qu'une seule réponse.*

- ☐ Absence de candidatures
- ☐ Conditions de travail plus avantageuses dans d'autres services de garde
- ☐ Autre (précisez) :

31.2 Quelles ont été les conséquences de votre difficulté à pourvoir les postes vacants?

- Il est possible de cocher plusieurs réponses.*

- ☐ Postes de personnel de garde qualifié pourvus par du personnel non qualifié
- ☐ Postes de personnel de garde qualifié pourvus par du personnel détenant une attestation d'études collégiales et en voie d'obtenir l'expérience pertinente pour se qualifier
- ☐ Postes de personnel de garde qualifié vacants pendant une longue période de temps
- ☐ Résiliation d'ententes de services de garde
- ☐ Augmentation du nombre d'heures de travail pour le personnel de garde qualifié ou le personnel de gestion
- ☐ Difficulté à respecter le ratio réglementaire
- ☐ Autres effets (précisez) :

31.3 Indiquez le nombre de postes permanents d'éducateurs qualifiés à pourvoir au 31 mars 2021 pour respecter le ratio réglementaire.

	Permanent à temps plein	Permanent à temps partiel
Postes de personnel éducateur qualifié à pourvoir au 31 mars 2021		

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

LE PERSONNEL DE GESTION**32.** En date du 31 mars 2021, y avait-il une personne qui occupait le poste à la **direction générale**?

- ☐ Oui
- ☐ Non ⇒ S'il n'y avait aucun poste de direction générale ou si personne n'occupait le poste à la direction générale en date du 31 mars 2021 ⇒ Passez à la question 34

33. Indiquez le nombre de personnes qui occupaient un poste à la **direction générale** et qui avaient un lien d'emploi avec la garderie (en fonction de leur âge au 31 mars 2021).

Âge	Personnes à la direction générale	Âge	Personnes à la direction générale
18-24 ans		45-49 ans	
25-29 ans		50-54 ans	
30-34 ans		55-59 ans	
35-39 ans		60 ans ou plus	
40-44 ans			

34. En date du 31 mars 2021, y avait-il une personne qui occupait le poste à la **direction adjointe**?

- ☐ Oui
- ☐ Non ⇒ S'il n'y avait aucun poste de direction adjointe ou si personne n'occupait le poste à la direction adjointe en date du 31 mars 2021 ⇒ Passez à la question 37

35. Indiquez le nombre de personnes qui occupaient un poste à la **direction adjointe** en date du 31 mars 2021.
 personnes

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

36. Indiquez le nombre de personnes qui occupaient un poste à la **direction adjointe** et qui avaient un lien d'emploi avec la garderie (en fonction de leur âge au 31 mars 2021).

- *Le total doit correspondre à celui indiqué en réponse à la question 35.*

Âge	Personnes à la direction adjointe	Âge	Personnes à la direction adjointe
18-24 ans		45-49 ans	
25-29 ans		50-54 ans	
30-34 ans		55-59 ans	
35-39 ans		60 ans ou plus	
40-44 ans			

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE POSTE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

37. Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la **direction générale** a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu.

- ☐ Gestion, administration ou gestion des ressources humaines
- ☐ Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance
- ☐ Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)
- ☐ Tout autre domaine de formation
- ☐ Aucun diplôme

37.1 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en **gestion**, en **administration** ou en **gestion des ressources humaines**.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- | | |
|--|--|
| ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| ☐ Baccalauréat | ☐ Certificat d'études collégiales (CEC) |
| ☐ Programme court universitaire (15 crédits) | ☐ Attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Certificat universitaire (30 crédits) | |

37.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en **éducation** ou **enseignement préscolaire**, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'**éducation de la petite enfance**.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- | | |
|--|--|
| ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| ☐ Baccalauréat | ☐ Certificat d'études collégiales (CEC) |
| ☐ Programme court universitaire (15 crédits) | ☐ Attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Certificat universitaire (30 crédits) | |

37.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- | | |
|--|--|
| ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| ☐ Baccalauréat | ☐ Certificat d'études collégiales (CEC) |
| ☐ Programme court universitaire (15 crédits) | ☐ Attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Certificat universitaire (30 crédits) | |

37.4 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans **tout autre domaine de formation**.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

- | | |
|--|--|
| ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| ☐ Baccalauréat | ☐ Certificat d'études collégiales (CEC) |
| ☐ Programme court universitaire (15 crédits) | ☐ Attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Certificat universitaire (30 crédits) | ☐ Diplôme d'études secondaires (DES) |

38. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction générale en service de garde, **tous services de garde confondus**.

années

39. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction générale du **service de garde actuel**.

années

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE PREMIER POSTE DE DIRECTION ADJOINTE

40. Indiquez le type de poste selon l'activité principale.

- | | |
|---|---|
| ☐ Direction adjointe à l'administration | ☐ Direction adjointe à la pédagogie |
| ☐ Direction adjointe – gestion d'une installation | ☐ Autre type de direction adjointe |
| ☐ Direction adjointe – bureau coordonnateur | |

40.1 Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu.

- ☐ Gestion, administration ou gestion des ressources humaines
- ☐ Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance
- ☐ Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)
- ☐ Tout autre domaine de formation
- ☐ Aucun diplôme

40.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- | | |
|--|--|
| ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| ☐ Baccalauréat | ☐ Certificat d'études collégiales (CEC) |
| ☐ Programme court universitaire (15 crédits) | ☐ Attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Certificat universitaire (30 crédits) | |

40.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- | | |
|--|--|
| ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| ☐ Baccalauréat | ☐ Certificat d'études collégiales (CEC) |
| ☐ Programme court universitaire (15 crédits) | ☐ Attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Certificat universitaire (30 crédits) | |

40.4 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

- | | |
|--|--|
| ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| ☐ Baccalauréat | ☐ Certificat d'études collégiales (CEC) |
| ☐ Programme court universitaire (15 crédits) | ☐ Attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Certificat universitaire (30 crédits) | |

40.5 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- | | |
|--|--|
| ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| ☐ Baccalauréat | ☐ Certificat d'études collégiales (CEC) |
| ☐ Programme court universitaire (15 crédits) | ☐ Attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Certificat universitaire (30 crédits) | ☐ Diplôme d'études secondaires (DES) |

41. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde, **tous services de garde confondus**.

42. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe du **service de garde actuel**.

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE DEUXIÈME POSTE DE DIRECTION ADJOINTE

43. Indiquez le type de poste selon l'activité principale.

- | | |
|---|---|
| ☐ Direction adjointe à l'administration | ☐ Direction adjointe à la pédagogie |
| ☐ Direction adjointe – gestion d'une installation | ☐ Autre type de direction adjointe |
| ☐ Direction adjointe – bureau coordonnateur | |

43.1 Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu.

- ☐ Gestion, administration ou gestion des ressources humaines
- ☐ Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance
- ☐ Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)
- ☐ Tout autre domaine de formation
- ☐ Aucun diplôme

43.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- | | |
|--|--|
| ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| ☐ Baccalauréat | ☐ Certificat d'études collégiales (CEC) |
| ☐ Programme court universitaire (15 crédits) | ☐ Attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Certificat universitaire (30 crédits) | |

43.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- | | |
|--|--|
| ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| ☐ Baccalauréat | ☐ Certificat d'études collégiales (CEC) |
| ☐ Programme court universitaire (15 crédits) | ☐ Attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Certificat universitaire (30 crédits) | |

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

43.4 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- | | |
|--|--|
| ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| ☐ Baccalauréat | ☐ Certificat d'études collégiales (CEC) |
| ☐ Programme court universitaire (15 crédits) | ☐ Attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Certificat universitaire (30 crédits) | |

43.5 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- | | |
|--|--|
| ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| ☐ Baccalauréat | ☐ Certificat d'études collégiales (CEC) |
| ☐ Programme court universitaire (15 crédits) | ☐ Attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Certificat universitaire (30 crédits) | ☐ Diplôme d'études secondaires (DES) |

44. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde, **tous services de garde confondus**.

45. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe du **service de garde actuel**.

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE TROISIÈME POSTE DE DIRECTION ADJOINTE

46. Indiquez le type de poste selon l'activité principale.

- | | |
|---|---|
| ☐ Direction adjointe à l'administration | ☐ Direction adjointe à la pédagogie |
| ☐ Direction adjointe – gestion d'une installation | ☐ Autre type de direction adjointe |
| ☐ Direction adjointe – bureau coordonnateur | |

46.1 Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu.

- ☐ Gestion, administration ou gestion des ressources humaines
- ☐ Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance
- ☐ Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)
- ☐ Tout autre domaine de formation
- ☐ Aucun diplôme

46.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- | | |
|--|--|
| ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| ☐ Baccalauréat | ☐ Certificat d'études collégiales (CEC) |
| ☐ Programme court universitaire (15 crédits) | ☐ Attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Certificat universitaire (30 crédits) | |

46.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- | | |
|--|--|
| ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| ☐ Baccalauréat | ☐ Certificat d'études collégiales (CEC) |
| ☐ Programme court universitaire (15 crédits) | ☐ Attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Certificat universitaire (30 crédits) | |

46.4 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- | | |
|--|--|
| ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC) |
|--|--|

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

- | | |
|--|--|
| ☐ Baccalauréat | ☐ Certificat d'études collégiales (CEC) |
| ☐ Programme court universitaire (15 crédits) | ☐ Attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Certificat universitaire (30 crédits) | |

46.5 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- | | |
|--|--|
| ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| ☐ Baccalauréat | ☐ Certificat d'études collégiales (CEC) |
| ☐ Programme court universitaire (15 crédits) | ☐ Attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Certificat universitaire (30 crédits) | ☐ Diplôme d'études secondaires (DES) |

47. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde, **tous services de garde confondus**.

48. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe du **service de garde actuel**.

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

LES MOUVEMENTS DU PERSONNEL DE GESTION

La direction générale

49. En excluant les départs à la retraite, est-ce que des personnes occupant un poste à la **direction générale** ont **quitté définitivement** le service de garde entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021?

- ☐ Oui
- ☐ Non ⇒ Passez à la question 62.2

50. Indiquez le nombre de personnes qui ont quitté leur poste à la **direction générale** au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, en excluant les départs à la retraite.

personnes

50.1 Inscrivez, selon les raisons de leur départ, le nombre des personnes qui occupaient un poste à la **direction générale** qui ont définitivement quitté le service de garde entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021, en excluant les départs à la retraite.

Raison du départ	Lieu de départ		
	Départ pour un autre service de garde en installation (CPE, garderie subventionnée, garderie non subventionnée)	Départ pour un autre service de garde en milieu scolaire ou familial ou dans un autre secteur d'activité	Lieu de départ inconnu
Déménagement			
Raison familiale ou personnelle (mariage, retour à la maison, famille, etc.)			
Maladie, accident ou décès			
Carrière (salaire, peu d'avancement, promotion, désir de changement, intérêt personnel, obtention d'un autre travail, dévalorisation de la profession, etc.)			
Climat de travail (charge de travail trop lourde, relations insatisfaisantes, etc.)			
Départ en lien avec le conseil d'administration (insubordination, malhonnêteté, rendement, taux d'absentéisme chronique, vol, conduite non professionnelle, etc.)			
Temps de transport			
Retour aux études			
Raison de départ inconnue			

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

50.2 Durant la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, est-ce que des personnes qui occupaient un poste à la **direction générale** étaient en retraite progressive ou ont pris leur retraite?

- ☐ Oui
☐ Non ⇒ Passez à la question 63

50.3 Indiquez le nombre de personnes qui occupaient un poste à la **direction générale** tout en étant en retraite progressive ou qui ont pris leur retraite au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au au 31 mars 2021.

	Membres de la direction générale (nombre)
Personnes qui occupaient un poste à la direction générale tout en étant en retraite progressive	
Personnes qui occupaient un poste à la direction générale et qui ont pris leur retraite	

50.4 Inscrivez l'âge moyen des personnes qui occupaient un poste à la **direction générale** au moment où ils ont pris leur retraite.

Âge moyen au moment de la retraite :

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

La direction adjointe

51. En excluant les départs à la retraite, est-ce que des personnes occupant le poste à la **direction adjointe** ont **quitté définitivement** le service de garde entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021?

- ☐ Oui
- ☐ Non ⇒ Passez à la question 64.2

52. Indiquez le nombre de personnes qui ont quitté leur poste à la **direction adjointe** au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 (en excluant les départs à la retraite).

 personnes

52.1 Inscrivez, selon les raisons de leur départ, le nombre des personnes qui occupaient un poste à la **direction adjointe** et qui ont quitté définitivement le service de garde entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021 (en excluant les départs à la retraite).

Raison du départ	Lieu de départ		
	Départ pour un autre service de garde en installation (CPE, garderie subventionnée, garderie non subventionnée)	Départ pour un autre service de garde en milieu scolaire ou familial ou pour un autre secteur d'activité	Lieu de départ inconnu
Déménagement			
Raison familiale ou personnelle (mariage, retour à la maison, famille, etc.)			
Maladie, accident ou décès			
Carrière (salaire, peu d'avancement, promotion, désir de changement, intérêt personnel, obtention d'un autre travail, dévalorisation de la profession, etc.)			
Climat de travail (charge de travail trop lourde, relations insatisfaisantes, etc.)			
Départ en lien avec l'employeur (insubordination, malhonnêteté, rendement, taux d'absentéisme chronique, vol, conduite non professionnelle, etc.)			
Temps de transport			
Retour aux études			
Raison de départ inconnue			

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

52.2 Durant la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, est-ce que des personnes qui occupaient un poste à la **direction adjointe** étaient en retraite progressive ou ont pris leur **retraite**?

- ☐ Oui
☐ Non ⇒ Passez à la question 65

52.3 Indiquez le nombre de personnes qui occupaient un poste à la **direction adjointe** tout en étant en retraite progressive ou qui ont pris leur retraite au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au au 31 mars 2021.

	Membres de la direction adjointe (nombre)
Personnes qui occupaient un poste à la direction adjointe tout en étant en retraite progressive	
Personnes qui occupaient un poste à la direction adjointe et qui ont pris leur retraite	

52.4 Inscrivez l'âge moyen des personnes qui occupaient un poste à la **direction adjointe** au moment où ils ont pris leur retraite.

Âge moyen au moment de la retraite :

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

LE REFUS D'ADMISSION, LA RÉSILIATION DE CONTRATS ET L'EXPULSION DES ENFANTS

Selon l'alinéa 14 de l'article 10 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RSGEE), le demandeur d'un permis doit présenter sa demande par écrit au ministre et fournir, entre autres, les orientations générales ainsi que la politique d'admission et d'expulsion des enfants reçus qui seront appliquées (chapitre II, article 10.14).

De plus, selon l'article 18.1 du RSGEE, le titulaire d'un permis est tenu de respecter la politique d'admission et d'expulsion des enfants reçus ainsi que la procédure de traitement des plaintes fournies au ministre.

Généralement, le **refus d'admission** survient lorsque le service de garde communique avec le parent (ou le tuteur) d'un enfant inscrit à La place 0-5 dans le but de lui offrir une place. Au cours du processus d'inscription, le service de garde peut refuser l'admission de l'enfant, et ce, pour diverses raisons (l'enfant n'est pas admissible à une place à contribution réduite, par exemple).

53. Avez-vous **refusé l'admission** à des enfants à votre garderie au cours de la période du **1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021**?

- ☐ Oui
- ☐ Non ⇒ Passez à la question **66**
- ☐ Ne sais pas ⇒ Passez à la question **66**

53.1 Veuillez indiquer, à votre connaissance, le **nombre d'enfants à qui vous avez refusé l'admission** à votre service de garde au cours de la période du **1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021** :

53.2 Veuillez répartir le **nombre d'enfants** à qui vous avez refusé l'admission **selon les motifs principaux** de ces refus :

- L'enfant n'est pas admissible aux **places à contribution réduite** :
- L'enfant ne répond pas à un ou plusieurs **critères de priorité**, tels qu'ils sont stipulés dans la politique d'admission de la garderie :
- Les parents n'ont pas fourni les **documents requis** à l'inscription de leur enfant :
- L'enfant a été **expulsé à plusieurs reprises** de ses milieux de garde précédents, et la garderie ne saurait pas comment le prendre en charge :
- L'enfant a des **besoins particuliers** et demande des soins que la garderie n'est pas en mesure de lui offrir :
- **Autres motifs** :
Précisez :

53.3 Parmi ces cas de refus d'admission, combien ont donné lieu à une **plainte** entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021?

- À l'égard de votre service de garde :
- À l'égard du ministère de la Famille (qui a communiqué avec vous à l'égard de cette plainte) :

53.4 À la suite de ces plaintes, dans combien de cas le **refus d'admission** de l'enfant à votre garderie a-t-il été **maintenu** (nombre)?

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

54. Avez-vous procédé à la **résiliation de contrats de services de garde** ou à l'**expulsion** d'enfants de votre garderie au cours de la période du **1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021**?

- ☐ Oui
- ☐ Non ⇒ **Fin du questionnaire**
- ☐ Ne sais pas ⇒ **Fin du questionnaire**

54.1 Veuillez indiquer, à votre connaissance, le **nombre de résiliations de contrats** ou d'**expulsions d'enfants** au cours de la période du **1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021** :

54.2 Veuillez indiquer les **motifs principaux de résiliation de contrats** et d'**expulsion d'enfants** de votre garderie :

- ☐ Le parent refuse ou néglige de payer la **contribution** que le prestataire est en droit d'exiger;
- ☐ Le parent ne respecte pas les **règles de fonctionnement** de la garderie (inscrites dans le document des orientations générales remis au parent à la signature du contrat);
- ☐ Le **parent** a des **comportements inacceptables** envers le personnel ou la clientèle de la garderie (ex. : acte de violence);
- ☐ À la suite d'un **plan d'intervention** établi en collaboration avec le parent pour répondre aux besoins de l'enfant, il est manifeste que les ressources de la garderie ne peuvent répondre, de façon adéquate, à ces besoins particuliers;
- ☐ À la suite d'un **plan d'intervention** établi en collaboration avec le parent pour répondre aux besoins particuliers de l'enfant, il devient manifeste que le parent ne collabore pas à l'application du plan d'intervention ou à l'élaboration de celui-ci;
- ☐ La **sécurité, la santé et le bien-être** de l'enfant concerné, des autres enfants ou des adultes présents à la garderie sont sérieusement menacés, car la collaboration du parent est déficiente et que la garderie ne dispose pas des ressources nécessaires pour remédier à la situation;
- ☐ La garderie, par l'**organisation de ses services**, représente un danger pour l'enfant (ratio trop élevé pour les besoins de l'enfant);
- ☐ Le **taux d'absentéisme** de l'enfant est trop élevé;
- ☐ **Autres motifs** (précisez) :

54.3 Parmi ces cas d'expulsion, combien ont donné lieu à une **plainte**?

- Au près de votre garderie :
- Au près du ministère de la Famille (qui a communiqué avec vous à l'égard de cette plainte) :

54.4 À la suite de ces plaintes, dans combien de cas la **décision d'expulser** l'enfant de votre garderie a-t-elle été **maintenue (nombre)**?

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

RÉSOLUTION AUTORISANT LA PRODUCTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS

(PLUSIEURS DE CES RENSEIGNEMENTS SERONT INSCRITS AUTOMATIQUEMENT DANS LA VERSION NUMÉRIQUE DE VOTRE DOSSIER.)

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de (nom du titulaire du permis)

tenue à (lieu)

le _____ 2021, _____ à (heure : HHMM)

sur proposition de

qui reçoit l'appui de

Il est résolu de produire, pour le ministère de la Famille, un exemplaire original du rapport d'activités de la garderie

dont le numéro de permis est le

pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2021 et d'autoriser la ou les personnes suivantes à signer ce rapport au nom du conseil d'administration :

Nom	Titre
-----	-------

Nom	Titre
-----	-------

Copie certifiée conforme

Nom de la personne autorisée

Date (AAAAMMJJ)

Signature de la personne autorisée

ADMINISTRATION PROVISOIRE

☐ Cochez cette case si la garderie est sous administration provisoire et si cette dernière autorise la production du rapport d'activités.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020-2021
Bureau coordonnateur

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

CONFIDENTIALITÉ

Nous tenons à vous assurer que tous les renseignements fournis dans ce rapport demeureront strictement confidentiels. Le questionnaire, une fois rempli, sera transmis directement à la firme **BIP Recherche**, dûment mandatée, qui fera parvenir l'ensemble des données au ministère de la Famille.

BESOIN D'AIDE?

Pour obtenir de l'information concernant ce rapport, veuillez communiquer avec le service indiqué ci-dessous :

Centre des services à la clientèle et des plaintes

Tél. : 1 855 336-8568

Pour du soutien technique (informatique), vous pouvez communiquer avec **BIP Recherche** :

Tél. : 1 844 809-4353

Courriel : support@biprecherche.com

Nous vous remercions de votre collaboration.

RENSEIGNEMENTS SUR LE BUREAU COORDONNATEUR

**(CES RENSEIGNEMENTS SERONT INSCRITS AUTOMATIQUEMENT
DANS LA VERSION NUMÉRIQUE DE VOTRE DOSSIER.)**

Nom du bureau coordonnateur : _____

Numéro du bureau coordonnateur : _____

Adresse complète : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Région administrative : _____ Nombre de places à l'agrément : _____

DÉCLARATION

Nom		Titre		
Signature		Date		

CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Fournissez les renseignements suivants relativement au **conseil d'administration**.

- 1.1** Nombre de réunions du conseil d'administration tenues au cours de l'exercice financier du 1er avril 2020 au 31 mars 2021 :

- 1.2** Nombre d'assemblées (générale et extraordinaires) tenues au cours de l'exercice financier du 1er avril 2020 au 31 mars 2021 :

- 1.3** Date de l'assemblée générale annuelle tenue au cours de l'exercice financier du 1er avril 2020 au 31 mars 2021 :

mois	année

- 1.4** Répartissez les membres du conseil d'administration, en date du 31 mars 2021, en fonction de leur sexe.

Nombre de membres féminins :

Nombre de membres masculins :

- 1.5** Au cours de l'exercice financier 2020-2021, est-ce que les membres du conseil d'administration ont suivi une ou des séances de formation concernant leur rôle et leurs responsabilités en tant qu'administrateurs?

- ☐ Oui
☐ Non ⇒ Passez à la question 2

Dans l'affirmative, remplissez le tableau suivant.

Sujet ou titre de la formation	Nom de l'organisme ou de l'entreprise de formation

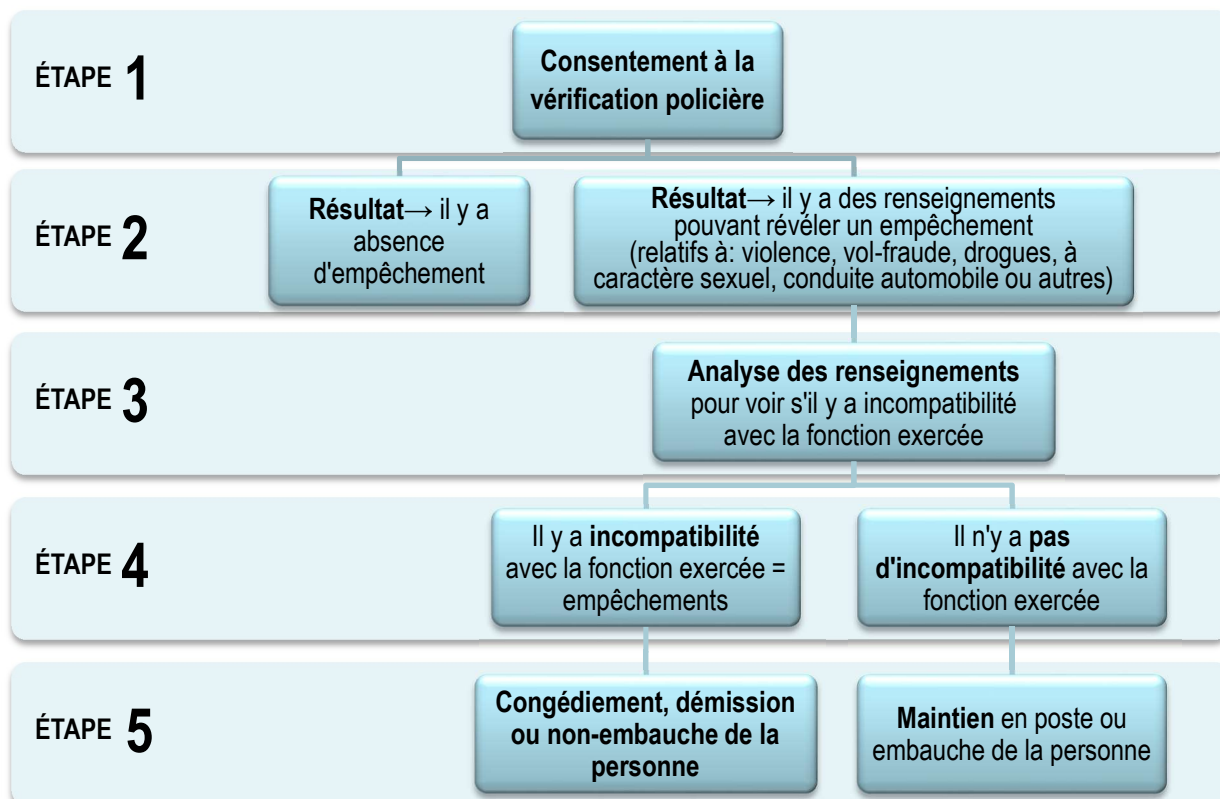
- 1.6** Au cours de l'exercice financier du 1er avril 2020 au 31 mars 2021, le logo « Service de garde reconnu » était-il affiché dans un endroit visible de l'extérieur de la résidence des personnes responsables d'un service de garde en milieu familial (RSG) reconnues de votre territoire?

- Inscrivez « 0 » si aucune RSG dans une des catégories.**

Nombre de RSG	
Oui, le logo était affiché	
Non, le logo n'était pas affiché	

PRÉSENCE D'EMPÊCHEME

Répondez aux questions suivantes concernant **les empêchements**; référez-vous au schéma ci-dessous pour plus d'information.



2. Au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, est-ce que les vérifications policières ont démontré, chez **des membres du conseil d'administration, des membres du personnel du bureau coordonnateur ou des candidats pour ces fonctions**, des renseignements pouvant révéler un empêchement?

- ☐ Oui
☐ Non ⇒ Passez à la question 3

2.1 Pour chacune des catégories de personnel présentées ci-dessous, indiquez les cas où il y avait des renseignements pouvant révéler un empêchement. Précisez les actions prises après l'analyse des renseignements.

- **Inscrivez « 0 » s'il n'y a pas eu de cas.**

Catégorie de personnel/ candidats	Personnes pour lesquelles vous avez reçu des renseignements pouvant révéler un empêchement (nombre)	Congédiement/ démission/ non-embauche (nombre)	Maintien en emploi/ embauche (nombre)
Personnel de gestion ou candidat			

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

Autre membre du personnel ou candidat			
---------------------------------------	----------------------	----------------------	----------------------

	Personnes pour lesquelles vous avez reçu des renseignements pouvant révéler un empêchement (nombre)	Cas soumis au comité d'éthique du Ministère (nombre)	Retrait de l'administrateur (nombre)	Maintien de l'administrateur (nombre)
Membre du conseil d'administration				

- 2.2** Pour chacun des cas, veuillez préciser à quelle catégorie appartenaient les renseignements qui figuraient sur la déclaration pouvant révéler un empêchement.

Catégorie de personnel/candidat	Nombre de personnes	Catégorie de renseignements					
		Violence (nombre)	Vol ou fraude (nombre)	Drogue (nombre)	Acte à caractère sexuel (nombre)	Conduite automobile (nombre)	Autre (nombre)
Personnel de gestion							
Autre membre du personnel							

- 3.** Au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, est-ce que les vérifications policières ont démontré, chez des personnes qui ont déposé une demande pour être reconnues comme RSG, des RSG déjà reconnues, les personnes qui les assistent ou qui les remplacent (occasionnellement ou en cas d'urgence), les stagiaires, les bénévoles ou les personnes qui résident au domicile, des renseignements pouvant révéler un empêchement?
- ☐ Oui
- ☐ Non ⇒ Passez à la question 4

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

3.1 Pour chacune des catégories de personnes présentées ci-dessous, indiquez les cas où il y avait des renseignements pouvant révéler un empêchement. Précisez les actions prises après l'analyse des renseignements.

- **Inscrivez « 0 » s'il n'y a pas eu de cas**

Catégorie	Personnes pour lesquelles vous avez reçu des renseignements pouvant révéler un empêchement (nombre)	Non-reconnaissance (nombre)	Délivrance d'une reconnaissance (nombre)
Personne candidate à la reconnaissance			
Catégorie	Personnes pour lesquelles vous avez reçu des renseignements pouvant révéler un empêchement (nombre)	Suspension/révocation (nombre)	Maintien de la reconnaissance (nombre)
RSG			
Catégorie	Personnes pour lesquelles vous avez reçu des renseignements pouvant révéler un empêchement (nombre)	Congédiement par la RSG (nombre)	Maintien en fonction par la RSG (nombre)
Assistante ou assistant			
Catégorie	Personnes pour lesquelles vous avez reçu des renseignements pouvant révéler un empêchement (nombre)	Suspension/révocation de la RSG (nombre)	Maintien de la reconnaissance de la RSG (nombre)
Personne résidente au domicile			
Catégorie	Personnes pour lesquelles vous avez reçu des renseignements pouvant révéler un empêchement (nombre)	Suspension/révocation de la RSG (nombre)	Maintien de la reconnaissance de la RSG (nombre)
Remplacante occasionnelle			
Catégorie	Personnes pour lesquelles vous avez reçu des renseignements pouvant révéler un empêchement (nombre)	Suspension/révocation de la RSG (nombre)	Maintien de la reconnaissance de la RSG (nombre)
Stagiaire			
Catégorie	Personnes pour lesquelles vous avez reçu des renseignements pouvant révéler un empêchement (nombre)	Suspension/révocation de la RSG (nombre)	Maintien de la reconnaissance de la RSG (nombre)
Bénévole			

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

- 3.2** Pour chacun des cas, veuillez préciser à quelle catégorie appartenait les renseignements qui figuraient sur la déclaration pouvant révéler un empêchement.

Catégorie	Nombre de personnes	Catégorie de renseignements					
		Violence (nombre)	Vol-fraude (nombre)	Drogues (nombre)	Actes à caractère sexuel (nombre)	Conduite automobile (nombre)	Autre (nombre)
Personne candidate à la reconnaissance RSG							
Assistante ou assistant							
Personne résidente au domicile							
Remplaçante occasionnelle							
Stagiaire							
Bénévole							

- 3.3** En date du 31 mars 2021, existait-il un ou des comités d'éthique auxquels votre BC pouvait recourir pour analyser les cas des membres du personnel ayant des empêchements?

- ☐ Oui
☐ Non ⇨ Passez à la question 4

Si oui, indiquez si ce comité est :

(Cochez un maximum de deux réponses.)

- ☐ interne (le conseil d'administration)
☐ interne (autre que le conseil d'administration)
☐ régional
☐ provincial
☐ autre (précisez) :

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

SIGNALEMENTS AU DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE (DPJ)

4. Au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, **combien de signalements effectués par votre bureau coordonnateur** auprès du DPJ, qui mettaient en cause une RSG ou son entourage, ont été retenus pour évaluation et enquête?

- Indiquez le nombre de signalements selon la personne en cause (**inscrivez « 0 »** s'il n'y a eu aucun signalement) en excluant les signalements intrafamiliaux concernant des abus qui se sont déroulés dans la famille ou l'entourage personnel de l'enfant.

Personne en cause	Nombre de signalements
RSG	
Membre du personnel de la RSG (assistant, remplaçant)	
Entourage de la RSG (p. ex. conjoint, enfant, etc.)	
Autre (précisez) :	

- 4.1 Dans combien de dossiers votre bureau coordonnateur a-t-il collaboré avec le DPJ dans le contexte **d'un signalement qu'il a retenu** pour évaluation et enquête et qui mettait en cause une RSG ou son entourage, au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021?

- Indiquez le nombre de signalements selon la personne en cause (**inscrivez « 0 »** s'il n'y a eu aucun signalement) en excluant les signalements intrafamiliaux concernant des abus qui se sont déroulés dans la famille ou l'entourage personnel de l'enfant.

Personne en cause	Nombre de signalements
RSG	
Membre du personnel de la RSG (assistant, remplaçant)	
Entourage de la RSG (p. ex. conjoint, enfant, etc.)	
Autre (précisez) :	

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

USAGERS

5. Pour la période **du 22 au 28 mars 2021**, indiquez combien de **familles** utilisaient les services de garde offerts par les personnes reconnues à titre de RSG par votre bureau coordonnateur, en fonction de l'entente de services de garde.

Nombre de familles :

6. Répartissez les **enfants inscrits en milieu familial** au cours de la période **du 22 au 28 mars 2021**, selon l'entente de services de garde, en fonction de leur sexe et de leur âge au 30 septembre 2020.

- **Inscrivez « 0 »** s'il n'y a aucun enfant dans une catégorie.

Âge des enfants au 30 septembre 2020	Nombre d'enfants de sexe féminin	Nombre d'enfants de sexe masculin
Moins de 6 mois		
De 6 à 11 mois		
De 12 à 17 mois		
De 18 à 23 mois		
2 ans		
3 ans		
4 ans - ne fréquentant pas la maternelle		
4 ans - fréquentant la « maternelle 4 ans » du réseau de l'éducation		
5 ans - ne fréquentant pas la maternelle		
5 ans - fréquentant la maternelle		
6 ans ou plus		
Nombre total d'enfants inscrits (le nombre total d'enfants doit correspondre à celui qui est indiqué en réponse à la question 7.)		

Nombre total d'enfants inscrits :

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

7. Répartissez le nombre d'enfants inscrits à cette installation au cours de la période **du 22 au 28 mars 2021** (question 6) selon leur **fréquentation** indiquée dans l'**entente de services de garde**.

Fréquentation en jours par semaine	Nombre d'enfants inscrits	Fréquentation en jours par semaine	Nombre d'enfants inscrits
1 jour ou moins		3,5 jours	
1,5 jour		4 jours	
2 jours		4,5 jours	
2,5 jours		5 jours	
3 jours		Plus de 5 jours	

Pour les enfants inscrits fréquentant le service plus de 5 jours par semaine, indiquez combien de jours par semaine : _____

RSG, ASSISTANTE OU ASSISTANT ET CARACTÉRISTIQUES DE LA GARDE EN MILIEU FAMILIAL

8. Fournissez les renseignements suivants sur les RSG et leurs assistantes ou assistants.

- 8.1 Indiquez le nombre de **RSG reconnues** par votre bureau coordonnateur au 31 mars 2021 (y compris les RSG dont la reconnaissance a été suspendue).

	RSG reconnues
--	---------------

- 8.2 Répartissez ces RSG en fonction de leur sexe.

Nombre de RSG	
Nombre de membres féminins	
Nombre de membres masculins	

- 8.3 En **excluant les RSG** dont la reconnaissance a été **suspendue**, indiquez le nombre de RSG **reconnues** par votre bureau coordonnateur au **31 mars 2021**.

- Une RSG doit être comptabilisée dans la catégorie « Avec places subventionnées » dès qu'elle a une place subventionnée.
- **Inscrivez « 0 »** s'il n'y a aucune RSG.

Nombre de RSG	
Avec places subventionnées	
Sans places subventionnées	

- 8.4 Indiquez le nombre d'assistantes et d'assistants de RSG au **31 mars 2021**.

- Il ne faut pas comptabiliser le personnel remplaçant.

	Assistantes et assistants de RSG
--	----------------------------------

- 8.5 Répartissez les assistantes et les assistants en fonction de leur sexe.

Assistantes et assistants	
Nombre de membres féminins	
Nombre de membres masculins	

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

8.6 Indiquez le nombre de RSG qui ont été reconnues par votre bureau coordonnateur au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

- Indiquez uniquement le nombre de RSG qui ont été nouvellement reconnues. Il ne faut pas comptabiliser celles qui ont emménagé sur le territoire ni les renouvellements de la reconnaissance.
- Une RSG doit être comptabilisée dans la catégorie « Avec places subventionnées » dès qu'elle a une place subventionnée.
- **Inscrivez « 0 »** s'il n'y a aucune RSG.

Nombre de RSG	
Avec places subventionnées	
Sans places subventionnées	

8.7 En date du 31 mars 2021, indiquez le nombre de **dossiers** de reconnaissance **complets** déposés pour traitement.

- Tous les renseignements et documents requis en vertu de l'article 60 du RSGEE ont été fournis.

 dossiers de reconnaissance complets reçus
8.8 Indiquez le nombre de RSG déjà reconnues – et pour lesquelles la reconnaissance a été maintenue – qui ont **emménagé** sur le territoire de votre bureau coordonnateur au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 (articles 69 à 71 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance [RSGEE]).
 RSG
8.9 Indiquez le nombre de RSG reconnues qui ont **quitté** le territoire de votre bureau coordonnateur pour s'installer sur un autre territoire (articles 68 et 69 du RSGEE) au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.
 RSG

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

8.10 Inscrivez le nombre de RSG qui ont **fermé définitivement** leur service de garde en milieu familial au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 (selon la principale raison de fermeture).

Raison de la fermeture	Nombre de RSG
Déménagement (Ne pas inclure les RSG qui ont déménagé et qui ont ouvert un service de garde en milieu familial dans un autre territoire de BC.)	
Raison personnelle	
Maladie, accident ou décès	
Diminution ou absence de clientèle	
Horaire de travail inadéquat	
Exigences législatives, réglementaires et administratives excessives	
Départ à la retraite	
Retour aux études	
Carrière (revenu, peu de possibilités d'avancement, promotion, désir de changement, obtention d'un meilleur travail, dévalorisation du métier, etc.)	
Révocation de la reconnaissance par le BC	
Volonté de devenir une personne non reconnue (PNR)	
Absence de soutien du BC (comme perçu par la RSG)	
Manque d'autonomie de la RSG dans la gestion de son service de garde	
Autre (précisez) :	
Ne sais pas	

8.11 Est-ce que votre BC a procédé à des entrevues de fermeture avec une ou plusieurs RSG qui ont fermé définitivement leur service de garde au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021?

- ☐ Oui ⇒ Passez à la question 9
- ☐ Non

8.12 Indiquez la raison pour laquelle votre BC n'a pas procédé à des entrevues de fermeture avec les RSG qui ont fermé définitivement leur service de garde au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

- ☐ Refus ou manque d'intérêt de la part de la RSG
- ☐ Manque de temps de la part du personnel du BC
- ☐ Absence de procédure d'entrevue de fermeture
- ☐ Autre (précisez) :

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

9. Indiquez si les services suivants ont été offerts par des RSG de façon habituelle, au cours de l'exercice financier **du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021**.

Services offerts	Oui	Non
Soir (de 18 h à 22 h, par exemple)	☐	☐
Nuit (de 22 h à 8 h, par exemple)	☐	☐
Fin de semaine	☐	☐
Garde sur appel (garde non prévisible, occasionnelle ou sporadique)	☐	☐
Programme particulier offert à la demi-journée	☐	☐
Temps partiel (quatre jours et demi et moins par semaine)	☐	☐

- 9.1 Pour chaque type de service offert, indiquez le **nombre de RSG** qui a offert le service et le **nombre d'enfants inscrits** selon l'entente de services de garde pour la période **du 22 au 28 mars 2021**.

- Si le service est offert, mais qu'aucun enfant n'est inscrit, **inscrivez « 0 »** dans la case où l'on demande le nombre d'enfants.

Services offerts	Nombre de RSG	Nombre total d'enfants inscrits
Soir (de 18 h à 22 h, par exemple)		
Nuit (de 22 h à 8 h, par exemple)		
Fin de semaine au total		
Garde sur appel (garde non prévisible, occasionnelle ou sporadique)		
Programme particulier offert à la demi-journée		
Temps partiel (quatre jours et demi et moins par semaine)		

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

10. Répartissez les RSG reconnues par votre bureau coordonnateur (excluant les suspendues) selon le nombre d'heures d'ouverture établi dans les ententes de services signées avec les parents, **soit selon la plage horaire du service, au 31 mars 2021.**

- *Le nombre total de RSG doit correspondre au total indiqué en réponse à la question 8.3.*

Nombre d'heures d'ouverture	Nombre de RSG	Nombre d'heures d'ouverture	Nombre de RSG
Moins de 6 ½ heures		9 ½ heures	
6 ½ heures		10 heures	
7 heures		10 ½ heures	
7 ½ heures		11 heures	
8 heures		11 ½ heures	
8 ½ heures		12 heures	
9 heures		Plus de 12 heures	

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

MANDAT DU BUREAU COORDONNATEUR

11. Répartissez en **pourcentage** le temps consacré en moyenne par votre bureau coordonnateur aux activités suivantes au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, au meilleur de votre connaissance.

- Si l'agrément est détenu par un CPE, ne répartissez que le temps consacré par le bureau coordonnateur.

Activité	Répartition du temps du BC en pourcentage (100 %)
Reconnaissance ou renouvellement, suspension ou révocation de la reconnaissance	
Visites de surveillance / respect des normes par les RSG (à l'exception des plaintes)	
Répartition des places donnant droit à des services de garde subventionnés, admissibilité des parents à la contribution réduite et administration de l'attribution, du paiement, du maintien, de la suspension, de la diminution, du retrait ou de la récupération des subventions aux RSG	
Administration du BC	
Information aux parents	
Formation et perfectionnement des RSG / autres activités de soutien pédagogique et technique proposées par le BC	
Soutien pédagogique et technique sur demande des RSG (soutien téléphonique ou par courriel et visites)	
Traitement des plaintes	
Autre (précisez) :	
Autre (précisez) :	
TOTAL %	

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

12. Fournissez les renseignements suivants en ce qui concerne les **suspensions, les révocations et les cas de non-renouvellement de la reconnaissance de RSG** effectués par votre bureau coordonnateur au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, en vertu du RSGEE.

- **Inscrivez « 0 » si aucun.**

	Inscrivez le nombre
Nombre d'avis d'intention de suspension en vertu de l'article 75 du RSGEE	
Nombre de suspensions en vertu de l'article 75 du RSGEE (en excluant les signalements au DPJ)	
Nombre d'avis d'intention de révocation en vertu de l'article 75 du RSGEE	
Nombre de révocations en vertu de l'article 75 du RSGEE (en excluant les signalements au DPJ)	
Nombre d'avis d'intention de non-renouvellement en vertu de l'article 75 du RSGEE	
Nombre de cas de non-renouvellement en vertu de l'article 75 du RSGEE	
Nombre de suspensions en vertu du 2 ^e alinéa de l'article 76 du RSGEE (signalement retenu par le DPJ)	
Nombre de révocations en vertu du 2 ^e alinéa de l'article 76 du RSGEE (signalement retenu par le DPJ)	
Nombre de révocations en vertu de l'article 78 du RSGEE	
Nombre de suspensions en vertu de l'article 79 du RSGEE	

12.1 Répartissez les suspensions en vertu de l'**article 79** du RSGEE selon leur durée.

- *Le total de suspensions doit correspondre au nombre indiqué dans la dernière ligne de la question précédente*

Durée des suspensions	Nombre de suspensions
Moins de 3 mois	
De 3 à moins de 6 mois	
De 6 à moins de 12 mois	
12 mois ou plus	

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

13. Indiquez le nombre de **visites de surveillance**, de **visites à la suite d'une plainte** et de **visites de suivi** que votre bureau coordonnateur a effectué auprès des RSG au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

- Inscrivez « 0 » si aucune.

Types de visite	Nombre de visites
Visite de surveillance	
Visite à la suite d'une plainte	
Visite de suivi à la suite d'une contravention constatée (au cours d'une visite de surveillance ou d'une visite effectuée à la suite d'une plainte)	

14. Indiquez le nombre de plaintes contre les RSG reçues par votre bureau coordonnateur au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

Plaintes

14.1 Répartissez ces plaintes selon leur **raison principale**.

- Le total doit correspondre à celui indiqué en réponse à la question 14.

Raison	Nombre de plaintes
Santé et sécurité	
Attitudes et pratiques inappropriées à l'égard des enfants	
Communication avec les parents	
Frais de garde et contributions excédentaires	
Entente de services avec les parents	
Alimentation	
Programme éducatif	
Autre (précisez)	

14.2 De ce nombre de plaintes (question 14), combien étaient fondées?

14.3 De ce nombre de plaintes (question 14), combien ont mené à une ou à des visites?

14.4 De ce nombre de plaintes (question 14), combien ont été présentées au conseil d'administration?

14.5 De ce nombre de plaintes (question 14), combien ont mené à la remise d'un avis de contravention à la loi et aux règlements à la RSG?

14.6 De ce nombre de plaintes (question 14), combien sont en cours de traitement?

14.7 Toujours au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, indiquez le délai moyen de traitement d'une plainte, en jours ouvrables (approximativement) :

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

15. Indiquez la nature des **manquements observés chez les RSG** au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, au meilleur de votre connaissance.

15.1 Pour les manquements observés chez les RSG à l'occasion d'une visite de surveillance, déterminez les catégories de manquements les plus souvent observées et ordonnez-les selon leur fréquence, où 1 est la catégorie la plus souvent observée et 5 la moins souvent observée.

- Déterminez les catégories qui correspondent aux manquements les plus souvent observés (par exemple, si trois manquements de nature différente ont été observés, il y aurait lieu d'inscrire les chiffres 1, 2 et 3 vis-à-vis de la nature de manquement appropriée).
- Un maximum de cinq natures de manquement est permis; si plus de cinq ont été observées, indiquez les principales.

Nature des manquements	Ordre (de 1 à 5)
Conditions de la reconnaissance	
Résidence, équipement et mobilier du service de garde en milieu familial	
Accès à la résidence, sécurité, salubrité et santé (autres que médicaments ou produits toxiques ou d'entretien)	
Médicaments, produits toxiques et produits d'entretien	
Fiches d'inscription et fiches d'assiduité	
Heures d'ouverture, absence et remplacement de la RSG	
Programme éducatif (y inclus les saines habitudes de vie) ou attitudes et pratiques à l'égard des enfants	
Frais de garde, contribution réduite ou frais excédentaires	
Communication avec les parents	
Autre (précisez) :	
Autre (précisez) :	

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

15.2 Pour les manquements observés chez les RSG à l'occasion d'une visite effectuée à la suite d'une plainte qui a été déposée entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021, déterminez les catégories de manquements les plus souvent observées et ordonnez-les selon leur fréquence, où 1 est la catégorie la plus souvent observée et 5 la moins souvent observée.

- Déterminez les catégories qui correspondent aux manquements les plus souvent observés (par exemple, si trois manquements de nature différente ont été observés, il y aurait lieu d'inscrire les chiffres 1, 2 et 3 vis-à-vis de la nature de manquement appropriée).
- Un **maximum de cinq** natures de manquement est permis; si plus de cinq ont été observées, indiquez les principales.

Nature des manquements	Ordre (de 1 à 5)
Conditions de la reconnaissance	
Résidence, équipement et mobilier du service de garde en milieu familial	
Accès à la résidence, sécurité, salubrité et santé (autres que médicaments ou produits toxiques ou d'entretien)	
Médicaments, produits toxiques et produits d'entretien	
Fiches d'inscription et fiches d'assiduité	
Heures d'ouverture, absence et remplacement de la RSG	
Programme éducatif (y inclus les saines habitudes de vie) ou attitudes et pratiques à l'égard des enfants	
Frais de garde, contribution réduite ou frais excédentaires	
Communication avec les parents	
Autre (précisez) :	
Autre (précisez) :	

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

SOUTIEN PÉDAGOGIQUE ET TECHNIQUE

16. Indiquez le nombre de **demandes de soutien pédagogique et technique** de la part des RSG reçues par votre bureau coordonnateur au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

- *Demandes de visite, demandes téléphoniques, etc., reçues de la part des RSG*

 Demandes

16.1 À combien de ces demandes avez-vous répondu?

16.2 Combien de ces demandes ont nécessité une ou plusieurs visites à la résidence de la RSG?

16.3 En tenant compte du nombre de demandes de soutien pédagogique et technique reçues de la part des RSG, indiquez le nombre de demandes concernant chacune des thématiques suivantes :

- *Le total doit correspondre à celui indiqué en réponse à la question 16.*

Thématique	Nombre de demandes
Obligations légales et réglementaires	
Aménagement des lieux (intérieur et extérieur) et sécurité	
Prévention des infections et santé des enfants	
Saine alimentation, jeu actif ou développement moteur (saines habitudes de vie)	
Formation initiale et perfectionnement	
Pédagogie ou intervention éducative auprès des enfants	
Relations avec les parents	
Aspects administratifs	
Intégration d'un enfant handicapé	
Autre (précisez)	

17. Votre bureau coordonnateur offre-t-il, **en totalité ou en partie**, la formation obligatoire (formation de 45 heures)?

- ☐ Oui
- ☐ Non ⇒ Passez à la question 18

17.1 Indiquez le **nombre total** d'heures consacrées à cette formation obligatoire au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 :

 Heures

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

17.2 Est-ce que vous facturez des frais pour cette formation?

- ☐ Oui
☐ Non

18. Votre bureau coordonnateur offre-t-il des activités de perfectionnement (six heures d'activités de perfectionnement obligatoires pour RSG; art. 59 du RSGEE)?

- ☐ Oui
☐ Non ⇒ Passez à la question 18.3

18.1 Indiquez le **nombre total** d'heures de formation de perfectionnement données au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 :

Heures

18.2 Est-ce que vous facturez des frais pour ces formations?

- ☐ Oui
☐ Non

18.3 Est-ce que votre BC reconnaît les formations offertes par le Comité de la formation continue et du perfectionnement des RSG?

- ☐ Oui
☐ Non ⇒ Passez à la question 18.5

18.4 Indiquez le nombre de RSG pour qui votre BC a reconnu une formation offerte par le comité au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 :

RSG

18.5 Est-ce que votre BC souhaite offrir les formations offertes par le comité dans les locaux du BC ?

- ☐ Oui ⇒ Passez à la question 19
☐ Non

18.6 Indiquez, parmi les choix suivants, la principale raison pour laquelle votre BC ne souhaite pas offrir des formations du comité dans les locaux du BC :

- *Cochez un seul choix.*

- ☐ Le BC propose sa propre formation
☐ Le BC ne connaît pas l'offre de formation du comité
☐ Le BC ne dispose pas de l'espace nécessaire pour offrir de la formation
☐ Le BC n'offre pas de formation aux RSG
☐ Autre raison :

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

19. Le ministère de la Famille a adopté le cadre de référence *Gazelle et Potiron* pour créer des environnements favorables à la saine alimentation, au jeu actif et au développement moteur en services de garde éducatifs à l'enfance. Cette action s'accompagne notamment du projet *Petite enfance, Grande forme* qui consiste à soutenir la mise en œuvre des orientations du cadre de référence dans les services de garde éducatifs, en installation comme en milieu familial.

Par rapport à ce cadre de référence, précisez les activités de perfectionnement dans lesquelles **le personnel de soutien pédagogique et technique** a été impliqué entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021.

- ☐ Le personnel a **participé à des activités** de mobilisation ou d'accompagnement.
- ☐ Le personnel a **offert à des RSG** des activités de mobilisation ou d'accompagnement.
- ☐ **Aucune activité** se rapportant à *Gazelle et Potiron* ou *Petite enfance, Grande Forme*

20. Indiquez, parmi les choix suivants, les autres activités de soutien pédagogique et technique qui ont été proposées par votre bureau coordonnateur au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 :

- *Cochez tous les choix qui s'appliquent.*

- ☐ Animation d'activités spéciales pour les enfants accompagnés de leur RSG (éveil à la lecture, sensibilisation à l'entrée à l'école, etc.)
- ☐ Soutien à l'intégration d'un enfant handicapé
- ☐ Documentation mise à la disposition des RSG pour emprunt
- ☐ Matériathèque regroupant des livres, des jeux ou tout autre type de matériel éducatif, mise à la disposition des RSG
- ☐ Diffusion périodique d'un bulletin, journal ou communiqué, y compris la diffusion sur Internet, permettant de transmettre de l'information utile et pertinente aux RSG
- ☐ Rencontres ou conférences portant sur des sujets associés à la réalité des RSG, autres que celles exigées par le Ministère
- ☐ Sorties, fêtes ou événements spéciaux auxquels les enfants gardés en milieu familial peuvent participer
- ☐ Autres activités de soutien pédagogique et technique
Précisez (*maximum de deux autres mentions possibles*) :
- ☐ Autres activités de soutien pédagogique et technique
Précisez (*maximum de deux autres mentions possibles*) :
- ☐ Aucune autre activité offerte

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

MÉCANISMES DE CONSULTATION DES RSG

21. Votre bureau coordonnateur disposait-il d'un ou de plusieurs mécanismes de consultation des RSG au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021?

- ☐ Oui
- ☐ Non ⇒ Passez à la question 23

21.1 Indiquez le nombre de fois où le ou les mécanismes de consultation ont été utilisés au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

- **Inscrivez « 0 » si aucun.**

Mécanisme de consultation	Nombre de fois utilisé
Rencontre du comité consultatif	
Conférence téléphonique	
Consultation par courriel	
Portail informatique	
Forum de discussion	
Sondage (web, réseaux sociaux, papier, etc.)	
Café-rencontre/réunion	
Autre (précisez) :	

21.2 Indiquez le ou les sujets ayant fait l'objet d'une consultation auprès des RSG au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 :

Inscrire le ou les
sujets :

INFORMATION POUR REMPLIR LA SECTION SUR LE PERSONNEL**CATÉGORIE DE PERSONNEL**

Si un membre du personnel cumule plus d'une fonction, l'inscrire dans la catégorie correspondant à sa fonction principale, soit celle à laquelle il consacre la majorité (plus de 50 %) de son temps.

Gestionnaire : représente l'employeur, encadre le personnel et gère l'organisation (direction générale et différents types de directions adjointes).

Autre membre du personnel : tous les autres membres du personnel, soit :

- personnel de service : exécute des tâches et fournit des services directement liés aux activités du BC (personnel de cuisine, préposées ou préposés).
- personnel de soutien pédagogique et technique : intervient principalement auprès des RSG (agente-conseil ou agent-conseil en soutien pédagogique et technique, agente ou agent de conformité).
- personnel de soutien administratif : soutient l'administration du bureau coordonnateur (adjointe administrative ou adjoint administratif, secrétaire comptable, secrétaire-réceptionniste).

Membre du personnel permanent : personne dont la date de fin d'emploi n'est pas prédéterminée et qui a terminé sa période d'essai.

Période d'essai (*probation*) : période qui mène à la permanence et pendant laquelle les aptitudes d'un nouvel employé sont éprouvées.

Membre du personnel occasionnel : personne qui ne détient pas de poste et dont les services sont retenus pendant un contrat à durée déterminée, à temps plein ou à temps partiel (p. ex. remplacement de congé de maternité, poste par intérim, surcroît de travail).

Temps plein : 32 heures et plus par semaine.

Temps partiel : moins de 32 heures par semaine.

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

PERSONNEL DU BUREAU COORDONNATEUR

Seuls les membres du personnel du bureau coordonnateur doivent être considérés dans cette section. Les personnes qui offrent des services dans le cadre d'un contrat de services professionnels et qui ne sont pas sur la liste de paie de l'entreprise ne doivent pas être incluses.

22. Répartissez l'ensemble des membres du personnel de votre BC **au 31 mars 2021** en fonction de leur sexe. Incluez tous les employés ayant un lien d'emploi.

Inscrivez « 0 » si aucun.

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Gestionnaire		
Autre membre du personnel		

Indiquez le nombre de membres du personnel du BC qui étaient permanents ou en période d'essai (à temps plein et à temps partiel) ou occasionnels (à temps plein et à temps partiel), en date du 31 mars 2021.

22.1 Indiquez le nombre de membres du personnel du BC qui étaient permanents ou en période d'essai (à temps plein et à temps partiel) ou occasionnels (à temps plein et à temps partiel), en date du 31 mars 2021.

- Ce nombre ne peut pas être plus élevé que celui déclaré à la question 22.
- **Inscrivez « 0 » si aucun.**

	Permanent ou en période d'essai <i>Temps plein</i>	Permanent ou en période d'essai <i>Temps partiel</i>	Occasionnel <i>Temps plein</i>	Occasionnel <i>Temps partiel</i>
Gestionnaire				
Autre membre du personnel				

23. Indiquez le nombre de membres du **personnel permanent** (temps plein et temps partiel) en date du 31 mars 2021 en fonction du nombre d'**années de service continu** dans votre BC (années complètes d'ancienneté).

- Le nombre d'années de service continu se calcule en fonction de la date d'embauche dans le BC et non en fonction des heures travaillées.
- Le total doit correspondre à celui indiqué en réponse à la question 22.

Nombre d'années de service continu	Gestionnaire	Autre membre du personnel
0-4 ans		
5-9 ans		
10-14 ans		
15-19 ans		
20-24 ans		
25 ans et plus		

INFORMATIONS POUR REMPLIR LA SECTION SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

- La réponse fournie doit refléter la situation **d'un membre du personnel permanent travaillant à temps plein**. Il faut indiquer le nombre de jours de congé payés prévu dans les conditions de travail (dans la convention collective, dans la politique de gestion du personnel ou de gestion des ressources humaines, dans le contrat individuel ou dans l'entente verbale). S'il n'y a pas de jours de congé payés pour un type de congé, **inscrivez « 0 »**.
- Il est **important de ne pas doubler les réponses**. Si les conditions de travail prévoient un nombre de jours de congé payés pour un regroupement de congés (p. ex. 20 jours de congé pour maladie et pour obligations familiales regroupés), inscrivez ce nombre dans l'une ou l'autre des catégories ou partagez-le entre les deux types de congés.
- Si, pour un même type de congé, le nombre de jours de congé payés varie au sein d'une même catégorie de personnel, **indiquez le nombre de jours auquel la majorité des membres du personnel a droit**. En l'absence d'une majorité au sein d'une catégorie de personnel, il faut indiquer le nombre le plus élevé de jours qui est accordé (par exemple, s'il y a deux conventions collectives pour une catégorie et que l'une prévoit 12 jours et l'autre 14 jours, indiquez 14 jours).
- **Note au sujet des gestionnaires** – S'il n'y a pas de nombre maximal de jours de congé payés prévu pour les gestionnaires du fait que ceux-ci sont rémunérés selon un salaire annuel, cochez la case prévue à cet effet et n'indiquez pas le nombre de jours.

DÉFINITIONS POUR REMPLIR LA SECTION SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Congés payés : périodes d'absence pendant lesquelles le membre du personnel est rémunéré. Les congés en compensation d'heures déjà travaillées – comme la reprise d'heures supplémentaires – ne doivent pas être inclus dans les congés payés. Selon la Loi sur les Normes du Travail (LNT), l'employeur doit minimalement offrir deux (2) jours rémunérés pour les congés maladie (pour cause de maladie, de don d'organes ou de tissus à des fins de greffe, d'accident, de violence conjugale ou de violence à caractère sexuel dont il a été victime) et pour obligations familiales. Il faut préciser, par contre, que l'employeur doit offrir un total de 2 jours pour tous ces motifs, et non pas 2 jours par motif.

Congés payés sur une base annuelle, à l'exception des vacances

1. Jours fériés : journées d'absence rémunérées qui sont déterminées en vertu d'une loi ou qui sont reconnues par l'usage pour célébrer une fête civile ou religieuse (fête du Travail, jour de l'An, etc.).
2. Congés de maladie, personnels, de récupération ou mobiles : journées d'absence rémunérées pour des raisons de santé ou pour des motifs personnels (sont exclues les absences liées aux accidents du travail et aux maladies professionnelles ainsi que celles couvertes par l'assurance salaire).
3. Congés pour obligations familiales : journées d'absence rémunérées pour remplir des obligations reliées à la garde, à la santé ou à l'éducation de son enfant ou de l'enfant de son conjoint, ou en raison de l'état de santé d'un parent ou d'une personne pour laquelle le membre du personnel agit comme proche-aidant.
4. Congés sociaux (événements spéciaux) : journées d'absence rémunérées dont la durée varie selon l'événement (mariage, décès, divorce, déménagement, présence requise en cour à titre de témoin ou de membre d'un jury, etc.).
5. Autres congés payés : tout autre congé pendant lequel l'employée ou l'employé est rémunéré et qui n'est pas compris dans une autre catégorie, à l'exception des vacances annuelles. Certains congés, parfois considérés comme des jours fériés dans diverses ententes sur les conditions de travail, doivent être comptabilisés ici, entre autres : congés propres aux communautés autochtones (pour la chasse, la pêche ou la trappe; *goose break*; *cultural leave*; etc.).

CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL

Fournissez l'information relative **au nombre de jours de congé payés** prévu dans les conditions de travail des membres du **personnel permanent à temps plein** en vigueur au 31 mars 2021, selon le type de congé.

- *Les congés liés au Régime québécois d'assurance parentale et les vacances annuelles doivent être exclus.*
- *S'il n'y a pas de jours de congé payés pour un type de congé, **inscrivez « 0 »**.*

24. Y a-t-il un nombre de jours de congé payés prévu dans les conditions de travail des **gestionnaires**?

- ☐ Oui, un nombre de jours de congé payés est prévu dans les conditions de travail des gestionnaires.
- Non, car les gestionnaires sont rémunérés selon un salaire annuel qui inclut
- ☐ les jours de congé payés. ⇒ **Ne répondez pas aux questions 25.1 à 25.4 pour la catégorie « Gestionnaire ».**

25. Cochez **le ou les types de congés payés** sur une base annuelle, à l'exception des vacances, qui sont prévus dans les conditions de travail d'au moins une catégorie de personnel permanent à temps plein (gestionnaire, personnel éducateur et autre membre du personnel).

- ☐ **Jours fériés** (la Loi sur les normes du travail prévoit sept jours fériés et la Loi sur la fête nationale prévoit une journée) : journées d'absence rémunérées qui sont déterminées en vertu d'une loi ou qui sont reconnues par l'usage pour célébrer une fête civile ou religieuse (fête du Travail, jour de l'An, etc.).
- ☐ **Congés de maladie, personnels, de récupération ou mobiles** : journées d'absence rémunérées pour des raisons de santé ou pour des motifs personnels – sont exclues les absences liées aux accidents du travail et aux maladies professionnelles ainsi que celles couvertes par l'assurance salaire.
- ☐ **Congés payés pour obligations familiales** : journées d'absence rémunérées pour remplir des obligations reliées à la garde, à la santé ou à l'éducation de son enfant ou de l'enfant du conjoint, ou en raison de l'état de santé du conjoint, du père, de la mère, du frère, de la sœur ou d'un grand-parent.
- ☐ **Congés sociaux payés (événements spéciaux)** : journées d'absence rémunérées dont la durée varie selon l'événement (mariage, décès, divorce, déménagement, présence requise en cour à titre de témoin ou de membre d'un jury, etc.).
- ☐ **Autres congés payés** (p. ex. congé pour la chasse, la pêche ou la trappe; *goose break*; *cultural leave*).

25.1 Indiquez le nombre de **jours fériés** prévu dans les conditions de travail de chaque catégorie de personnel permanent à temps plein (sur une base annuelle).

- *Jours fériés : journées d'absence rémunérées qui sont déterminées en vertu d'une loi ou qui sont reconnues par l'usage pour célébrer une fête civile ou religieuse (fête du Travail, jour de l'An, etc.).*
- **Inscrivez « 0 » si aucun.**

Type de congé payé sur une base annuelle, à l'exception des vacances	Gestionnaire (nombre de jours)	Autre membre du personnel (nombre de jours)
Jour férié <i>(jour de l'An, fête du Travail, etc.) La Loi sur les normes du travail prévoit sept jours fériés et la Loi sur la fête nationale prévoit une journée.</i>		

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

25.2 Indiquez le nombre de jours de congé payés de maladie, personnel, de récupération ou mobile prévu dans les conditions de travail de chaque catégorie de personnel permanent à temps plein (sur une base annuelle).

- *Congés de maladie, personnels, de récupération ou mobiles : journées d'absence **rémunérées** pour des raisons de santé ou pour des motifs personnels.*
- **Inscrivez « 0 » si aucun.**

Type de congé payé sur une base annuelle, à l'exception des vacances	Gestionnaire (nombre de jours)	Autre membre du personnel (nombre de jours)
Congé de maladie, personnel, de récupération ou journée mobile		

25.3 Indiquez le nombre de **jours de congé payés pour obligations familiales** prévu dans les conditions de travail de chaque catégorie de personnel (sur une base annuelle).

- *Congés pour obligations familiales : journées d'absence **rémunérées** pour remplir des obligations reliées à la garde, à la santé ou à l'éducation de son enfant ou de l'enfant du conjoint, ou en raison de l'état de santé du conjoint, du père, de la mère, du frère, de la sœur ou d'un grand-parent. Les congés liés au Régime québécois d'assurance parentale sont exclus de cette définition.*
- **Inscrivez « 0 » si aucun.**

Type de congé payé sur une base annuelle, à l'exception des vacances	Gestionnaire (nombre de jours)	Autre membre du personnel (nombre de jours)
Congé pour obligations familiales		

25.4 Indiquez le nombre de **congés sociaux payés (événements spéciaux)** prévu dans les conditions de travail (sur une base annuelle) de chaque catégorie de personnel permanent à temps plein.

- *Congés sociaux : journées d'absence **rémunérées** dont la durée varie selon l'événement (mariage, décès, divorce, déménagement, etc.)*
- **Inscrivez « 0 » si aucun.**

Type de congé payé sur une base annuelle, à l'exception des vacances	Gestionnaire (nombre de jours)	Autre membre du personnel (nombre de jours)
Congés sociaux		

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

25.5 Indiquez le nombre d'autres congés payés prévu dans les conditions de travail de chaque catégorie de personnel (sur une base annuelle).

- Autres congés **payés** sur une base annuelle : tout autre congé pendant lequel le membre du personnel est **rémunéré** et qui n'est pas compris dans une autre catégorie, à l'exception des vacances annuelles. Certains congés, parfois considérés comme des jours fériés dans diverses ententes sur les conditions de travail, doivent être comptabilisés ici, entre autres : congés propres aux communautés autochtones (p. ex. pour la chasse, la pêche ou la trappe), congé pour l'anniversaire de l'employée ou de l'employé, etc.
- **Inscrivez « 0 » si aucun.**

Type de congé payé sur une base annuelle, à l'exception des vacances	Gestionnaire (nombre de jours)	Autre membre du personnel (nombre de jours)
Autre congé payé (précisez) 		
Autre congé payé (précisez) 		

26. Cochez la case prévue à cet effet si le nombre de **semaines de vacances** (congé annuel) indiqué était prévu dans les conditions de travail en vigueur au 31 mars 2021 pour les membres du personnel **permanent**. Dans l'affirmative, indiquez le **nombre d'années de service continu requis** pour qu'un membre du personnel permanent ait droit à ce nombre de semaines de vacances.

- L'information sur le nombre d'années de service requis pour avoir droit à deux semaines de vacances n'est pas demandée, puisqu'elle est connue. En effet, la Loi sur les normes du travail prévoit qu'une salariée ou un salarié a droit à un congé annuel d'une durée minimale de deux semaines après une année de service continu (soit 4 % du salaire brut durant l'année de référence) et de trois semaines après cinq années de service continu (soit 6 % du salaire brut durant l'année de référence).
- **ATTENTION :** Pour faire suite à la modification de la Loi sur les normes du travail, depuis le 1^{er} janvier 2019, trois semaines doivent être accordées après trois années de service.
- S'il n'y a aucun gestionnaire permanent (voir question 22.1) ⇨ Passez à la prochaine catégorie de personnel.

POUR LES GESTIONNAIRES	NON PRÉVU	PRÉVU	Après combien d'années de service continu
3 semaines (6 %)		☒	
4 semaines (8 %)	☐	☐	
5 semaines (10 %)	☐	☐	
6 semaines (12 %)	☐	☐	
7 semaines (14 %)	☐	☐	
8 semaines ou plus (16 % ou plus) Précisez le nombre de semaines :	☐	☐	

- S'il n'y a aucun autre membre du personnel permanent (voir question 22.1) ⇨ Passez à la question 27.

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

POUR LES AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL	NON PRÉVU	PRÉVU	Après combien d'années de service continu
3 semaines (6 %)		☒	
4 semaines (8 %)	☐	☐	
5 semaines (10 %)	☐	☐	
6 semaines (12 %)	☐	☐	
7 semaines (14 %)	☐	☐	
8 semaines ou plus (16 % ou plus) Précisez le nombre de semaines :	☐	☐	

QUALIFICATION DU PERSONNEL CADRE

27. En date du 31 mars 2021, y avait-il une personne qui occupait le poste à la direction générale?

- ☐ Oui
- ☐ Non ⇒ S'il n'y avait aucun poste de direction générale ou si personne n'occupait le poste à la direction générale en date du 31 mars 2021 ⇒ Passez à la question 31.

28. Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction générale a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu.

- ☐ Gestion, administration ou gestion des ressources humaines
- ☐ Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance
- ☐ Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)
- ☐ Tout autre domaine de formation

QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE POSTE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

28.1 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- | | |
|--|--|
| ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| ☐ Baccalauréat | ☐ Certificat d'études collégiales (CEC) |
| ☐ Programme court universitaire (15 crédits) | ☐ Attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Certificat universitaire (30 crédits) | |

28.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- | | |
|--|--|
| ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| ☐ Baccalauréat | ☐ Certificat d'études collégiales (CEC) |
| ☐ Programme court universitaire (15 crédits) | ☐ Attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Certificat universitaire (30 crédits) | |

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

28.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*
 - ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
 - ☐ Baccalauréat
 - ☐ Programme court universitaire (15 crédits)
 - ☐ Certificat universitaire (30 crédits)
 - ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC)
 - ☐ Certificat d'études collégiales (CEC)
 - ☐ Attestation d'études collégiales (AEC)

28.4 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans **tout autre domaine de formation.**

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*
 - ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
 - ☐ Baccalauréat
 - ☐ Programme court universitaire (15 crédits)
 - ☐ Certificat universitaire (30 crédits)
 - ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC)
 - ☐ Certificat d'études collégiales (CEC)
 - ☐ Attestation d'études collégiales (AEC)
 - ☐ Diplôme d'études secondaires (DES)
 - ☐ Aucun diplôme

29. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction générale en service de garde ou BC, **tous services de garde confondus.**

30. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction générale du **BC actuel.**

31. Combien de personnes occupaient un poste à la direction adjointe en date du 31 mars 2021?

 personnes

S'il n'y avait aucun poste de direction adjointe ou si les postes étaient tous vacants en date du 31 mars 2021 ⇒ PASSEZ À LA QUESTION 41.

**SI VOUS AVEZ PLUS DE TROIS POSTES DE DIRECTION ADJOINTE,
IMPRIMEZ DES PAGES SUPPLÉMENTAIRES.**

QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE PREMIER POSTE DE DIRECTION ADJOINTE

32. Indiquez le type de poste selon l'activité principale.

- | | |
|---|---|
| ☐ Direction adjointe à l'administration | ☐ Direction adjointe à la pédagogie |
| ☐ Direction adjointe – bureau coordonnateur | ☐ Autre type de direction adjointe |

32.1 Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu.

- ☐ Gestion, administration ou gestion des ressources humaines
- ☐ Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance
- ☐ Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)
- ☐ Tout autre domaine de formation

32.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- | | |
|--|--|
| ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| ☐ Baccalauréat | ☐ Certificat d'études collégiales (CEC) |
| ☐ Programme court universitaire (15 crédits) | ☐ Attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Certificat universitaire (30 crédits) | |

32.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- | | |
|--|--|
| ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| ☐ Baccalauréat | ☐ Certificat d'études collégiales (CEC) |
| ☐ Programme court universitaire (15 crédits) | ☐ Attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Certificat universitaire (30 crédits) | |

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

32.4 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- | | |
|--|--|
| ☐ Diplômes d'études supérieures (Doctorat, Maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| ☐ Baccalauréat | ☐ Certificat d'études collégiales (CEC) |
| ☐ Programme court universitaire (15 crédits) | ☐ Attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Certificat universitaire (30 crédits) | |

32.5 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- | | |
|--|--|
| ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| ☐ Baccalauréat | ☐ Certificat d'études collégiales (CEC) |
| ☐ Programme court universitaire (15 crédits) | ☐ Attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Certificat universitaire (30 crédits) | ☐ Diplôme d'études secondaires (DES) |
| | ☐ Aucun diplôme |

33. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde ou BC, **tous services de garde confondus.**

34. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe du **BC actuel.**

QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE DEUXIÈME POSTE DE DIRECTION ADJOINTE

35. Indiquez le type de poste selon l'activité principale.

- | | |
|---|---|
| ☐ Direction adjointe à l'administration | ☐ Direction adjointe à la pédagogie |
| ☐ Direction adjointe – bureau coordonnateur | ☐ Autre type de direction adjointe |

35.1 Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu.

- ☐ Gestion, administration ou gestion des ressources humaines
- ☐ Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance
- ☐ Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)
- ☐ Tout autre domaine de formation

35.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- | | |
|--|--|
| ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| ☐ Baccalauréat | ☐ Certificat d'études collégiales (CEC) |
| ☐ Programme court universitaire (15 crédits) | ☐ Attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Certificat universitaire (30 crédits) | |

35.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- | | |
|--|--|
| ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| ☐ Baccalauréat | ☐ Certificat d'études collégiales (CEC) |
| ☐ Programme court universitaire (15 crédits) | ☐ Attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Certificat universitaire (30 crédits) | |

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

35.4 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- | | |
|--|--|
| ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| ☐ Baccalauréat | ☐ Certificat d'études collégiales (CEC) |
| ☐ Programme court universitaire (15 crédits) | ☐ Attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Certificat universitaire (30 crédits) | |

35.5 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- | | |
|--|--|
| ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| ☐ Baccalauréat | ☐ Certificat d'études collégiales (CEC) |
| ☐ Programme court universitaire (15 crédits) | ☐ Attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Certificat universitaire (30 crédits) | ☐ Diplôme d'études secondaires (DES) |
| | ☐ Aucun diplôme |

36. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde ou BC, **tous services de garde confondus.**

37. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe du **BC actuel.**

QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE TROISIÈME POSTE DE DIRECTION ADJOINTE

38. Indiquez le type de poste selon l'activité principale.

- | | |
|---|---|
| ☐ Direction adjointe à l'administration | ☐ Direction adjointe à la pédagogie |
| ☐ Direction adjointe – bureau coordonnateur | ☐ Autre type de direction adjointe |

38.1 Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu.

- ☐ Gestion, administration ou gestion des ressources humaines
- ☐ Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance
- ☐ Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)
- ☐ Tout autre domaine de formation

38.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- | | |
|--|--|
| ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| ☐ Baccalauréat | ☐ Certificat d'études collégiales (CEC) |
| ☐ Programme court universitaire (15 crédits) | ☐ Attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Certificat universitaire (30 crédits) | |

38.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- | | |
|--|--|
| ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| ☐ Baccalauréat | ☐ Certificat d'études collégiales (CEC) |
| ☐ Programme court universitaire (15 crédits) | ☐ Attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Certificat universitaire (30 crédits) | |

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

38.4 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- | | |
|--|--|
| ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| ☐ Baccalauréat | ☐ Certificat d'études collégiales (CEC) |
| ☐ Programme court universitaire (15 crédits) | ☐ Attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Certificat universitaire (30 crédits) | |

38.5 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- | | |
|--|--|
| ☐ Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | ☐ Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| ☐ Baccalauréat | ☐ Certificat d'études collégiales (CEC) |
| ☐ Programme court universitaire (15 crédits) | ☐ Attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Certificat universitaire (30 crédits) | ☐ Diplôme d'études secondaires (DES) |
| | ☐ Aucun diplôme |

39. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde, **tous services de garde confondus**.

40. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe du **service de garde actuel**.

LES MOUVEMENTS DU PERSONNEL DE GESTION

La direction générale

41. En excluant les départs à la retraite, est-ce que des personnes occupant le poste à la **direction générale** ont quitté définitivement le service de garde entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021?

- ☐ Oui
- ☐ Non ⇒ Passez à la question 42

41.1 Indiquez le nombre de personnes qui ont quitté leur poste à la **direction générale** au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 (en excluant les départs à la retraite).

personnes

41.2 Inscrivez, selon les raisons de leur départ, le nombre de personnes qui occupaient un poste à la **direction générale** et qui ont quitté définitivement le service de garde entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021 (en excluant les départs à la retraite).

Raison du départ	Lieu de départ		
	Départ pour un autre service de garde en installation (CPE, garderie subventionnée, garderie non subventionnée)	Départ pour un autre service de garde en milieu scolaire ou familial ou pour un autre secteur d'activité	Lieu de départ inconnu
Déménagement			
Raison familiale ou personnelle (mariage, retour à la maison, famille, etc.)			
Maladie, accident ou décès			
Carrière (salaire, peu d'avancement, promotion, désir de changement, intérêt personnel, obtention d'un autre travail, dévalorisation de la profession, etc.)			
Climat de travail (charge de travail trop lourde, relations insatisfaisantes, etc.)			
Départ en lien avec le conseil d'administration (insubordination, malhonnêteté, rendement, taux d'absentéisme chronique, vol, conduite non professionnelle, etc.)			
Temps de transport			
Retour aux études			
Raison de départ inconnue			

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

42. Durant la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, est-ce que des personnes qui occupaient un poste à la **direction générale** étaient en retraite progressive ou ont pris leur retraite?

- ☐ Oui
- ☐ Non ⇒ Passez à la question 43

42.1 Indiquez le nombre de personnes qui occupaient un poste à la **direction générale** tout en étant en retraite progressive ou qui ont pris leur retraite au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

	Membres de la direction générale (nombre)
Personnes qui occupaient un poste à la direction générale tout en étant en retraite progressive	
Personnes qui occupaient un poste à la direction générale et qui ont pris leur retraite	

42.2 Inscrivez l'âge moyen des personnes qui occupaient un poste à la **direction générale** au moment où elles ont pris leur retraite.

Âge moyen au moment de la retraite :

La direction adjointe

43. Est-ce que des personnes occupant le poste à la **direction adjointe** ont définitivement quitté le service de garde du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021?

- ☐ Oui
- ☐ Non ⇒ Passez à la question 44.

43.1 Indiquez le nombre de personnes qui ont quitté leur poste à la **direction adjointe** au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, en excluant les départs à la retraite.

personnes

43.2 Inscrivez, selon les raisons de leur départ, le nombre des personnes qui occupaient un poste à la **direction adjointe** et qui ont définitivement quitté le service de garde entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021 (en excluant les départs à la retraite).

Lieu de départ			
Raison du départ	Départ pour un autre service de garde en installation (CPE, garderie subventionnée, garderie non subventionnée)	Départ pour un autre service de garde en milieu scolaire ou familial ou dans un autre secteur d'activité	Lieu de départ inconnu
Déménagement			
Raison familiale ou personnelle (mariage, retour à la maison, famille, etc.)			
Maladie, accident ou décès			
Carrière (salaire, peu d'avancement, promotion, désir de changement, intérêt personnel, obtention d'un autre travail, dévalorisation de la profession, etc.)			
Climat de travail (charge de travail trop lourde, relations insatisfaisantes, etc.)			
Départ en lien avec l'employeur (insubordination, malhonnêteté, rendement, taux d'absentéisme chronique, vol, conduite non professionnelle, etc.)			
Temps de transport			
Retour aux études			
Raison de départ inconnue			

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

44. Durant la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, est-ce que des personnes qui occupaient un poste à la **direction adjointe** étaient en retraite progressive ou ont pris leur **retraite**?

- ☐ Oui
☐ Non ⇒ Passez à la question 45

44.1 Indiquez le nombre de personnes qui occupaient un poste à la **direction adjointe** tout en étant en retraite progressive ou qui ont pris leur retraite au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

	Membres de la direction adjointe (nombre)
Personnes qui occupaient un poste à la direction adjointe tout en étant en retraite progressive	
Personnes qui occupaient un poste à la direction adjointe et qui ont pris leur retraite	

44.2 Inscrivez l'âge moyen des personnes qui occupaient un poste à la **direction adjointe** au moment où elles ont pris leur retraite.

Âge moyen au moment de la retraite :

Association des cadres des CPE

45. En date du 31 mars 2021, y avait-il des membres du personnel de gestion qui étaient aussi **membres de l'Association des cadres des CPE**?

- ☐ Oui
☐ Non ⇒ Fin du questionnaire

45.1 Indiquez le nombre de membres du personnel de gestion qui étaient aussi **membres de l'Association des cadres des CPE**.

Membres de la **direction générale** (nombre) :

Membres de la **direction adjointe** (nombre) :

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!

RÉSOLUTION AUTORISANT LA PRODUCTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS

(PLUSIEURS DE CES RENSEIGNEMENTS SERONT INSCRITS AUTOMATIQUEMENT DANS LA VERSION NUMÉRIQUE DE VOTRE DOSSIER.)

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de (nom du BC)			
tenue à (lieu)			
le		2021,	à (heure : HHMM)
sur proposition de			
qui reçoit l'appui de			
Il est résolu de produire, pour le ministère de la Famille, un exemplaire original du rapport d'activités du BC			
dont le numéro est le			
pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2021 et d'autoriser la ou les personnes suivantes à signer ce rapport au nom du conseil d'administration :			
Nom		Titre	
Nom		Titre	

Copie certifiée conforme

Nom de la personne autorisée		Date (AAAAMMJJ)	
Signature de la personne autorisée			

ADMINISTRATION PROVISOIRE



Cochez cette case si le BC est sous administration provisoire et si cette dernière autorise la production du rapport d'activités.